

**Faculté de philosophie, arts et lettres**

# **La mort apprivoisée**

**La gestion des corps de la Première Guerre mondiale à Mons et à Namur**

Auteur : Eloïse Ferdin

Promotrice : Laurence van Ypersele

Année académique 2023 - 2024

Master 120 en Histoire - Finalité communication de l'histoire



ANNÉE ACADÉMIQUE : 2023-2024

SESSION : Septembre

NOM : Ferdin

PRÉNOM : Eloïse

TITRE DU MÉMOIRE : La mort apprivoisée. La gestion des corps de la Première Guerre mondiale à Mons et à Namur

PROMOTEUR : Laurence van Ypersele

**Résumé du mémoire en 12 lignes :**

1. A travers les sources communales, la presse, des journaux personnels et les archives du Service
2. des sépultures militaires, cette recherche étudie la gestion des corps, le processus de deuil et l'évolution
3. des rites funéraires, pendant et après la Première Guerre mondiale, dans les villes de Mons et de Namur.
4. La guerre totale et les exactions allemandes tuent soldats et civils, dès la phase d'invasion. Inhumés sans
5. précaution, dans des cimetières temporaires, des fosses communes ou au détour d'un chemin, les corps
6. ne sont pas respectés. Pendant l'occupation, les civils inhument leurs morts, les soldats subissent les
7. assauts allemands et une mort violente et solitaire. A la sortie de la guerre, les familles endeuillées
8. réclament la démobilisation des corps mais se confrontent au refus de l'Etat qui préfère les cimetières
9. nationaux. Le bras de fer entre les familles et l'Etat passe par le retour et les funérailles nationales des
10. patriotes fusillés, le retour des vivants et des noms sur les monuments aux morts, avant le retour des
11. corps. L'absence de ceux-ci entraîne une évolution du processus de deuil et des rites funéraires. Le deuil
12. collectif est évoqué lors fêtes commémoratives. Mais qu'en est-il du deuil individuel ?



## Remerciements

Je tiens à remercier particulièrement madame Laurence van Ypersele pour sa disponibilité, son écoute et ses précieux conseils jusqu'à la fin, ainsi que monsieur Emmanuel Debruyne pour son aide dans la recherche des journaux personnels.

Lors de l'écriture de ce mémoire, je ne peux m'empêcher de penser aux six années d'études universitaires écoulées et à l'évolution de celles-ci.

Tout d'abord, la découverte de l'inconnu et la panique des premiers jours permettent de forger des amitiés fortes avec les camarades de combat. Je remercie Nicolas Cormontagne, Martin De Tremerie, Justine Godart, Mathilde Gramme, Shone Lousberg, Lidwina Mahieu, Marie Vandeloise et Laura Verfaillie d'avoir été présents, depuis le début jusqu'à la fin.

Ensuite, la succession de travaux, tout au long des années, permet de souder des liens malgré la perte de certains compagnons, fatigués du combat. Merci Coline Gérard, Kelly Pelletier, Alexandra Salvesen pour votre arrivée en renfort.

Le mémoire, le dernier effort à fournir pour atteindre l'objectif, peut très vite ressembler à une étape infranchissable. Heureusement, des amies me maintiennent sur le droit chemin et m'aident à combattre l'ennemi jusqu'au bout. Merci pour vos relectures Alexandra, Lidwina et Nasha.

Enfin, le retour à la maison où m'attendent mes proches, les petites mains de l'ombre, présents depuis le début, comme soutien lors des moments difficiles, des nuits blanches et des incertitudes. Merci Maman et Papa, Mamine, Nicolas, Pauline, Cathy et madame Forge. Sans votre présence, ces années n'auraient pas valu la peine d'être vécues.



# Table des matières

|                                                                                            |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Introduction .....</b>                                                                  | <b>1</b>   |
| Problématique.....                                                                         | 3          |
| État de l'art.....                                                                         | 6          |
| Présentation des sources.....                                                              | 18         |
| <b>Chapitre 1 : la gestion des morts pendant la guerre .....</b>                           | <b>23</b>  |
| 1. Contexte de la Première Guerre mondiale.....                                            | 26         |
| a. L'invasion .....                                                                        | 26         |
| b. L'occupation.....                                                                       | 33         |
| 2. La gestion des corps pendant la guerre.....                                             | 38         |
| a. Les civils.....                                                                         | 38         |
| b. Les fusillés.....                                                                       | 44         |
| c. Les soldats.....                                                                        | 49         |
| 3. Changement et réappropriation de nouvelles coutumes de deuil .....                      | 54         |
| Conclusion .....                                                                           | 56         |
| <b>Chapitre 2 : la gestion des corps à la sortie de guerre .....</b>                       | <b>58</b>  |
| 1. La sortie de guerre en Belgique .....                                                   | 59         |
| a. Sortie de guerre à Namur.....                                                           | 61         |
| b. Sortie de guerre à Mons .....                                                           | 62         |
| 2. Le retour des fusillés.....                                                             | 65         |
| a. Le retour de Charles Simonet le 25 mai 1919.....                                        | 70         |
| b. Funérailles solennelles et patriotiques en l'honneur des fusillés namurois en 1919..... | 78         |
| 3. Le retour des vivants .....                                                             | 80         |
| 4. Les monuments aux morts.....                                                            | 85         |
| Conclusion .....                                                                           | 97         |
| <b>Chapitre 3 : la gestion des corps après la guerre .....</b>                             | <b>99</b>  |
| 1. Evolution de la législation sur la gestion des corps.....                               | 100        |
| 2. L'identification et l'exhumation .....                                                  | 105        |
| a. Démarches requises par le Service des sépultures militaires.....                        | 106        |
| b. Fonctionnement du Service des sépultures militaires .....                               | 107        |
| 3. Le rapatriement et les funérailles .....                                                | 116        |
| a. Le rapatriement des corps des soldats .....                                             | 116        |
| b. Le rapatriement des corps des déportés .....                                            | 124        |
| Conclusion .....                                                                           | 127        |
| <b>Conclusion générale .....</b>                                                           | <b>129</b> |
| <b>Bibliographie.....</b>                                                                  | <b>134</b> |
| 1. Sources.....                                                                            | 134        |
| a. Sources inédites .....                                                                  | 134        |
| b. Sources éditées .....                                                                   | 135        |

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| c. Presse.....                    | 135 |
| 2. Travaux-sources.....           | 136 |
| 3. Travaux.....                   | 136 |
| 4. Ressources électroniques ..... | 146 |
| Annexes .....                     | 148 |

## Introduction

Mourir pendant la Grande Guerre, tomber au champ d'honneur, agoniser dans la boue, lors de combats singuliers ou de grande envergure, fait partie des drames humains particulièrement impensables pour un soldat, tout comme mourir dans sa maison incendiée, mourir de faim ou comme bouclier humain pour un civil. La mort y a de multiples visages, comme jamais imaginés auparavant, car le conflit mondial rompt avec les périodes précédentes grâce à de nouvelles techniques employées.<sup>1</sup> La mort est omniprésente, dans les tranchées, sur les champs de bataille, parmi les civils, mort rapide ou mort lente, mort en lien direct avec la guerre, mort liée à la maladie sans accès aux soins, mort par fusillement arbitraire, mort par exactions, ces multiples décès sont empreints d'émotions, peine, haine et colère, qu'ils soient sur le front ou dans une zone d'occupation, et pour notre recherche, particulièrement dans les villes de Namur et de Mons. Ces morts, en temps de guerre, engendrent des usages inhabituels, comme des veillées funèbres et des enterrements sans corps ou un renversement de la pyramide des âges dans lequel les parents inhument leur enfant mort au combat.

Appréhender la mort renvoie l'humain à un imaginaire collectif mais aussi à une relation affective, sensible et intime avec le défunt. La gestion de la mort pendant la Grande Guerre met en place des pratiques funéraires, des rites, des espaces commémoratifs liés à une organisation collective mais aussi touche à la souffrance psychique individuelle où le traitement de la douleur est peu pris en considération et peu étudié.<sup>2</sup>

Pendant les quatre années de conflit, force est de constater que la mort est omniprésente parmi les belligérants et dans le pays tout entier. Ainsi, les héros de ce mémoire ne se situent pas dans l'horreur des tranchées à tenter de survivre et vaincre l'ennemi ni dans la réalité des combats, ils sont bien morts comme soldats sur les champs de bataille ou dans l'enfer de la guerre comme civils, patriotes fusillés et déportés, en tant que dépouilles, de corps décharnés, enterrés ici et là au détour d'un champ ou dans un cimetière de fortune, loin de leur famille endeuillée. Ces corps de citoyens belges à la fin de la guerre souvent ensevelis et enroulés dans

---

<sup>1</sup> HARDIER Thierry et JAGIELSKI Jean-François, *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre, 1914-1925*, Paris, Imago, 2001, p.41.

<sup>2</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, Paris, Gallimard, 2000, p.234.

une toile de fortune avec, au mieux, une croix de bois sur laquelle est inscrite le nom et le matricule du défunt, sont revendiqués par les familles.<sup>3</sup>

L'envergure de la mort pendant la Grande Guerre et l'inversion des générations suite aux modifications démographiques liées à l'immensité des pertes humaines affectent le deuil et ses pratiques culturelles. Habituellement, les funérailles s'étendent sur plusieurs jours, les membres de la famille réunis autour du mort.<sup>4</sup> L'objectif de la famille est de chérir la dépouille de l'être tant aimé, de lui offrir un hommage funéraire à la hauteur de la souffrance vécue et de commencer un travail de deuil nécessaire à l'apaisement de la douleur de la perte ainsi qu'à la reconstruction psychique des survivants. Mais pendant la guerre, les rites habituels autour de la mort et des funérailles ne sont plus applicables de manière identique qu'en temps de paix.<sup>5</sup>

Les gestes culturels qui permettent aux vivants, en révolte, larmes et souffrance, de se séparer n'existent plus ou existent peu, en comparaison avec les temps passés.<sup>6</sup> Ces gestes traditionnels favorisent également l'acceptation de la mort, permettent de canaliser l'expression des émotions liées au chagrin<sup>7</sup> et assurent aux morts le repos nécessaire.<sup>8</sup>

Dans un contexte de guerre, la perte traumatique laisse les endeuillés dans un état émotionnel d'insécurité, face à un deuil empêché, par manque de temps, par absence de corps. Les morts sont inhumés, sans doute avec peu de considération relationnelle, si pertinente pour envisager l'absence irréversible et les familles sont abandonnées à leur chagrin. Dans ces conditions, comment relater l'intensité de la douleur du cercle des intimes du défunt et de la dimension individuelle de la mort ?<sup>9</sup>

---

<sup>3</sup> DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, Bruxelles, Archives et musée de la littérature, 2004, p.293, (Document pour l'histoire des francophonies. Europe, 4).

<sup>4</sup> DAMOUSI Joy, « Le deuil », dans WINTER Jay et BECKER Annette (dir.), *La Première Guerre mondiale. Sociétés*, t.3., Paris, Fayard, 2014, p. 394.

<sup>5</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », dans *La Thérésienne. Revue de l'Académie royale de Belgique*, no.1, 2020, p.1. ; DAMOUSI Joy, « Le deuil », *op.cit.*

<sup>6</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Héros, martyrs et traîtres : les fractures de la Belgique libérée », dans AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et PROCHASSON Christophe (dir.), *Sortir de la grande guerre : le monde et l'après-1918*, Paris, Tallandier, 2008, p.214.

<sup>7</sup> CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos morts : les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Payot et Rivages, 2002, p.165.

<sup>8</sup> DAMOUSI Joy, « Le deuil », *op.cit.*, 394.

<sup>9</sup> FARON Olivier, « Le deuil des vivants », dans AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Jean-Jacques (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004, p.1121.

## **Problématique**

La Grande Guerre, grâce au développement des armes et à l'apport croissant de l'industrie de guerre, ne peut s'étudier sans aborder la notion de mort et de deuil, avec plus de dix millions de morts au combat.<sup>10</sup> Par la violence provoquée au moyen de techniques nouvelles, la mort en masse déshumanise et mutile les corps des civils et combattants. Au fil du temps, l'intérêt des autorités civiles et militaires porté aux dépouilles des victimes grandit, le deuil envahit le quotidien des familles. Sentiment de tristesse largement éprouvé pendant la guerre, cette émotion se vit différemment qu'en temps de paix. Au sein des foyers, l'absence du corps de l'être aimé, sa quête, son attente, le combat avec l'Etat forment la concrétisation de la sensation de deuil inachevé. De plus, souvent occasionnée par la mort des soldats, la succession des générations s'inverse par rapport à l'ordre normal<sup>11</sup>, quand la jeunesse est emportée sous les assauts des ennemis. La recherche du corps de l'absent, la tentative de son identification et son transfert dans le cimetière communal afin de le sentir auprès de ses ancêtres, font partie des tâches quotidiennes obsédantes et récurrentes des endeuillés.<sup>12</sup>

La mort à la guerre, vécue comme une mort violente pour les victimes, revêt une forme différente pour les civils et les combattants pendant l'invasion. Mort de masse et guerre totale surprennent les soldats par leur soudaineté, le nombre incalculable de décès et le manque de préparation tandis que les civils sont surpris par la violence des hostilités allemandes, incendies, pillages, otages et boucliers humains. Par la suite, la mort sur le front transforme les champs de bataille en immense charnier où les soldats enjambent les dépouilles des camarades au détour d'une tranchée.<sup>13</sup> Incapable d'apporter ni soutien ni logistique à l'être aimé, souvent blessé ou décédé loin de ses proches, la famille vit ce deuil individuel comme une double peine, en l'absence de rites funéraires classiques, tels les soins au défunt, les veillées funèbres, les funérailles comme celles organisées en temps de paix.<sup>14</sup> Après l'Armistice, d'autres difficultés s'ajoutent et empêchent le processus de deuil comme la disparition des corps, la complexité d'identification des restes humains et la longue attente du retour du défunt décidée par l'Etat augmentent encore la douleur des familles inconsolables face à l'absence. Le processus

---

<sup>10</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts », *op.cit.*, p.1.

<sup>11</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Apocalypses de la guerre », dans COURTINE Jean-Jacques (dir.), *Histoire des émotions. De la fin du XIXe siècle à nos*, t.3., Paris, Seuil, 2021, p.296, (Points. Histoire, n°573)

<sup>12</sup> PAU Beatrix, *Le ballet des morts : État, armée, familles : s'occuper des corps de la Grande Guerre*, Paris, Librairie Vuibert, 2026, p.16.

<sup>13</sup> PROST Antoine, « Les morts », dans WINTER Jay, *La Première Guerre mondiale. Société*, t.3, Paris, Fayard, p.599.

<sup>14</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts », *op.cit.*

d'héroïsation et de mémorialisation des morts tente d'apporter une aide psychique aux familles éplorées<sup>15</sup>, menu pansement sur des blessures à jamais pérennes.

La question des liens entre la guerre et la mort, le processus de deuil relatif à la perte d'un être cher sans possibilité d'accompagner le mourant, la modification des coutumes funéraires, la recherche des corps civils et militaires, l'identification, le transfert, le devenir des morts et les méthodes employées pour le rapatriement et la réinhumation, en Belgique, sont au cœur de notre travail.

C'est pourquoi nous étudierons, plus particulièrement, ces sujets dans deux villes wallonnes, témoins de l'invasion en août 1914, Namur et Mons et chercherons, tous azimuts, à rendre compte des faits précis de la gestion des corps mais aussi des émotions liées au deuil survenu après la mort d'un être cher, à la guerre, sans famille pour prendre soin de lui.

Ce mémoire va tenter d'étudier les réponses apportées aux questions des familles au niveau de la gestion des morts en Belgique et plus particulièrement à Namur et Mons. La thématique, peu étudiée encore dans notre pays, traite de l'absence des corps pendant la Première Guerre mondiale, de la recherche des dépouilles, ainsi que de l'identification des corps retrouvés, civils et soldats, de leur rapatriement, pendant et après la Grande Guerre, des rites de deuil perturbés, en temps de guerre, et de leur évolution ainsi que du rôle de l'Etat dans ce cheminement, thèmes regroupés sous l'appellation de la démobilisation des morts.

L'intérêt porté à ces thèmes permet de mettre l'humain dans sa globalité au centre de la recherche, par l'étude des démarches effectuées par les autorités et les familles, face aux procédures administratives officielles et par l'analyse d'un panel d'affects, provoqués par le deuil de guerre, comme la sidération, la peine, la colère, le désarroi, devant l'immobilisme des autorités et l'immensité de la tâche à retrouver et à identifier les défunts.

De multiples interrogations se bousculent, et même si, dans les travaux cités ci-dessous dans l'état de l'art, le cadre légal belge est déjà posé pour le retour des corps civils et militaires, il nous semble judicieux d'affiner notre recherche en fonction de la chronologie fine, pendant et après la guerre, pour les civils et les soldats, en fonction de l'histoire locale, à Namur et Mons. Étudier les procédures communales namuroises et montoises en matière de la gestion des corps, de leur démobilisation jusqu'à leurs funérailles officielles, analyser les courriers échangés entre les multiples services officiels activés pour répondre aux demandes de l'Etat et

---

<sup>15</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? », dans *Revue historique des armées*, n°259, 2010, p.7.

des familles endeuillées, dans l'objectif de retrouver et transférer les corps afin de leur offrir une sépulture digne mais aussi percevoir l'implicite et comprendre le deuil de guerre à travers des missives désespérées de femmes et de parents en quête de l'être aimé, font partie de ce travail.

Parmi ces interrogations, certaines concernent la gestion des morts pendant la guerre par l'Etat belge. Qu'advient-il d'un mort civil ou militaire ? Existe-t-il des règles nationales, provinciales ou communales pour déterminer les procédures à appliquer face au défunt ? En fonction du lieu et de la temporalité, quelles autorités prennent le pouvoir de décision de l'endroit et du type d'inhumation ? Comment meurent les patriotes ? Comment les familles sont-elles informées du décès et de la localisation du corps de leur être aimé ? Ont-elles la possibilité de rapatrier la dépouille dans le cimetière familial ? Les familles des morts civils vivent-elles un deuil différent que les proches d'un décès militaire ? Quelles en sont les manifestations ?

D'autres questions concernent la gestion des morts par l'Etat belge après la guerre. Dans l'inquiétude et sans nouvelles de l'absent, quand et comment les familles reçoivent-elles des informations ? Peuvent-elles manifester leurs desideratas, auprès des autorités dédiées à cette tâche, pour organiser la démobilisation du corps de leur défunt ou doivent-elles se soumettre aux procédures officielles ? Quelles sont-elles ? Quels objectifs l'Etat veut-il atteindre par l'inauguration de nécropoles militaires ? Quel organisme coordonne les procédures de localisation, identification et transfert des corps ? Pour quelles raisons certains citoyens fréquentent-ils encore actuellement les cimetières de soldats morts au combat et fleurissent-ils les tombes ? Les autorités utilisent-elles les familles afin de diffuser un sentiment patriotique ? L'héroïsation est-elle envisagée différemment selon les régions, le statut et la manière dont le civil ou le militaire a trouvé la mort ? Les pays alliés vivent-ils les mêmes difficultés de rapatriement des corps ? Les familles opposées au rapatriement du corps de leur proche le font-elles par acte de patriotisme ou le deuil est-il trop dur à assumer dans cette période de fin de guerre où la souffrance liée à la mort est devenue tabou ?

D'autre part, l'étude du processus de deuil de guerre questionne les pratiques relatives aux rites funéraires pendant et après la guerre. Les émotions liées au deuil peuvent-elles s'exprimer librement ? Le deuil personnel et le deuil collectif sont-ils complémentaires pour apaiser la souffrance psychique des familles ? Quelles fonctions jouent les commémorations et les monuments aux morts dans le processus de deuil ? Le changement de rites funéraires et de la perception du deuil se stabilise-t-il ou se modifie-t-il lors de la Seconde Guerre mondiale ?

Que représentent les fêtes de retour des vivants pour les endeuillés ? Quelles répercussions la Grande Guerre et le silence du deuil provoquent-ils en termes de traumatismes au niveau de l'héritage familial ?

D'autres encore, plus précises, s'intéressent à la différence de gestion des morts entre Namur et Mons. Il va de soi que les interrogations énoncées ci-dessus s'appliquent également pour les deux villes. Néanmoins, la comparaison de la thématique étudiée peut apporter quelques disparités. Lors de l'invasion, les morts sont-ils traités de la même manière ? Comment sont enterrés les morts civils et militaires lors de l'occupation ? Les procédures officielles de démobilisation des morts sont-elles appliquées pareillement ? Quels critères provoquent un fonctionnement différent ? Les deuils peuvent-ils s'exprimer de manière identique ? Les rites funéraires sont-ils différents en fonction des villes ? Quelle est l'implication des autorités communales namuroises et montoises dans le processus de gestion des corps ? Les cérémonies de retour des corps sont-elles différentes selon le statut de la victime ? Les rapatriements sont-ils aussi nombreux à Namur qu'à Mons, proportionnellement au pourcentage de population ? Les partis politiques ont-ils une influence sur la gestion des morts ?

## **État de l'art**

L'objectif de cet état de la question n'est pas d'exposer l'ensemble de la recherche historiographique sur la Grande Guerre mais plutôt de dégager les grandes tendances de cette centaine d'années et plus particulièrement de ces quarante dernières années. L'état de l'art abordera, dans un premier temps, l'élargissement de la thématique de la Première Guerre mondiale avec les notions de « culture de guerre » et de violence de guerre, grâce aux historiens internationaux. Ensuite, il se centrera sur la Grande Guerre en Belgique et plus particulièrement à Namur et Mons. Pour terminer, il affinera le sujet, en France et en Belgique, avec la thématique du deuil, des monuments aux morts et la gestion des corps, pendant et après la guerre.

La thématique de la Première Guerre mondiale passionne les chercheurs (historiens académiques comme historiens locaux) depuis son début. En effet, l'historiographie de la Grande Guerre ne cesse d'évoluer depuis l'invasion allemande en 1914, comme peut en attester la bibliographie de Pierre-Alain Tallier<sup>16</sup> rédigée à l'occasion du Centenaire. A cet égard,

---

<sup>16</sup> TALLIER Pierre-Alain et ONGHENA Sofie, *Cent ans -et plus- d'ouvrages historiques sur la Première Guerre mondiale en Belgique*, vol. 1, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2019, (Etudes sur la Première Guerre mondiale ; 23).

l'intérêt pour le conflit se renforce davantage et touche les historiens et l'ensemble de la société civile. Mais déjà, les années 1990 riment avec un nouvel intérêt international pour la Première Guerre mondiale, en raison des situations géopolitiques telles que la guerre civile de l'ex-Yougoslavie, la montée du nationalisme et la chute du mur de Berlin.<sup>17</sup>

Entre les années 1960 et 1990, l'historiographie belge de la Première Guerre mondiale, axée sur l'histoire politique et communautaire en Belgique, passe à côté de l'histoire sociale qui fournit une autre lecture au conflit. A ce moment, les controverses belges font partie de l'historiographie du mouvement flamand et de la fonction royale.<sup>18</sup> C'est pourquoi nous analyserons l'historiographie des années suivantes au niveau de la France.

Ainsi en France, alors que certains s'interrogent sur les motivations d'écrire encore sur la Grande Guerre, une recrudescence de l'intérêt pour celle-ci émerge, vers les trois quarts du XX<sup>e</sup> siècle, avec des interrogations et des analyses nouvelles alors que l'évènement de guerre en lui-même est resté identique, donc l'évolution de l'historiographie se poursuit.<sup>19</sup>

De même, l'eupéanisation de la recherche suscite le renouveau de l'historiographie de la Grande Guerre. Le développement d'institutions scientifiques dans lesquelles l'interférence entre l'histoire de l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne est présente facilite les collaborations transnationales et le partage de concepts et de questions de recherche.<sup>20</sup> Marquée par un tournant, l'historiographie s'éloigne de la vision militaire et politique de l'affrontement pour envisager une approche sociale et culturelle, notamment grâce à la réflexion sur l'entrée d'objets matériels de la guerre au musée. A l'origine, cette relecture du conflit 14-18 est définie par un réseau international de chercheurs liés à l'Historial de la Grande Guerre à Péronne<sup>21</sup> dont Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, historiens français, ont initié le concept de « culture de guerre ».<sup>22</sup>

---

<sup>17</sup> BENVINDO Bruno, MAJERUS Benoît et VRINTS Antoon, « La Grande Guerre des historiens belges, 1914-2014 », dans *Revue Belge d'Histoire contemporaine*, n°44, 2014, p. 187.

<sup>18</sup> *Ibid.* pp. 184-185.

<sup>19</sup> BECKER Jean-Jacques, « L'évolution de l'historiographie de la Première Guerre mondiale », dans *Revue historique des armées*, n°242, 2006, p.4.

<sup>20</sup> AMARA Michaël e.a., « La recherche sur la Première Guerre mondiale : un champ disciplinaire en plein développement », dans JAUMAIN Serge, e.a. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles tendances de la recherche historique*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2005, p.12.

<sup>21</sup> BOST Mélanie et KESTELOOT Chantal. « Les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2235-2236, no. 30-31, 2014, p.5.

<sup>22</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane. « Les cultures de guerre », dans PELLISTRANDI Benoît et SIRINELLI Jean-François (éd.), *L'histoire culturelle en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2008, p.289, (Collection de la Casa de Velasquez, v.106).

Dans sa thèse publiée en 1986<sup>23</sup>, Stéphane Audoin-Rouzeau utilise pour la première fois les termes « culture de guerre » pour parler de la mentalité des combattants et, entre autres, leur sentiment national, à partir de l'étude de la presse des tranchées, rédigée prioritairement par des gradés.<sup>24</sup> Associé à Annette Becker pour l'écriture d'un article pour une revue<sup>25</sup> et pour la version publiée lors du colloque d'ouverture de l'Historial de Péronne en 1992, il propose de rapporter toutes les interrogations relatives à la Grande Guerre à la notion de « culture de guerre », développe une approche basée sur le consentement des participants à la guerre, réfute l'idée de guerre subie, de victimisation des soldats<sup>26</sup> et met l'accent sur le sentiment patriotique. C'est pourquoi la « culture de guerre » peut correspondre au champ des représentations de la guerre constituées par les acteurs sociaux pendant et après le conflit où le consentement à vivre une guerre longue débute dès les premiers moments de la guerre.<sup>27</sup> Stéphane Audoin-Rouzeau explique que « (...) l'invention de la culture de guerre a résulté d'un double choc historiographique, d'ailleurs très profond sur les plans aussi bien intellectuel que sensible. Un choc infligé par l'expérience muséale, plus exactement par l'image et par l'objet dans le cadre d'une expérience bouleversante, au sens affectif aussi bien que cognitif du terme ».<sup>28</sup> Pour lui, l'entrée dans la « culture matérielle » de la période de guerre avec le choc de l'objet en trois dimensions permet aux historiens de le percevoir avec ses mesures sensibles, tactiles, même de le tenir dans la main.

Une nouvelle interrogation concerne la violence de guerre, la mort et les blessures de guerre. L'usage de l'artillerie lourde, le développement de nouvelles armes, l'emploi d'armes chimiques provoquent une violence jamais atteinte dans les guerres précédentes et touchent les hommes sans distinction, à l'aveugle. L'étude de la violence, qu'elle soit collective, individuelle, donnée ou subie, physique et psychique devient une nouvelle piste de recherche sur la guerre, pas seulement sur la période de 14-18 mais aussi au niveau de ses conséquences sur les organisations sociétales pendant l'entre-deux-guerres. Des protagonistes comme Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker<sup>29</sup> et Antoine Prost<sup>30</sup>, confrontent leurs points de vue historiographiques différents autour de la question de la motivation des soldats à participer

---

<sup>23</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *A travers leurs journaux : 14-18, les combattants des tranchées*, Paris, Armand Colin, (L'histoire par la presse).

<sup>24</sup> ROUSSEAU Frédéric, *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, Neuilly, Atlande, 2004, pp. 667-674

<sup>25</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, « Vers une histoire culturelle de la première guerre mondiale », dans *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, no.41, 1994, pp. 5-8.

<sup>26</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre, op.cit.*, p.13.

<sup>27</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Les cultures de guerre », *op.cit.*, p.289-299.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>29</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre, op.cit.*, p.122.

<sup>30</sup> PROST Antoine, « La Guerre de 1914 n'est pas perdue », dans *Le Mouvement Social*, no. 199, 2002, pp. 95-102.

à la guerre sans résistance ouverte. George Mosse, historien juif d'origine allemande, reprend le concept de la « brutalisation » dont il qualifie les sociétés mais aussi les esprits issus de la Première Guerre mondiale.<sup>31</sup> Dans son livre *Fallen Soldiers : Reshaping the Memory of the World Wars*<sup>32</sup>, il aborde la manière dont les sociétés façonnent la mort de masse pour qu'elle devienne tolérable. Un autre fait de violence, peu abordé à cette époque par les historiens, consiste en la violence subie par les populations oubliées pendant la Première Guerre mondiale. Grâce à l'exploitation d'archives inédites, Annette Becker s'intéresse aux souffrances vécues par la population civile et les prisonniers de guerre. Par cette recherche, elle prouve donc l'ampleur de la guerre, une guerre totale qui s'en prend aux combattants mais aussi aux civils et de ce fait, à la population dans son entièreté. Au moyen des fonds du Vatican et du Comité international de la Croix-Rouge, elle montre le rôle et l'importance des œuvres humanitaires mais aussi les échecs face à une guerre totale. Son étude concrétise donc les intuitions de George Mosse sur la brutalisation des sociétés.<sup>33</sup>

Ce renouveau méthodologique et historiographique accompagne un élargissement des études de recherche comme l'histoire anthropologique, l'histoire culturelle, l'histoire des représentations. En Belgique, la création d'inventaires, l'ouverture de fonds d'archives par les Archives générales du Royaume et l'extension aux conflits du XX<sup>e</sup> du Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, devenu Centre d'études et de documentation Guerre et Sociétés Contemporaines (CEGESOMA) donnent un nouvel élan de recherche. Elle se concrétise avec l'ouvrage de référence de Sophie De Schaepdrijver<sup>34</sup>, publié en 1997, première synthèse sur la Première Guerre en Belgique depuis le dernier volume de Pirenne<sup>35</sup>, combinant l'histoire politique, sociale et culturelle. L'historiographie belge de la Grande Guerre s'accroît encore davantage comme le prouve le colloque international de 2003 à Bruxelles où les experts invités analysent la thématique de la Belgique dans la Grande Guerre.<sup>36</sup>

---

<sup>31</sup> BECKER Jean-Jacques, « L'évolution de l'historiographie de la Première Guerre mondiale », *op.cit.*, p.8.

<sup>32</sup> MOSSE George, *Fallen Soldiers: Reshaping the Memory of the World Wars*, Londres, Oxford University Press, 1990.

<sup>33</sup> BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Éditions Noësis, 1998.

<sup>34</sup> SCHAEPDRIJVER Sophie de, *De Groote Oorlog - Het Koninkrijk België tijdens de Eerste Wereldoorlog*, Antwerpen - Amsterdam, Atlas, 1997.

<sup>35</sup> PIRENNE Henri, *La Belgique et la guerre mondiale*, Paris/New-Haven, PUF, 1928.

<sup>36</sup> JAUMAIN Serge, e.a. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles tendances de la recherche historique*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2005.

Dès l'aube du deuxième millénaire, l'intérêt pour le vécu des Belges dans la Grande Guerre, suivi par les historiens belges, est aussi partagé par les historiens étrangers, dans le cadre d'interrogations internationales sur la notion de guerre totale.

Au niveau des violences de guerre, une réflexion transnationale sur la question des francs-tireurs et des exécutions rapides de civils en Belgique réapparaît en 2001 avec l'ouvrage de deux historiens contemporains de Dublin, John Horne et Alan Kramer. Leur étude sur les exactions allemandes replace la Belgique au centre des réflexions.<sup>37</sup> Le dépouillement de nombreuses archives et la confrontation des récits permettent de retracer une chronologie des événements d'août 1914 et montrent que la peur des francs-tireurs auprès des soldats allemands a provoqué l'exécution de milliers de civils, femmes et enfants, pendant l'invasion de la Belgique.

Le Centenaire de la Première Guerre mondiale en Belgique ouvre la porte à plusieurs publications, témoins des événements marquants de la Grande Guerre et après celle-ci. Chantal Kesteloot et Laurence van Ypersele dirigent un ouvrage collectif<sup>38</sup>, basé sur 49 courtes contributions de spécialistes dans le conflit, à travers six périodes de l'invasion jusqu'au Centenaire. De même, la publication<sup>39</sup> éditée par Pierre Lierneux et Natasja Peeters questionne justement la sortie de la guerre et ses séquelles en Belgique grâce à des articles d'historiens spécialistes. L'apport de ces deux ouvrages collectifs qui peuvent se compléter enrichit l'historiographie de la Grande Guerre.

Ce mémoire se concentre sur les villes de Namur et de Mons. Quelques ouvrages de référence évoquent la Grande Guerre dans ces deux lieux. Tout d'abord, l'ouvrage de Mélanie Bost et d'Alain Colignon sur la Wallonie en guerre apporte un éclairage sur le vécu des Wallons à travers différentes villes grâce à des photographies. 40

Au niveau de la ville de Mons, les premières interrogations sur la vie quotidienne des Montois lors du conflit proviennent de l'historien Olivier Lhoir<sup>41</sup>. Ensuite, Pierre-Jean Niebes<sup>42</sup> apporte un contexte non négligeable pour notre étude. Il dirige l'ouvrage collectif 14-18, *La Grande*

---

<sup>37</sup> HORNE John et KRAMER Alan, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*, New Haven, Yale University Press, 2001.

<sup>38</sup> KESTELOOT Chantal et VAN YPERSELE Laurence (dir.), *Du café liégeois au soldat inconnu. La Belgique et la Grande Guerre*, Bruxelles, Racine, 2018.

<sup>39</sup> LIERNEUX Pierre et PEETERS Natasja (éds), *Au-delà de la Grande Guerre. Belgique 1918-1928*, Bruxelles, Racine, 2018.

<sup>40</sup> COLIGNON Alain et BOST Mélanie, *1914-1918. La Wallonie dans la Grande Guerre*, Bruxelles, Renaissance du livre, 2016.

<sup>41</sup> LHOIR Olivier, *La vie quotidienne à Mons durant la Première Guerre mondiale*, Louvain-la-Neuve, 1983 (mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain).

<sup>42</sup> NIEBES, Pierre-Jean. « Mons durant la Grande Guerre à travers des témoignages inédits », *Cahiers Bruxellois – Brusselse Cahiers*, vol. 56, no. 1F, 2014, pp. 73-95.

*Guerre à Mons et dans sa région*<sup>43</sup>, publié à la suite d'un colloque avec l'objectif de décrire l'impact d'une guerre sur la société d'une ville moyenne. Yves Bourdon<sup>44</sup>, un passionné d'histoire, écrit également une publication centrée sur la bataille de Mons, en août 1914, détaillée jour par jour, à partir de sources locales ainsi que de la littérature allemande et britannique. Outre ces publications, les historiens britanniques se penchent aussi sur la bataille de Mons, première implication pour les soldats britanniques dans le conflit mondial. Parmi ceux-ci, Don Farr<sup>45</sup> écrit sur la bataille de Mons et l'historien Richard Holmes s'intéresse à la vie des soldats lors des batailles.

A propos de la ville de Namur, tout d'abord, les *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et Luxembourg*<sup>46</sup>, ouvrages rédigés par Jean Schmitz et Dom Norbert Nieuwland, en huit tomes, à la sortie de la guerre, représentent une référence pour l'histoire du conflit. Écrits grâce à des témoignages récoltés par Schmitz et Nieuwland, dont les résultats des questionnaires envoyés par le cardinal Mercier à toutes les paroisses, ces tomes étudient l'invasion allemande en août 1914. Cette approche, même si elle date et utilise des termes germanophobes, reste toujours d'actualité.<sup>47</sup> De plus, l'ouvrage sur la vie quotidienne à Namur sous l'occupation<sup>48</sup>, publié par Emmanuel Bodart, Marie-Christine Claes et Axel Tixhon, à l'occasion d'une exposition, permet de découvrir le contexte de guerre dans la ville et fait un point sur les fonds d'archives et les fonds iconographiques en rapport avec la thématique. Une autre synthèse<sup>49</sup> sur la prise de Namur vulgarise et met à la portée du grand public les événements qui se sont déroulés lors du siège selon un angle militaire et civil.

Le sujet de ce mémoire aborde la notion du deuil car il est impossible d'imaginer la guerre sans les notions de perte ni de mort. Le deuil, quelle que soit sa forme, représente une des grandes émotions des temps de guerre. Décès d'un être cher, amputation d'un membre, gueule cassée ou blessures psychiques, toutes ces pertes stoppent un avenir faste et fantasmé.<sup>50</sup>

---

<sup>43</sup> NIEBES Pierre-Jean (éd), 14-18, *La Grande Guerre à Mons et dans sa région*, Bruxelles, Avant-Propos, 2015.

<sup>44</sup> BOURDON Yves, *Le premier choc. La Bataille de Mons 23-24 août 1914*, Mere, De Krijger, 2014.

<sup>45</sup> FARR Don, *Mons 1914-1918. The beginning and the end*, Solihull, Helion, 2008.

<sup>46</sup> SCHMITZ Jean et NIEUWLAND Norbert, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et Luxembourg*, 7 t. Bruxelles, Van Oest, 1919-1924.

<sup>47</sup> TIXHON Axel, « Les archives de Jean Schmitz, observateur privilégié de l'occupation de Namur », dans BODART Emmanuel, CLAES Marie-Christine et TIXHON Axel (dir.), *Namur à l'heure allemande, 1914-1918*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2010, p. 30.

<sup>48</sup> BODART Emmanuel, CLAES Marie-Christine et TIXHON Axel (dir.), *Namur à l'heure allemande, 1914-1918*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2010.

<sup>49</sup> BRAGARD Philippe et CHAINIAUX Jacques, *Namur face aux "Grosses bertha" : le siège de la position fortifiée en août 1914*, Namur, Les amis de la citadelle de Namur, 2006.

<sup>50</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Apocalypses de la guerre », *op.cit.*, p.277.

Cette notion de deuil, peu étudiée par les historiens pour l'époque contemporaine<sup>51</sup>, par manque de sources et de recul mais aussi par peur de ne pas démontrer le véritable degré de la douleur ressentie lors de la guerre, reste dans le silence et l'oubli. Pourtant, selon Stéphane Audoin-Rouzeau, l'historien a toutes les cartes, à travers la micro-histoire pour s'intéresser à l'entièreté du processus de deuil.<sup>52</sup> Dans les années 1950, un des premiers chercheurs à tenter l'expérience, l'anthropologue Geoffrey Gorer<sup>53</sup>, se questionne à propos de l'impact de la Première Guerre mondiale sur l'évolution de la démonstration de la souffrance liée à la mort, en Angleterre. Ainsi, la mort de masse transforme les rites funéraires, empêche chaque endeuillé de prendre le temps nécessaire pour apporter des soins au corps du défunt, de le veiller avec ses proches et de lui offrir des funérailles respectueuses.<sup>54</sup> D'autres pionniers, les historiens Philippe Ariès<sup>55</sup> et Michel Vovelle<sup>56</sup> proposent différentes recherches sur la perception de la mort en général.

Par la suite, les historiens questionnent les rapports entre la guerre et la mort et abordent des thématiques liées au deuil comme les commémorations et la mémoire. Jay Winter, dans son ouvrage de référence<sup>57</sup>, étudie la mort et le deuil et propose le concept de « communauté de deuil », cercle d'individus reliés par la perte d'un être cher, mort lors d'un même conflit, qui se soutiennent mutuellement.<sup>58</sup> Après avoir posé les bases méthodologiques dans son ouvrage, Jay Winter ouvre la porte à d'autres historiens à l'international pour réfléchir au deuil pendant et après la guerre. Par exemple, Joy Damousi explore le deuil des Australiens<sup>59</sup>.

Pour mieux comprendre les pratiques du deuil, les historiens interrogent notamment le langage écrit comme en témoigne Carine Trévisan<sup>60</sup>, historienne de la littérature. Grâce à des recueils et des témoignages, elle découvre plusieurs thématiques récurrentes dans les écrits analysés comme la quête du corps et le retour des morts. Une autre publication, rédigée par Laurence van Ypersele et Emmanuel Debruyne<sup>61</sup>, à partir de lettres de patriotes belges et

---

<sup>51</sup> HARDIER Thierry et JAGIELSKI Jean-François, *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre (1914-1925)*, op.cit., p.13.

<sup>52</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la guerre*, op.cit., p.239.

<sup>53</sup> GORER Geoffrey, *Death Grief and Mourning in Contemporary Britain*, New-York, Doubleday, 1965.

<sup>54</sup> CAPDEVILA Luc et VOLMAN Danièle, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, op.cit., p.10.

<sup>55</sup> ARIÈS Philippe, *L'Homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.

<sup>56</sup> VOVELLE Michel, *La mort en Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.

<sup>57</sup> WINTER Jay, *Sites of memory, sites of mourning: the Great War in European cultural history*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

<sup>58</sup> *Ibid.* p.39.

<sup>59</sup> DAMOUSI Joy, *The Labour of Loss: Mourning, Memory and Wartime Bereavement in Australia*, Cambridge, Cambridge UP, 1999.

<sup>60</sup> TRÉVISAN Carine, *Les fables du deuil. La Grande Guerre : mort et écriture*, Paris, Presse universitaire de France, 2001.

<sup>61</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *Je serai fusillé demain. Les dernières lettres des patriotes belges et français fusillés par l'occupant 1914-1918*, Bruxelles, Racines, 2011.

français fusillés, dresse une typologie des sentiments des fusillés selon trois catégories : le sens de la mort, le deuil de sa propre vie et la préparation à la mort.<sup>62</sup>

Stéphane Audoin-Rouzeau<sup>63</sup> s'aventure dans la micro-histoire avec l'analyse de l'entièreté du processus de deuil de cinq familles et de la singularité du deuil de chacun. D'autre part, Bruno Cabanes<sup>64</sup> étudie les émotions ressenties lors du retour des vivants et notamment le sentiment de perte éprouvé pendant les cérémonies de retour, par les familles endeuillées, à partir de l'analyse de la presse, de témoignages et d'archives postales. Cette recherche ouvre les limites de la périodisation de la Première Guerre mondiale et se questionne sur le processus de la démobilisation. Luc Capdevila et Danièle Voldman rédigent alors leur synthèse<sup>65</sup> sur les victimes de la guerre, dans les sociétés occidentales, entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, avec l'objectif de poser une définition sur les morts de guerre. En effet, à partir de l'apparition de la notion de guerre totale, les victimes ne sont plus uniquement des soldats mais aussi des civils en raison des privations, maladies et bombardements. Quant à Annette Becker<sup>66</sup> et Guillaume Cuchet<sup>67</sup>, ils s'interrogent sur les pratiques religieuses lors du conflit. En Belgique, le travail de l'historienne Laurence van Ypersele et son questionnement sur la mise en place des commémorations collectives participent à la recherche sur le travail de deuil.<sup>68</sup>

Le deuil individuel, le deuil intime est donc peu étudié par les historiens qui se concentrent principalement sur le deuil collectif. Leur recherche s'axe sur l'étude des commémorations dont différentes formes sont mises en place comme l'érection de monuments aux morts et la multiplication de cérémonies commémoratives. Ces dispositifs font partie du processus du deuil et permettent d'honorer, par une matérialisation symbolique, les morts dont les corps ne sont pas accessibles. Comme le déroulement des étapes du deuil est unique à chacun, les endeuillés y piochent les éléments les plus apaisants pour gérer leur propre travail de deuil.<sup>69</sup> Construits dans l'urgence et destinés à perpétuer le souvenir des victimes, les monuments aux morts révèlent les représentations des contemporains du conflit de manière

---

<sup>62</sup> *Ibid.*, p.233.

<sup>63</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *Cinq deuils de guerre : 14-18*, Paris, Tallandier, (Texto) ; AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « La Grande guerre le deuil interminable », dans *Le Débat*, no.104, 1999, p.117-136.; AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Corps perdus, corps retrouvés. Trois exemples de deuil de guerre », dans *Annales, Histoire, Sciences sociales*, no.1, 2000, pp.47-71.

<sup>64</sup> CABANES Bruno. *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Le Seuil, 2004, (L'Univers Historique).

<sup>65</sup> CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Payot, 2002, (Histoire Payot).

<sup>66</sup> BECKER Annette. *La Guerre et la foi. De la mort à la mémoire, 1914-1930*, Paris, Armand Colin, 1994.

<sup>67</sup> CUCHET Guillaume, *Le crépuscule du purgatoire*, Paris, Armand Colin, 2005.

<sup>68</sup> VAN YPERSELE Laurence, « VI. Du deuil de guerre au Soldat Inconnu », dans WATTHEE-DELMOTTE Myriam (dir.), *Rite et création*, Paris, Hermann, 2020, pp. 105-118, (Vertige de la langue).

<sup>69</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la guerre, op.cit.*, p.248.

cohérente et fictive non pour se remémorer les affres de la guerre mais bien pour résister à l'oubli.<sup>70</sup>

Dans les années 1970, au moment où les questions de recherche s'élargissent à propos de la Première Guerre mondiale, plusieurs historiens commencent à rédiger au sujet des traces matérielles du conflit. Reinhart Koselleck<sup>71</sup>, Antoine Prost<sup>72</sup>, Kenneth Stanley Inglis<sup>73</sup> et George Mosse<sup>74</sup> en deviennent les pionniers et influencent la recherche par leurs encouragements afin que la nouvelle génération d'historiens se tourne vers ces sujets d'étude.<sup>75</sup> Par la suite, Pierre Nora publie les trois tomes de *Lieux de mémoire*<sup>76</sup>, dans une vision globalisante de l'histoire, il étudie les monuments aux morts et leur propre rôle dans nos sociétés.<sup>77</sup> Grâce à Antoine Prost, une typologie des monuments commémoratifs est créée selon leur localisation, leur architecture, leurs inscriptions et leur iconographie. Annette Becker<sup>78</sup> décide d'aller plus loin, dans cette typologie, et y intègre les relations entre les morts et les vivants.

En ce qui concerne la Belgique, Stéphanie Claisse devient l'une des premières à publier une synthèse sur les monuments aux morts de la Grande Guerre, après une collaboration avec les historiens Laurence van Ypersele et Emmanuel Debruyne.<sup>79</sup> Outre la thèse de Stéphanie Claisse, plusieurs articles publiés<sup>80</sup> par Laurence van Ypersele abordent le sujet. Lors de sa collaboration avec Axel Tixhon, l'analyse quantitative et qualitative des monuments aux morts en Wallonie montre l'existence de communautés locales et d'identité nationale dont l'objectif est la restauration de l'estime de soi et la confiance dans la reconstruction d'une société où les familles endeuillées sont reconnues. L'espace mémoriel des monuments aux morts donne une

---

<sup>70</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Les monuments aux morts belges de la Grande Guerre », dans LIERNEUX Pierre et PEETERS Natasja (éds), *Au-delà de la Grande Guerre. La Belgique 1918-1928*, Bruxelles, Racine, 2018, p. 205.

<sup>71</sup> KOSELLECK Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, Gallimard, Paris, 1997.

<sup>72</sup> PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, 3 vol., Paris, 1977. ; PROST Antoine, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ? », dans NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, t. 1 : *la République*, Paris, 1984, pp. 195-225.

<sup>73</sup> INGLIS Kenneth Stanley, *Sacredplaces. War Memorials in the Australian Landscape*, Melbourne, Melbourne University Press, 1998

<sup>74</sup> MOSSE George, *Fallen Soldiers: Reshaping the Memory of the World Wars*, op.cit.

<sup>75</sup> WINTER Jay, « Historiography 1918-Today », dans Ute Daniel e.a. (éd), *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2014.

<sup>76</sup> NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, 3vol., Gallimard Paris, 1984.

<sup>77</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la guerre*, op.cit., p.249.

<sup>78</sup> BECKER Annette, *Les monuments aux morts. Patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Errance, 1990.

<sup>79</sup> CLAISSE Stéphanie, « Les monuments aux morts » dans VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la Guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage de 14-18 en Belgique occupée. Histoire et mémoire*, Bruxelles, Labor, 2004, pp.134-146.

<sup>80</sup> TIXHON Axel et VAN YPERSELE Laurence, « Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie », dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent, Bruxelles (CEGES)*, 2000, n°7, pp.83-126 ; VAN YPERSELE Laurence, « Les monuments aux morts belges de la Grande Guerre », dans LIERNEUX Pierre et PEETERS Natasja (éds), *Au-delà de la Grande Guerre. La Belgique 1918-1928*, Bruxelles, Racine, 2018, pp.205-210.

place aux soldats mais aussi aux civils, tous deux couronnés de gloire, et délivre un message à la fois patriotique, civique et funéraire.

Sujet précis de notre mémoire, la gestion des corps, pendant et après la Première Guerre mondiale, peut se découper en plusieurs thématiques : la gestion des corps pendant la guerre, les fêtes du retour des vivants, les monuments aux morts et le retour des corps.

La Première Guerre mondiale apporte une nouveauté au niveau de la gestion des corps en Europe. Dans son article<sup>81</sup>, Antoine Prost note que la présence de cimetières militaires montre la volonté de l'Etat de donner à tous les soldats une sépulture individuelle alors qu'auparavant, seuls les officiers avaient droit à ce privilège. La thématique des cimetières militaires devient ainsi un sujet de recherche comme peut en témoigner l'ouvrage<sup>82</sup>, sous la direction d'Annette Becker et de Stéphane Tison, qui regroupe l'analyse de nouvelles pratiques funéraires nées lors du conflit et l'étude des sites funéraires, avec une vision symbolique, en tant que lieux de mémoire.

En France, la question du transfert des corps, autorisé après un long combat avec l'Etat, en juillet 1921<sup>83</sup>, devient un nouveau sujet d'étude. Les historiens, spécialisés dans les thématiques du deuil et de la mort, abordent aussi généralement dans leurs recherches le thème de la gestion des corps.<sup>84</sup> Jean-Charles Jauffret rédige un article<sup>85</sup> sur l'évolution de la gestion du corps depuis l'antiquité pour contextualiser, à l'aide d'exemples, le transfert des morts après la guerre.

Dans un article précurseur, Yves Pourcher<sup>86</sup> illustre, avec exemples et affects, les fouilles désespérées des mères et veuves, sur les champs de bataille, pour retrouver le corps de l'être aimé et le ramener dans le cimetière familial. Par ses descriptions des recherches dans les anciennes zones de combat, il donne une dimension humaine et individuelle aux exhumations et identifications clandestines effectuées par les familles qui craignent qu'avec le temps, l'Etat disperse les restes et oublie ses soldats morts pour défendre leur pays.

---

<sup>81</sup> PROST Antoine, « Les cimetières militaires de la Grande Guerre, 1914-1940 », dans *Le Mouvement Social*, vol. 237, no. 4, 2011, pp. 135-151.

<sup>82</sup> BECKER Annette, et TISON Stéphane (éd), *Un siècle de sites funéraires de la Grande Guerre*, Paris, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018.

<sup>83</sup> CUCHET Guillaume, *Le crépuscule du purgatoire*, op.cit, p.210.

<sup>84</sup> C'est le cas notamment pour les travaux BECKER Annette, *Les monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, op.cit. ; PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française*, op.cit. ; BARCELLINI Serge, « les nécropoles de la Grande guerre », dans *Historiens et géographes*, n°321, 1988, pp.299-301.

<sup>85</sup> JAUFFRET Jean-Charles, « La question du transfert du corps : 1915-1934 » dans CAUCANAS Sylvie et CAZALS Rémy (éds), *Traces de 14-1. Actes de colloque de Carcassonne*, Carcassonne, Les Audois, 1997, pp.133-146.

<sup>86</sup> POURCHER Yves, « La fouille des champs d'honneur », dans *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, no.20, 1993, pp. 37-56.

En 2001, dans le même état d'esprit, Thierry Hardier et Jean-François Jagielski publient un ouvrage<sup>87</sup>, à partir d'archives françaises et allemandes, sur l'étude de la perception de la mort pendant et après la guerre. Ils fournissent un éclairage concret à propos de la récupération des corps, de la gestion administrative des décès, du travail des fossoyeurs dans les sépultures mais aussi sur les commémorations et le droit des morts.

Plus récemment, Stéphane Tison s'engage dans la comparaison de la sortie de guerre de 1870-71 et celle de 1914-18<sup>88</sup>. Par l'étude de deux départements français contrastés, au moyen d'archives et de la presse locale, il recherche la manière dont s'est vécu le deuil et s'est construit la mémoire pendant et après la guerre. Son chapitre sur la démobilisation des morts, par le récit des étapes du rapatriement, montre le passage du collectif à l'individuel pour terminer par le deuil personnel et la mémoire privée, ultimes étapes de l'itinéraire des corps, dans lequel le rôle des femmes s'avère important pour la construction de la mémoire. D'autre part, la comparaison du deuil dans les deux guerres montre un deuil inachevé parmi la population française, comme si l'appropriation symbolique de la guerre précédente n'était pas terminée.

Enfin, la monographie<sup>89</sup> de Beatrix Pau étudie les conditions de rapatriement des morts en France, l'importance du culte des morts et du processus de deuil. Elle aborde la position opposée de certaines familles qui préfèrent laisser reposer la dépouille de l'être aimé dans les cimetières militaires prévus par les autorités étatiques, au lieu de le ramener, dans un souci patriotique. Cette double position des familles françaises suscite un débat de société, relayé par la chambre des députés et par la presse, qui aboutit finalement à la démobilisation des morts et à l'aménagement de nécropoles nationales. Par la typologie des motivations des familles à privilégier l'une ou l'autre position et par l'illustration de son propos avec des lois françaises, elle offre une lecture de l'évolution des décisions à propos des étapes de rapatriement des corps mais aussi de l'aménagement des sépultures dans les nécropoles militaires et des monuments aux morts.

En Belgique, la thématique de la gestion des corps engendre plusieurs travaux d'historiens qui posent le cadre législatif. Tout d'abord, l'historienne Laurence van Ypersele<sup>90</sup>

---

<sup>87</sup> HARDIER Thierry et JAGIELSKI Jean-François, *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre, 1914-1925*, Paris, Imago, 200

<sup>88</sup> TISON Stéphane, *Comment sortir de la guerre ? Deuil, mémoire et traumatisme (1870-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

<sup>89</sup> PAU Béatrix, *Le ballet des morts : État, armée, familles : s'occuper des corps de la Grande Guerre*, Paris, Librairie Vuibert, 2016.

<sup>90</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914- 1923 », dans *La Thérésienne. Revue de l'Académie royale de Belgique*, no.1, 2020, pp.1- 15. ; van Ypersele Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre », dans OLIVEIRA Matthieu de, DERRIEN Marie et JULIEN Élise (éds), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2022, (War Studies).

synthétise le sujet dans son article « Le retour des corps ». Celle-ci balise son sujet selon différents axes, pendant et après la guerre, au niveau de l'identification et de la réinhumation des civils et des militaires mais aussi le renouvellement des traditions et le retour des noms sur les monuments aux morts, entre autres. En comparaison, l'historien Jan Van der Fraenen<sup>91</sup> pose le contexte et le cadre juridique du rapatriement des morts dans l'état belge de manière factuelle et compare avec d'autres pays. Stéphanie Claisse, dans sa thèse sur les monuments aux morts<sup>92</sup>, décrit la chronologie des opérations du retour des corps et met l'accent sur l'œuvre de Jeanne Orianne. Au niveau de l'histoire locale, Rob Troubleyn retrace, à travers la gestion des corps et des cimetières, l'histoire du conflit dans la région de Liège<sup>93</sup>. Il s'intéresse notamment aux fouilles effectuées après la guerre pour retrouver les victimes dans les ruines des forts. Un autre historien belge, Dominiek Dendooven<sup>94</sup>, s'intéresse au retour des morts. Cependant, il cible sa recherche au Royaume-Uni où une politique de non-rapatriement, pendant et après le conflit, est actée par l'Etat. Il décrit cette situation avec des renseignements administratifs, évoque les réactions des familles endeuillées, positives et négatives, et leurs pétitions pour le rapatriement des corps.

Ces quelques travaux de recherche ne sont qu'une infime partie de ce qu'il existe à propos de notre thématique de mémoire. Néanmoins, un ouvrage de référence semble rassembler tous nos questionnements, le troisième tome « Sociétés » de la série *Cambridge History of the First World War*, dirigé par Jay Winter<sup>95</sup>.

Ressources essentielles pour la rédaction de ce mémoire et grâce aux contextes fournis, ces études sur la Première Guerre mondiale en Belgique et dans les deux villes étudiées, Namur et Mons, offrent un regard théorique, analytique et factuel pour analyser nos sources. Les ouvrages à propos du deuil de guerre et des commémorations apportent des pistes méthodologiques pour décoder les diverses étapes de la souffrance relative au deuil des proches des victimes de guerre à Mons et Namur. Enfin, les recherches déjà réalisées sur la gestion des

---

<sup>91</sup> VAN DER FRAENEN Jan, « Le rapatriement des victimes de guerre. Deuil personnel ou intérêt national ? » dans LIERNEUX Pierre et PEETERS Natasja (éds), *Au-delà de la Grande Guerre. La Belgique 1918-1928*, Bruxelles, Racine, 2018, pp.221-227.

<sup>92</sup> CLAISSE Stéphanie, *Monuments aux morts... et aux survivants belges de la Guerre 14-18*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2016.

<sup>93</sup> TROUBLEYN Rob, « Liège 1914 : la mort guette dans la Position fortifiée » dans MARÉCHAL Christine et SCHLOSS Claudine (dir.), *1914-1918. Vivre la guerre à Liège et en Wallonie*, Liège, Éditions du Perron, 2014, pp. 441-452.

<sup>94</sup> DENDOOVEN Dominiek, « “Bringing the dead home”: Repatriation, illegal repatriation and expatriation of British bodies during and after the First World War », dans CORNISH Paul et SAUNDERS Nicholas J. (éds), *Bodies In Conflict. Corporeality, materiality and transformation*, Londres, Routledge, 2014, pp. 66-80.

<sup>95</sup> WINTER Jay (dir.), *The Cambridge history of the First World War. Civil Society*, vol.3, Cambridge, Cambridge University Press, 2016.

corps posent des bases solides de réflexion et facilitent la poursuite de l'examen approfondi des sources relatives aux deux villes dévastées.

## **Présentation des sources**

Pour répondre aux questions posées précédemment, pour analyser la mort dans son organisation publique et privée, pendant et après la Grande Guerre, l'étude des sources va tenter de comprendre les pratiques de gestion des morts dictées par l'Etat, les relations complexes entre les traditions nationales, provinciales mais aussi familiales et explorer les rites funéraires liés au processus de deuil et aux émotions dicibles et indicibles liées à la peine.

Outre la littérature scientifique en lien avec la thématique, notre recherche se base, principalement, sur des fonds d'archives, ceux des deux villes étudiées et celui du Service des sépultures militaires (S.S.M.) D'autres sources sont consultées également pour apporter plus de précisions, une vision comparative des événements, et dans certains cas, combler les lacunes des fonds d'archives, grâce notamment à des journaux personnels et à la presse.

Conservé aux archives de la ville de Mons (A.V.M.), un fonds dédié à la Première Guerre mondiale, *Section Grande Guerre*, offre l'opportunité de sélectionner divers dossiers à analyser à propos du retour des morts, des inhumations et des transports funèbres, après la guerre. En outre, le dépouillement du fonds *Ville de Mons. Section contemporaine*, aux archives de l'État de Mons (A.E.M), apporte des informations essentiellement sur la construction des monuments aux morts.

La consultation du fonds *Ville de Namur*, conservé aux archives de la ville de Namur (A.V.N.), permet également de cibler les archives relatives à notre recherche. D'emblée, un constat manifeste s'impose, les archives de la ville de Namur sont lacunaires en comparaison de celles de Mons.

Pour les deux villes, le dépouillement systématique des procès-verbaux des Conseils communaux et des Collèges échevinaux, pour la période 1914-1924, apporte peu d'informations si ce n'est quelques mentions à propos des monuments commémoratifs et d'agrandissement de cimetière. Il est nécessaire d'utiliser ces procès-verbaux avec prudence car ils sont l'objet de transcriptions lors des réunions des Conseils et Collèges.

Un autre fonds d'archives, celui du *Service des sépultures militaires* (S.S.M.) conservé au Musée Royal de l'Armée (M.R.A), apporte des informations, notamment sur les procédures d'identification et d'exhumation des corps et les démarches concrètes effectuées lors des rapatriements des morts. Noyau central des relations entre ces différents services, les autorités communales et les familles, le Service des sépultures militaires gère l'optimisation des

opérations à effectuer dans le transfert des soldats morts au front et rapatriés dans leur commune. Ce service est créé le 5 avril 1917, à l'origine sous le nom de Service inhumation<sup>96</sup>, dans le but de localiser, d'identifier, d'exhumer et de réinhumer les victimes dans les cimetières militaires. A partir de la libération, transféré à Bruges, l'effectif des équipes augmente jusqu'à l'emploi de 1000 ouvriers, divisés en divers secteurs, sur le territoire belge.<sup>97</sup> Le service occupe un rôle important dans la gestion de corps pendant et après la guerre.<sup>98</sup>

La récolte des données, dans les divers fonds d'archives, et leur comparaison peuvent s'effectuer grâce aux bases de données *War Dead Register* et la *Liste des Noms*. *War Dead Register* est publié en 2015 par l'Institut des Vétérans – Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre (IV-INIG) à l'occasion du centenaire. Cette base de données est transférée, en même temps que l'institution fondatrice, au War Heritage Institute en 2017.<sup>99</sup> Son objectif est de recenser les victimes militaires, principalement de la Première et Seconde Guerre mondiale. Elle permet également l'accessibilité aux fiches personnelles du Service des sépultures militaires. Ainsi, chaque fichier contient le nom du soldat ainsi que les informations à propos de sa mort : le lieu d'inhumation, un possible transfert, une réinhumation. Toutes ces données sont inscrites par ordre chronologique. Par contre, ces documents sont à mettre en comparaison avec d'autres sources, à cause d'informations parfois incorrectes telles que la mauvaise orthographe des noms. La *Liste des Noms*, quant à elle, est publiée par le centre de recherche du musée In Flanders Field, également dans le cadre du centenaire. Celle-ci reprend toutes les personnes, civiles et militaires, décédées lors du conflit. Ces deux bases de données se complètent et permettent de connaître davantage de détails biographiques sur les victimes de Mons et de Namur.

La presse écrite, source incontournable, permet de compléter les informations récoltées dans les différents fonds d'archives et améliore leur compréhension. Moyen d'information, elle communique aux lecteurs les articles de lois et les décisions ministérielles relatives aux décisions prises par les autorités mais aussi l'avancement de la guerre et les données liées aux décès des civils et soldats. Vecteur de lien social, elle diffuse les idées et opinions tout comme les activités humaines et culturelles.

---

<sup>96</sup> VANDER FRAENEN Jan, « Le rapatriement des victimes de guerre. Deuil personnel ou intérêt national ? », *op.cit.*, p.226.

<sup>97</sup> TROUBLEYN Rob, « Liège 1914 : la mort guette dans la Position fortifiée », *op.cit.*, p. 445.

<sup>98</sup> CLAISSE Stéphanie, *Monuments aux morts... et aux survivants belges de la Guerre 14-18*, *op.cit.*, p.97.

<sup>99</sup> War Heritage Institute, *War Heritage Institute. Rapport d'activité 2017*, Bruxelles, War Heritage Institute, 2018, p. 7.

Tout d'abord, notre choix d'analyse se porte sur l'*Ami de l'ordre*, créé en 1839, un des seuls périodiques à poursuivre la publication sous l'occupation. Victor Delvaux<sup>100</sup> prend la direction de ce quotidien catholique en 1889 et la garde tout au long du conflit. Il est donc soumis à la censure des Allemands. Une relation privilégiée est notamment établie avec Monseigneur Heylen, évêque de Namur<sup>101</sup>. Il soutient également *Vers l'Avenir*, le successeur de l'*Ami de l'ordre* qui publie son dernier numéro le 18 novembre 1918 et offre la direction à René Delforge.<sup>102</sup>

Le journal montois libéral, *La Province*, est également consulté aux Archives de l'Etat de Mons. Produit en 1907<sup>103</sup>, il est mis sous séquestre, lors de la Première Guerre mondiale, jusqu'à la libération du territoire. Néanmoins, la publication du quotidien ne reprend pas directement à la fin du conflit, à cause de difficultés économiques, outre un bulletin provisoire, *La Liberté*, émis jusqu'en mars 1919.

L'utilisation de la presse écrite, comme outil d'analyse des faits de société comme la gestion des corps et la recherche de sens à donner au drame humain, nous semble adéquat. Même si les journaux déforment, à certains moments, les faits et communiquent une opinion à travers les événements transmis, ils restent, néanmoins, une source d'informations sur des activités collectives de la population locale dont les traces ne sont pas référencées ni archivées.<sup>104</sup>

En plus, la consultation de journaux intimes donne une lecture humaine et émotionnelle des événements, pendant la guerre. Par la narration de la quotidienneté de l'auteur, les informations sont consignées, au jour le jour, avec un ressenti autobiographique et intime, face au drame de guerre.<sup>105</sup>

---

<sup>100</sup> Victor Delvaux (1861-1941), homme de presse, il devient le directeur du journal catholique namurois L'Ami de l'Ordre en 1914. Il choisit, malgré la censure allemande, de continuer la parution de son quotidien. A la sortie de la guerre, jugé pour avoir publié sous l'occupation allemande, il cesse son activité et est jugé à la cour d'assises de Liège. Il est acquitté en février 1922 et se retire de la vie publique. (GOFFIN André-Marie « Delvaux Victor » dans JACQUET-LADRIER Françoise (dir.), *Dictionnaire biographique namurois*, Wépion, Société royale Sambre et Meuse, 1999, p.76, (Le guetteur wallon ; 3-4).

<sup>101</sup> Thomas-Louis Heylen, né en 1856 et ordonné prêtre à Malinnes en 1881, devient vicaire général des Prémontrés de Belgique en 1889. Nommé évêque de la ville de Namur, le 23 octobre 1899, il est sacré le 30 novembre 1899. (Simon A., « Thomas-Louis Heylen » dans *Biographie nationale*, t. 32, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1964, pp.296-298.)

<sup>102</sup> CAMPÉ René, *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, Gérard, 1975, p.535.

<sup>103</sup> GOL Jean, *Le monde de la presse en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1970, p.53.

<sup>104</sup> JACQUET Philippe, « Aux sources de la vie quotidienne » dans JACQUET Philippe et JACQUET-LADRIER Françoise (dir.), *La vie à Namur au temps du roi Albert*, Bruxelles, Crédits communal de Belgique, 1984, p.8.

<sup>105</sup> DIDIER Béatrice, *Le journal intime*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p.12, (Littératures modernes, 12). ; LEJEUNE Philippe, *Les Brouillons de Soi*, Paris, Editions Le Seuil, 1998, p. 317.

Grâce à une liste de journaux personnels fournie par l'historien Emmanuel Debruyne, la sélection de plusieurs journaux, pour chacune des villes étudiées, s'avère propice à l'étude de notre thématique.

Dans ce cadre, pour la ville de Mons, les journaux personnels d'Hélène Dinsart, de Monsieur D'Oudou et des filles de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus de Mons sont étudiés, dans l'intention de rechercher des informations sur la gestion des corps, mais aussi avec le dessein de percevoir des émotions liées au deuil, à l'absence, à la perte, suite aux violences subies par les soldats et la population.

Les carnets de guerre d'Hélène Dinsart offrent une vision féminine de la guerre, associée à une sensibilité d'artiste. Pianiste et professeur de piano, née à Mons en 1882, elle y réside tout au long de la guerre, dans la maison de ses parents qui dirigent un commerce de confection pour hommes et de draperie. Après la guerre, elle devient professeur de piano au Conservatoire de Bruxelles. Elle décède à Bruxelles en 1968.<sup>106</sup> Son récit couvre la période du 20 août 1914 jusqu'au 11 novembre 1918, découpé en trois temps d'écriture.

Le second journal de guerre, conservé aux Archives Générales du Royaume (A.G.R.), est rédigé par monsieur D'Oudou, pseudonyme humoristique, ce montois ne mentionne ni prénom ni profession, dans le récit. Commencé au début de l'invasion allemande par des notes par ci par là, il décide de brûler ses souvenirs, par crainte de représailles de la part de l'ennemi. De ce fait, le journal de guerre s'étend d'avril 1918 jusqu'en décembre 1918.

Enfin, les chroniques de la congrégation des filles du Sacré Cœur de Jésus de Mons, écrites à l'occasion du centenaire de la création de leur communauté, ouvrent sur une vision ecclésiastique. La fondation de cette congrégation, à Mons, date de 1814. Son objectif réside dans l'éducation des jeunes filles. Une école primaire et moyenne est disponible dans le pensionnat pour jeunes filles situé à la rue Dominicain. Elles sont délogées par l'occupant, pendant la guerre, le bâtiment réquisitionné devient un lazaret pour les Allemands. Ces chroniques débutent le 15 avril 1914 et se terminent le 22 août 1922.<sup>107</sup>

En ce qui concerne la ville de Namur, l'analyse des journaux personnels porte sur les écrits d'Edmond Min, médecin et bourgmestre d'Éghezée et de Jean Schmitz, chanoine à l'évêché de la ville de Namur.

Le journal de Jean Schmitz expose le quotidien de la population namuroise confrontée à la faim, à la peur, au vol. Ecrites dans des calepins, au jour le jour, ses informations concernent

---

<sup>106</sup> DEPRÉAY Philippe, FAERHÈS André et NIEBES Pierre-Jean, « Journal d'Hélène Dinsart. Témoignage d'une artiste montoise », dans *Les cahiers de la MMM*, no.6, 2018, p.8.

<sup>107</sup> NIEBES Pierre-Jean, *Inventaire des archives de la congrégation des Filles du Sacré-Cœur de Jésus à Mons (1514 - 1998)*, Bruxelles, Archives de l'Etat de Mons, 2015, p.10.

peu les combats mais bien les mouvements des trains entendus de son bureau à l'évêché, tout comme le bruit des canons. Son journal personnel permet de saisir les habitudes de vie des Namurois, face à la guerre, face à la mort.

En revanche, le journal d'Edmond Min narre la vie de sa commune et de ses administrés, en regard des avancées allemandes, de leurs agressions, des privations imposées et de la mort de plus en plus présente. Rythmées par les informations de guerre présentes dans le pays et plus particulièrement dans sa campagne namuroise, le docteur Mint apporte un regard empreint de recul, lié à sa profession de bourgmestre, sur la situation de guerre.

Enfin, nous avons utilisé les rapports de paroisses, réponses aux questionnaires envoyés par le cardinal Mercier. Projet débuté par le cardinal Mercier et son équipe (dont fait partie le chanoine Jean Schmitz), le but est de récolter, pour chaque ville, un rapport décrivant les événements de la guerre, dans l'optique de la publication d'un ouvrage, qui ne verra jamais le jour, dû à la difficulté de synthèse.<sup>108</sup> Ainsi, début 1919, les différentes paroisses et communautés religieuses de chaque localité répondent à un questionnaire, divisé en plusieurs points, dont l'invasion allemande, la vie religieuse sous l'occupation, le sort des prisonniers politiques, la fin de la guerre, le retrait des troupes allemandes et le retour des prisonniers de guerre.<sup>109</sup> Néanmoins, les réponses ne sont pas toutes de même qualité. Parfois les prêtres ou responsables de communautés religieuses ne répondent pas aux questions et la longueur du rapport peut diverger.

A la base, notre problématique comportait l'étude de la gestion des corps également dans la ville de Liège. Mais après réflexion et discussion, nous avons choisi de mettre de côté l'étude de cette ville, certains travaux étant déjà effectués sur le sujet. A partir de ce moment, la méthodologie consiste à confronter les diverses sources et travaux scientifiques entre eux, pour établir une réponse à notre problématique de départ.

Ce mémoire se découpe en trois parties, selon un fil rouge chronologique. Tout d'abord, la gestion des morts pendant le conflit, ensuite, à la sortie de la guerre et après la guerre, à partir du moment où les rapatriements des corps sont autorisés par le gouvernement.

---

<sup>108</sup> TIXHON Axel, « Les archives de Jean Schmitz, observateur privilégié de l'occupation de Namur », *op.cit.*, p. 29-30.

<sup>109</sup> « Les rapports de paroisses de la Guerre 14-18 sont en ligne », <https://www.arch.be/index.php?l=fr&m=actualites&r=toutes-les-actualites&a=2014-07-01-les-rapports-de-paroisses-de-la-guerre-14-18-sont-en-ligne>, (consulté le 14 avril 2024).

## Chapitre 1 : la gestion des morts pendant la guerre

La Première Guerre mondiale propulse les pays belligérants dans un moment de l'histoire où la mort de masse fait irruption de manière imposante et soudaine. Guerre totale et industrielle, elle confronte le peuple à des démarches inhabituelles dans le traitement de la mort et du deuil, comme gérer des pertes humaines sans précédent, informer les familles du décès d'un proche, permettre si possible une sépulture individuelle et proche du lieu d'habitation du défunt.<sup>110</sup> Un bouleversement des manifestations du deuil s'empare alors des usages traditionnels respectés jusqu'en 1914. L'absence de corps, de veillées funèbres avec l'entourage, de funérailles classiques, de tombe sur laquelle se recueillir participe au sentiment de perte et de drame face à la mort, encore plus profonds qu'en temps de paix. Afin de participer activement à la quête du corps de l'être aimé, certaines familles entretiennent de la correspondance avec certains camarades de combat de leur défunt dans l'espoir d'obtenir le lieu de l'inhumation du corps et de rapatrier le corps à la fin de la guerre.<sup>111</sup> De même, les anciens compagnons d'armes écrivent parfois à la famille pour mêler souvenirs et condoléances.<sup>112</sup>

La mort au front ne constitue pas la seule et unique mort étudiée dans ce travail. En effet, la mort pour un soldat se présente comme un horizon possible même si la perspective de la victoire prévaut sur l'angoisse de perdre la vie. Par contre, la mort des non-combattants, celle des citoyens en dehors des zones d'opérations militaires, est appréhendée selon les modalités de lieu, de temps, du contexte politique et des circonstances propres à chaque civil. Maladie, famine, dégâts collatéraux imposés par l'ennemi comme pillages, incendies, otages, fusilllements, constituent notamment la diversité des facteurs à l'origine de la mort des civils.<sup>113</sup>

Parmi les pays belligérants lors de la Grande Guerre, la position de la Belgique, théâtre des opérations militaires, autorise l'accès aux corps de manière inégale et induit des attitudes funéraires différentes en fonction de la période et de la zone géographique. Ainsi, pendant la guerre de mouvement, tant les corps des soldats belges et alliés que ceux des civils sont inhumés rapidement, par manque de temps et de conditions matérielles adéquates suffisantes.

---

<sup>110</sup> PROST Antoine, « Les morts », *op.cit.*, pp.599-609.

<sup>111</sup> BACH André, « La mort en 1914-1918 » dans *Revue historique des armées*, no.259, 2010, p.2.

<sup>112</sup> WINTER Jay, *Entre deuil et mémoire : la Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, Paris, Armand Collin, 2008, p.63.

<sup>113</sup> CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIXe-XXe siècles)*, *op.cit.*, pp.15-16.

Dès l'automne 1914, à la stabilisation du front, les familles ne reçoivent plus de nouvelles des soldats dans la zone de l'Yser. Elles n'ont alors cessé de réclamer le corps de leur défunt pour le rapatrier après son identification et lui offrir des funérailles respectueuses, porte d'entrée pour un travail de deuil. L'identification et la réinhumation des corps militaires et civils s'avèrent également un objectif majeur pour les Allemands dans un souci d'hygiénisme. De surcroît, grâce à l'identification du défunt, les veuves et les orphelins acquièrent la reconnaissance de leur statut et des avantages associés comme une pension ou accès aux œuvres philanthropiques. Ainsi, les témoignages des anciens militaires sont nécessaires pour attester de leur présence, à la mort de leurs camarades.<sup>114</sup>

Dans la zone occupée, le fusillement de 300 patriotes, la mort en déportation d'au moins 2600 citoyens et le décès de milliers de civils<sup>115</sup> démontrent l'ampleur du nombre de civils écrasés par la guerre et toute l'importance de considérer les non-combattants comme victimes de guerre.

La Grande Guerre tue aveuglément, hommes, femmes et enfants, civils et soldats, elle tue en masse. Les endeuillés vivent très souvent leur deuil sans le corps de leur défunt tandis que les morts décèdent sans le soutien de leurs proches et connaissent la solitude pendant leur agonie. Le deuil de guerre possède des particularités bien différentes qu'en temps de paix, parmi celles-ci, la modification des procédures de préparation au deuil et des rites funéraires<sup>116</sup> et l'inversion des générations où les plus âgés inhument les plus jeunes.<sup>117</sup>

Les gestes culturels qui permettent aux vivants en pleurs de se séparer n'existent plus ou bien peu en comparaison avec les temps passés et évoluent pendant la guerre.<sup>118</sup> Pourtant, leur rôle est d'offrir un hommage funéraire à la hauteur de la souffrance éprouvée et de commencer un travail de deuil essentiel à l'apaisement de la douleur ainsi qu'à la reconstruction psychique des endeuillés. Ils favorisent également l'acceptation de la mort, permettent de canaliser l'expression des émotions liées au chagrin<sup>119</sup> et assurent aux morts le repos nécessaire.

---

<sup>114</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°23, Sépulture et visites aux tombes, Demande de confirmation sur le décès de Jules Tas, 4 novembre 1920.

<sup>115</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914- 1923 », *op.cit.*, p.1.

<sup>116</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Corps perdus, corps retrouvés. Trois exemples de deuil de guerre », dans *Annales, Histoire, Sciences sociales*, no.1, 2000, p.47.

<sup>117</sup> VAN YPERSELE, Laurence. « Enterrer les civils en Belgique occupée », dans Annette BECKER et Stéphane TISON (dir.), *Un siècle de sites funéraires de la Grande Guerre*, Paris, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018, p.92, (Les passés dans le présent)

<sup>118</sup> ARIÈS Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*, Paris, Seuil, 1975 ; p.193.

<sup>119</sup> CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIXe-XXe siècles)*, *op.cit.*, p.165.

Le service funèbre ainsi que la cérémonie religieuse, si tel est le cas, apportent du réconfort, une consolation et un apaisement moral. Or, en temps de guerre, cette dimension est affaiblie, les services funéraires sont rapides, minimalistes<sup>120</sup> afin de laisser place au défunt suivant<sup>121</sup> et le personnel qui officie autour des dépouilles, pompes funèbres, médecin, prêtre, fossoyeurs, a peu de temps à consacrer aux morts et à leurs familles. Dans ce cas, la perte traumatique de l'être aimé laisse les endeuillés dans un état émotionnel d'insécurité, abandonnés à leur chagrin, face à un deuil empêché et à une absence irréversible. Or le traumatisme se poursuit bien au-delà de la mort et de la gestion de celle-ci, la perte incommensurable va affecter le système familial dans sa globalité et dans son organisation. L'absence remet en perspective le devenir familial tant au niveau des conditions matérielles de survie que des relations sociopsychologiques de chacun.<sup>122</sup>

En France, par exemple, dès l'identification d'un corps, la nouvelle dramatique est annoncée à la famille, par l'administration mais aussi par les soldats, compagnons de combats, témoins de l'épisode mortel qui fauche la vie d'un des leurs.<sup>123</sup> Cette annonce autorise une prise de conscience du décès du proche, écarte définitivement les fantasmes d'un éventuel retour de la personne aimée et attendue et enclenche le processus de deuil.

Étudiés par la psychiatre Elisabeth Kübler-Ross, les mécanismes du deuil se composent de cinq étapes. Dans un premier temps, face au choc de l'annonce de la mort, le parent est dans le déni et refuse, de façon consciente ou inconsciente, la réalité. Puis, le besoin de connaître les circonstances et les instants avant la mort submerge l'endeuillé. Si elle est possible, la communication avec les officiers et les compagnons d'infortune permet de mettre un cadre à la peine et l'angoisse. Lorsque le déni n'est plus possible, un sentiment de colère et d'injustice s'empare de lui avant une troisième étape, le marchandage où l'endeuillé se berce d'illusions d'un éventuel retour en arrière grâce à un pouvoir supérieur. Lors de la dépression, quatrième étape, l'endeuillé prend conscience de la réalité de la mort et commence à accepter la situation. S'ensuit alors une longue période de tristesse et d'isolement, avec d'éventuels retours vers la colère et le marchandage. Enfin, la période d'acceptation lui permet de retrouver de l'énergie et de se reconstruire.<sup>124</sup>

---

<sup>120</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n° 6, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation. Entrée du 9 novembre 1918.

<sup>121</sup> DAMOUSI Joy, « Le deuil », *op.cit.*, pp.394-395.

<sup>122</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *Je serai fusillé demain. Les dernières lettres des patriotes belges et français fusillés par l'occupant 1914-1918*, *op.cit.*, p.203.

<sup>123</sup> FARON Olivier, « Le deuil des vivants », *op.cit.*, p.1113.

<sup>124</sup> KÜBLER-ROSS Elisabeth et KESSLER David, *Sur le chagrin et sur le deuil. Trouver un sens à sa peine à travers les cinq étapes du deuil*, Paris, Pocket, 2011, pp. 25-51.

Afin de soutenir au mieux ces longs mois d'émotions intenses, des rites mortuaires permettent aux vivants de se séparer des morts et aux morts de passer dans l'au-delà. Or le temps de guerre constitue une rupture au niveau des traditions et convie la population à trouver des rites funéraires inédits.<sup>125</sup>

Avant la guerre, quatre moments se succèdent et régulent le deuil. D'abord, le rite de l'oblation consiste en la toilette mortuaire et la préparation du mort pour son dernier voyage. Ensuite, les rites de séparation, avec la contemplation et la veillée funèbre, représentent le moment où la famille prend conscience de la mort et pleure le défunt. Ils annulent les tentations du déni, facilitent l'acceptation du décès et transforment le mort en souvenir. Enfin les rites de commémoration comprennent le repas après les funérailles, s'ensuivent les hommages et les cérémonies commémoratives. Ils rappellent les circonstances de la mort et honorent la mémoire du défunt.<sup>126</sup>

Or, mourir à la guerre ne respecte pas l'ensemble de ces rites, l'absence de corps et la brutalité de la perte bousculent les procédures de la préparation au deuil. Pour de nombreuses familles, le deuil individuel ne peut s'exprimer et reste inachevé,<sup>127</sup> malgré les temps de commémoration et du deuil collectif.

Dans ce chapitre, après un paragraphe sur les modalités de l'invasion allemande et les conséquences de l'occupation sur la population belge et plus particulièrement sur les villes de Namur et Mons et leurs environs, l'étude de la mort des civils et des soldats, pendant la guerre, et l'évolution des pratiques de deuil, permettront de mieux saisir la gestion des morts dont l'attente, le questionnement, le ressenti et l'impossible travail de deuil des Namurois et Montois, pendant la guerre.

## **1. Contexte de la Première Guerre mondiale**

### **a. L'invasion**

Après l'assassinat du prince héritier d'Autriche à Sarajevo, la Belgique espère éviter le conflit.<sup>128</sup> Néanmoins, lors de l'invasion, le 4 août 1914, suite à l'ultimatum adressé par l'Allemagne à la Belgique et au refus de celle-ci d'accorder le droit de passage, l'armée

---

<sup>125</sup> CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIXe-XXe siècles)*, op.cit., p.166.

<sup>126</sup> *Ibid.* pp.166-167.

<sup>127</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, op.cit., p.237.

<sup>128</sup> DE VOS Luc, *La première guerre mondiale*, Bruxelles, Éditions J.-M. Collet, 1996, p.28.

allemande viole la neutralité belge. Le pays se retrouve donc au cœur d'un conflit international et s'engage dans la guerre avec une armée inadéquate et non opérationnelle, par son absence de tradition guerrière depuis 1831<sup>129</sup>, en manque d'officiers et d'armements suffisants.<sup>130</sup> Pour sa défense, l'armée belge s'appuie sur un ensemble de fortifications, autour d'Anvers, réduit national, Namur et Liège.<sup>131</sup>

Très vite, la Belgique se prépare à une invasion allemande d'environ un million d'hommes<sup>132</sup> qui porte sur les forts de Liège, sans doute le bastion européen le plus fortifié, obstacle à éliminer par les troupes allemandes pour atteindre Paris.<sup>133</sup> Le long de leur route, des soldats allemands brutaux et indisciplinés prennent en otage, massacrent, pillent, incendient et utilisent des boucliers humains en représailles quand leurs plans d'avancement sont contrecarrés.<sup>134</sup> Pour sa défense, le pays s'appuie sur l'armée belge mais aussi sur une certaine forme de résistance, bien que le concept de résistance n'existe pas encore<sup>135</sup>, qui se manifeste par une opposition passive ou active de la part de la population, comme les activités clandestines mais aussi les réseaux de renseignements et de nombreux petits gestes au quotidien de la part des citoyens. La garde civique n'est pas mobilisée, ce rôle n'est pas envisagé car le gouvernement ne conçoit pas sa participation à la défense militaire du pays. Néanmoins, elle assume quelques tâches de protection militaire dans les forts de Liège, Namur et Anvers mais elle se limite principalement au maintien de l'ordre pour s'opposer aux pillages et assurer le contrôle de la population.<sup>136</sup>

Dès les premiers jours, dans la région est de la Belgique et limitrophe de l'Allemagne, des abatis d'arbres, des ponts et tunnels détruits forment des barricades symboliques pour ralentir les troupes ennemies.<sup>137</sup> A Liège, le général Leman<sup>138</sup> réitère un refus à la demande de

---

<sup>129</sup> BOST Mélanie et COLIGNON Alain, *La Wallonie dans la Grande Guerre 1914-1918*, op.cit., p.22.

<sup>130</sup> VAN EVENBROECK Christine, « Belgique », dans LAGRANGE François (dir.), *Inventaire de la Grande Guerre*, Paris, Universalis, 2005, p.426.

<sup>131</sup> TIXHON Axel, « Namur, à l'heure allemande (1914-1918). Le quotidien Namurois », dans BODART Emmanuel, CLAES Marie-Christine et TIXHON Axel (dir.), *Namur à l'heure allemande, 1914-1918 : la vie quotidienne des Namurois sous l'Occupation*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2010, p.10.

<sup>132</sup> HORNE John et KRÄMER Alan, *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, Paris, Tallandier, 2011, p.37.

<sup>133</sup> DE VOS Luc, *La première guerre mondiale*, op.cit., p.27. ; DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, op. cit., p.69.

<sup>134</sup> HORNE John, « Atrocités et exactions contre les civils », dans AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Jean-Jacques (éd.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004, p.367.

<sup>135</sup> DEBRUYNE Emmanuel. « Combattre l'occupant en Belgique et dans les départements français occupés en 1914-1918. Une « résistance avant la lettre » ? », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 115, no. 3, 2012, p16.

<sup>136</sup> VELDEMAN Piet, « Garde Civique » dans Ute Daniel, e.a., (éds), *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2016.

<sup>137</sup> BOST Mélanie et COLIGNON Alain, *La Wallonie dans la Grande Guerre 1914-1918*, op.cit., p.25.

<sup>138</sup> Gérard Leman (1851-1920) est un homme de guerre. Il rentre à l'École militaire en 1867 où il en ressort lieutenant de génie. Il entame une carrière d'enseignant au sein de l'École militaire jusqu'en 1912 où il est élu

libre passage des ennemis.<sup>139</sup> Le 4 août 1914, la bataille de Liège débute et, contrairement à l'attente de l'Etat-major allemand, les troupes belges résistent au niveau de la ceinture des forts liégeois.<sup>140</sup>

Le rôle de ces 30 000 hommes, guidés par le général Leman, est de combattre le plus longtemps possible pour ralentir les troupes ennemies.<sup>141</sup> Parmi les six brigades d'infanterie allemande, une seule réussit à s'introduire dans les intervalles entre les forts, les autres battent en retraite vers leur position de départ ou sont dissoutes par un obus ou sous le feu des canons. La riposte de l'envahisseur par le bombardement d'une partie de la ville, à l'aide d'un zeppelin, est la conséquence de cette résistance. Dès l'invasion, les soldats belges vivent leur première confrontation avec la guerre industrielle.<sup>142</sup> L'armée belge se retire en direction d'Anvers, sous un ordre de repli du général Leman<sup>143</sup>, malgré la victoire inattendue au niveau des forts liégeois. Par conséquent, le général allemand Ludendorff et sa brigade prennent le commandement de la ville sans défense et de la Citadelle le 7 août. Dans le dédale des souterrains des forts, nos soldats, envahis par la peur, risquent l'asphyxie par les gaz des explosions, jusqu'au moment où l'armée belge de campagne, défenseuse des forts, bat en retraite tandis que la reddition finale des forts s'opère le 16 août.<sup>144</sup> Les pertes humaines sont multiples tant au niveau des soldats allemands que belges, mais aussi parmi les civils de la région liégeoise. Morts sous les coups des canons, dans les flammes des incendies, sous les projectiles du zeppelin, lors des bombardements des belligérants, lors des représailles de l'ennemi, la mort est l'ultime souffrance de la bataille de Liège, sous-tendue par des émotions de sidération, de peur et de colère.<sup>145</sup> Il est à noter que chaque fois que les plans de l'armée allemande sont contrecarrés,

---

lieutenant général. C'est en janvier 1913, qu'il prend la fonction de commandant de la 3<sup>e</sup> division armée et de la position fortifiée de Liège. Commandant des troupes lors de l'invasion des Allemands, il dirige les opérations à Liège, ville dans laquelle il se fait capturer et emprisonner en Allemagne jusqu'en 1917 où sa santé fragile permet au roi Albert de le libérer. A la sortie de la guerre, il rédige son Rapport au Roi sur la défense de Liège en août 1914. Il décède le 17 octobre 1920 et à sa demande, ses funérailles sont civiles. Néanmoins, des cérémonies nationales sont toutefois organisées quelques jours après. (HAUTECLER Georges, « Leman Gérard » dans *Biographie nationale*, t.30., Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique, 1958, pp.512-516.)

<sup>139</sup> DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, op. cit., p.70.

<sup>140</sup> LEBOUTTE René, « Introduction. Liège dans la Première Guerre mondiale », dans MARECHAL Christine et SCHLOSS Claudine (dir.), *1914-1918 : vivre la guerre à Liège et en Wallonie*, Alleur, Editions du Perron, 2014, p.10.

<sup>141</sup> BECHET Christophe, « La défense de Liège », dans MARECHAL Christine et SCHLOSS Claudine (dir.), *1914-1918 : vivre la guerre à Liège et en Wallonie*, Alleur, Editions du Perron, 2014, p.141.

<sup>142</sup> DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, op. cit., p.71.

<sup>143</sup> BECHET Christophe, « La défense de Liège », op.cit., p.144.

<sup>144</sup> BOST Mélanie et COLIGNON Alain, *La Wallonie dans la Grande Guerre 1914-1918*, op. cit., p.27.

<sup>145</sup> NAHOE Dominique, « La population liégeoise face aux soldats allemands en août 1917 », dans MARECHAL Christine et SCHLOSS Claudine (dir.), *1914-1918 : vivre la guerre à Liège et en Wallonie*, Alleur, Editions du Perron, 2014, p.174.

elle occasionne les violences les plus graves et les plus brutales à l'encontre des civils.<sup>146</sup> Néanmoins, contrairement aux villes de Visé qui subit une destruction automatique et des déportations vers l'Allemagne<sup>147</sup> et de Herve dans laquelle 300 maisons sont brûlées avec ses habitants, femmes et enfants inclus<sup>148</sup>, Liège déplore moins de morts parmi ses habitants terrorisés.<sup>149</sup> Cependant, elle subit des exactions mises en place pour semer la terreur avec de nombreuses maisons incendiées et des civils tués.<sup>150</sup>

Durant cette période, les soldats allemands sont présents aussi dans le Grand-duché de Luxembourg, la Meurthe-et-Moselle, les provinces de Namur et du Luxembourg.<sup>151</sup> En Belgique comme en France, la croyance aux francs-tireurs se répand et partout les victimes qui subissent les représailles en nient l'existence.<sup>152</sup> Ainsi, l'armée allemande justifie ces massacres, lors de l'invasion, comme des punitions sur le peuple suite à la présence de francs-tireurs.<sup>153</sup> Or, il n'en est rien, l'étude de John Horne et d'Alan Kramer sur les atrocités allemandes montre que, quelles que soient les raisons annoncées par l'ennemi, deux tiers des violences contre les civils sont liés aux combats. S'ensuivent des violences provoquées par la panique des soldats et l'utilisation de boucliers humains.<sup>154</sup> D'autres hostilités contre les civils sont aussi exercées à Tongres, le 18 août, où dix mille habitants sont expulsés de leur maison et la garde civique déportée à Cologne.<sup>155</sup>

Dans la Belgique non encore occupée, le sentiment patriotique domine parmi la population, 18 500 hommes se portent volontaires et l'appel à la solidarité lancé par la Croix-Rouge est entendu dans tous les quartiers du pays.<sup>156</sup> Néanmoins, les troupes allemandes tracent leur route afin de traverser la Belgique.

---

<sup>146</sup> DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, op. cit., p.85.

<sup>147</sup> HORNE John et KRAMER Alan, *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, op.cit., p.57.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p.46.

<sup>149</sup> Liège, A.V. L., *Registre des délibérations du Conseil communal de la ville de Liège*, Appendice de 1919.

<sup>150</sup> JEURIS Françoise, « Les autorités communales liégeoises face à l'invasion », dans MARECHAL Christine et SCHLOSS Claudine (dir.), *1914-1918 : vivre la guerre à Liège et en Wallonie*, Allier, Editions du Perron, 2014, p.195.

<sup>151</sup> DUMOULIN Michel, « L'entrée dans le XXe siècle. 1905-1918 » dans DUMOULIN Michel, e.a. (dir.), *Nouvelle Histoire de Belgique*, v.2., Bruxelles, Editions Complexe, 2006, p.91, (Questions à l'histoire). ; HORNE John et KRAMER Alan, *1914 : les atrocités allemandes, : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique* op.cit., p. 51.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p.56.

<sup>153</sup> BECKER Jean-Jacques et KRUMEICH Gerd, « La violence contre les civils », dans BECKER Jean-Jacques et KRUMEICH Gerd (dir.), *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*, Paris, Tallandier, 2012, p. 171, (Texte).

<sup>154</sup> VAN YPERSELE Laurence. « Enterrer les civils en Belgique occupée », op.cit., p.92.

<sup>155</sup> HORNE John et KRAMER Alan, *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, op.cit., p.58.

<sup>156</sup> DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, op. cit., p.73.

L'armée allemande progresse inéluctablement et envahit presque l'entièreté du pays. Par la suite, les troupes belges, après de vaillants combats, reculent et se replient pendant que l'ennemi se dirige vers Anvers.<sup>157</sup> De gros dégâts sont observés dans la ville de Namur tandis que la ville de Mons reste debout et de multiples exactions sont exercées sur les civils.<sup>158</sup> Dès la fin du mois d'août 1914, l'administration allemande s'installe à Bruxelles et le gouverneur général prend la tête du pays.<sup>159</sup>

Concentrons-nous maintenant sur les deux villes étudiées. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la ville de Namur jouit d'un calme provincial, loin de l'industrialisation imposante et des jeux de pouvoir de la capitale. Namur, comme Liège, constitue l'une des villes fortifiées de Belgique. En effet, Namur fait partie des défenses de la Meuse grâce à ses neuf forts situés à six kilomètres du centre de la ville et séparés entre eux de plus ou moins quatre kilomètres.<sup>160</sup>

Comme l'invasion de Liège par l'armée allemande occasionne du stress parmi les autorités communales et militaires de Namur, des mesures de prévention et de prudence sont prises dès le 31 juillet avec la mobilisation des forts de la Meuse et le rappel de trois classes.<sup>161</sup> Dès le 4 août, le gouverneur de la province et les bourgmestres reçoivent des directives de réquisition et une commission chargée de l'approvisionnement voit le jour pour tenter d'éviter le manque de denrées alimentaires. De même, la mort des premiers blessés et tués par des bombes lâchées d'un avion, des rumeurs de massacres occasionnés par l'ennemi ainsi que des informations fragmentaires sur le comportement des Allemands pendant leur progression provoquent, parmi la population, peur et fuite vers Bruxelles et la mer du Nord.<sup>162</sup>

Pour assiéger la ville de Namur, l'envahisseur met à profit les acquis tactiques tirés de la prise de Liège. Le 20 août 1914, l'armée ennemie attaque la ceinture des forteresses par le Nord-Est et le quartier de la gare, grâce aux bombardements de l'artillerie lourde qui provoquent de nombreuses victimes.<sup>163</sup> Les pertes allemandes sont donc minimes contrairement au nombre de soldats belges blessés ou tués. Puis, le jour suivant, les troupes

---

<sup>157</sup> DE VOS Luc, *La Première guerre mondiale*, op.cit., p. 38. ; DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, op. cit., p.92.

<sup>158</sup> Ces villes seront abordées dans un paragraphe ultérieur.

<sup>159</sup> BITSCH Marie-Thérèse, *Histoire de Belgique. De l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2004, pp. 147-148, (Questions à l'Histoire).

<sup>160</sup> SCHMITZ Jean et NIEUWLAND Norbert, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et Luxembourg*, t.2, Bruxelles, Van Oest, 1920, p.2.

<sup>161</sup> « En Belgique. Le rappel de trois classes. Les mesures militaires » dans *L'Ami de l'Ordre*, 31 juillet 1914, p.1.

<sup>162</sup> FALISE Alain, « Les civils et la guerre », dans JACQUET Philippe et LADRIER Françoise (éd.), *La vie à Namur au temps du roi Albert*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1984, pp.203-204.

<sup>163</sup> SCHMITZ Jean et NIEUWLAND Norbert, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et Luxembourg*, op.cit., p.7.

stationnées entre les forteresses subissent les attaques de l'ennemi et les Allemands rentrent dans la ville.<sup>164</sup> Le 24 août, par voie d'affiches, les autorités communales et militaires namuroises préviennent la population que toute résistance aura des conséquences : « (...) Toute injure, tout acte d'hostilité envers un soldat allemand qui serait porté à la connaissance de l'administration communale serait sévèrement réprimé. »<sup>165</sup>

En effet, quelques tirs isolés engendrent de la frayeur chez les Allemands. S'ensuivent des massacres de civils sur la Grand-Place, la place Léopold et dans les rues Nicolas et Rogier, des destructions de maisons, des bombardements et des incendies du centre historique de la ville, dont l'Hôtel de Ville et une panique générale.<sup>166</sup> Il semblerait que 75 civils soient tués et 109 maisons incendiées dans la nuit, entre le 23 et le 25 août. L'inhumation des victimes dans un cimetière provisoire à Asty-Moulin précède le transfert définitif des corps, en octobre, au cimetière de Belgrade et de la Plante.<sup>167</sup> La ville de Namur s'incline après deux jours de siège<sup>168</sup> tandis que les forts tiennent encore quelques jours avant de tomber.<sup>169</sup> Au même moment, des massacres sont en cours dans les villes voisines de Namur. Andenne, Tamines et Dinant sont à feu et à sang.<sup>170</sup>

Après la prise des forts, menacées d'encerclement, les troupes se replient vers la frontière française où des milliers d'hommes sont capturés pendant la retraite, puis elles réussissent à rejoindre Anvers vers le 2 septembre.<sup>171</sup> Le génie belge a le temps de détruire une majorité des ponts de Namur.<sup>172</sup> Pendant que les troupes belges se rendent jusqu'au réduit national fortifié à Anvers, lieu où le roi et le gouvernement se sont déjà retirés depuis le 20 août, la ville de Bruxelles tombe aux mains des Allemands, sans combat.<sup>173</sup>

Le bilan humain est dramatique au niveau des civils blessés, tués ou décédés de leurs blessures. De même, les dégâts matériels, comme les bâtiments détruits dans de nombreux quartiers, défigurent la ville dans laquelle les ponts sont détruits intentionnellement par l'armée

---

<sup>164</sup> TIXHON Axel, « Namur, à l'heure allemande (1914-1918). Le quotidien des Namurois », *op.cit.*, p. 10.

<sup>165</sup> SCHMITZ Jean et NIEUWLAND Norbert, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et Luxembourg*, *op.cit.*, p.265.

<sup>166</sup> TIXHON Axel, « Namur, à l'heure allemande (1914-1918). Le quotidien des Namurois », *op.cit.*, p. 11.

<sup>167</sup> SCHMITZ Jean et NIEUWLAND Norbert, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et Luxembourg*, *op.cit.*, p.303. ; FALISE Alain, « Les civils et la guerre », *op.cit.*, p.204.

<sup>168</sup> HORNE John et KRAMER Alan, *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, *op.cit.*, p.73.

<sup>169</sup> TIXHON Axel, « Namur, à l'heure allemande (1914-1918). Le quotidien des Namurois », *op.cit.*, p. 10.

<sup>170</sup> FRANÇOIS Aurore et VESENTINI Frédéric, « Essai sur l'origine des massacres du mois d'août 1914 à Tamines et à Dinant », dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, no. 7, 2000, p.51.

<sup>171</sup> TIXHON Axel, « Namur, à l'heure allemande (1914-1918). Le quotidien des Namurois », *op.cit.*, p.11.

<sup>172</sup> BOST Mélanie et COLIGNON Alain, *La Wallonie dans la Grande Guerre 1914-1918*, *op.cit.*, p.29.

<sup>173</sup> KESTELOOT Chantal, « Brussel », dans Ute Daniel, e.a.,(éds), *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2015.

belge.<sup>174</sup> De plus, la destruction par le feu des archives communales de 1815 à 1914 anéantit les traces d'une période de la ville et de sa population.<sup>175</sup>

Mons et ses alentours connaissent les mêmes affres de la guerre et la violence des troupes allemandes que la ville de Namur, mais elle n'est pas détruite comme tant d'autres villes.<sup>176</sup> Afin d'attaquer la France, l'avancée allemande affronte la ville de Mons et sa région. Dans le même temps, la bataille des frontières, sur le front ouest, de Binche à Quiévrain, oppose des troupes allemandes aux alliés français et au Corps Expéditionnaire britannique, composé de soldats de métier de l'armée du Royaume-Uni et envoyés d'Angleterre pour soutenir la Belgique et empêcher les Allemands d'encercler les bataillons alliés.<sup>177</sup> En effet, lors de la bataille de Mons, cet engagement frontal, pendant la guerre de mouvement, ne reçoit pas la participation directe de l'armée belge.<sup>178</sup> Elle se déroule les 23 et 24 août 1914, sur un front de 40 kilomètres.

Les jours précédents, différents petits combats entre des détachements des deux armées s'enchaînent dans la région de Casteau.<sup>179</sup> La bataille aux faubourgs de Mons en est le dernier combat, le 23 août 1914. Un affrontement entre les Allemands et les Britanniques au niveau du pont de Nimy, le long du canal de Mons, inflige de fortes pertes à l'opposant et donne une brève victoire à l'armée britannique. Mais elle n'est pas suffisante pour empêcher l'ennemi de passer sur le canal car finalement, le pont tournant de Nimy est remis en marche grâce à la traversée du canal à la nage, par un soldat allemand héroïque, ce qui permet ainsi aux envahisseurs d'accéder à la rive adverse et de pénétrer dans Nimy. Les combats y sont particulièrement violents, l'armée allemande boute le feu à de nombreuses maisons et prend en otage des civils, placés comme boucliers humains dont certains sont assassinés.<sup>180</sup> De plus, dès leur arrivée sur la Grand Place de Mons, ils ajoutent à leur groupe d'otages d'autres civils et le bourgmestre Jean Lescarts<sup>181</sup>. A ce moment, les troupes britanniques choisissent d'affronter les forces

---

<sup>174</sup> BRAGARD Philippe et CHAINIAUX Jacques, *Namur face aux "Grosses bertha" : le siège de la position fortifiée en août 1914*, op.cit., p. 78 ; BOST Mélanie et COLIGNON Alain, *La Wallonie dans la Grande Guerre 1914-1918*, op.cit., p.29.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>176</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Coeur de Jésus Mons*, n° 6, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation. Entrée du 10 novembre 1918.

<sup>177</sup> HORNE John et KRAMER Alan, *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, op.cit., p.57.

<sup>178</sup> ROUSMAN Corentin, « La bataille de Mons d'août 1914, Un bref aperçu », dans NIEBES Pierre-Jean (éd), *14-18, La Grande Guerre à Mons et dans sa région*, Bruxelles, Avant-Propos, 2015, p.20.

<sup>179</sup> BOURDON Yves, *Le premier choc. La Bataille de Mons 23-24 août 1914*, Mere, Edition de Krijger, 2014, p.81.

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 105. ; Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Coeur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation. Entrée du 30 août 1914.

<sup>181</sup> Jean Lescarts naît à Mons, en 1851. Docteur en droit et avocat au Barreau de Mons, il se lance dans la vie politique en 1881, devient conseiller communal avant de diriger le Collège communal. Il termine sa carrière comme bourgmestre de Mons de 1905 jusqu'à son décès en 1925. (DELFORGE Paul, « Jean Lescarts », dans

allemandes et pendant la fusillade qui fait quatre tués et de nombreux blessés, les civils s'enfuient terrorisés.<sup>182</sup> Ces combats se poursuivent jusqu'à Hyon et à Jemappes et par la suite, à la Bascule et au Bois-là-Haut, quelques soldats britanniques permettent aux troupes de se retirer, évitant un encerclement par l'ennemi. La légende des « Anges de Mons » prend sa source probablement à cet endroit.<sup>183</sup> Les combats s'étendent jusqu'au 24 août dans les villes de Frameries et d'Audregnies, où les Britanniques sont contraints de reculer vers la France, et se terminent avec la dernière bataille à l'arrêt de la Marne.

## **b. L'occupation**

Ainsi, partout en Belgique, dès les premiers mois de l'occupation, l'armée allemande prend possession des villes fortifiées jusqu'à Anvers où le 28 septembre, elle assiège la ville malgré ses fortifications et positions défensives autour de l'enceinte. La ville, de réputation imprenable, est bombardée et se rend le 6 octobre.<sup>184</sup> Le 10 octobre 1914, la forteresse tombe et les forts sont rasés, après des bombardements intempestifs. Le pays envahi est occupé de presque toutes parts, angoisse, désespoir, colère, rancune et abattement figurent parmi les sentiments des habitants.<sup>185</sup>

Après le siège d'Anvers, de nombreuses pertes sont à déplorer, 30 000 soldats sont capturés comme prisonniers de guerre, 30 000 autres fuient en Hollande où ils sont internés pendant toute la guerre. Le reste de l'armée belge erre sur les chemins de Flandre occidentale pour rejoindre les armées alliées.<sup>186</sup> Deux mois après la mobilisation, les soldats ignorent le sort qu'il leur est réservé. Cette guerre de mouvement, à l'initiative de l'armée allemande, prend fin, à la mi-octobre, quand les 75 000 hommes épuisés battent en retraite sur l'Yser, où réunis

---

DELFORGE Paul, DESTATTE Philippe et LIBON Micheline (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t.2., Charleroi, Institut Jules Destrée, 2001, p.980.)

<sup>182</sup> ROUSMAN Corentin, « La bataille de Mons d'août 1914, Un bref aperçu », *op.cit.*, p.23.

<sup>183</sup> Cette histoire trouve son origine dans l'Evening News, quotidien londonien, lors de la publication d'un article par Arthur Machen, écrivain de littérature fantastique, sur l'histoire d'un combattant sur le champ de bataille, sur le point de mourir. Dans cette situation, ce soldat se rappelle une citation lue dans un restaurant londonien *Adsit Anglis Sanctus Georgius* et répète ce passage plusieurs fois quand il voit apparaître devant lui des formes humanoïdes tirant à l'arc des pluies de flèches. Juste après cet élément, des cadavres allemands tapissent le sol. Selon la fiction, les archers d'Azincourt, vainqueurs de la Bataille d'Azincourt opposant les Anglais et les Français en 1415, assurent les arrières des troupes britanniques. Cet article apparaît dans la presse au moment où les familles britanniques subissent le choc de la guerre, les rumeurs sur les atrocités allemandes et le départ des hommes sur le front. Synonyme d'espoir de pour les Anglais, il explique le succès de ce récit. La légende se construit autour de cette histoire et est reprise tout au long de la guerre dans la presse. (CAPPART Marie, « « From fiction to facts » : analyse de l'affaire des anges de Mons à travers la presse britannique » dans NIEBES Pierre-Jean (éd), *14-18, La Grande Guerre à Mons et dans sa région*, Bruxelles, Avant-Propos, 2015, p.261-262.)

<sup>184</sup> DUMOULIN Michel, « L'entrée dans le XXe siècle. 1905-1918 », *op.cit.*, p.93.

<sup>185</sup> DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, *op. cit.*, p.97. ; DUMOULIN Michel, « L'entrée dans le XXe siècle. 1905-1918 », *op.cit.*, p. 95.

<sup>186</sup> DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, *op. cit.*, p.98.

aux armées française et britannique, ils font front, derrière les inondations provoquées par l'ouverture des vannes des écluses qui permettent l'incursion de l'eau de la mer du Nord dans les Polders, afin d'empêcher l'avancement des Allemands.

La bataille sur l'Yser prend fin le 2 novembre car la plaine est sous eau. Pour les Belges, la guerre de mouvement, pendant laquelle l'armée belge a perdu 13 000 militaires, se termine. Commence alors une guerre de position, une guerre de tranchées, d'une durée de trois ans.<sup>187</sup>

Fin 1914, sur l'Yser, l'armée belge démoralisée est sans nouvelles de l'arrière du pays mais installée dans une routine de guerre. Le gouvernement s'installe près du Havre, la situation en Belgique est catastrophique : exode, personnes sans abri, famine, pénuries matérielles. Le vécu des Belges pendant la guerre est différent des autres pays belligérants car seuls 20 pour cent des hommes en âge d'être à la guerre sont au front.<sup>188</sup> Les 80 autres pour cent sont réfugiés à l'étranger ou vivent en civils dans le pays occupé. La majorité du territoire belge est occupée et pillée.<sup>189</sup>

Pendant l'occupation, le pays gère tant bien que mal les relations avec l'ennemi, l'occupation est presque totale à l'exception d'une petite partie de terre près de l'Yser, entre Nieuport et la frontière française, où sont retranchés les soldats belges et alliés.<sup>190</sup>

Les autorités allemandes installées à Bruxelles obligent le pays conquis à se mettre au service de la guerre. D'abord sous le contrôle du gouverneur général, le maréchal von der Goltz puis du général Moritz von Bissing,<sup>191</sup> à partir de décembre 1914, la Belgique subit des modifications administratives. Il place, sous son autorité, des gouverneurs militaires prenant la fonction de gouverneurs provinciaux dans chaque province et des administrations civiles pour les affaires courantes, dont les ravitaillements et les contrôles de prix.

---

<sup>187</sup> BITSCH Marie-Thérèse, *Histoire de Belgique. De l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles, op cit., p. 146. ; DE SCHAEPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, op. cit., p.101.

<sup>188</sup> DE SCHAEPDRIJVER Sophie, « Au-delà des légendes », dans *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, no.118, 2014, p.49.

<sup>189</sup> VAN EVERBROECK Christine et VERSTRAETE Pieter, *Le silence mutilé. Les soldats invalides belges de la Grande Guerre*, Namur, Presses universitaires de Namur, p.8.

<sup>190</sup> VAN EVENBROECK Christine, « Belgique », op.cit., p.427.

<sup>191</sup> Moritz von Bissing naît en janvier 1844, en Silésie, dans l'Empire allemand. Pendant la guerre, il est nommé gouverneur général de Belgique dès le 27 novembre 1914. Installé au château des Trois Fontaines à Bruxelles, il y dirige la Belgique jusqu'à sa mort en avril 1917. (ROOLF Christoph et GERTZEN Thomas L., « Bissing, Moritz Ferdinand Freiherr von », dans Ute Daniel, e.a., (éd), 1914-1918-online. *International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2014.)

Le pays vit de multiples expériences, de l'invasion, à l'occupation, les combats, la collaboration et l'exil.<sup>192</sup> De plus, confiscations de biens publics et privés, population affamée par les pénuries alimentaires, très haut taux de chômage, production économique quasi à l'arrêt par insuffisance de matières premières, absence de main-d'œuvre, restrictions liberticides, obligation de satisfaire les demandes allemandes sont les conséquences imposées par l'occupant.<sup>193</sup>

Le dernier mois avant l'Armistice, les Allemands pillent les stocks alimentaires lors de leur retour, d'ouest en est, pendant deux semaines,<sup>194</sup> provoquent l'affaement de la population et utilisent la politique de la terre brûlée. Les usines métallurgiques, épargnées jusque-là, sont démontées.<sup>195</sup> La Belgique est sous pression à tout niveau, matériel et humain. Le manque de médecins et de médicaments contribue au développement de maladies contagieuses comme la tuberculose et la grippe espagnole.<sup>196</sup>

Et l'occupation dans nos deux villes étudiées ?

Après l'invasion, Namur passe sous un régime d'occupation administré par le lieutenant-général von Hirscheberg sous l'autorité du gouvernement général à Bruxelles. Malgré le pouvoir exécutif aux mains de l'occupant, l'autorité communale dirigée, après l'abandon de poste de Arthur Procès<sup>197</sup> à la fonction de bourgmestre, en août 1914, par Fernand Golenvaux<sup>198</sup>, continue d'assumer certaines tâches. Pendant deux années de guerre, celui-ci

---

<sup>192</sup> HORNE John, « Contentieux », dans JAUMAIN Serge, e.a. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles tendances de la recherche historique : actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2005, p.446.

<sup>193</sup> LEBOUTTE René, PUISSANT Jean et SCUTO Denis, *Un siècle d'histoire industrielle (1873-1973)*, Paris, Éditions Sedes, 1998, p.137, (Regards sur l'histoire)

<sup>194</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Héros, martyrs et traîtres : les fractures de la Belgique libérée », *op.cit.*, p.214.

<sup>195</sup> BECKER Annette, *Les cicatrices rouges 14-18 : France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, p.190.

<sup>196</sup> VAN DER FRAENEN Jan, « Le dernier mois de guerre en Belgique », dans Lierneux Pierre et Peeters Natasja (éd), *Au-delà de la Grande Guerre. La Belgique de 1918-1928*, Bruxelles, Racine, 2018, p.40.

<sup>197</sup> Arthur Procès (1852-1932), avocat de formation, intègre le conseil communal de Namur en 1888 en tant de membre du Parti libéral. En 1912, il est élu bourgmestre de la ville de Namur. Il conserve cette fonction jusqu'en 1921, entrecoupé par les premières années de guerre. En effet, dès le 24 août 1914, la population accuse Arthur Procès d'abandon de poste alors que celui-ci est parti à la recherche de l'état-major belge. A son retour, mal considéré par la population car observé en présence d'Allemands mais également par l'occupant, le poste de bourgmestre est légué à Fernand Golenvaux. Suite à l'arrestation de Golenvaux, Arthur Procès reprend ses fonctions de bourgmestre jusqu'en 1921 où il ne se représente plus aux élections.

<sup>198</sup> Fernand Golenvaux naît à Bouge en 1866. Avocat de formation, il entame sa carrière politique en 1894 en intégrant le Conseil Provincial et le Conseil Communal de Namur avec une orientation catholique sociale. Il devient rapidement l'échevin des Travaux de la ville et entreprend de grands travaux tels que le parc public de la citadelle. Lors de l'invasion, celui-ci prend la charge de bourgmestre, imposée par les Allemands en échange d'otages capturés par l'ennemi. Arrêté lors de la guerre pour espionnage, il revient au Conseil Communal en novembre 1918 mais laisse sa place à Joseph Saintraint, désigné bourgmestre à partir de 1921. Il continue néanmoins ses projets d'urbanisme. Il meurt en 1931 après avoir eu la confirmation de la construction d'un pont sur la Sambre. (JACQUET-LADRIER Françoise, « Golenvaux Fernand », dans JACQUET-LADRIER Françoise (dir.), *Dictionnaire biographique namurois*, Wépion, Société royale Sambre et Meuse, 1999, p.108, (Le guetteur wallon ; 3-4).

dirige la ville et effectue un emprunt d'un million de francs pour aider la population, notamment les bureaux de bienfaisance et les familles des combattants. Il trouve également du travail aux citoyens pour leur éviter les travaux forcés.<sup>199</sup> Golenvaux reste à l'administration deux ans, avant d'être arrêté<sup>200</sup> pour espionnage en juin 1916 et emprisonné jusqu'à la fin du conflit. Arthur Procès reprend alors sa fonction de bourgmestre en janvier 1917.

En comparaison avec la ville de Namur, dès le 30 août 1914, la région montoise devient zone d'étape<sup>201</sup>, <sup>202</sup> sous l'autorité du capitaine Steinicke, avec instauration d'un état policier, couvre-feu et multiplication des réquisitions et des perquisitions.<sup>203</sup> Le bourgmestre libéral Jean Lescarts poursuit la présidence du Conseil communal, constitué de quatre échevins et de dix-sept conseillers. Dès le début de l'occupation, il appelle la population au calme et avertit ses citoyens des représailles allemandes inévitables.<sup>204</sup>

Les premières mesures de ce gouvernement d'étape s'appliquent au ravitaillement. En effet, comme expliqué ci-dessus, la production de denrées belges ne suffit pas à nourrir la population et l'incapacité d'importation étrangère introduit la famine au sein des familles. De plus, l'obligation pour les commerçants et les agriculteurs de céder l'entière de leurs récoltes et de leurs stocks de denrées alimentaires ainsi que leurs nécessaires de vie tels que les draps, vêtements et chaussures démunie encore davantage le public concerné. Fin septembre 1914, la situation s'améliore grâce à une initiative locale, de la distribution du pain établie par la ville.<sup>205</sup>

Une certaine accalmie s'installe lors du passage de la ville de Mons sous le contrôle du gouvernement général, dès le 17 octobre 1914<sup>206</sup>, comme en témoigne la réouverture des écoles, à la fin de l'année. Vis-à-vis de ces modifications, l'Association des Bourgmestres de

---

<sup>199</sup> RONVAUX Marc, *Une histoire du namurois*, t.3., Namur, Éditions Martagon, 2016, pp.198-199. ; FALISE Alain, « Les civils et la guerre », *op.cit.*, p.207.

<sup>200</sup> Cette arrestation est étudiée plus en détails ultérieurement dans le chapitre.

<sup>201</sup> Les zones étapes sont sous une autorité militaire où règne une politique plus dure. Ses zones comprennent la Flandre-Occidentale, la Flandre-Orientale, le Hainaut Occidental et l'extrême sud de la province du Luxembourg. (DUMOULIN Michel., « L'entrée dans le XXème siècle. 1905-1918 », *op.cit.*, p.95.)

<sup>202</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Coeur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation. Entrée du 13 septembre 1914.

<sup>203</sup> NIEBES Pierre-Jean, « Mons durant la Grande Guerre à travers des témoignages inédits », *op.cit.*, p.85.

<sup>204</sup> QUAIRIAUX Yves, « Mons sous l'occupation allemande à travers les affiches de l'époque », dans NIEBES Pierre-Jean (éd), *14-18, La Grande Guerre à Mons et dans sa région*, Bruxelles, Avant-Propos, 2015, p.63..

<sup>205</sup> *Ibid.*, p.70.

<sup>206</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Coeur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 17 octobre 1914.

l'arrondissement de Mons se constitue, sous Alphonse Harmignie<sup>207</sup>, pour s'assurer des intérêts communs de la ville et de son arrondissement.<sup>208</sup>

Sous le régime d'occupation, autant à Mons qu'à Namur, des mesures sont prises par l'occupant pour soumettre la population : les réquisitions de maisons pour le logement des soldats allemands, le passage à l'heure allemande, tout citoyen doit avancer sa pendule d'une heure, un couvre-feu est aussi institué entre 20h et 5h du matin. Les Allemands contrôlent également la publication d'informations officielles. Celles-ci s'effectuent par affiches ou grâce à l'*Ami de l'ordre*, quotidien catholique dans la région de Namur, soumis à la censure de l'occupant.<sup>209</sup> Les maisons doivent rester ouvertes pour permettre aux Allemands de perquisitionner à tout moment et garder une lumière dans la maison durant la nuit.<sup>210</sup> Plus les jours passent et plus la population manque de vivre et s'enfonce dans la famine. Des secours alimentaires se mettent en place. Comme la Belgique importe la plupart de ses denrées alimentaires, elle reçoit du soutien international d'Amérique, d'Espagne et des Pays-Bas grâce à la création de la *Commission for relief in Belgium*, appelée Commission hispano-néerlandaise après l'entrée en guerre des Etats-Unis dont le but est de récolter des denrées alimentaires à l'étranger et de les redistribuer en Belgique.<sup>211</sup> En plus, le Comité national de secours et alimentation créé à Bruxelles, le 28 août 1914, s'élargit à toute la Belgique grâce aux comités provinciaux qui répartissent les vivres parmi les communes. Pour la ville de Namur, le comité provincial, présidé par le baron Albert d'Huart, s'établit à la rue de Fer, à partir de novembre 1914.<sup>212</sup> Cette institution crée également d'autres œuvres de bienfaisance comme la Goutte de lait, à partir de 1915, pour permettre aux mères de famille de ravitailler en nourriture et fournitures leurs enfants et de bénéficier de consultations médicales.<sup>213</sup> L'Œuvre de la Soupe quotidienne s'installe également dans le but d'augmenter la ration du peuple.<sup>214</sup> Ces deux

---

<sup>207</sup> Alphonse Harmignie (1851-1931), avocat de formation, il entame sa carrière politique en intégrant le Conseil communal de sa ville d'origine, Mons. Nommé en 1900 député dans de l'arrondissement de Mons, il représente le Parti Catholique, il assume ce poste jusqu'en 1921. Après l'Armistice, il est appelé par Léon Delacroix pour accéder à la fonction de ministre des Arts et des Sciences. Sa carrière politique se termine en 1921 avec les élections. (WARLOMONT René, « Harmignie Alphonse » dans *Biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale des Sciences des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, t.35, 1969, pp.347-349.)

<sup>208</sup> QUAIRIAUX Yves, « Mons sous l'occupation allemande à travers les affiches de l'époque », *op.cit.*, p.73.

<sup>209</sup> RONVAUX Marc, *Une histoire du namurois*, *op.cit.*, p.199.

<sup>210</sup> DEPRÉAY Philippe, FAERHÈS André et NIEBES Pierre-Jean, « Journal d'Hélène Dinsart. Témoignage d'une artiste montoise », *op.cit.*, p.14.

<sup>211</sup> LITTLE Branden, « The humanitarian mobilization of American cities for Belgian Relief, 1914-1918 », dans *Cahiers Bruxellois – Brusselse Cahiers*, vol.57, no.1, 2014, p. 121.

<sup>212</sup> FALISE Alain, « Les civils et la guerre », *op.cit.*, p.206.

<sup>213</sup> TIXHON Axel, « Au secours des Namurois », dans PACCIO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, v.1., Namur, Les éditions namuroises, 2020, p. 376.

<sup>214</sup> BAILLARGEON Camille, « La soupe populaire a-t-elle un goût amer ? Des soupes de guerre aux soupes identitaires » dans *Analyse de l'HOES*, n°59, 2009, p.2.

organismes permettent la vente de denrées dans les magasins des communes de Namur mais aussi de Mons, sans réquisitionnement des Allemands.<sup>215</sup>

En janvier 1917, la région montoise rentre de nouveau dans un régime d'une zone d'étape administrée par une Kommandantur d'étape mobile qui a l'autorité sur la ville de Mons. Sous cette administration, les tensions s'aggravent avec un renforcement des contrôles, perquisitions et emprisonnements<sup>216</sup>, sur une population affamée depuis trois ans. Les déportations vers l'Allemagne et en France près du front s'accroissent. Ainsi, le 16 novembre 1916, les Montois de moins de 50 ans sont réunis sur la Grand-Place de Nimy. Selon le prêtre de la collégiale Sainte-Waudru : « Les abords étaient gardés par la troupe qui empêchait les gens de s'enfuir. Les autorités allemandes, présidées par le Kreischef, Colonel von Quast, entouré d'officiers, examinaient les cartes d'identité<sup>217</sup>... Beaucoup échappèrent... Il y a eu environ 600 personnes retenues et expédiées par train en Allemagne. »<sup>218</sup>

## **2. La gestion des corps pendant la guerre**

### **a. Les civils**

Depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les traits de la guerre se modifient, avant seuls les soldats et les opérations militaires recevaient l'attention. Même si les civils avaient bien une place dans le conflit, leurs souffrances faisaient partie des dégâts collatéraux de la guerre. Petit à petit, la manière d'appréhender la mort se transforme et les populations civiles impliquées dans le cours des événements sont incluses dans le dispositif militaire en tant que tel.<sup>219</sup>

Durant la période d'occupation, les civils sont victimes de l'ennemi de plusieurs manières, comme parents de soldats, comme habitants d'une ville détruite, comme otages, déportés, affamés, travailleurs forcés, ou victimes de la concomitance des affres de la guerre.<sup>220</sup> Ils subissent des violences extrêmes comme des fusillades, des violences physiques, des

---

<sup>215</sup> FALISE Alain, « Les civils et la guerre », *op.cit.*, p.206. ; QUAIRIAUX Yves, « Mons sous l'occupation allemande à travers les affiches de l'époque », *op.cit.*, p.73.

<sup>216</sup> DEBRUYNE Emmanuel. « L'appareil répressif allemand dans l'arrondissement judiciaire de Mons, 1914-1918 », dans DUMONT Amandine, e.a., (dir), *Mons dans la tourmente*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2016., p.51.

<sup>217</sup> La carte d'identité, composée d'une photographie et d'informations, est imposée pour toute personne âgée de plus de 15 ans, à partir de mars 1915, par le gouverneur général von Bissing. (« Communiqué du gouvernement. Les passe-ports » dans *L'Ami de l'ordre*, 23 février 1915, p.1.)

<sup>218</sup> Diocèse de Tournai, *Rapport paroissial*, Paroisse de Sainte-Waudru, 1919.

<sup>219</sup> CAPDEVILLA Luc et VOLDEMAN Danièle, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de guerre (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*, *op.cit.*, p. 16.

<sup>220</sup> BECKER Annette, « Deuils privés, deuils collectifs : comment transfigurer les morts de la Grande Guerre ? » dans *Modern and Contemporary France*, 1998, vol. 6, no. 2, p. 173.

incendies, des coups de baïonnette, des prises d'otages et des boucliers humains, entre autres. La volonté de tuer, de massacrer gratuitement, de semer la terreur, de nuire à la population envahie, autorise tout acte de guerre comme les rassemblements de civils après l'expulsion de leur maison et les exécutions sans forme de procès. Tout civil devient alors une victime potentielle qui risque l'emprisonnement, la déportation ou une mort imminente.<sup>221</sup>

L'armée allemande justifie ces massacres, lors de l'invasion, comme des punitions sur le peuple suite à la présence de francs-tireurs.<sup>222</sup> Comme exemple d'exécutions liées à la croyance de l'existence de francs-tireurs dans l'arrondissement de Mons, citons les victimes des communes de Mons, Nimy et Jemappes, entre autres, où l'utilisation de civils comme boucliers humains et l'incendie de nombreux bâtiments sont présumés répondre à leurs assauts. Commises dans le feu de l'action, sans véritable procédure, les exactions allemandes sur la population civile a pour objectif de semer la terreur dans la région.<sup>223</sup> Ces atrocités contre les civils ne durent pas, elles se déroulent essentiellement pendant les premières semaines de la guerre.<sup>224</sup>

La violence occasionnée par l'envahisseur dans le pays est décrite dans les journaux personnels. Le comportement des Allemands est relaté au fil des pages des carnets de notes du chanoine Schmitz et du docteur Min, pour la région de Namur. Dans un premier temps, celui-ci évoque l'attitude de l'armée ennemie face aux civils, empreinte d'arrogance, de mépris et d'agressivité. Un exemple de cette violence sur les civils, énoncée dans son journal de bord, en date du 23 août 1914, reprend les paroles entendues par son confrère, bourgmestre à Tavier, de la part d'un lieutenant allemand qui

« (...) tout en se montrant courtois, se moquait des petits Belges et disait avec ses compagnons d'armes : « pour nous, prendre Namur, c'est un déjeuner ! » Ceux qui ont assisté à la prise de Namur, aux fusillades des civils inoffensifs et à l'incendie de tant de maisons se feront une juste idée des sentiments humanitaires des officiers allemands. »<sup>225</sup>

Ainsi, dans le hameau de Bolinne, attaché à la commune d'Eghezée, dans la province de Namur, le docteur Min, bourgmestre, passe en revue, dans ses livrets de notes, certains

---

<sup>221</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la guerre*, op.cit., p.84.

<sup>222</sup> BECKER Jean-Jacques et KRUMEICH Gerd, « La violence contre les civils », dans BECKER Jean-Jacques et KRUMEICH Gerd (dir.), *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*, Paris, Tallandier, 2012, p. 171, (Texte).

<sup>223</sup> DEBRUYNE Emmanuel, « L'appareil répressif allemand dans l'arrondissement judiciaire de Mons, 1914-1918 », op. cit., p.25.

<sup>224</sup> BECKER Jean-Jacques et KRUMEICH Gerd, « La violence contre les civils », op.cit., p.172. ; Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 30 août 1914.

<sup>225</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue 1914-1918. Entrée du 23 août 1914.

événements relatifs aux quatre années de guerre. Dès le début de l'invasion, il reçoit des instructions gouvernementales allemandes relatives à toutes les missions d'une commune, dont les mesures à prendre pour soigner les blessés, acter les décès, identifier les morts, procéder à leur inhumation et mettre à l'abri leurs papiers, valeurs et arme.<sup>226</sup>

Il narre une longue fusillade, au milieu des champs. Elle oppose les deux armées, dont 600 cavaliers uhlands pris entre deux feux et 75 cyclistes belges et marque le début des hostilités dès le 13 août 1914. Après cette bataille de Francquée, devenue la bataille de Boneffe ou d'Eghezée pour la presse, la population procède à l'inhumation des trois premières victimes de la guerre dans la commune et fait élever plus tard un monument en souvenir des civils défenseurs de la liberté. Le texte souligne également avec admiration l'organisation de la Croix-Rouge pour son efficacité, dès la fin du combat lors de l'offensive, à emporter les victimes sans distinction de nationalité. Cette remarque pointe donc la collaboration entre l'occupant et l'occupé pour le respect des morts. Pour relater ce fait sanglant, le quotidien *l'Ami de l'Ordre*, en date du 15 août 1914<sup>227</sup>, précise la composition des troupes adverses et des victimes, une vingtaine de morts allemands et de nombreux blessés, deux tués et sept blessés parmi la population et l'armée belges. Les prisonniers sont emmenés à Namur tandis que trois quarts d'heure après la fusillade, des ambulances prennent déjà en charge les victimes également en direction de Namur. Cette victoire belge est commentée dans le journal *L'Indépendance belge* où la bataille d'Eghezée est considérée avec fierté car, autant en rase campagne que sur des positions fortifiées, l'armée belge triomphe, d'autant plus que les armées du Kaiser sont bloquées autour de Liège et que l'Etat belge résiste bien plus que les prévisions des Allemands.<sup>228</sup> Des faits plus détaillés par Edmond Min, à propos des morts lors de ce combat, portent à notre connaissance l'enterrement de 18 chevaux dans des fosses creusées par des ouvriers et l'inhumation au cimetière de Boneffe de six soldats tués à côté des chevaux. De nouveau, le respect des morts des deux camps ainsi que le soin apporté à leur sépulture apparaissent dans les notes du bourgmestre. Des chariots réquisitionnés, garnis de matelas, permettent de transporter les blessés et même des cadavres à Moxhe, village près de Hannut. Le calme revenu dans les hameaux, toute la population se déplace sur le champ de bataille afin de prendre conscience et de ressentir, avec moult émotions, le drame joué par leurs compatriotes

---

<sup>226</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue 1914-1918. Entrée du 8 août 1914.

<sup>227</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue. 1914-1918. Entrée du 14 août 1914, ; « Le combat de Boneffe » dans *L'Ami de l'Ordre*, 15 août 1914, p.2.

<sup>228</sup> « Le combat d'Eghezée » dans *L'indépendance belge*, 14 août 1914, p.1.

ces dernières heures avec la vision des corps des chevaux, leur selle et leur harnachement.<sup>229</sup> Il narre aussi la dramatique expérience de privation de liberté, vécue par le doyen de Leuze, autre hameau d'Eghezée, pris en otage pour enterrer des morts allemands. Obligé de passer des nuits dans les églises de Daussoulx et Cognelée, il rentre dans sa paroisse, méconnaissable, après avoir subi les pires traitements.<sup>230</sup>

Ces notes personnelles écrites pendant la guerre témoignent des exactions commises par l'ennemi. Majoritairement, elles ne correspondent pas aux faits de soldats isolés mais résultent d'ordres reçus même si parfois des violences sont commises par des hommes ivres.<sup>231</sup> L'exemple ci-dessous témoigne que l'ivresse peut être à l'origine d'un désastre humain. Ainsi, le 19 août 1914, à Seilles, près d'Andenne, l'origine du massacre des habitants serait attribuée, selon les Allemands, à la présence de francs-tireurs mais lors de l'enquête de la Cour suprême du Reich de 1920, les témoignages de la population belge corroborent avec les dépositions d'anciens soldats ennemis pour conclure en la présence de soldats allemands nerveux et enivrés confondant des tirs non identifiés avec des francs-tireurs imaginaires.<sup>232</sup>

Les exécutions en masse de populations civiles concernent tout autant les hommes que les femmes, vieillards et enfants, comme lors des massacres de Tamines et de Dinant où un nombre élevé de victimes civiles est imputé aux pillages, bombardements, incendies et fusillades perpétrées par les Allemands.<sup>233</sup>

Ainsi, les civils massacrés, souvent défigurés par la violence de guerre, reçoivent une inhumation précipitée, généralement dans le cimetière local, sans temps de recueillement ni de rites funéraires habituels pour leurs proches<sup>234</sup>. Au mieux, une bénédiction du prêtre de la paroisse locale et une simple croix de bois sur l'emplacement de la tombe permettent d'ajouter un signe de reconnaissance et de recueillement à la victime civile. A certains moments, sous les ordres de l'armée allemande, l'inhumation est effectuée par d'autres Belges, comme lors du

---

<sup>229</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue. 1914-1918. Entrée du 14 août 1914.

<sup>230</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue. 1914-1918. Entrée du 27 août 1914.

<sup>231</sup> BECKER Jean-Jacques et KRUMEICH Gerd, « La violence contre les civils », *op.cit.*, p.170.

<sup>232</sup> HORNE John et KRAMER Alan, *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, *op.cit.*, p.67-68.

<sup>233</sup> FRANÇOIS Aurore et VESENTINI Frédéric, « Essai sur l'origine des massacres du mois d'août 1914 à Tamines et à Dinant », *op.cit.*, p. 61.

<sup>234</sup> BOST Mélanie et COLIGNON Alain, *La Wallonie dans la Grande Guerre 1914-1918*, *op. cit.*, p.41-42.; FARON Olivier, « Le deuil des vivants », *op.cit.*, p.1117.

massacre de Tamines, dans des fosses communes, dans un objectif d'hygiène. Aucune garniture ne peut enjoliver la fosse jusqu'à la fin de la guerre.<sup>235</sup>

Parmi les témoignages récoltés par Schmitz et Niewland, une note concerne la méthode du traitement des corps et la volonté d'identification par les civils belges, au lendemain des combats.

« Lundi 24, à 6h30 du matin, je me rendis sur la Grand'Place accompagné de mon fils, pour que celui-ci pût avertir ma femme si j'étais pris. J'y fus présenté au général von Below par un officier auquel j'avais demandé à pourvoir enterrer les morts. (...) M. Golenvaux me réquisitionna pour l'inhumation des cadavres et me délivra un billet qui fut, séance tenant, apostillé par un officier et muni du sceau suivant : K. Pr.5. Garde Régiment zu Fusz. Le général ne permit pas d'enterrer dans le cimetière de Belgrade, parce qu'il était dans le secteur d'un fort. D'accord avec les Belges qui étaient restés en service à l'hôpital militaire, on décide d'enterrer provisoirement à l'extrémité de la rue de l'Industrie, dans le terrain Boccar où j'installai les fossoyeurs de Belgrade. J'aurais voulu qu'on attachât à chaque cadavre un plomb numéroté et qu'on inventoriât les objets pris sur les victimes, mais je ne parviens pas à obtenir cela du personnel, qui était désarmé. Le premier convoi de cadavres, comportant huit soldats de l'hôpital militaire, eut lieu à 11hes du matin ; le second convoi, comptant dix à douze cadavres de l'hôpital Saint-Jacques, eut lieu à 4h30 de l'après-midi. On nous adjoignit les ambulanciers de l'hôpital militaire, mais ils s'enfuirent ; il en fut de même des fossoyeurs, en sorte que nous dûmes opérer seuls : le cocher et moi. Et plus personne pour creuser les fosses ! Je suggérai dans l'après-midi au commissaire de police de réquisitionner les curieux de la Grand'Place, ce qui fut fait. »<sup>236</sup>

A propos des funérailles rapides et collectives, le chanoine Schmitz, dans ses carnets, évoque le funeste 23 août 1914, à Namur, et conclut le compte-rendu de sa journée par ses propos :

« (...) ont été tués, rue Pépin, (...) m. l'abbé Piérard, ancien vicaire de Marche (...) et m. l'abbé Patron. Leurs corps ont été transportés rue S. Jacques – à la maison de retraite – où furent alignés dans la cour, les 16 ou 17 cadavres de Namurois tués sur la grand'place. J'ai fait une absoute, devant leurs restes, dans la matinée de lundi. Seuls les deux prêtres ont eu des cercueils. »<sup>237</sup>

Le chanoine ne mentionne pas si les corps des civils sont inhumés individuellement ou dans une fosse commune. Si tel est le cas, alors les dépouilles peuvent être trop nombreuses, trop entassées dans la fosse où les corps peuvent être carbonisés, disloqués, décharnés.<sup>238</sup> Dès lors, à la fin de la guerre, leur identification demeure la plupart du temps impossible pour les

---

<sup>235</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Enterrer les civils en Belgique occupée », *op.cit.*, p. 93.

<sup>236</sup> SCHMITZ Jean et NIEUWLAND Norbert, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et Luxembourg*, *op.cit.*, p.296. Rapport de M. Joseph Vrithoff.

<sup>237</sup> PACCO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, Namur, Les éditions namuroises, 2020, p. 67. Entrée du 23 août 1914.

<sup>238</sup> BOST Mélanie et COLIGNON Alain, *La Wallonie dans la Grande Guerre 1914-1918*, *op. cit.*, p.44-50.

réinhumer dans des tombes individuelles d'autant plus que l'ensevelissement dans des tombes communes est fréquemment pratiqué en raison de l'urgence.<sup>239</sup>

Mais très vite, après les mois de l'invasion, il est possible d'exhumer, de tenter une identification afin de rendre les corps aux familles pour une réinhumation dans les cimetières communaux.<sup>240</sup> Dès que la possibilité leur est offerte, les familles recherchent les dépouilles et tentent d'identifier leurs proches car toute disparition pendant la guerre renvoie à une douleur immodérée.<sup>241</sup> En fonction du lieu de décès, de la commune occupée par l'ennemi et des circonstances de la mort, les familles obtiennent ou pas l'autorisation de ramener leur défunt près de chez elles.

C'est le cas notamment des familles namuroises Bouchat et Capelle, dont les proches sont abattus avec cinq autres personnes originaires du faubourg de La Plante et de Wépion, le 25 août 1914. Les deux frères, Isidore et Désiré Bouchat et Louis Capelle et son fils Henri sont restés introuvables malgré les recherches de leur famille. Sans nouvelles de leur part, les parents espèrent leur déportation en Allemagne comme d'autres civils du faubourg. Néanmoins, comme l'expliquent le chanoine Schmitz et Norbert Nieuwland grâce aux témoignages recueillis auprès de la population.

« Leurs cadavres ne furent retrouvés et reconnus que lorsque se fit l'ouverture de la fosse commune, rue d'Asty-Moulin ; encore ne parvint-on pas à retrouver, en cette circonstance, Henri Capelle et Désiré Bouchat, qui furent identifiés lors d'une exhumation subséquente. (...) Personne n'a été témoin de leurs derniers moments ni de leur exécution ; personne ne sait non plus l'endroit où ils périrent. Mais il résulte des recherches faites pendant l'occupation qu'ils ont dû être fusillés dans le courant du 25 août à la caserne de cavalerie. Ils y ont été aperçus par les civils de la rue Pépin dont les maisons venaient d'être incendiées et qui y étaient prisonniers. Ils y firent une courte apparition au matin du 25 août et leurs gardiens annoncèrent qu'ils seraient fusillés. Louis Dasset, l'un de ces prisonniers, reconnut parfaitement Paul Volon, et Jules Defaux, son beau-père, se souvint que l'un d'eux, un vieillard, était de La Plante, où il l'avait vu souvent ; ils étaient liés à l'aide de cordes et couverts de sang. Quelques heures plus tard, leurs cadavres furent retrouvés, jetés sur la pelouse d'une blanchisserie située au coin des rues des Bourgeois et J.-B. Brabant. Sans pouvoir être identifiés, ils furent chargés en même temps que les fusillés de la rue Pepin par le personnel des inhumations et conduits au terrain Boccar. »<sup>242</sup>

---

<sup>239</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Enterrer les civils en Belgique occupée », *op. cit.*, p.91.

<sup>240</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », *op. cit.*, p.2.

<sup>241</sup> FARON Olivier, « Le deuil des vivants », *op. cit.*, p.1114.

<sup>242</sup> SCHMITZ Jean et NIEUWLAND Norbert, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et Luxembourg*, *op.cit.*, p.317.

## b. Les fusillés

L'Allemagne exerce un contrôle étendu sur la population belge en guerre par une politique d'occupation et une puissance de répression pour s'opposer à une résistance civile. Ainsi, des phénomènes de résistance, avant la lettre<sup>243</sup>, apparaissent sous forme de petits groupes non violents dont l'objectif est de ne pas se plier à la tyrannie de l'occupant. Détourner la censure et la propagande allemandes au moyen d'une presse clandestine mais aussi appartenir à des réseaux de correspondances clandestins pour assurer la distribution du courrier entre le pays occupé et le front font partie des activités régulières. L'appartenance à ces réseaux de renseignements afin d'obtenir des informations sur l'ennemi procure l'occasion de déjouer ses plans. L'activité de « passeurs d'hommes » permet aux patriotes de sortir du pays.<sup>244</sup> Ces réseaux, souvent en lien avec les Pays-Bas, pays resté neutre, reposent sur des postes de surveillance territoriale et ferroviaire. Meilleurs moyens, lors du conflit, de contrer l'occupant, les réseaux de renseignements ont une ampleur qui s'étend à 250 réseaux. Cependant, celui le plus étendu et le plus efficace demeure le réseau de la Dame blanche constitué d'un millier d'agents.

Pour contrer les actes de la résistance, le gouvernement général crée une police secrète, la *Zentral Polizeistelle*, implantée à Bruxelles, qui surveille tout le territoire occupé, séparé en cinq secteurs, les *Polizeiabschnitt*, généralement, située dans les grandes villes. Mons et Namur ont leur propre siège de *Polizeiabschnitte*.<sup>245</sup> Pour la zone étape, la surveillance s'effectue par la police secrète de l'armée allemande, la *Geheimen Feldpolizei*. Ces deux organismes recensent les cas de désobéissance civile qui sont ensuite jugés par les tribunaux militaires allemands.<sup>246</sup> Leurs mécanismes de fonctionnement prévoient comme sanctions des amendes collectives, des prises d'otages, des peines de prison ou de travaux forcés et même jusqu'à la déportation de civils suspects et de personnalités haut placées, en Allemagne. Néanmoins, les

---

<sup>243</sup> En effet, le concept de résistance comme lutte clandestine contre l'occupant apparaît avec les événements de la Seconde Guerre mondiale. (DEBRUYNE Emmanuel, « Combattre l'occupant en Belgique et dans les départements français occupés en 1914-1918. Une « résistance avant la lettre » ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/3, no.115, pp. 15-16)

<sup>244</sup> VANDENBUSSCHE, Robert, « Résister en Belgique et en France du Nord occupées 1914-1918 ». La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918), dans VANDENBUSSCHE Robert (dir.), *La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2013, p.6, (Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS), no.51).

<sup>245</sup> DEBRUYNE Emmanuel. « L'appareil répressif allemand dans l'arrondissement judiciaire de Mons, 1914-1918 », *op.cit.*, p.26.

<sup>246</sup> VAN DER FRAENEN Jan, « Achtung ! L'espion et son exécution : la répression allemande de l'espionnage pendant la Première Guerre mondiale » dans VANDENBUSSCHE Robert (dir.), *La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2013, p.155, (Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS), no.51).

activités d'espionnage sont punies par la peine capitale<sup>247</sup> sauf si le patriote condamné demande la grâce à l'empereur allemand. En cas d'acceptation de celle-ci, sa peine se transforme alors en travaux forcés.

C'est notamment le cas pour le bourgmestre de Namur, Fernand Golenvaux, arrêté pour espionnage. En effet, depuis le 27 août 1914, il exerce les responsabilités de bourgmestre en pays occupé, tâche imposée par les autorités allemandes. Rapidement, il crée son propre réseau de renseignement, le Service Golenvaux, un des premiers dans les environs de Namur. Ce service surveille toutes les modifications exercées par l'ennemi à la Position Fortifiée de Namur (P.F.N.). Les renseignements récoltés sont stockés sur microfilms, réalisés par Ernest Delvigne, puis envoyés à Maastricht. Le service Golenvaux transmet aussi des informations sur les mouvements de troupes et de matériel dans le Namurois.<sup>248</sup> Arrêté le 13 juin 1916 et incarcéré à la prison de Hasselt, il est gardé au secret pendant 50 jours avant de subir les interrogatoires. Dans ses carnets, le chanoine Schmitz note :

« Le procès de M. Golenvaux se plaidera à partir de lundi 4 septembre. On s'attend à ce qu'il dure une dizaine de jours. Y sont englobés une 60taine d'accusés. Le Commandant a dit – peut-être en exagérant – que les 2/3 auraient du danger d'être condamnés à mort. M. Golenvaux aurait avoué depuis une huitaine de jours. »<sup>249</sup>

Condamné à mort le 16 septembre 1916 pour trahison de la confiance allemande, il est gracié, suite à une pétition de plus de 6000 signatures de ses compatriotes namurois et avec l'appui des « interventions au plus haut niveau »<sup>250</sup> et de la probable protection de von Hirschberg, Gouverneur de la Position Fortifiée de Namur, de l'Episcopat, du roi d'Espagne, du Pape et des députés belges. Il reste prisonnier au bagne de Reinbach et subit l'isolement, la faim et la maltraitance des gardiens, jusqu'à l'Armistice.<sup>251</sup>

Néanmoins, la mutation de la peine n'est pas accordée à tous les résistants. Après le verdict du jugement de la peine capitale, commence la réalisation de la mort imminente pour les condamnés.<sup>252</sup> Quelques heures avant de partir vers le peloton d'exécution, ils ont droit à une dernière confession et à être accompagnés par un aumônier catholique, soit allemand ou

---

<sup>247</sup> HORNE John, « Atrocités et exactions contre les civils », *op.cit.*, p.367.

<sup>248</sup> DECOCK Christine, « Le bourgmestre Golenvaux, espion » dans PACCO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, Namur, Les éditions namuroises, 2020, pp.351-352.

<sup>249</sup> PACCO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, *op.cit.*, p.367. Entrée du 29 août 1916.

<sup>250</sup> RONVAUX Marc, *Une histoire du Namurois*, *op.cit.*, p.201.

<sup>251</sup> DECOCK Christine, « Le bourgmestre Golenvaux, espion », *op.cit.*, p.353.

<sup>252</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *Je serai fusillé demain. Les dernières lettres de patriotes belges et français fusillés par l'occupant*, *op.cit.*, p.73.

belge. D'autre part, l'autorité allemande peut requérir la présence d'un ecclésiastique autochtone comme pour le fusillement de Jérôme Daubechies. Ainsi, à Mons, en octobre 1916, l'espion au service de l'Etat-major anglais, le maçon originaire de Jemappes, Jérôme Daubechies, est condamné à mort. Appelé dans la cellule du prisonnier, le doyen de la collégiale Sainte-Waudru le confesse et lui apporte la communion. Emmené le 16 octobre, il est fusillé au Tir National à Mons après avoir subi les douleurs de l'exécution, en présence d'un aumônier allemand qui prône son courage et sa foi chrétienne.<sup>253</sup>

Les patriotes condamnés ont également le droit de rédiger une lettre à leurs proches<sup>254</sup>, ainsi que d'être accompagnés par des camarades pour leur dernière nuit.<sup>255</sup> Vient alors le transfert, en automobile ou à pied, vers le lieu d'exécution, situé dans la ville où le procès et le verdict sont prononcés, généralement dans le chef-lieu provincial. Sur place, sont présents, en plus de l'aumônier qui accompagne le condamné depuis la prison, l'auditeur militaire pour lire la sentence et l'appliquer, les soldats du peloton d'exécution et qui honoreront le défunt sous le commandement d'officiers, l'officier d'état-major qui a pour rôle de contrôler l'exécution et le médecin chargé de prendre acte de la mort. Interdites au public, ces exécutions donnent la parole à l'aumônier, une dernière fois, avant le tir des soldats directement dans le cœur du patriote, pour une mort rapide. Le corps criblé de balles reçoit l'extrême-onction par l'aumônier. La mort est alors constatée par le médecin.<sup>256</sup> Les inhumations des corps s'effectuent communément sur le lieu de l'exécution, directement par l'aumônier ou par les officiers présents. De plus, comme l'armée allemande estime les patriotes fusillés comme des francs-tireurs, elle ne leur offre pas de funérailles dignes.<sup>257</sup>

Dans la région montoise, trois patriotes, l'échevin de Cuesmes, Jules Delsaut, le journalier Charles Simonet et le garde-barrière Jules Legay, opèrent pour le réseau montois le plus dense, le service de renseignements britanniques, le Cameron, par l'intermédiaire du service Carlot Louis. Créé par le socialiste Victor Ernest fin 1914, ce service se consacre principalement à de la surveillance ferroviaire. Son démantèlement commence avec les

---

<sup>253</sup> Diocèse de Tournai, *Rapport paroissial*, Paroisse de Sainte Waudru, 1919.

<sup>254</sup> Par exemple, Jean Schmitz raconte « La famille de M. Cosse, l'employé des chemins de fer de Saint-Servais, condamné à mort, a reçu par la poste la dernière lettre de ce malheureux. » (PACCO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, v.2., Namur, Les éditions namuroises, p.404.)

<sup>255</sup> VAN DER FRAENEN Jan, « Achtung ! L'espion et son exécution : la répression allemande de l'espionnage pendant la Première Guerre mondiale », *op.cit.*, p.164.

<sup>256</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *Je serai fusillé demain. Les dernières lettres de patriotes belges et français fusillés par l'occupant*, *op.cit.*, p.86.

<sup>257</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », *op. cit.*, p.2.

arrestations, à Cuesmes et Mons, des trois patriotes, par la police secrète de Bruxelles.<sup>258</sup> Ils sont alors exécutés au Tir National de Schaerbeek le matin du 6 novembre 1915<sup>259</sup> et sont enterrés sur le lieu de l'exécution, avant d'être rapatriés en 1919 dans leur commune d'origine.<sup>260</sup> Nous reviendrons, dans le chapitre suivant, sur le retour des corps et les funérailles nationales organisées à ces patriotes. Ces exécutions représentent la première étape du « Grand Procès de Mons », procès de grande envergure au sein du Théâtre de Mons où comparaissent 39 personnes accusées de participer au réseau Carlot Louis, entre le 29 février et le 1<sup>er</sup> mars 1916. Le jugement condamne neuf individus<sup>261</sup> à la peine de mort et 23 aux travaux forcés. Sur les neuf condamnés, seulement sept personnes subissent l'exécution. En effet, Charles Lampert, pour racheter sa peine, accepte de fournir des informations sur les réseaux et d'intégrer la police secrète. Herminie Vaneukem, quant à elle, est graciée probablement à cause de son statut de femme et de son jeune âge. Sa peine se transforme alors en travaux forcés à perpétuité.<sup>262</sup> Les autres condamnés, qui n'ont pas cette chance, sont fusillés le 2 mars 1916 dans une plaine dans la commune de Casteau.<sup>263</sup> Les corps sont inhumés directement sur le lieu de l'exécution. Quelques jours après la condamnation, le 9 mars, les notes de la Congrégation des filles du Sacré-Cœur décrivent la célébration d'un service funèbre demandé par le barreau de Mons.

« Hier, visite émouvante à la tombe des fusillés. Ce matin, nous avons assisté au service funèbre célébré, à la demande du barreau de Mons, pour les victimes du 2 : noble protestation, et des défenseurs de ces martyrs, et de la ville entière réunie dans notre belle collégiale de Ste Waudru pour témoigner sa douleur, son admiration, ... et sa haine pour la tyrannie. »<sup>264</sup>

En effet, sous l'occupation, des cérémonies religieuses sont organisées pour la mémoire des fusillés, leur repos éternel et la gloire de la patrie. Célébrées dans les églises devenues des espaces patriotiques, ces fêtes religieuses, en l'honneur de héros civils connus, attirent les foules.<sup>265</sup>

<sup>258</sup> DEBRUYNE Emmanuel. « L'appareil répressif allemand dans l'arrondissement judiciaire de Mons, 1914-1918 », *op.cit.*, p.34.

<sup>259</sup> « Communiqués et arrêtés du gouvernement. Condamnations » dans *L'Ami de l'ordre*, 8 novembre 1915, p.1.

<sup>260</sup> Mons, A.V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, Inhumation et transport funèbre. Inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet fusillé par les Allemands.

<sup>261</sup> Les condamnés à mort sont Alfred Balthazard, Théophile De Ridder, Alfred Ghislain, Jean Jacmin, Adolphe Lampert, Arthur Pollet, Léonce Roels, Désiré Van den Bossche et Herminie Vaneukem. (TYTGAT Charles, *Nos fusillés : (recruteurs et espions)*, Bruxelles, Charles Bulens & Cie, 1919, p.137)

<sup>262</sup> DEBRUYNE Emmanuel. « L'appareil répressif allemand dans l'arrondissement judiciaire de Mons, 1914-1918 », *op.cit.*, p.36.

<sup>263</sup> Mons, A.E.M, *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 2 mars 1916.

<sup>264</sup> Mons, A.E.M, *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 9 mars 1916.

<sup>265</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, Bruxelles, Labor, 2004, p.121, (Histoire)

Après les exécutions, les proches des défunts sont alors informés du décès, soit par l'aumônier de la prison, quelques heures après la mort, soit par voie d'affiche reprenant les noms des condamnés à mort. Dans ce cas, l'objectif principal vise l'intimidation de la population.<sup>266</sup> Ainsi, les condamnations de Jules Delsaut, de Charles Simonet et de Jules Legay, à Bruxelles, sont annoncées par voie d'affiche aux habitants montois le 6 novembre 1915 et par annonce dans la presse.<sup>267</sup>

Le même sort est réservé aux noyaux de résistance dans la région de Namur. Trois fusillés sont mis en évidence grâce à l'hommage rendu dans le journal *Vers l'Avenir* en 1919<sup>268</sup>, qui les fait découvrir à la population, dans des articles biographiques où sont exposés leurs exploits de patriotes et leur histoire tragique.<sup>269</sup> Le premier de ces trois patriotes est Charles Simon<sup>270</sup>, fusillé à Liège au fort de la Chartreuse, le 7 juin 1915, après avoir été jugé par le tribunal militaire de Liège pour avoir transmis des renseignements sur les mouvements des troupes à l'armée belge. Son corps est enterré sur les lieux de son exécution.<sup>271</sup> Auguste Cosse<sup>272</sup> est la seconde victime, puni de la peine de mort pour cause de surveillance des lignes de chemin de fer en collaboration avec sa femme. Arrêté le 31 juillet 1916, le couple est incarcéré à la prison de Namur puis d'Hasselt. Le jugement de Cosse se déroule en même temps que celui de l'ancien bourgmestre de Namur, Fernand Golenvaux, à Hasselt. Le Namurois est condamné à mort et est exécuté le 16 décembre 1916.<sup>273</sup> Le troisième patriote, Jean Massart, est également jugé lors du procès d'Hasselt avec Auguste Cosse et Fernand Golenvaux. Ce Namurois, né en 1878, collabore avec le service Gilkinet à Liège et récolte des renseignements sur les trajets des trains militaires et des plans qu'il envoie au Service Golenvaux. Il est arrêté le 8 juin 1916 et condamné à mort, en même temps que Cosse. Exécuté le 4 novembre 1916,

---

<sup>266</sup> Cette pratique s'arrête en septembre 1916 car plus qu'attiser la peur de la population, elle crée des martyrs patriotes. (VANDENBUSSCHE Robert. « Résister en Belgique et en France du Nord occupées 1914-1918 ». *op.cit.*, p.3.)

<sup>267</sup> « Communiqués et arrêtés du gouvernement. Condamnations » dans *L'Ami de l'ordre*, 8 novembre 1915, p.1.

<sup>268</sup> « Hommage aux morts » dans *Vers l'Avenir*, 25-26 octobre 1919, p.1.

<sup>269</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, *op.cit.*

<sup>270</sup> Charles Simon, né à Bangkok en 1880, dirige un service de renseignements pour récolter toutes données sur les mouvements de troupes et de matériel et les transférer à l'armée belge. Son arrestation a lieu en avril 1915, il est alors emmené à Berlin pour un court emprisonnement avant d'être ramené à Liège pour être jugé par le tribunal militaire liégeois. (Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n°334, Cérémonies en l'honneur des fusillés namurois, 1919, Renseignement à propos de Simon Adam Charles.)

<sup>271</sup> Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n°334, Cérémonies en l'honneur des fusillés namurois, 1919, Renseignement à propos de Simon Adam Charles.

<sup>272</sup> Auguste Cosse est la seconde victime de la peine de mort pour cause de surveillance des lignes de chemins de fer. Né à Dorinne en mars 1876, chef garde au chemin de fer de l'Etat, il collabore avec son épouse dans le service Bordeaux en surveillant les lignes de chemin de fer Bruxelles-Namur et celles de Charleroi. Les rapports sont envoyés à Auguste Javaux à Liège. (Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n°334, Cérémonies en l'honneur des fusillés namurois, 1919, Renseignement à propos de Cosse Auguste Joseph)

<sup>273</sup> Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n°334, Cérémonies en l'honneur des fusillés namurois, 1919, Renseignement à propos de Cosse Auguste Joseph.

son corps, celui d'Auguste Cosse et de 11 autres civils<sup>274</sup> reposent dans une fosse commune à Hasselt.<sup>275</sup>

Force est de constater que les civils belges décédés reçoivent peu de reconnaissance de la part de l'envahisseur pendant la guerre. Incendiés, tués, boucliers humains, ils représentent pour l'ennemi la hantise de l'existence des francs-tireurs.<sup>276</sup> Par contre, aux yeux de la population, les héros sont des civils qui ont la hardiesse des espions ou encore la témérité des acteurs de la presse clandestine.<sup>277</sup>

Les civils sont tués dans des conditions abjectes, par une armée allemande qui se heurte à une résistance inattendue. Ces hostilités dirigées contre les non-combattants, l'incendie de la bibliothèque de Louvain inclus, rencontrent un grand ressentiment dans l'opinion publique.<sup>278</sup>

### c. Les soldats

Avec une brutalité caractéristique des débuts de guerre, dès l'invasion en août 1914, les confrontations sanglantes des premiers jours et la résistance musclée de l'armée belge provoquent de multiples tués parmi les combattants. Cette période est la plus meurtrière du conflit.<sup>279</sup> Les soldats, quels que soient leur origine et leur camp, sont enterrés rapidement, à l'endroit de leur décès, comme cet exemple, retrouvé dans les carnets d'Edmond Min, de trois tombes fleuries et surmontées d'une croix, où reposent quatre Français tombés le 14 août 1914, situées le long de la chaussée de Louvain à Eghezée.<sup>280</sup> Devant l'urgence des combats, l'inhumation des corps des soldats est une tâche quelques fois exigée par l'ennemi aux soldats belges et alliés ou aux civils.<sup>281</sup>

De la même manière, dans la précipitation des enterrements, peu de repères d'identification sont inscrits sur les lieux d'inhumation pour donner un nom aux soldats. Comme le souligne Jean Schmitz, dans sa comparaison entre 1914 et 1917 :

---

<sup>274</sup> Nous n'avons pas plus d'informations sur les onze autres victimes jetées dans la fosse commune.

<sup>275</sup> Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n°334, Cérémonies en l'honneur des fusillés namurois, 1919, Renseignements à propos de Massart Clément Jean.

<sup>276</sup> HORNE John et KRAMER Alan, *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, *op.cit.*, p.75.

<sup>277</sup> DE SCHAEPDRIJVER Sophie, «Au-delà des légendes», *op.cit.*, p.49.

<sup>278</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue. 1914-1918, Entrée du 8 janvier 1915. ;

<sup>279</sup> HARDIER Thierry et JAGIELSKI Jean-François, *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre, 1914-1925*, *op.cit.*, p.124.

<sup>280</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue. 1914-1918, Entrée du 13 avril 1915.

<sup>281</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », *op. cit.*, p.3.

« On sait que, lors des premières inhumations, en août 1914, alors que régnait le mépris de toutes les lois et convenances, le travail avait été fait généralement de façon malheureuse, sans le moindre respect des prescriptions de la Croix-Rouge. A présent, les hommes préposés au service, armés de gants en caoutchouc, fouillent les cadavres, cherchent les médailles, portefeuilles, papiers, marks, ect. Et classent les objets dans des sachets étiquetés et catalogués. »<sup>282</sup>

Au fil du temps qui passe, les camarades de front refusent l'inhumation de leurs compagnons de fortune dans des fosses communes et enterrent autant que possible dans des tombes individuelles, çà et là au détour des champs de bataille, au milieu des champs, sur un talus. Car jusqu'à la Grande Guerre, personne n'imaginait de tombes individuelles pour les soldats morts mais bien des fosses communes avec parfois, en fonction du temps accordé entre deux combats ou bien en fonction de l'appréciation des survivants, un signe pour marquer l'emplacement de la sépulture.<sup>283</sup>

Le choix d'inhumer dans des tombes individuelles symbolise l'égalité entre les différents grades militaires en comparaison du XIX<sup>e</sup> siècle où le droit à une sépulture individuelle et aux honneurs funèbres était accordé uniquement aux officiers.<sup>284</sup> Ce refus de la mort anonyme, symbolisé par des tombes éparses surmontées au mieux par une croix et un nom gravé, est le témoin du besoin de se souvenir du sacrifice.<sup>285</sup> La tâche de recherche et d'identification des corps ne s'avère donc pas aisée et pendant de nombreuses années, les familles s'enquière, tous azimuts, des informations sur le lieu d'inhumation d'un membre de leur famille parti défendre la Patrie.

Néanmoins, à partir de décembre 1914, dans la région namuroise, l'identification de certains soldats est mise en place, comme le montre le courrier reçu par Edmond Min, bourgmestre de Bolinne-Harlue, et envoyé à tous les bourgmestres d'Eghezée et des environs. Celui-ci, signé par le Général Commandant von Schierstadt, impose des consignes précises aux bourgmestres de la région pour l'inhumation des soldats. Toutes les tombes des militaires morts au combat doivent être entourées d'une clôture en bois ou en fil de fer et les noms des morts, peints avec une couleur à l'huile noire sur fond blanc. Chaque bourgmestre a l'obligation de

---

<sup>282</sup> PACCO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, op.cit., p.453. Entrée du 12 juillet 1917.

<sup>283</sup> CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos morts : les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIXe-XXe siècles)*, op.cit., p.26.

<sup>284</sup> PROST Antoine, « Les cimetières militaires de la Grande Guerre, 1914-1940 » op.cit., p.135. ; CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos morts : les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIXe-XXe siècles)*, op.cit., p.25.

<sup>285</sup> *La Meuse*, 19 août 1919, p.1. ; PAU Béatrix, *Le ballet des morts : État, armée, familles : s'occuper des corps de la Grande Guerre*, op.cit., p.21.

dessiner un croquis du lieu et d'indiquer la place de la tombe ainsi que d'inscrire sur une liste, par ordre alphabétique, les noms des soldats.<sup>286</sup>

En outre, les chroniques de la Congrégation des filles du Sacré-Cœur de Jésus relatent l'existence d'un transport en train des corps pour une incinération dans la commune de Couillet, dans l'arrondissement de Charleroi.

« Chaque jour, de nombreux trains passent à Mons : ce sont tantôt des recrues allemandes à destination de la France ; tantôt des troupes rappelées de France pour tenir tête aux alliés à l'Yser ou aux Russes à la frontière de la Prusse-Orientale ; plus souvent des blessés reconduits en Allemagne, ou des morts, des corps sans tête, des membres mutilés, dirigés sur Couillet pour y être incinérés dans les hauts-fourneaux ! »<sup>287</sup>

Nonobstant, la recherche d'informations pertinentes à propos des combattants absents demeure la tâche principale des familles restées en Belgique occupée et sans nouvelles des soldats ni des déportés. Dès la fin de 1914, Jeanne Orianne <sup>288</sup>crée l'*Œuvre pour l'Exhumation et l'Identification des soldats belges* et reçoit les autorisations pour exhumer les corps des soldats enterrés avec négligence dans les provinces d'Anvers et du Brabant. Pendant les dix-huit mois avant son arrestation par l'ennemi, elle parcourt les champs de bataille avec ses ouvriers et réussit à donner une sépulture à plus de mille soldats. Aussitôt l'identification du corps établie, la famille reçoit l'information de la découverte de leur défunt.<sup>289</sup>

Parfois, les endeuillés obtiennent des informations par le biais de la Croix-Rouge dont les rapports lacunaires sont publiés dans la presse clandestine<sup>290</sup> car parmi ses différentes tâches au service des hommes et femmes pendant la guerre, elle consigne des fiches avec des renseignements à propos des soldats décédés ou blessés et soignés dans les hôpitaux belges. Le classement de ces fiches par commune du domicile du héros donne un aperçu plus ou moins exhaustif des soldats de la Grande Guerre.<sup>291</sup> D'autres parents peuvent participer de visu à la

---

<sup>286</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue. 1914-1918, Entrée du 23 décembre 1914.

<sup>287</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation. Entrée du Noël 1914.

<sup>288</sup> Jeanne Orianne est née en avril 1865 à Ixelles. Lors de la Première Guerre mondiale, elle et la veuve de Moens vont créer l'*Œuvre pour l'exhumation et l'identification des soldats belges*. Ses activités sont approuvées par l'occupant. Cependant, elle est arrêtée en mars 1916, emprisonnée à Saint-Gilles avant d'être transférée au camp d'Holzminden jusqu'en août 1918. A la sortie de la guerre, elle continue son œuvre en participant à la construction de monuments commémoratifs et à la donation de drapeaux aux associations d'anciens combattants. Mademoiselle Orianne décède à Ixelles le 14 juillet 1951. (CLAISSE Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la Patrie ! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre. Mémoire(s) et Reconnaissance (1918-1924)*, UCLouvain, Louvain-la-Neuve, 2005, p.41, (Thèse en histoire)).

<sup>289</sup> CLAISSE Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la patrie! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre, mémoire(s) et reconnaissance (1918-1924)*, op. cit., p.42.

<sup>290</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », op. cit., p.4.

<sup>291</sup> DE MUNCK Luc, « De werking van het Belgische Rode Kruis in bezet gebied tijdens de Eerste Wereldoorlog », dans JAUMAIN Serge, e.a. (dir.), *Une guerre totale? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles*

reconnaissance de leur défunt, appelés par le Service des sépultures de la ville de Malines afin de poser un regard douloureux sur les restes humains et/ou des objets retrouvés et les identifier. En effet, originaires des quatre coins de Belgique, les hommes morts au combat et dans les tranchées près de l'Yser, manquent un jour à l'appel, sont retrouvés le corps explosé, pulvérisé dans une bouillie de sang et enterrés avec leurs compagnons d'infortune. Certains corps disparaissent dans les éboulis et les ensevelissements provoqués par les explosions, d'autres sont abandonnés sur place.<sup>292</sup> Pendant la guerre déjà, les nombreuses exhumations de corps de tombes individuelles mais aussi de tombes collectives mettent à jour, par la reconnaissance des corps, au moyen de leur matricule ou des objets à proximité, les nom et prénom ainsi que les coordonnées des soldats tombés sur les champs de bataille. Un exemple précis illustre ces propos. A Malines, dès le mois d'octobre 1914, le bourgmestre inaugure un nouveau service communal dont la mission est l'inhumation des combattants morts au combat dans les environs de la ville. Sous le contrôle de l'occupant, le responsable du service, Hendrik Haesen, épaulé par une équipe d'ouvriers, cherche, identifie et inhume autant les soldats belges qu'allemands, pour un total de 508 dépouilles.<sup>293</sup>

Différents courriers de ce responsable du Service des inhumations des soldats décédés à Malines adressés au docteur Leboeuf, président du comité médical de la Croix-Rouge de Belgique<sup>294</sup>, témoignent du travail de recherche effectué par le personnel de ce service. L'envoi fréquent des données identitaires des soldats exhumés, récoltées et quelques fois modifiées au gré des découvertes successives, permet d'allonger les listes de la Croix-Rouge. Citons, par exemple, une lettre du mois de janvier 1916 qui modifie la lettre du jour précédent par l'apport de données corrigées.

« Hier, je vous ai écrit entre autres d'un Van der Voorde René, 2è de ligne - 59472 – Je crois avoir mis : originaires de Mons : ses parents habitent rue des prairies, 45 à Gand. Le 23 février 1915, j'ai exhumé à la chaussée de Tervuren (tombe de 19 soldats) un carabinier 54590. Il a pour nom Léon Godeau demeurant à Mons. »<sup>295</sup>

Ce courrier témoigne de la correspondance presque journalière entre les deux responsables, principalement issue de la plume d'Hendrik Haesen pour envoyer des informations correctes et pertinentes à propos de chaque soldat identifié et aider ses

---

*tendances de la recherche historique : actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2005, p.185.

<sup>292</sup> CAZALS Rémy et LOEZ André, *14 - 18, vivre et mourir dans les tranchées*, Paris, Tallandier, 2012, p. 92-94, (Texte le goût de l'histoire).

<sup>293</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », *op. cit.*, p.3.

<sup>294</sup> Bruxelles, A.G.R., *Croix-Rouge de Belgique (Première Guerre mondiale)*, n°527, Carte postale de Hendrik Haesen à Monsieur Leboeuf, président de la Croix-Rouge du 28 mai 1916.

<sup>295</sup> Bruxelles, A.G.R., *Croix-Rouge de Belgique (Première Guerre mondiale)*, n°527, Carte postale de Hendrik Haesen à Monsieur Leboeuf, président de la Croix-Rouge du 27 janvier 1916.

compatriotes dans les recherches de leurs héros. Les listes envoyées contiennent des inconnus que l'équipe tente de retrouver grâce aux indications précises et aux morceaux de vêtements civils et d'objets reconnus par la famille.<sup>296</sup> L'envoi de renseignements par les proches comme la taille, les cheveux, la denture et des signes particuliers confirme les ébauches d'identification.<sup>297</sup> Toute exhumation pose des hypothèses, un questionnement sans réponse à certains moments et parfois seul le bon sens unit un nom de famille à un corps. Il est à noter l'absence de ce type de listes et de lettres, comme mises en place dans la ville de Malines, pendant la guerre, parmi les archives dépouillées au sein des deux communes étudiées, Namur et Mons.

En revanche, la naissance du Service des inhumations, en avril 1917, a pour objectif de s'occuper du regroupement des tombes et des petits cimetières sur le front. Nommé Service des sépultures militaires (SSM) le 19 février 1918 par arrêté ministériel<sup>298</sup>, il gère les tombes des militaires décédés, régent leur exhumation et leur identification et prend en charge la translation des corps et leur réinhumation, d'abord dans des nécropoles et plus tard vers des cimetières plus proches des familles.<sup>299</sup> Car avant cela, par l'arrêté-loi du 5 septembre 1917, il est défini que la Nation belge assure aux militaires des lieux de sépulture à perpétuité et lorsque le transfert des corps dans des lieux de sépulture spéciaux n'est pas jugé opportun, il est accordé, sur réquisition du ministre de la Guerre, des concessions à perpétuité dans les cimetières communaux.<sup>300</sup>

Comme le Service des inhumations des soldats décédés à Malines, le Service des sépultures militaires procède aux exhumations et à la recherche de l'identification des corps avant leur réinhumation. Des courriers fréquents aux familles permettent un échange de renseignements indicatifs et pertinents afin de désigner avec précision la dépouille du défunt afin que celui-ci obtienne une tombe décente dans un cimetière spécial près du front.

Il faudra attendre la fin de la guerre pour commencer des démarches de rapatriement des corps, et ce, pendant un bras de fer de plus de deux ans avec les autorités belges. C'est pourquoi,

---

<sup>296</sup> Bruxelles, A.G.R. *Croix-Rouge de Belgique (Première Guerre mondiale)*, n°527, Lettre de Hendrick Haesen à Monsieur Leboeuf, président de la Croix-Rouge du 5 novembre 1915.

<sup>297</sup> Bruxelles, A.G.R., *Croix-Rouge de Belgique (Première Guerre mondiale)*, n°527, Lettre de Hendrick Haesen à Monsieur Leboeuf, président de la Croix-Rouge du 9 juillet 1916.

<sup>298</sup> J. SERVAIS, *Pasinomie ; collection complète des lois, décrets, ordonnances, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique : 1918*, Belgique, E. Bruylant, 1918, p.6. ; VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », *op. cit.*, p.5.

<sup>299</sup> VAN DER FRAENEN Jan, « Rapatriement des victimes de guerre deuil personnel ou intérêt national ? », *op.cit.*, p. 272.

<sup>300</sup> J. SERVAIS, *Pasinomie ; collection complète des lois, décrets, ordonnances, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique : 1917*, Belgique, E. Bruylant, 1917, p.37-38.

en l'absence des dépouilles et de tombes à fleurir près de chez elles, les familles se tournent vers des rites de deuil un peu particuliers.

### **3. Changement et réappropriation de nouvelles coutumes de deuil**

Dès le début de la guerre, la Belgique occupée pratique des rites de deuil pour exprimer leur tristesse face aux disparus et leur soutien aux endeuillés.

Très souvent, comme la possibilité de prodiguer des soins et d'accomplir les rituels traditionnels envers les corps des êtres chers ne peut plus s'exercer, le besoin de se recueillir et de tisser des liens sociaux s'exprime pendant des messes funèbres.<sup>301</sup> Dans de nombreuses paroisses, avec l'accord de l'occupant, des cérémonies religieuses sont célébrées afin de réunir les familles et amis éprouvés et prier pour le repos de l'âme des disparus. Dans ses carnets, Edmond Min relate qu'à Bruxelles, un service solennel est célébré, à la cathédrale Sainte Gudule, pour les soldats morts sur le champ de bataille accompagné par une foule énorme qui, après l'office, entonne la Brabançonne et crie « vive le Roi, vive la Belgique ». <sup>302</sup>

A Namur, afin de répondre à un questionnement des autorités allemandes à propos des différents types de cloches et de sonneries dans la ville, le bourgmestre Fernand Golenvaux, en juin 1915, indique que les décès et les funérailles sont signalés par le son de la cloche paroissiale. Celle-ci différencie les grands enterrements pendant lesquels une sonnerie lente fait les annonces après les Angelus, depuis le décès jusqu'au temps de l'enterrement. Lors des enterrements ordinaires, la sonnerie retentit seulement au moment du décès et la veille au soir des obsèques.<sup>303</sup>

A Mons, les rapports de la paroisse Notre-Dame de Messine constatent une augmentation de la fréquentation des offices religieux après l'occupation de Mons par les Allemands. Ils relatent également qu'à la date du 6 août 1914, le curé invite, par une circulaire, tous ses paroissiens à se rendre à l'office du matin et du soir, pour la prière du pain et une autre pour Saint-Joseph, patron de la Belgique. De plus, un service solennel est célébré tous les 21 juillet pour les soldats morts à la guerre.<sup>304</sup>

Ainsi, dans le pays occupé et au régime liberticide, les églises et les cimetières sont des lieux de manifestation de souvenir et de mémoire où les survivants peuvent se rapprocher de

---

<sup>301</sup> VAN YPERSELE, Laurence. « Enterrer les civils en Belgique occupée », *op.cit.*, p.95.

<sup>302</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue. 1914-1918, livre 3, le 21 juillet 1915.

<sup>303</sup> Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n°240, Correspondance avec les autorités allemandes, 1914-1918, 19 juin 1915.

<sup>304</sup> Diocèse de Tournai, *Rapport paroissial*, Paroisse de Notre-Dame de Messine.

leurs morts.<sup>305</sup> Les églises deviennent aussi un lieu où des messes sont célébrées pour le repos de l'âme des fusillés et pour le triomphe de la Patrie, comme à Casteau.<sup>306</sup>

Différents passages des chroniques de la congrégation des filles du Sacré-Cœur de Jésus indiquent le recours à la foi et à la prière pour les victimes de guerre et pour contrer le désespoir. Par exemple, elles évoquent un « service funèbre très solennel dans les deux églises principales de la ville »<sup>307</sup> et la « fête patronale de Sa majesté le roi Albert (...) pour les victimes de la guerre, à Ste Waudru, nous y conduisons les élèves du pensionnat ».<sup>308</sup> Un autre passage de leurs notes exprime le désespoir ambiant : « Partout planent l'effroi, le deuil et la misère ; sous le poids de nos maux partout faiblit l'espoir, car souffrir paraît long lorsque le drapeau noir, comme un voile funèbre, enveloppe la terre ! »<sup>309</sup>

Face à la violence de masse et l'afflux de cadavres, de nouvelles attitudes apparaissent au niveau des soldats pour tenter de donner la possibilité, plus tard, d'identifier le corps de leurs compagnons d'armes. Ainsi, certains soldats joignent, à la dépouille, des objets personnels du défunt comme sa gourde, des lettres, un calepin en plus de sa plaque d'identité. Régulièrement, celle-ci ne fait pas partie des objets retrouvés, ce qui n'aide pas à une identification rapide. Par exemple, le corps de Joseph Tosein, domicilié à Aiseau, près de Tamines, est retrouvé près des tanks à pétrole au nord-ouest de Caeskerke, accompagné de sa plaque d'identité mais aussi d'un nécessaire du souvenir, d'une bague en aluminium, d'un porte-monnaie, d'une statuette et d'une montre, entre autres.<sup>310</sup> D'autres gestes apparaissent également comme le dépôt du casque du soldat sur sa croix ou encore la publication d'hommages dans les journaux des tranchées.<sup>311</sup>

D'autre part, pour répondre au besoin de solidarité, des liens se forment entre des personnes liées par le sang ou autour de deuils communs ou identiques. Ces communautés de deuil permettent l'entraide, l'information et la commémoration des morts. Dès le début de la guerre, ces liens de « parenté » s'élargissent aux bénévoles de la Croix-Rouge et aux enquêteurs

---

<sup>305</sup> CLAISSE Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la patrie! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre, mémoire(s) et reconnaissance (1918-1924)*, op. cit., p.57.

<sup>306</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation. Entrée du 9 mars 1916.

<sup>307</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 21 juillet 1914.

<sup>308</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 15 novembre 1916

<sup>309</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n° 5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 30 mai 1916.

<sup>310</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des Sépultures Militaires*, n°20, Correspondances sur l'emplacement des tombes, états des tombes, états des Belges à réinhumer en France, Inventaire des objets trouvés sur le cadavre d'un militaire tué, 12 juillet 1915.

<sup>311</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », op. cit., p.5.

pour la recherche d'informations sur les soldats et l'obtention d'aide matérielle, dans un processus de consolidation des liens.<sup>312</sup>

L'apparition de ces nouveaux rites qui accompagnent les premiers moments de la perte, faute de rituels traditionnels, rendent hommage aux défunts, honorent leur mémoire et tentent d'apaiser la souffrance des proches, tant des soldats que des familles au loin. Celles-ci sont obligées d'attendre la sortie de guerre pour revendiquer la démobilisation des corps de leurs défunts et le rapatriement vers leur ville, d'autant plus qu'un arrêté-loi du 5 septembre 1917 prend des dispositions pour donner aux soldats, glorieux héros, une sépulture à perpétuité, aux frais de l'Etat, dans des cimetières militaires collectifs.<sup>313</sup> Deux raisons sont évoquées pour justifier cette décision, la sécurité et l'hygiène mais aussi la crainte de l'oubli. Les autorités nationales souhaitent que les nécropoles militaires deviennent des lieux de pèlerinage pour rappeler aux jeunes générations l'héroïsme des braves.

## **Conclusion**

Ce chapitre aborde la gestion de la mort, pendant les quatre années de la Première Guerre mondiale, en Belgique comme dans les deux villes étudiées, Namur et Mons. Cette expérience de deuil de masse, partagée par la famille, les proches et même les habitants de la ville, s'ajoute à la notion d'absence, liée au chaos, apporté par la guerre, et à la perte de tous les repères individuels, familiaux, socioéconomiques et culturels. Au départ de cette mort de masse, la politique militaire allemande de haut niveau consiste à procéder à des exécutions arbitraires et collectives d'hommes, femmes et enfants, à des marches forcées, à des déportations, des incendies, à tirer sur des boucliers humains<sup>314</sup> mais aussi à utiliser de l'artillerie lourde pour mettre en place une guerre totale renforcée par une politique de terreur. Pendant ce conflit de quatre années, l'extension prise par la mort, son retentissement auprès des vivants ainsi que le renversement démographique suscité par la totalisation des victimes civiles et militaires modifient les rites traditionnels du deuil, d'autant plus en l'absence des corps.

Partout, dans la Belgique occupée, la situation semble identique. Suite au passage de l'armée allemande, les mêmes spécificités sont observées comme les morts en masse, l'absence

---

<sup>312</sup> WINTER Jay, *Entre deuil et mémoire : la Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, op.cit., pp.39-41.

<sup>313</sup> J. SERVAIS, *Pasinomie ; collection complète des lois, décrets, ordonnances, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique: 1917*, op.cit. ; VAN DER FRAENEN Jan, « Rapatriement des victimes de guerre deuil personnel ou intérêt national ? », op. cit., p.221.

<sup>314</sup> HORNE John et KRAMER Alan, *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, op.cit., pp.291-292.

de corps, des autorités communales triangulées entre les exigences de l'ennemi et le soutien à la population, la presse censurée, des communications par voie d'affiches et la violence sur les civils, bombardements, incendies, pillages, fusilllements, famine. Dans la Belgique, sous le joug allemand, la liberté de veiller les défunts et de leur offrir une sépulture respectueuse, est limitée. Dès lors, les églises sont davantage investies et deviennent le lieu de recueillement et de patriotisme où les expressions de tristesse, d'angoisse et de colère peuvent s'exprimer.

La gestion des corps et le travail d'identification des morts civils et militaires s'avèrent difficiles, dans un contexte d'occupation. Certains civils et soldats ne sont pas identifiables, après les massacres de l'invasion. Par la suite, certains corps de soldats sont répertoriés et rassemblés dans des cimetières, pour d'autres sans signe de reconnaissance, la tâche est difficile. Grâce à l'œuvre de Jeanne Orianne et des services comme le Service des sépultures de la ville de Malines puis le Service des sépultures militaires, les familles commencent à recevoir des informations sur l'identification du corps de leur cher disparu.<sup>315</sup>

Au niveau des deux villes étudiées, quelques différences structurelles sont répertoriées. Namur, ville défendue par des forts, tombés successivement au début de l'invasion, est saccagée, détruite, incendiée jusqu'à même son hôtel de ville et son centre historique. Par contre, Mons reste intacte mais devient zone d'étape administrée par un état policier fort. Les administrations communales, à majorité catholique pour Namur et à majorité libérale pour Mons, sont sous l'autorité du gouverneur général allemand. Les observations liées à la comparaison des deux villes ne mettent pas en évidence des différences mais plutôt des similitudes de comportements au niveau de la gestion de la mort et du deuil, tant de la part de la population et des soldats belges, que dans l'attitude des Allemands. Jusqu'à présent, pendant l'occupation, aucun fait ne semble se distinguer et mettre en exergue une approche divergente de la guerre et de la mort dans chacune des villes.

---

<sup>315</sup> TISON Stéphane, e.a. « Notice historique du dossier d'inscription. De la fosse commune à la tombe individuelle : une rupture culturelle et anthropologique majeure », dans BECKER Annette et TISON Stéphane (éd), *Un siècle de sites funéraires de la Grande Guerre*, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018, p.335.

## Chapitre 2 : la gestion des corps à la sortie de guerre

La sortie de guerre est confrontée aux conséquences humaines, sociales et économiques engendrées par quatre années de conflit. L'économie belge est dévastée et exsangue, les industries disloquées, l'infrastructure des transports détériorée. La population traverse des années de résilience, entre espoir du retour à la quiétude passée et adaptation nécessaire à la réalité d'une société ébranlée et traumatisée.

Sur le plan humain, la cessation des hostilités tant espérée provoque des larmes de joie, les soldats se hâtent de rentrer, parfois sans attendre une permission, pour retrouver leur famille dont ils ignorent, depuis un long moment, l'état de santé et de souffrance. De même, les civils acclament le retour des soldats, victorieux de l'ennemi.<sup>316</sup> Handicapés, gueules cassées terrées derrière un masque, amputés, ceux-ci ont payé de leur corps et de leur mental pendant ces années de guerre.<sup>317</sup>

Le temps de l'après-guerre est caractérisé par un déferlement d'hommages commémoratifs pour les héros morts pour la Patrie, comme les fêtes patriotiques, les funérailles nationales et la construction de monuments aux morts. Dès le printemps 1919, des patriotes fusillés et héroïques reçoivent des hommages nationaux, relayés par la presse, lors de funérailles nationales grandioses auxquelles participent les autorités publiques nationales et locales ainsi que les représentants de l'Eglise et la population. A travers ces cérémonies, prestigieuses et solennelles, apparaît la volonté d'héroïsation des civils, au sortir de la guerre.<sup>318</sup>

De même, dès les premiers jours, les familles exigent, auprès des autorités nationales, le retour du corps de leur défunt pour l'inhumer et entamer un travail de deuil. Tout d'abord, l'Etat belge s'y oppose pour des motifs de sécurité et d'hygiène mais aussi, suite à l'arrêté-loi du 5 septembre 1917 et à la création de nécropoles militaires, au front des Flandres, afin de donner aux glorieux soldats une sépulture à perpétuité et de ne jamais oublier le sacrifice des héros.<sup>319</sup> A la suite de cette décision, la constitution du Service des Sépultures militaires, créé par arrêté ministériel, a pour fonction l'organisation des cimetières sur les lieux de combats. Pour de nombreuses familles, ces décisions sont inacceptables et la guerre terminée, elles ne cessent de faire connaître à l'Etat leur besoin de se réapproprier le corps de leurs défunts. Un

---

<sup>316</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Héros, martyrs et traîtres : les fractures de la Belgique libérée », *op. cit.*, p.214

<sup>317</sup> DE VOS Luc, « Introduction », *op. cit.*, p.17.

<sup>318</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, *op.cit.*, p.110 et 133.

<sup>319</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, 1921 Inhumations et transports funèbres objets divers, Arrêté de loi du 5 septembre 1917.

bras de fer s'engage, entre les familles et le gouvernement, jalonné de lois et de circulaires, pendant une période de trois ans. Le retour des corps s'effectue alors par étapes qui seront détaillées dans ce chapitre. Dans un premier temps, après un contexte de sortie de guerre à Namur et à Mons, les funérailles nationales des patriotes seront évoquées. Ensuite, les fêtes de retour pour les soldats vivants mettront en évidence l'absence des soldats décédés. Par après, le rapatriement des objets personnels du soldat, obtenus à partir du mois d'août 1919, par une demande au bureau des successions du ministère de la Guerre et le retour des noms sur les monuments seront abordés. Chacune de ces étapes sera analysée pour les deux villes étudiées. La thématique du rapatriement des corps sera étudiée dans le troisième chapitre.

## **1. La sortie de guerre en Belgique**

L'espoir d'une sortie de la guerre apparaît dès mars 1918 quand une paix est signée entre l'Allemagne et la Russie à Brest-Litovsk.<sup>320</sup> Les mois subséquents voient le début des signes de faiblesse des Allemands. La presse clandestine d'une ampleur de 70 périodiques différents<sup>321</sup> tente d'informer tant bien que mal la population qui espère la fin de la guerre pour le mois d'octobre. Malheureusement, dans le courant de ce mois, l'apparition de la grippe espagnole est vécue comme un séisme naturel qui double la catastrophe politique liée au conflit mondial. Planétaire et virulente, elle fait des ravages et décime la population, de quoi impacter le moral des civils déjà affecté par l'occupation imposée par l'ennemi pendant quatre années et par la famine qui s'aggrave de jour en jour. De plus, à la fin du mois d'octobre, les combats se rapprochent et les bombardements alliés occasionnent plusieurs victimes dans les villes. Finalement, l'Armistice est prononcé le 11 novembre. Pendant plus de deux semaines, le retour des Allemands vers leur pays et l'abandon derrière eux de matériel volé par la suite par la population, provoque désorganisation et incohérence.<sup>322</sup> En effet, toutes les villes ne sont pas libérées en même temps de la présence des Allemands. Ceux-ci ont jusqu'à la fin du mois de novembre pour quitter le pays.<sup>323</sup> Ainsi, la Belgique devient un pays d'escale grâce à son réseau de chemin de fer et les villes de Bruxelles et de Liège se transforment en lieux de transit pour les troupes allemandes. De cette façon, la ville de Bruxelles est libérée seulement le 15

---

<sup>320</sup> TIXHON AXEL, « Namur, à l'heure allemande (1914-1918). Le quotidien des Namurois », *op.cit.*, p.19.

<sup>321</sup> DE SCHAEPDRIJVER Sophie, « Au-delà des légendes », *op.cit.*, p.50.

<sup>322</sup> TIXHON AXEL, « Namur, à l'heure allemande (1914-1918). Le quotidien des Namurois », *op.cit.*, p.20. ; VAN YPERSELE Laurence, « Héros, martyrs et traîtres : les fractures de la Belgique libérée » *op.cit.*, p.214. ; PACCO Jean-François e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, *op.cit.*, p. 634. Entrée du 17 novembre 1918.

<sup>323</sup> VAN DER FRAENEN JAN, « De l'occupation à l'occupation. La présence étrangère en Belgique, 1918-1919 », *op.cit.*, p.48.

novembre 1918 avant la ville de Liège le 23 novembre 1918.<sup>324</sup> Ces évacuations de l'ancien occupant sont surveillées par les Alliés.<sup>325</sup>

Le 22 novembre, la « Joyeuse entrée » des souverains belges dans la ville de Bruxelles marque la fin de la guerre pour le peuple belge. Cet événement, organisé en grande pompe avec la création de monuments commémoratifs en stuc, les drapeaux aux fenêtres et les acclamations de la foule donne l'occasion au Roi-Soldat de rendre hommage aux disparus de la guerre, aux soldats morts au combat, aux civils fusillés, décédés en déportation ou lors des massacres perpétrés par l'ennemi lors de l'invasion.<sup>326</sup> Dès la fin de la guerre, le Roi forme également un gouvernement d'union nationale pour entreprendre les reconstructions et remanier la constitution grâce au suffrage universel.<sup>327</sup>

Pour les soldats belges, l'Armistice signifie la victoire mais aussi l'espoir de retour à la maison, après de longues années sans nouvelles de leur famille. Afin de se rassurer et d'apaiser l'angoisse de leur famille, ils retournent dans leur milieu, parfois même sans permission, car l'état de guerre n'est levé qu'en septembre 1919.<sup>328</sup>

Mais très vite, dès novembre 1918<sup>329</sup>, la population, libérée de l'occupation et de privations imposées par les Allemands, réclame des châtiments pour les profiteurs de guerre, les traîtres, les falsificateurs et les collaborateurs avec les Allemands, comme certains petits commerçants et les femmes amoureuses de l'occupant.<sup>330</sup> Vengeance personnelle ou collective, gestes de haine, de colère, de rancœur, au nom de la morale, envers ceux qui ont pactisé avec l'ennemi, quoi qu'il en soit, l'émergence de ces émotions négatives ne participe pas à l'installation d'un climat serein et ne favorisent pas le retour à la vie d'avant.

Dans nos deux villes étudiées, la fin de la guerre se déroule de manière plus ou moins identique, dans un contexte d'apparition de la grippe espagnole et de bombardements alliés, synonymes d'affolement et d'épouvante pour les populations. Néanmoins, quelques variantes sont à observer.

---

<sup>324</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Héros, martyrs et traîtres : les fractures de la Belgique libérée », *op.cit.*, p.214.

<sup>325</sup> PACCO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, *op.cit.*, p.632. Entrée du 15 novembre 1918.

<sup>326</sup> DE SCHAEDRIJVER Sophie, *La première guerre mondiale en Belgique*, *op.cit.*, p.290.

<sup>327</sup> MONAUX Louise et DEBLANDER Bruno, *Apocalypse en Belgique. Récits de patriotes*, Bruxelles, Racine, 2013, p.170.

<sup>328</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Héros, martyrs et traîtres : les fractures de la Belgique libérée », *op. cit.*, p.214.

<sup>329</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Sortir de la guerre, sortir de l'occupation. Les violences populaires en Belgique au lendemain de la Première Guerre mondiale », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 83, no 3, 2004, p. 66.

<sup>330</sup> BECKER Annette, *Les cicatrices rouges 14-18*, *op.cit.*, p.295-296.

## a. Sortie de guerre à Namur

Comme partout en Europe, dès le mois d'octobre 1918, la gestion de l'apparition meurtrière de la grippe espagnole fait partie des priorités namuroises tant ses ravages, au niveau de la population affaiblie par les hostilités de l'occupation ennemie, contribuent à augmenter le nombre de décès de façon exponentielle. Déjà à partir de 1917, l'aggravation de la famine résulte de l'arrêt des aides alimentaires américaines, du fait de l'entrée en guerre des Etats-Unis. De plus, à partir du 20 octobre 1918, la ville passe dans un régime d'étape, les conséquences correspondent, par exemple, à un durcissement des mesures comme la suppression des correspondances entre civils, la demande de calfeutrer les fenêtres le soir et la nuit.<sup>331</sup>

Dans ce régime bien chancelant, la fin de la guerre approche et avec elle, les premiers bombardements alliés, à partir du 29 octobre 1918, occasionnent des victimes civiles.<sup>332</sup> La réquisition de maisons offre une possibilité d'abri contre les bombardements, comme l'explique le chanoine Schmitz : « Des officiers ont parcouru les rues, visité les caves et désigné les plus belles pour servir d'abri. Des pancartes sont mises sur les portes : abri contre les avions. »<sup>333</sup> Les attaques aériennes s'enchaînent, la panique s'installe et la population reste de plus en plus cloîtrée dans les caves.

« Namur a, ce matin, l'aspect d'une ville morte. Personne dans les rues. Le bruit circule que les alliés ont laissé choir un tube, contenant un papier ; ce papier annonce que les alliés bombarderont aujourd'hui de 9 à 5h. Cette annonce, répandue comme une trainée de poudre, cause partout la panique. Je n'ai pour ainsi dire pas souvenir d'une dépression de la population pareille à celle d'aujourd'hui. »<sup>334</sup>

Après l'Armistice, la ville de Namur est libérée des Allemands qui partent entre le 15 et 18 novembre 1918.

« La nouvelle de l'armistice est officielle. Les pays occupés doivent être évacués dans les 14 jours : nous allons être délivrés du joug humiliant et de la domination dure et féroce. Nous allons retrouver notre liberté, revoir notre roi, revoir et embrasser nos enfants, nos vaillants soldats. Quel bonheur succédant à tant de souffrance, quel effondrement pour l'orgueilleuse Allemagne et son barbare Empereur. Quel honneur pour la Belgique, la France et leurs alliés d'avoir assuré le triomphe du droit. Combien Dieu est grand dans sa justice... L'évacuation du pays. »<sup>335</sup>

---

<sup>331</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue. 1914-1918, Entrée du 22 octobre 1918.

<sup>332</sup> « La Guerre », dans *L'Ami de l'Ordre*, 30 octobre 1918, p.1.

<sup>333</sup> PACCO Jean-François e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, op.cit., p. 615. Entrée du 31 octobre 1918.

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 614. Entrée du 30 octobre 1918.

<sup>335</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre*, n°32, Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue. 1914-1918, Entrée du 12 au 22 novembre 1918.

Pendant l'évacuation de la ville, le bourgmestre Arthur Procès, de retour après Fernand Golenvaux, met en place une garde communale pour assurer le maintien de l'ordre dans la ville suite au pillage et au vandalisme. Cette garde se compose de tout citoyen, âgé entre 21 et 45 ans, sur un principe de roulement de quatre heures.<sup>336</sup>

Les Namurois attendent avec impatience les troupes alliées pour les acclamer. Le 15 novembre arrive un groupe de quatre officiers pour vérifier le bon retrait des Allemands. En comparaison de la ville de Mons, la population pavoise mais très vite, les drapeaux sont retirés par crainte de troubles avec les troupes encore présentes de l'ex-occupant. A partir du 20 novembre, l'arrivée des unités alliées, dans la ville détruite et boueuse, favorise la transgression du couvre-feu, toujours en place, par la population, pour venir les embrasser. Seulement quelques drapeaux pendent aux fenêtres, sous la pluie, lors des journées suivantes. Enfin, le 22 novembre 1918, les généraux alliés sont accueillis par les autorités communales.<sup>337</sup> La ville détruite lors du conflit, par les bombardements, commence à penser à sa reconstruction dès janvier 1919.<sup>338</sup>

## **b. Sortie de guerre à Mons**

La sortie de la guerre à Mons s'articule autour des bombardements incessants, l'arrivée des réfugiés français et les ravages de la grippe espagnole. Dans ce contexte, la ville est libérée dès le 11 novembre 1918, contrairement à d'autres villes belges.

Déjà, dès le printemps 1918, les bombardements alliés touchent la ville de Mons. La population vit dans la peur des raids aériens dont l'accélération, à partir du 30 juin, fait plusieurs victimes dans la région. Il devient difficile pour les civils d'excuser les Alliés de cette situation.<sup>339</sup> Ces événements ne touchent pas uniquement la population montoise mais aussi les réfugiés français, expulsés par l'autorité allemande en groupe de 2500 personnes, dont le trajet passe par Mons, en direction de Nivelles, pour la plupart.<sup>340</sup> Comme en témoigne, Hélène Dinsart, artiste montoise, les évacués arrivent à partir du 15 septembre par vague jusqu'à la fin de la guerre.

---

<sup>336</sup> Namur, A.V.N., *Procès-verbaux des délibérations du Conseil communal*, 13 novembre 1918.

<sup>337</sup> LIERNEUX Pierre, « Les Anglais arrivent à Namur » dans PACCO Jean-François e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, op.cit., pp.640-641.

<sup>338</sup> Namur, A.V.N., *Procès-verbaux des délibérations du Conseil communal*, 29 janvier 1919.

<sup>339</sup> MIGNON Nicolas, « Les jours les plus longs ? Le vécu des Montois dans les dernières semaines de la guerre et leur expérience de l'Armistice », dans NIEBES Pierre-Jean (dir.), *14-18 : la Grande Guerre à Mons et dans sa région*, Waterloo, Avant-propos, 2015, pp.190-191.

<sup>340</sup> *Ibid.*, p.195.

« À partir du 6 octobre arrivent des évacués de toute la région comprise jusqu'à Valenciennes. On les a fait venir à pied. Ils arrivent avec des poussettes, exténués, sales (les routes sont défoncées, détrempées, pleines de boue, il pleut), malades. On les loge dans les églises etc. et on les envoie ensuite vers Nivelles où au bout de quelques jours on ne sait plus qu'en faire. Ils sont donc obligés de rester ici, où il n'y a plus de place non plus. Les églises sont pleines de malades ; la grippe fait des victimes en quantité considérable ; on n'arrive plus à faire les enterrements. La demande d'armistice de l'Allemagne arrive à ce moment. »<sup>341</sup>.

L'arrivée de réfugiés attise également la peur de l'avenir chez les Montois car si les combats ne cessent pas, ils seront peut-être les prochains à être évacués. « La crainte d'évacuer à notre tour commence à se dissiper, mais elle tiraille encore bien les esprits ! Dieu nous en préserve. »<sup>342</sup> témoignent les filles de la congrégation du Sacré-Cœur.<sup>343</sup> Leur afflux se déroule presque simultanément avec la seconde vague de la grippe espagnole. La maladie a déjà frappé, dans la ville, comme dans d'autres communes, lors d'une première vague, au début du mois de juillet<sup>344</sup> mais la seconde vague, plus meurtrière, apparaît vers le 10 octobre et tue 200 personnes entre le 26 et le 31 octobre.<sup>345</sup> La particularité de cette grippe figure dans l'âge des victimes, entre 20 et 30 ans, et ses symptômes mortels font passer les actes de la guerre au second plan.<sup>346</sup> La réalisation des funérailles devient complexe et prend une dimension expéditive, d'autant plus que les malades sont entreposés dans les églises, tout comme les réfugiés, ceux-ci sont donc transférés dans de plus petites chapelles pour éviter la contagion. « Les enterrements se succèdent si nombreux, et il devient si difficile de les faire dans les églises au milieu des malades que Mr le Curé de St-Nicolas a demandé qu'on puisse les faire dans notre petite chapelle. La voilà donc devenue une église paroissiale ! »<sup>347</sup> écrivent les filles de la congrégation du Sacré-Cœur.

Les combats se rapprochent et, avec eux, la peur des atrocités allemandes réapparaît dans ce contexte déjà instable. Les Montois se réveillent chaque jour dans l'inconnu. A partir du 6 novembre, les Allemands entament les préparatifs de leur retraite de la ville en

---

<sup>341</sup> DEPRÈY Philippe, FAERHÈS André et NIEBES Pierre-Jean, « Journal d'Hélène Dinsart. Témoignage d'une artiste montoise », *op.cit.*, p.37.

<sup>342</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n°5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 13 septembre 1918.

<sup>343</sup> Hélène Dinsart évoque également cette crainte de l'expulsion. « On craint ici que le même sort nous soit réservé et l'on commence à se préparer mais comptant toujours sur des chemins de fer. » (DEPRÈY Philippe, FAERHÈS André et NIEBES Pierre-Jean, « Journal d'Hélène Dinsart. Témoignage d'une artiste montoise », *op.cit.*, p.37.)

<sup>344</sup> Bruxelles, A.G.R., *Collection des mémoires de guerre*, n°19, Manuscrit D'Oudou ' *Souvenir montois de la grande guerre. Notes quotidiennes du 1er avril au 31 décembre 1918*', Entrée du 4 juillet 1918.

<sup>345</sup> MIGNON Nicolas, « Les jours les plus longs ? Le vécu des Montois dans les dernières semaines de la guerre et leur expérience de l'Armistice », *op.cit.*, p.197.

<sup>346</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n°6, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 29 octobre 1918.

<sup>347</sup> *Ibid.*

bombardant, les jours suivants, les ponts et chemins de fer.<sup>348</sup> Les Allemands donnent un dernier conseil avant leur départ, consigne Hélène Dinsart dans ses notes : « Le samedi 9 à 6h du matin (il y a de moins en moins d'Allemands en ville) je vais voir sur la porte et je vois une affiche demandant de rester en bons termes avec les Allemands comme on l'a été depuis 4 ans : disant d'habiter les caves dès le début des hostilités dans les environs et de se munir de vivres pour 8 à 14 jours; de ne plus circuler dès ce moment-là etc. »<sup>349</sup>

La reconquête de la ville commence, dans la soirée du 9 novembre, avec des tirs de canons allemands face aux troupes britanniques qui n'y répondent pas jusqu'au 10 novembre.<sup>350</sup> Pendant ce temps, les civils se terrent dans leurs caves, jusqu'à la fin du conflit, avec l'obligation de laisser leurs portes ouvertes pour garantir aux militaires un logement ou d'indiquer sur une pancarte où se trouve la clé de la maison.<sup>351</sup> La peur est à son paroxysme à tel point que « On parle bas dans la cave car il ne faut pas attirer l'attention des Allemands qui pourraient tirer par le soupirail ou venir dans la maison. »<sup>352</sup> Vers 3h du matin, pendant la nuit du 10 au 11 novembre 1918, les troupes canadiennes envahissent la ville et libèrent Mons.<sup>353</sup>

Au réveil, les Montois découvrent les Canadiens acclamés, remerciés et salués par la foule. Les maisons triomphent, les insignes se portent et les habitants manifestent leur joie. La population montoise se réapproprie la ville, l'heure allemande est abandonnée, les cloches des églises sonnent la Brabançonne et les symboles allemands, drapeaux et inscriptions, sont brûlés.<sup>354</sup>

Malgré la victoire, des bruits de bombardements ressurgissent pendant la nuit et l'impression d'avoir rêvé la libération secoue les Montois. Heureusement, ce sont les mines allemandes déclenchées par les Canadiens.<sup>355</sup> Seuls huit soldats canadiens sont morts, lors de la reprise de la ville, sur le territoire de Mons. Leurs funérailles prennent la forme d'un cortège

---

<sup>348</sup> DEPRÉAY Philippe, FAERHÈS André et NIEBES Pierre-Jean, « Journal d'Hélène Dinsart. Témoignage d'une artiste montoise », *op.cit.*, p.40. ; Bruxelles, A.G.R, *Collection des mémoires de guerre*, n°19, Manuscrit D'Oudou 'Souvenir montois de la grande guerre. Notes quotidiennes du 1er avril au 31 décembre 1918', Entrée du 9 novembre 1918.

<sup>349</sup> *Ibid.*, p.41.

<sup>350</sup> MIGNON Nicolas, « Les jours les plus longs ? Le vécu des Montois dans les dernières semaines de la guerre et leur expérience de l'Armistice », *op.cit.*, p.201.

<sup>351</sup> Bruxelles, A.G.R, *Collection des mémoires de guerre*, n°19. Manuscrit D'Oudou 'Souvenir montois de la grande guerre. Notes quotidiennes du 1er avril au 31 décembre 1918', Entrée du 9 novembre 1918.

<sup>352</sup> DEPRÉAY Philippe, FAERHÈS André et NIEBES Pierre-Jean, « Journal d'Hélène Dinsart. Témoignage d'une artiste montoise », *op.cit.*, p.42.

<sup>353</sup> Bruxelles, A.G.R, *Collection des mémoires de guerre*, n°19, 'Souvenir montois de la grande guerre. Notes quotidiennes du 1er avril au 31 décembre 1918'. 1918, Entrée du 11 novembre 1918.

<sup>354</sup> MIGNON Nicolas, « Les jours les plus longs ? Le vécu des Montois dans les dernières semaines de la guerre et leur expérience de l'Armistice », *op.cit.*, pp.216-218.

<sup>355</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n°6, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation. Entrée du 12 novembre 1918.

funèbre dans les rues, de l'Hôtel de Ville au cimetière communal, accompagné d'une foule compacte, du gouverneur du Hainaut, et d'Alphonse Harmignie, représentant du gouvernement national. Aucun prêtre catholique n'accompagne ce défilé, peut-être un pasteur anglican mais sa présence n'est pas confirmée.<sup>356</sup>

Cependant, les difficultés d'approvisionnement, les dégâts occasionnés à reconstruire, la présence de familles en attente de nouvelles de leurs proches ou endeuillés par la perte due à la guerre et la grippe espagnole ramènent rapidement les civils à la réalité de la morosité de la sortie de la guerre. « Aussi longtemps que la paix ne sera pas signée, nous ne retrouverons pas pleinement l'ancienne vie. »<sup>357</sup>

Parmi la population, des émotions contradictoires se manifestent dès les premiers jours après l'Armistice. Exprimer pleinement la joie de la libération alors que l'ombre de la mort, des disparus et des ruines environnantes planent au-dessus des citoyens met en exergue des sentiments de confusion et d'effondrement car le deuil touche de près ou de loin chaque famille. De plus, la particularité du deuil de guerre renvoie à l'inversion des générations de victimes, les parents enterrent leurs enfants. Les coutumes du deuil se modifient, à plus forte raison en l'absence des corps. Celle-ci empêche de se préparer à la séparation définitive avec le défunt.<sup>358</sup> L'Armistice rend encore plus insupportable l'absence de l'être aimé.<sup>359</sup> Le traumatisme de la perte et l'ampleur du chagrin des endeuillés ne peuvent s'exprimer auprès du corps de l'être aimé, pendant les années d'occupation. Dès lors, dès la fin de la guerre, les familles revendiquent le retour du corps de leur défunt pour lui offrir les soins funéraires habituels et des funérailles, après ce long temps d'attente. Par leur demande, les familles désirent ensemble faire entendre à l'Etat que les morts et les épreuves n'ont pas été vains.

## **2. Le retour des fusillés**

Tout d'abord, contrairement aux familles des soldats belges et alliés en attente de décisions gouvernementales sur le rapatriement des corps, les familles des civils décédés ont rapidement accès aux corps de leur défunt et peuvent se recueillir sur le lieu de leur inhumation,

---

<sup>356</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n°6, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation. Entrée du 13 novembre 1918.

<sup>357</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n°6, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation. Entrée du 6 janvier 1919.

<sup>358</sup> CABANES Bruno, « Les vivants et les morts : la France au sortir de la Grande Guerre » dans AUDOIN-ROUZEAU STÉPHANE et PROCHASSON Christophe (dir.), *Sortir de la Grande Guerre. Le monde et l'après-1918*, Paris, Tallandier, 2008, p.35, (Histoires d'aujourd'hui).

<sup>359</sup> POURCHER Yves, « La fouille des champs d'honneur », *op.cit.*, p.48.

dès la fin de la guerre. Dès lors, les villes martyres comme Tamines et Andenne peuvent exhumer et réinhumer leurs morts pour leur donner une sépulture dans le cimetière familial.<sup>360</sup>

D'autre part, afin de développer le culte du souvenir, de témoigner collectivement que la mort des héros et leurs souffrances n'ont pas été superflues et d'attribuer un sens à la mort, diverses cérémonies sont organisées, partout en Belgique, par les autorités locales et nationales, pour les patriotes fusillés.<sup>361</sup> Ceux-ci sont les premiers héros morts à être glorifiés avec des hommages nationaux. Mourir à la guerre en héros aborde le phénomène d'héroïsation car il symbolise à lui seul la bataille du pays pour la victoire. Par ce biais, progressivement, le drame humain, vécu directement par l'entourage ou seulement ressenti par le cercle élargi, devient partagé par plusieurs individus.<sup>362</sup> Car mourir au service de la patrie signifie devenir un héros pour la population.<sup>363</sup> Souvent comparé à l'héroïsme des soldats, l'engagement des patriotes tient dans l'accomplissement de leurs actes de résistance, de leur plein gré, en connaissance de cause, fidèle à un idéal patriotique.<sup>364</sup> Nonobstant, uniquement les patriotes décédés lors de leur service et fusillé par l'ennemi obtiennent une reconnaissance publique.<sup>365</sup>

Au printemps 1919, certains de ces héros civils, plus ou moins inconnus de la population belge à l'exception d'Edith Cavell, deviennent célèbres car ils reçoivent des funérailles nationales posthumes somptueuses, relayées par presque toute la presse qui réapparaît dès la fin de la guerre. Déjà pendant l'occupation, certains patriotes avaient reçu un hommage pendant des cérémonies religieuses clandestines, les églises se transformant en des lieux patriotiques.<sup>366</sup> De surcroît, l'observation de ces cérémonies grandioses montre une association entre les représentants locaux et nationaux, tout comme une succession de chants patriotiques et religieux, signes d'une implication des autorités locales et ecclésiastiques.<sup>367</sup> Ainsi, pour Gabrielle Petit, inconnue avant sa mort, une cérémonie religieuse est organisée à la demande du Syndicat national des Employés et Voyageurs du Commerce. Par sa mise en avant des

---

<sup>360</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », *op.cit.*, p. 5.

<sup>361</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, *op.cit.*, p.111.

<sup>362</sup> FARON Olivier, « Le deuil des vivants », *op.cit.*, p.1116.

<sup>363</sup> VANDENBUSSCHE Robert. « Résister en Belgique et en France du Nord occupées 1914-1918 », *op.cit.*, p.3. ; DE SCHAEPDRIJVER Sophie, « Au-delà des légendes », *op.cit.*, p.50.

<sup>364</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, *op.cit.*, pp.108-109.

<sup>365</sup> DEBRUYNE Emmanuel, *Le réseau Edith Cavell. Des femmes et des hommes en résistance*, Bruxelles, Racine, 2015, p.202.

<sup>366</sup> Comme vu dans le précédent chapitre, une cérémonie religieuse est organisée à la demande du barreau de Mons, en hommage aux fusillés de Casteau. (Mons, A.E.M, *Congrégation des Filles du Sacré Cœur de Jésus Mons*, n°5, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 9 mars 1916.)

<sup>367</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, *op.cit.*, p.132.

hommages nationaux des patriotes fusillés et la publication de leur biographie dans leurs quotidiens, la presse contribue à l'émergence de personnalités héroïques mortes pour la Patrie.<sup>368</sup> Malgré ce travail d'information sur les figures héroïques civiles belges, seul Philippe Baucq associé à Edith Cavell dans le réseau Cavell<sup>369</sup>, fusillé au Tir national par les Allemands et Gabrielle Petit<sup>370</sup> acquièrent une notoriété nationale.

Dès la sortie de la guerre, des associations, les autorités communales et les enfants des écoles viennent se recueillir sur les lieux d'exécutions comme le Tir national de Bruxelles et de Gand, la Chartreuse à Liège, le camp de Casteau, la caserne à Hasselt et le fort d'Edegem près d'Anvers. Ces hommages sont détaillés dans la presse locale avec des rubriques biographiques qui décrivent la vie des patriotes morts pour la Patrie.

Par exemple, dans la région montoise, au camp de Casteau, le 30 décembre 1918, une commémoration met à l'honneur la mémoire des sept patriotes, collaborateurs dans un réseau de renseignements et fusillés le 2 mars 1916 par l'armée allemande. Une foule recueillie et toutes les personnalités hennuyères honorent leur courage et se recueillent sur le lieu de leurs exécutions, en souvenir de leur mort pour la Patrie.<sup>371</sup> Par la suite, le 2 mars 1919, une cérémonie à caractère grandiose se déroule à nouveau, près du tertre où ils sont inhumés, pour le troisième anniversaire de leur mort et pour honorer leur mémoire. Le cortège, au départ de la Grand-Place de Mons, est composé des familles des fusillés, des autorités communales et des enfants des écoles de la ville et s'accroît tout le long de la route avec les habitants de Nimy et Maisières. Au camp de Casteau, le bourgmestre de Mons, Jean Lescarts, le bourgmestre d'Hornu faisant fonction (un fusillé était originaire d'Hornu), le ministre de la Guerre et d'autres personnalités officielles, dont un député socialiste, prennent la parole. Une foule immense, des fleurs offertes par l'administration communale de Mons, des drapeaux aux couleurs nationales, de nombreuses couronnes dont celles envoyées par le roi et le gouvernement participent à l'atmosphère de recueillement. Bientôt, un monument digne de ces héros sera érigé à l'emplacement du tertre.<sup>372</sup>

La presse nationale et locale fait ainsi état des divers pèlerinages patriotiques dans toute la Belgique, en mémoire des fusillés qui ont donné leur vie pour le pays. Par des comptes-

---

<sup>368</sup> « Hommage aux morts » dans *Vers l'Avenir*, 25-26 octobre 1919, p.1.

<sup>369</sup> DEBRUYNE Emmanuel, *Le réseau Edith Cavell. Des femmes et des hommes en résistance*, op.cit, p.235.

<sup>370</sup> Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n°334, Dossier des cérémonies en l'honneur des fusillés namurois, 1919, Invitation du Comité Gabrielle Petit à la manifestation en l'honneur de Gabrielle Petit, 6 septembre 1919.

<sup>371</sup> « Mort héroïque d'ardents patriotes » dans *La Dernière Heure*, 31 décembre 1918, p.1.; « Un héros obscur » dans *L'Indépendance belge*, 30 décembre 1918, p.1.

<sup>372</sup> « Aux tombes des fusillés de Mons » dans *La Gazette de Charleroi*, 4 mars 1919, p.3. ; « Sur la tombe des martyrs du camp de Casteau » dans *Le Vingtième Siècle*, 4 mars 1919, p.1.

rendus détaillés sur la ferveur de la foule et sur le faste déployé pour les cérémonies, accompagnée de notices biographiques sur les héros et leurs réseaux de renseignements, elle participe à l'héroïsation de civils jusque-là inconnus.

A Namur, des fêtes nationales en hommage aux martyrs de la liberté<sup>373</sup> se déroulent également dès la fin de la guerre. Ainsi, le 8 décembre 1918, une manifestation patriotique pour les héros morts pour le triomphe des nations alliées réunit la foule et les dignitaires de la ville pour honorer la mémoire des victimes de la guerre. Cet hommage est rendu à tous les morts glorieux, tombés devant l'ennemi sur les champs de bataille et à ceux qui ont été assassinés lâchement lors de la prise de Namur, le 23 août 1914. Conviées par l'administration communale, 150 sociétés unies aux notabilités dont le bourgmestre de Namur, monsieur Procès, monsieur Golenvaux, des membres de l'administration communale de Namur, de Jambes et de Saint-Servais, des représentants de la magistrature, du corps enseignant, les enfants des écoles libres et officielles et une immense foule composent le cortège jusqu'au cimetière de Belgrade.<sup>374</sup> Les discours sont empreints de remerciements, de reconnaissance pour ceux qui ont payé de leur vie le retour à la liberté, pour tous les civils, hommes, femmes, enfants. Gerbes et palmes sont déposées devant les tombes au son de la Brabançonne. Le cortège se remet en route jusqu'à la place d'Armes où des enfants clament les chants patriotiques, la Marseillaise, Vers l'avenir et la Brabançonne, puis l'harmonie joue les airs nationaux anglais, américain et italien pour saluer les nations alliées.<sup>375</sup>

A Namur encore, le 22 décembre 1918, une fête patriotique est organisée par monseigneur Heylen pour honorer les condamnés politiques. Après une messe à la cathédrale, une réunion solennelle accueille une délégation d'officiers anglais et français, sous la présidence de monseigneur Heylen et du ministre de Broqueville<sup>376 377</sup>.

A compter de mars 1919, les familles de fusillés obtiennent l'autorisation d'exhumation du corps de leur défunt et leur réinhumation dans le cimetière familial, alors que l'Etat refuse

---

<sup>373</sup> « Pèlerinage patriotique aux martyrs de la liberté » dans *Vers l'Avenir*, 2 décembre 1918, p.2.

<sup>374</sup> Diocèse de Namur, *Rapport paroissiaux*, Rapport collégial des Frères des écoles chrétiennes (Saint-Aubain), 25 mars 1919.

<sup>375</sup> « La manifestation patriotique du 8 décembre » dans *Vers l'Avenir*, 9 décembre 1918, p.2.

<sup>376</sup> Charles de Broqueville (1860-1940), homme d'état, démarre la politique au sein du Parti catholique en 1886 en tant que conseiller provincial à Anvers, il grimpe les échelons jusqu'à intégrer le gouvernement en 1910 comme ministre des Chemins de fer, postes et télégraphes (1910-1912). A partir de ce moment, il enchaîne différentes fonctions au sein du gouvernement pendant 24 ans, Premier ministre, ministre de la Guerre (1912-1917), des Affaires étrangères (1917-1918), de l'Intérieur (1918-1919) ... En 1936, Charles de Broqueville prend sa retraite de la vie politique. (Comte Louis de Lichtervelde, « Broqueville » dans *Biographie nationale*, t.22., Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique, 1956, pp.369-377).

<sup>377</sup> Diocèse de Namur, *Rapports paroissiaux*, Rapport collégial des Frères des écoles chrétiennes (Saint-Aubain), 25 mars 1919.

toujours le retour des soldats morts sur le front. Après des recherches des corps et leur exhumation, les funérailles permettent aux fusillés de reposer enfin après avoir reçu les marques de respect et de deuil de la part de leurs proches.

C'est le cas, par exemple, à Namur, où les recherches de corps effectuées depuis l'Armistice amènent à la découverte du patriote Henri Siquet, au fort de Suarlée, natif de Verviers. Fusillé et enterré à cet endroit, le 25 avril 1918, il est condamné par le tribunal de campagne allemand de Namur pour fait d'espionnage et d'informations précieuses fournies aux armées belges, dont des plans de la côte belge, des champs d'aviation et de mouvements de train. Le transfert provisoire de sa dépouille a lieu le 29 décembre 1918 au cimetière de Belgrade, en présence des « Belges dignes de ce nom » et des autorités.<sup>378</sup> Le quotidien *Vers l'Avenir* dresse de lui un portrait de vaillant patriote courageux et responsable qui a résisté aux procédés cruels de ses geôliers allemands, sans trahir son réseau. Bon fils, il a une pensée pour sa mère condamnée aux travaux forcés pour avoir collaboré à son réseau. Dans sa dernière lettre, avant son exécution, il envoie un baiser d'adieu, dessiné dans un cadre, à sa fiancée et il estime lui avoir brisé la vie.<sup>379</sup>

Dès l'autorisation d'exhumation des corps des fusillés, plusieurs villes organisent des funérailles collectives grandioses, ainsi que le retour des corps du lieu de leur exécution jusqu'à leur ville d'inhumation. L'appropriation des dépouilles par les autorités communales qui financent le transport et la cérémonie offerts aux héros sont approuvées par les familles reconnaissantes, après de si longs mois de recherche du corps de leur cher défunt.<sup>380</sup> La presse accompagne à nouveau les différentes funérailles nationales des résistants patriotes et relaie le contenu de ces cérémonies émouvantes aux lecteurs, par le biais d'informations sur chaque résistant et un discours en l'honneur des héros. Les premières funérailles nationales importantes, de vingt civils fusillés, se déroulent à Anvers, le 17 mars 1919. Exhumés du fort d'Edegem, les corps des fusillés sont accompagnés par les dignitaires de l'Etat et Anversois, la foule et des sociétés diverses puis sont accueillis par le doyen de la cathédrale et le cardinal Mercier.<sup>381</sup>

---

<sup>378</sup> « En l'honneur d'un Belge fusillé par les Allemands », *Vers l'Avenir*, 26 décembre 1918, p.2.

<sup>379</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *Je serai fusillé demain. Les dernières lettres des patriotes belges et français fusillés par l'occupant 1914-1918*, op.cit., p.160 et 165.

<sup>380</sup> Mons, A.V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre de remerciement de la mère de Charles Simonet pour le bourgmestre de Mons, 17 juin 1919.

<sup>381</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, op.cit, pp.125-126.

D'autres funérailles nationales collectives ont lieu selon le même cérémonial où autorités civiles, nationales et locales, ainsi que les représentants de l'Eglise sont unis pour honorer les héros et sont soutenus par l'immensité de la foule. Les funérailles de Gabrielle Petit et de deux autres fusillés, à Schaerbeek, le 30 mai 1919, en présence du cardinal Mercier et du Premier ministre Delacroix<sup>382</sup>, les funérailles de vingt héros dont Philippe Baucq,<sup>383</sup> à Bruxelles, le 15 juin 1919, en présence du roi Albert, du cardinal Mercier et du bourgmestre Adolph Max, sont décrites par la presse comme des événements nationaux, avec la présence des autorités nationales et locales et surtout la présence inconditionnelle de la foule. De même, les trente-cinq des quarante-huit fusillés de la Chartreuse à Liège sont honorés solennellement avec le même type de cérémonie, le 14 décembre 1919, lors de leurs funérailles nationales.<sup>384</sup>

Très souvent, les familles attachent de l'importance à participer à l'exhumation, à l'identification ainsi qu'à la cérémonie nationale mise en place à la gloire de leur défunt, étape nécessaire pour réaliser la mort de manière concrète et entamer un processus de deuil.<sup>385</sup> Elles vivent ces étapes de démobilisation du corps de leur défunt avec des sentiments de reconnaissance envers les autorités et de soulagement relatif au processus de deuil. Chaque mort est honoré par sa famille, ses collègues de travail, sa commune, sa paroisse et par l'Etat, à travers les représentants communaux et les manifestations nationales organisées pour lui rendre hommage. De cette manière, le culte des morts, empreint de ferveur religieuse et patriotique, se poursuit après le désarroi de la guerre.<sup>386</sup>

Parmi ces hommages évoqués dans les journaux, à Mons, les funérailles de Charles Simonet ont un retentissement national et se déroulent selon un cérémonial presque identique que celui mis en place à Anvers, Bruxelles et Liège. La consultation des archives de la ville de Mons permet de retracer la chronologie du retour et de différentes étapes des funérailles. Les détails du protocole sont exposés ci-dessous. Par la suite, des funérailles solennelles et patriotiques à Namur seront également décrites.

#### **a. Le retour de Charles Simonet le 25 mai 1919**

Parmi les cérémonies en l'honneur du rapatriement des fusillés, trois martyrs découverts au chapitre précédent, fusillés au Tir national à Schaerbeek, connaissent un retour plus rapide

---

<sup>382</sup> *Ibid.*, p.70.

<sup>383</sup> « Bruxelles glorifie ses morts » dans *Vers l'Avenir*, 16 juin 1919, p.1.

<sup>384</sup> « La translation des corps des fusillés de la Chartreuse » dans *La Meuse*, 12 décembre 1919, p.2.

<sup>385</sup> DAMOUSI Joy, « Le deuil », *op. cit.*, p.393.

<sup>386</sup> BECKER Annette, « Le culte des morts, entre mémoire et oubli », dans *l'Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, p.1101.

vers Mons et Cuesmes que les fusillés à Schaerbeek, Bruxelles et Liège. Ces héros sont Charles Simonet, journalier à Mons, Jules Legay, cantonnier à Cuesmes et Joseph Delsaut, fabricant de navires et échevin à Cuesmes.

Charles Simonet, journalier dans la vie civile, travaille pour un service de renseignements britanniques, le Carlot Louis. Arrêté comme patriote par l'armée allemande et condamné à mort, il a l'opportunité d'écrire une dernière lettre, avant son exécution au Tir national de Schaerbeek, le 6 novembre 1915. Celle-ci, transmise à son épouse, fait état de son amour, lui demande d'avoir du courage et surtout de défendre sa mémoire, celle d'un honnête homme, à donner en exemple aux enfants.<sup>387</sup> La description du cérémonial des funérailles patriotiques grandioses de ce patriote est à mettre en parallèle avec l'humilité et la simplicité perçues à la lecture de sa missive dans laquelle il lègue ses modestes objets personnels à ses proches.

Déjà à partir du 25 avril 1919, divers courriers relatifs aux conditions de transfert s'échangent entre les administrations communales de Mons et Cuesmes et avec Maurice Sohier, conseiller communal à Saint-Gilles et membre du Cercle montois de Bruxelles.<sup>388</sup> Dans un premier temps, le retour des corps de Charles Simonet à Mons et de Jules Legay et de l'échevin Delsaut à Cuesmes sont prévus simultanément. Très vite, la famille de l'échevin Delsaut prend la décision de s'occuper personnellement du transfert du corps de son défunt, en automobile de Bruxelles à la gare de Mons et en corbillard, de celle-ci au cimetière de Cuesmes<sup>389</sup> plus rapidement, le 4 mai<sup>390</sup>, et de manière indépendante.<sup>391</sup>

Dès l'annonce du retour, en date du 16 avril 1919, l'épouse de Charles Simonet demande à l'administration communale de Mons de faire tout le nécessaire pour le transfert de son mari.

« Je prends la respectueuse liberté de vous envoyer cette lettre pour vous demander de prendre l'obligeance de faire tout le nécessaire pour faire le transfert de mon Mari, Charles

---

<sup>387</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *Je serai fusillé demain. Les dernières lettres des patriotes belges et français fusillés par l'occupant 1914-1918*, op.cit., p.218.

<sup>388</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre de Maurice Sohier à Herri pour coordonner les trois retours, 25 avril 1919.

<sup>389</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre du bourgmestre de Cuesmes au bourgmestre de Mons pour obtenir l'autorisation de transporter l'échevin Delsaut en corbillard, 3 mai 1919.

<sup>390</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre de l'administration communale de Mons au conseiller communal de Cuesmes, 3 mai 1919.

<sup>391</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre de l'administration communale de Mons à monsieur Sohier pour le retour de Delsaut seul et avant Legay et Simonet, 2 mai 1919.

Simonet, de Bruxelles (champ de tir) à Mons. Par cette demande auriez-vous la bonté de me faire parvenir tous renseignements à ce sujet à mon adresse rue Telliers 16 au lieu des demoiselles Simonet rue Cronque. »<sup>392</sup>

René Moreau, employé au Service Hygiène de Mons, soutient, auprès du bourgmestre, la demande de translation et d'inhumation de la sœur de Simonet, à la charge des autorités montoises car la famille n'est pas en état de le faire.<sup>393</sup> Comme le transfert à Mons ne peut se réaliser qu'en automobile, le déplacement sera onéreux mais il rappelle au bourgmestre que ce geste s'est déjà passé lors de l'exhumation de M. Dopechies<sup>394</sup>, de Jemappes, inhumé au Tir communal.<sup>395</sup>

Afin d'orchestrer au mieux le retour des corps vers Mons, l'administration communale de Mons donne plein pouvoir à Maurice Sohier et au Cercle montois pour la gestion du rapatriement de Charles Simonet<sup>396</sup> tandis que celle de Cuesmes marque son accord pour que le retour de Legay accompagne celui de Charles Simonet.<sup>397</sup> Un courrier de Gaston Talaupé, secrétaire communal de Mons, adressé au ministre de la Guerre, lui propose deux dates pour l'exhumation du corps de Charles Simonet, le 18 ou 25 mai 1919.<sup>398</sup> De même, il notifie à

---

<sup>392</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre de demande de prendre en charge le transfert de Charles Simonet par son épouse, 8 avril 1919.

<sup>393</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Demande d'audition de la sœur de Charles Simonet, 4 avril 1919.

<sup>394</sup> « Mademoiselle Simonet (...) demande que l'Administration communale prenne à sa charge le transfert d'inhumation au cimetière de Mons, du corps de son frère, M. Simonet, fusillé en 1915, par les Allemands, à Bruxelles. Le transfert à Mons ne peut se faire qu'en automobile et je pense que la dépense à en résulter sera assez considérable. Lors de l'exhumation de M. Dopechies, de Jemappes, la ville de Mons a pris à sa charge les frais de transport jusqu'au cimetière de Jemappes. » Nous posons l'hypothèse que M. Dopechies pourrait correspondre à Jérôme Daubechies, fusillé au Tir national à Mons, le 16 octobre 1916.

<sup>395</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre de René Moreau pour soutenir la demande de transfert et d'inhumation à charge de l'administration montoise, 12 avril 1919.

<sup>396</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, L'Administration communale de Mons donne plein pouvoir à monsieur Sohier pour le transfert de Charles Simonet, 2 mai 1919.

<sup>397</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Télégramme de monsieur Talaupé secrétaire communal à Maurice Sohier pour signifier l'accord de l'administration communale de Cuesmes, 17 mai 1919.

<sup>398</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre de Gaston Talaupé, secrétaire communal de la ville de Mons au ministre de la Guerre, proposition de dates pour les funérailles de Charles Simonet, mai 1919.

Maurice Sohier de ne prendre aucune décision sans le choix de la date par le ministre de la Guerre malgré une préférence pour le 25 mai.<sup>399</sup>

Dans le même temps, l'administration communale de Mons sollicite, auprès de la mission belge, l'autorisation de pouvoir disposer d'un camion-auto de l'armée, pour transférer à Mons, le corps de Charles Simonet, tous frais pris en charge par la ville de Mons.<sup>400</sup> Selon les informations reçues par la famille Simonet, l'administration communale de Schaerbeek finance les frais d'exhumation et les frais de transport jusqu'à la gare de Bruxelles-Midi.<sup>401</sup>

Nous remarquons ici un type de transport différent pour rapatrier les corps de Simonet et de Delsaut, un camion-auto de l'armée pour Simonet, aux frais de la ville de Mons et une automobile pour l'échevin Delsaut, aux frais de la famille.

Par un courrier du 3 mai 1919 adressé aux bourgmestre et échevins de la ville de Mons, Achille Mahy, entrepreneur de pompes funèbres à Schaerbeek, fait sa publicité, par intérêt économique, et se recommande pour procéder à l'exhumation de Charles Simonet. Il cite, comme références, d'autres exhumations réalisées, comme celles d'Edith Cavell et de l'échevin Delsaut de Cuesmes.<sup>402</sup>

Un courrier du 7 mai, adressé au bourgmestre et aux échevins, répertorie toutes les dispositions à prévoir pour le retour de Charles Simonet afin de ne pas être pris au dépourvu. Ces dispositions se répartissent en différents points comme les personnes à contacter, les annonces par affiches et communiqués, les marques de deuil de la cérémonie, la circulation, l'itinéraire, les services d'ordre, l'ordre de placement et la composition du cortège et l'endroit d'inhumation dans le cimetière.<sup>403</sup> Ainsi le corps sera porté, à la gare et au cimetière, par une délégation de l'armée et le cercueil placé sur une prolonge d'artillerie.

---

<sup>399</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre de Gaston Talaupé à Maurice Sohier pour ne prendre aucune décision sans l'avis du ministre de la Guerre, mai 1919.

<sup>400</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre de l'administration communale de Mons à l'officier de liaison, le lieutenant de Sélys pour obtenir l'autorisation de disposer d'un camion-auto de l'armée, avril 1919.

<sup>401</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Lettre de l'administration communale de Mons à l'administration communale de Schaerbeek pour les informer des dernières décisions relatives au transfert de Charles Simonet, avril 1919.

<sup>402</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Proposition d'exhumation par l'entreprise d'Achille Mahy, 3 mai 1919.

<sup>403</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, fusillé par les Allemands, Dispositions pour l'inhumation de Charles Simonet, 7 mai 1919.

De plus, un extrait du procès-verbal de la séance du collège des bourgmestre et échevins du 8 mai 1919 mentionne le choix du troisième itinéraire parmi les itinéraires proposés dans un rapport du Service d'Hygiène du 7 mai pour le parcours du cortège à travers la ville de Mons jusqu'au cimetière communal, à l'occasion du transfert du corps de Simonet.<sup>404</sup>

Le procès-verbal de la séance du collège des bourgmestre et échevins du 10 mai 1919 relate des informations pratiques sur le transfert de Charles Simonet. Arrivé par le train de 9h28, le 25 mai, le cercueil de la dépouille, orné du drapeau tricolore, et le cortège partiront à 10h de la place Léopold en direction du cimetière de Mons.<sup>405</sup> Notons ici une décision différente, actée par ce procès-verbal, à propos du retour du corps de Charles Simonet, de Bruxelles à Mons. Sans explication trouvée dans les archives, la demande d'origine d'un retour en camion-auto n'est plus mentionnée mais bien un retour en train. Nous posons l'hypothèse que ce type de transport est moins onéreux.

Le 13 mai 1919, pour préparer l'inhumation de Charles Simonet, un ordre de service, rédigé par le commissaire en chef de police, demande au fossoyeur d'exhumer trois corps, indiqués au concierge-gardien et situés en face du chemin en gradins de la pelouse des alliés, et de les réinhumer plus loin, à côté du soldat belge Guns, à l'extrémité de la ligne face à la pelouse.<sup>406</sup> Aucune explication n'est fournie dans les documents pour comprendre les changements d'emplacement.

Pendant ces jours où l'organisation de la cérémonie de retour se réfléchit et se met en place, la date de transfert pose toujours question aux différentes autorités. Ainsi, le 14 mai 1919, procéder à l'inhumation le dimanche 18 mai semble encore une alternative envisageable. Dans tous les cas, le commissaire en chef de police demande au concierge-gardien du cimetière l'exhumation des trois corps, dans les plus brefs délais si le transfert de Charles Simonet a lieu le 18 mai.<sup>407</sup>

---

<sup>404</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, Procès-verbal du Collège des bourgmestre et échevins de la ville de Mons, 8 mai 1919.

<sup>405</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, Procès-verbal du Collège des bourgmestre et échevins de la ville de Mons, 10 mai 1919.

<sup>406</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, Ordre de service pour le fossoyeur, 13 mai 1919.

<sup>407</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Inhumations et transports funèbres. Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps de citoyen montois Simonet, Lettre du Commissaire en chef de police au concierge-gardien du cimetière pour l'exhumation de trois corps, s.d.

Afin de débiter les exhumations des dépouilles funèbres de Charles Simonet et de Jules Legay, informateurs belges au service de l'armée britannique fusillés par les Allemands, au Tir national à Schaerbeek, les familles ont l'obligation de suivre la procédure officielle, c'est-à-dire envoyer une autorisation d'exhumation signée au bourgmestre de Schaerbeek.<sup>408</sup>

Le retour sera organisé ensemble au départ de Bruxelles mais les réinhumations seront différenciées. C'est pourquoi l'échevin et le secrétaire communal de Mons interrogent, dans l'urgence, l'administration communale de Cuesmes afin de connaître leurs dispositions pour le retour de Jules Legay.<sup>409</sup>

A Mons, le 19 mai, une affiche placardée sur les murs de la ville<sup>410</sup> informe la population montoise du retour du concitoyen Charles Simonet, le dimanche 25 mai à 2 heures de relevée, et de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins d'organiser des funérailles solennelles pour les services rendus à la Patrie par ce brave. Le cortège partira de la place Léopold pour se rendre au cimetière et passera par un trajet préétabli. L'administration de la ville de Mons invite les autorités civiles et militaires, les sociétés de la ville et du Borinage<sup>411</sup> à prendre part au cortège ainsi que les enfants de toutes les écoles<sup>412</sup> à former la haie le long du parcours. Elle convie également la population montoise<sup>413</sup> à participer aux funérailles et à rendre un dernier hommage en arborant en berne le drapeau national.

Un courrier du service Inhumation de la ville de Mons est envoyé aux personnalités montoises civiles et militaires comme au colonel Wibliss<sup>414</sup> afin de les inviter aux funérailles.

---

<sup>408</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Télégramme de Sohier, conseiller communal de Saint-Gilles avec les demandes d'exhumation signées par les familles Simonet et Legay et demande d'autorisation d'exhumation du 22 mai 1919.

<sup>409</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Demande de l'Administration communale de Mons à l'Administration communale de Cuesmes leurs dispositions pour le corps de Legay, 15 mai 1919.

<sup>410</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Affiche de l'annonce du retour de Charles Simonet le 25 mai 1919.

<sup>411</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Liste des sénateurs et députés, ministres et députation permanente invités au cortège.

<sup>412</sup> *Ibid.*

<sup>413</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Invitation de la population montoise, 19 mai 1919.

<sup>414</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Invitation de Jean Lescarts envoyée au Colonel Wibliss pour participer aux funérailles, 20 mai 1919.

Diverses réponses en retour apportent les excuses des notables et leur impossibilité de participer au retour de Charles Simonet, comme celle du Commandant Cadres de Mons.<sup>415</sup>

A l'occasion du passage du cortège, une décision du Conseil communal du 20 mai 1919 interdit la circulation des chevaux, voitures, vélocipèdes dans les rues empruntées, le dimanche 25 mai 1919.<sup>416</sup> Il est prévu des contraventions, punies de peines de police, pour toute personne réfractaire à cet arrêté.<sup>417</sup>

La veille de la cérémonie solennelle, un courrier de la ville informe les membres du Conseil communal de l'organisation de la cérémonie officielle. Ainsi, ils seront véhiculés de leur domicile à l'Hôtel de Ville, une heure avant l'évènement, par des voitures qui resteront disponibles jusqu'à la fin de la cérémonie. De plus, l'huissier audiencier et les messagers, en tenue de deuil et revêtus de leurs insignes, marcheront en tête du conseil communal pendant le parcours à pied.<sup>418</sup>

Le travail d'exhumation a lieu le 25 mai 1919, devant les membres de chacune des deux familles, avant leur retour respectivement à Mons et à Cuesmes. Après avoir glissé les corps dans des cercueils de zinc et transporté ceux-ci dans le pavillon central du Tir national<sup>419</sup>, les fossoyeurs laissent la parole à Alfred Lemonnier, président du Cercle montois.

Pour le transfert du Tir national à la gare du Midi à Bruxelles, les cercueils sont placés sur des affûts de canon et un détachement de troupes accompagné de clairons escorte le cortège composé de délégués de diverses sociétés comme les membres du Cercle montois de Bruxelles et Maurice Sohier, son vice-président.<sup>420</sup> Ensuite, les deux cercueils sont chargés dans un fourgon funéraire du train en direction de Mons. Avant ce voyage, le ministre de la Défense nationale, représentant du gouvernement, rend hommage aux deux martyrs et dépose la croix du chevalier de l'ordre de Léopold sur les cercueils, au nom du Roi.<sup>421</sup>

---

<sup>415</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Excuses du Commandant Cadres de Mons W.A.M. Thompson, 21 mai 1919.

<sup>416</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Décision du Collège à propos de la circulation en voitures dans certaines rues le long du cortège, 20 mai 1919.

<sup>417</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Article de loi à propos de l'interdiction de circuler en voitures pendant le passage du cortège, 20 mai 1919.

<sup>418</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Organisation préconisée par l'administration de la ville de Mons, 24 mai 1919.

<sup>419</sup> « Deux martyrs. La translation des dépouilles », *L'Indépendance belge*, 26 mai 1919, p.1.

<sup>420</sup> Voir annexe n°1 .

<sup>421</sup> « Les funérailles de deux martyrs » dans *Le Vingtième Siècle*, 26 mai 1919, p.1.

Il est à noter que les journaux l'*Indépendance belge*<sup>422</sup> et la *Dernière Heure*<sup>423</sup> illustrent les faits de la translation des deux dépouilles par des hommages patriotiques et donnent davantage de précisions sur la vie des héros, leurs conditions de détention et leur famille.

Après les funérailles, une lettre de remerciements de la part de l'épouse<sup>424</sup> de Charles Simonet est adressée au Collège et au bourgmestre de Mons. « Je vous remercie infiniment des funérailles imposantes que vous avez faites à mon mari, Charles Simonet. Croyez, Messieurs, que je garderai un souvenir ému de cette belle cérémonie et veuillez agréer l'expression de ma profonde reconnaissance. » De même, la mère de Charles Simonet remercie les autorités communales suite à leur lettre présentant leurs condoléances.

« J'ai bien reçu votre lettre (...) à l'occasion du retour à Mons du corps de mon regretté fils et de son inhumation en cette ville, vous me faites part de vos condoléances avec l'assurance de votre sympathie. Je vous prie de vouloir trouver ici l'expression de mes meilleurs remerciements pour votre délicate attention. »<sup>425</sup>

Ces deux courriers de remerciements manifestent un sentiment de reconnaissance envers les autorités montoises qui ont pris en considération l'ampleur et la gravité de la perte de leur époux et fils. Jusque-là, leur souffrance psychique était restée muette et peu entendue.<sup>426</sup> Lors de ces funérailles et ce moment de deuil collectif, leur douleur intime longtemps refoulée est mise en relief et une place privilégiée est accordée aux proches qui ont perdu l'être aimé.<sup>427</sup> La reconnaissance publique du deuil et la prise de conscience de la perte participent au travail de deuil et à l'acceptation de la mort inéluctable du disparu. Néanmoins, la cérémonie officielle n'est qu'un antidote momentané au deuil individuel.<sup>428</sup>

Dans un paragraphe ultérieur, nous aborderons la construction d'un monument commémoratif à la gloire de Charles Simonet et l'ultime transfert de son corps, en dessous du monument, dans le cimetière communal de Mons.

Ce paragraphe détaillé du retour de Charles Simonet, du Tir national de Schaerbeek jusqu'au cimetière communal de Mons, à partir du dépouillement des archives communales de

---

<sup>422</sup> « Deux martyrs. La translation des dépouilles », *L'Indépendance belge*, 26 mai 1919, pp.1-2.

<sup>423</sup> « Les drames de l'occupation. Plutôt mourir que trahir... Le pays borain fait d'émouvantes funérailles à Charles Simonet et Jules Legay », *Le Dernière Heure*, 26 mai 1919, p.1.

<sup>424</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Lettre de remerciements du 27 mai 1919.

<sup>425</sup> Mons, A. V. M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919, Transfert et inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet, tué par les Allemands, Lettre de remerciements du 17 juin 1919.

<sup>426</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, op.cit. p.235.

<sup>427</sup> WINTER Jay, *Entre deuil et mémoire : la grande guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, op.cit., pp.112-113.

<sup>428</sup> BECKER Annette, « Deuils privés, deuils collectifs : comment transfigurer les deuils de la Grande Guerre? », op.cit., p.171.

la ville de Mons, décrit la même organisation que celles mises en place pour les funérailles patriotiques d'Anvers, Bruxelles et Liège, à une seule différence, l'absence des représentants ecclésiastiques.

A Namur, lors de nos recherches, aucun dossier similaire à celui de Charles Simonet n'a été trouvé pour un fusillé dont l'exhumation et la cérémonie patriotique individuelle se déroulent dans les premiers mois de 1919. Dès lors, nous utiliserons la presse afin de constater les similitudes et les différences avec d'autres funérailles patriotiques de 1919, durant des cérémonies officielles organisées pour les rapatriements des héros.

## **b. Funérailles solennelles et patriotiques en l'honneur des fusillés namurois en 1919**

A Namur, un hommage patriotique est rendu à trois victimes glorieuses de la guerre, fusillées pour crime de fidélité à la Patrie, les 25 et 26 octobre 1919. Une manifestation collective de reconnaissance est organisée pour ces trois braves, à la tombée de la nuit, sous une pluie fine. Ces héros sont Charles Simon, dessinateur, condamné pour espionnage, fusillé au fort de la Chartreuse à Liège ; Clément Massart, commis du génie, condamné pour espionnage, exécuté à Hasselt ; Auguste Cosse, chef garde au chemin de fer à Namur, condamné pour des renseignements fournis aux Alliés, exécuté à Hasselt.<sup>429</sup>

Afin de rendre cette cérémonie efficiente, des dispositions pratiques sont prises pour le week-end du transfert des corps. Ainsi à la demande de la société des ex-prisonniers politiques de la guerre, l'ordre est donné pour que la circulation des trams et des autos soit interdite le long du parcours du cortège entre la place d'Armes et le cimetière de Belgrade.<sup>430</sup> De même, le bourgmestre autorise de faire sonner le glas du beffroi et à tirer le canon au donjon de la citadelle, suite à la demande de la même société<sup>431</sup> dans l'objectif d'accorder un caractère prestigieux aux funérailles des braves morts pour la Patrie.

Des courriers d'invitation aux funérailles sont envoyés pour la cérémonie solennelle et patriotique du 26 octobre 1919, en l'honneur des trois héros.<sup>432</sup> Le 25 octobre fin d'après-midi, le corps de Charles Simon arrive par un train en provenance de Liège. Fusillé au fort de la Chartreuse pour acte de résistance, il a été exhumé, la veille, d'une fosse commune où « (...) »

---

<sup>429</sup> Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n° 334, Cérémonies en l'honneur des fusillées namurois, Renseignements sur les fusillés, s.d.

<sup>430</sup> Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n° 334, Cérémonies en l'honneur des fusillées namurois, Demande d'interdiction de circuler en autos le long du cortège, 24 octobre 1919.

<sup>431</sup> Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n° 334, 1919, Cérémonies en l'honneur des fusillées namurois, Autorisation de faire sonner le glas et tirer le canon, 24 octobre 1919.

<sup>432</sup> Namur, A.V. N., *Ville de Namur*, n° 334, 1919, Cérémonies en l'honneur des fusillées namurois, Invitation aux funérailles solennelles, 25 octobre 1919.

les cadavres avaient été jetés pêle-mêle dans la tranchée (...) »<sup>433</sup>, devant des parents et un délégué des ex-prisonniers politiques.

Les corps de Clément Massart et d'Auguste Cosse arrivent par un train en provenance de Tirlemont. Les trois cercueils garnis de drapeaux belges sont hissés dans les corbillards derrière lesquels marchent les familles respectives, suivies des autorités namuroises, gouverneur, bourgmestre, échevins, le député Fernand Golenvaux, le comité des ex-prisonniers politiques et des anciens condamnés. Les cercueils sont transportés au Palais de Justice dans lequel une chapelle ardente est installée et où les parents et amis veillent leur défunt pendant la nuit.<sup>434</sup> Le décor est empreint de piété et de sacrifice, composé de lourdes tentures de deuil ornées de blasons aux couleurs de la Patrie, de flambeaux et de fleurs, témoignages d'une foule reconnaissante qui défile pendant des heures, le lendemain. Les soldats anglais montent la garde d'honneur, baïonnette au canon. Le Premier ministre, Léon Delacroix, escorté par le bureau de l'association catholique, offre une superbe couronne qui rejoint celle du Roi, du Conseil communal, du Conseil provincial et d'autres des multiples sociétés. Le peuple honore ses héros comme dans un pèlerinage pieux. Par la suite, arrivent dans la grande cour et forment une haie, les sociétés, les boy-scouts, des soldats casqués, des gendarmes, les chefs de l'armée, les autorités namuroises dont chacune honore les braves d'un discours solennel et patriotique. Puis, le chant « Vers l'avenir » est entonné par les Bardes de la Meuse pendant que le cortège s'ébranle, avec les familles endeuillées à la suite des cercueils, au son des clairons, sous la détonation du canon, en direction de la cathédrale. Sur le perron, Monseigneur Heylen, évêque de Namur, accueille le cortège, bénit les héros dans l'église bondée. Aux chants sacrés succède la Brabançonne lors de la sortie de l'office religieux. Les corps sont placés sur des canons entraînés par six chevaux. Sous la pluie, les enfants des écoles font la haie au son funèbre des fanfares, jusqu'au cimetière. Inhumés dans un tombeau commun offert par la ville<sup>435</sup>, les trois corps sont à jamais bénis et unis dans la Paix où la voix des prêtres entonne un chant funèbre avant les hymnes nationaux.<sup>436</sup>

En somme, les funérailles patriotiques posthumes des fusillés apparaissent de grande ampleur, quelle que soit la ville. Les procédures semblent identiques, la préparation de la cérémonie quelques semaines auparavant, les invitations aux autorités civiles et militaires, la prise en charge des frais de retour par la ville. De même, l'organisation du cortège s'avère

---

<sup>433</sup> « Hommage aux morts » dans *Vers l'Avenir*, 25-26 octobre 1919, p.1.

<sup>434</sup> « Le suprême hommage de Namur aux patriotes fusillés » dans *Vers l'Avenir*, 27 octobre 1919, p.1.

<sup>435</sup> Voir annexe n° 2.

<sup>436</sup> *Ibid.*

analogue dans les villes belges avec un deuil fastueux, les drapeaux en berne, la multitude de gerbes et de couronnes, le drapeau tricolore sur les cercueils, la haie d'honneur tout le long du parcours avec des soldats et des enfants des écoles. Les mêmes discours patriotiques enflamment l'assemblée, la foule émue et reconnaissante face à ces braves qui ont perdu la vie pour sauver la Patrie. Pourtant, une différence nous paraît significative, au niveau des deux villes étudiées. A Namur, un passage du cortège par l'Eglise afin de recevoir une bénédiction du cardinal ou de l'évêque marque un contraste avec la ville de Mons. Nous posons l'hypothèse de l'influence de la majorité communale responsable de l'organisation de la cérémonie patriotique. Namur a une majorité catholique tandis que Mons est une ville libérale.

Ainsi, l'émergence des cérémonies patriotiques et des funérailles nationales culmine en 1919 et disparaît par la suite peu à peu pour laisser la place aux monuments aux morts, symboles de la mémoire des victimes de la guerre. Avec le soutien des autorités civiles, ecclésiastiques et de la presse, la population découvre des héros civils, d'abord lors de cérémonies dans les cimetières, sur les tombes des fusillés, ensuite lors de funérailles solennelles et nationales. Le cérémonial mis en place a pour objectif la reconnaissance héroïque des civils après la guerre.<sup>437</sup>

### **3. Le retour des vivants**

Plus ou moins en même temps que le retour des corps des fusillés, s'effectue le retour de milliers d'exilés et de réfugiés jusqu'à l'été 1919, retour parfois mal interprété par les populations qui ont la sensation que ces citoyens ont abandonné leur pays.<sup>438</sup> Des centaines de milliers de Belges reviennent au pays et dans leur famille, ceux qui avaient fui la guerre à l'étranger ou en Belgique non occupée. De Grande-Bretagne, le rapatriement des exilés s'effectue dès la fin du mois de novembre 1918 et afin d'accélérer le retour, le gouvernement britannique finance les frais de traversée pour les indigents à partir de janvier 1919. Le retour des Belges, au départ des Pays-Bas, est tout aussi rapide. A partir de décembre 1918, les internés et leur famille regagnent le pays par le train, s'ensuivent les réfugiés rapidement. Le retour de France s'avère le plus laborieux, à cause de leur nombre élevé et de la destruction des lignes de chemin de fer, les réfugiés ne commencent à rentrer qu'à partir d'avril 1919<sup>439</sup>. Plusieurs

---

<sup>437</sup> VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, op.cit, p.133.

<sup>438</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et PROCHASSON Christophe, « Sortir de la guerre ou sortir de l'occupation ? » dans AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et PROCHASSON Christophe (dir.), *Sortir de la grande guerre : le monde et l'après-1918*, Paris, Tallandier, 2008, p.211.

<sup>439</sup> AMARA Michaël, « Le retour en Belgique en 1918-1919 », dans LIERNEUX Pierre et PEETERS Natasja (dir.), *Au-delà de la grande guerre : la Belgique 1918-1928*, Tielt, Lannoo, 2018, p.55.

dizaines de milliers de soldats s'ajoutent aux civils pour rentrer à la maison, en provenance du front ou de la base arrière de l'armée mais aussi de France. D'autres rentrent des Pays-Bas comme internés ou bien comme prisonniers en Allemagne.<sup>440</sup>

Dans de nombreuses familles namuroises, le retour des soldats, de plus en plus nombreux tous les jours, est accueilli par des sentiments de joie et de fierté face à la bravoure du frère, du fils ou du mari rentré vivant. Ceux-ci portent des décorations honorifiques, sur la poitrine ou au bras, reçues pour les services rendus à la Patrie pour laquelle ils s'étaient juré de remporter la victoire.<sup>441</sup> Dès le mois de novembre 1918, Jean Schmitz raconte le retour des soldats : « Nombreux sont les soldats belges qui sont revenus hier et aujourd'hui. La nouvelle s'en est vite répandue en ville et tout le monde veut les voir. Certains ont profité d'autos, d'autres ont utilisé des motos ou des vélos. »<sup>442</sup>

Lors du retour de la 5<sup>ème</sup> Division Armée, à Mons, le 5 avril 1919, la ville est en fête. Les rues sont ornées de drapeaux aux fenêtres, aux couleurs de la Belgique et des pays alliés, et des inscriptions de bienvenue sont accrochées au sein de la ville. Les autorités communales sont en grande tenue pour accueillir les soldats. Le ministre de la Défense nationale, Fulgence Masson s'excuse, par télégramme, de ne pouvoir assister au retour des soldats. La population acclame l'arrivée des troupes, par le boulevard de la Prison, dès 10h30, au son des clairons. A cheval, le chef de troupe mène la marche sous la musique des fanfares. Lors de l'arrivée des troupes sur la place de la Gare, le colonel Tiberghien, accueilli par le bourgmestre, rencontre les délégations des sociétés locales et exprime sa reconnaissance et sa gratitude envers la population montoise. S'ensuit un cortège ovationné par la population depuis les trottoirs, les balcons et les toits. Devant la foule regroupée sur la Grand Place, le drapeau du 5<sup>ème</sup> Chasseurs est dévoilé aux Montois dans un moment solennel. « A cette minute, pas un spectateur ne reste indifférent. C'est la Patrie, elle-même, symbolisée par ce morceau de soie, c'est la Belgique reconquise qui reçoit, de toute une ville, communiant dans le respect la preuve de son amour pour l'Armée qui reçut, la première, le choc de l'ennemi. »<sup>443</sup>

Jean Lescarts, le bourgmestre de la ville, prend alors la parole. Dans son discours, il salue la bravoure et la vaillance des soldats pendant les quatre années de guerre. Il rend également hommage aux victimes, cite leurs noms, « J'y trouve aussi, hélas l'ombre

---

<sup>440</sup> *Ibid.*, p.56.

<sup>441</sup> « La joie dans les familles » dans *Vers l'Avenir*, 30 novembre 1918, p.1.

<sup>442</sup> PACCO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, op.cit., p.639. Entrée du 23 novembre 1918.

<sup>443</sup> « Entrée et réception de la 5<sup>e</sup> D.A. à Mons », dans *La Province*, 6 avril 1919, p.1.

douloureuse de ces braves qui partis vaillants, plein d'enthousiasme, avec l'espoir d'un retour joyeux, sont tombés là-bas, dans ces plaines à jamais célèbres. ». <sup>444</sup> Le Général Rucquoy rappelle l'acclamation de la population, le rôle qu'a eu la 5ème Division Armée lors de l'invasion, du siège d'Anvers et sur l'Yser. Les enfants de toutes les écoles chantent les chants patriotiques, la Brabançonne et Vers l'Avenir, suivis par les hymnes nationaux. <sup>445</sup> La cérémonie terminée, les personnes invitées se rejoignent à l'Hôtel de Ville pour partager un lunch où les retrouvailles avec de vieilles connaissances et le partage d'anciens souvenirs, à propos de compagnons d'armes disparus, en font un moment inoubliable. <sup>446</sup>

Quelques jours après cette manifestation patriotique, le général Tiberghien envoie une lettre au bourgmestre pour exprimer toute sa gratitude envers la ville pour l'accueil reçu pour son régiment. L'administration communale placarde une affiche, dans la ville, avec les mots du général :

« (...) Le 5ème chasseurs gardera éternellement le souvenir du 5 avril 1919 ; arrivant du Rhin allemand, où il monta la garde pendant 4 mois, après la plus longue garde, à l'Yser, de 4 ans, il eut le grand réconfort de ce patriotisme ardent, dont la Ville de Mons a fait preuve pendant la guerre, de cette chaude cordialité communicative, nous fait oublier un peu les heures douloureuses de la campagne. (...) » <sup>447</sup>

Cependant, la sortie de guerre ouvre aussi le temps du deuil. En effet, la joie de la victoire des Alliés sur l'ennemi est teintée de tristesse et d'angoisse. A compter du retour des vivants, apparaît l'absence et vient le temps du décompte des morts ainsi que le constat des ravages de la guerre. <sup>448</sup> Pour de multiples familles, le dernier espoir de revoir l'être aimé rentrer à la maison s'amenuise avec les semaines et se transforme en désir de retrouver son corps et d'en disposer dans un cimetière près de chez elles. Dans le processus de deuil, la présence du corps de l'être aimé contribue à l'acceptation de la mort par l'endeuillé <sup>449</sup> car elle éteint à tout jamais l'espoir d'un retour. De ce fait, la perte traumatique laisse les familles dans un état émotionnel d'insécurité, face à un deuil empêché. <sup>450</sup>

---

<sup>444</sup> « Entrée et réception de la 5<sup>e</sup> D.A. à Mons », dans *La Province*, 6 avril 1919, p.1.

<sup>445</sup> Mons, A.E.M., *Congrégation des Filles du Sacré Coeur de Jésus Mons*, n°6, Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation, Entrée du 5 avril 1919.

<sup>446</sup> « Entrée et réception de la 5<sup>e</sup> D.A. à Mons », dans *La Province*, 6 avril 1919, p.1.

<sup>447</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n°276, Guerre belgo-allemande : objets divers, Affiche de remerciements du général Tybergin 11 avril 1919.

<sup>448</sup> BOST Mélanie et COLIGNON Alain, *La Wallonie dans la Grande Guerre 1914-1918*, op. cit., p.167.

<sup>449</sup> VAN DER FRAENEN Jan, « Rapatriement des victimes de guerre deuil personnel ou intérêt national ? », op. cit., p.222.

<sup>450</sup> ROMANO Hélène, « Le deuil empêché, accompagner les endeuillés en contexte de pandémie », dans *Études sur la mort*, vol. 156, no. 2, 2021, p. 189.

Des fêtes commémoratives réunissent, parmi les invités, les soldats de retour du front et les familles de victimes militaires et civiles. Dans le courant de l'année 1919 et même 1920, ces cérémonies, dénommées fêtes de la victoire, honorent le retour de ses valeureux soldats, rentrés victorieux de la Grande Guerre. Mêlant les réjouissances religieuses et publiques, outre le fait de rendre de l'espoir à la population et de remercier les soldats héroïques qui se sont battus pour le peuple belge, à certains moments, ces fêtes mettent à l'honneur les martyrs et les soldats tombés au champ d'honneur. Soit, elles s'effectuent en deux temps dans la même journée, d'abord un hommage aux morts, puis la fête pour les soldats vivants, soit elles se déroulent en deux jours, une journée pour l'accueil par les autorités, la fête, les chants, le repas, le concert et la soirée dansante et l'autre jour pour la messe solennelle en l'honneur des victimes, avec le Te Deum, et des discours élogieux pour les martyrs de la guerre. Ni les archives consultées ni la presse ne nous ont donné des exemples de fêtes de ce type dans Namur et Mons.

Dans d'autres cas, la manifestation patriotique peut multiplier les hommages à différents groupes touchés par la guerre, les soldats revenus, les endeuillés et les victimes décédées. De surcroît, les orphelins reçoivent une breloque comme cadeau de solidarité face à la perte de leur père au combat. De nouveau, nous n'avons trouvé de manifestation de ce type dans les deux villes étudiées. Par contre, près de Spa, en avril 1920, les autorités communales profitent de la journée d'inauguration d'un monument érigé en l'honneur des morts de la commune pour la patrie, pour offrir à chacun des survivants ainsi qu'aux veuves et aux parents endeuillés, un diplôme artistique et une médaille représentant un lion terrassant un aigle germanique. Une breloque en or est offerte aux orphelins des soldats.<sup>451</sup>

La solidarité et l'entraide font également partie du retour des vivants dans les communes. Ainsi à Mons naît un projet, le « Diner du soldat ». L'objectif de celui-ci est « (...) de voir, dans toutes les localités, toutes les familles, riches ou pauvres, recevoir un ou deux soldats, comme hommage à notre vaillante armée. »<sup>452</sup> Ainsi, le 3 août 1919, les personnes souhaitant accueillir un soldat de tout grade à sa table, font une demande au Comité local ou régional « Diner du Soldat ». Ces demandes sont transmises aux autorités militaires pour effectuer une répartition des convives entre les différents foyers. Le but est de célébrer les

---

<sup>451</sup> « Manifestations patriotiques » dans *Le Soir*, 7 avril 1920, p.1.

<sup>452</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n°232, Guerre belgo-allemande : fêtes et cérémonies, Présentation du projet « Le Diner du Soldat », 1<sup>er</sup> juillet 1919.

soldats le même jour et à la même heure partout en Belgique. Ce dîner a lieu le 28 septembre 1919 et se transforme en un rendez-vous familial et patriotique en même temps.<sup>453</sup>

Au mois d'octobre 1919 ont lieu un congrès et une manifestation pour les déportés organisés par la Fédération des déportés de l'arrondissement de Mons. Des discussions et un cortège sont prévus. Les associations des déportés sont invitées à s'y rendre avec un drapeau tricolore. Des insignes sont remis uniquement aux déportés inscrits auparavant auprès du comité.<sup>454</sup> Également, le 11 novembre 1919, pour célébrer l'anniversaire de la libération de la ville de Mons, un cortège s'organise où la commune offre un drapeau au secteur montois de la Fédération nationale des anciens combattants et aux mutilés de la région.<sup>455</sup>

Avec le retour des vivants, les familles endeuillées font face à l'absence et à la réalisation de non-retour de leurs proches. Les corps des soldats ne sont pas accessibles et le bras de fer des familles se poursuit pour obtenir le retour des corps. Pour combler le manque et l'absence, le retour des objets est censé les faire patienter. À partir d'août 1919, les familles peuvent faire la demande de récupération des objets personnels du défunt, au bureau des successions du ministère de la Guerre à Bruxelles, par l'intermédiaire de la commune. En réponse, les objets personnels sont renvoyés par la poste, à la commune qui les rend aux familles.<sup>456</sup> Ces objets sont chéris comme des objets transitionnels car ils permettent de garder le contact avec le mort, de le représenter symboliquement, de leur adresser toutes les émotions de peine et de colère. Gardés précieusement, ils sont les témoins des souffrances vécues et passent de génération en génération, au fil des décennies.<sup>457</sup>

Dans nos deux villes étudiées, seulement un cas de retour des objets a été observé. Comme dans la démarche expliquée plus haut, le 10 avril 1919, une lettre est envoyée par le ministère de la Guerre au bourgmestre de Namur. « J'ai l'honneur de vous faire parvenir les objets ayant appartenu au lieutenant Gilmet, Victor, décédé le 13 octobre 1918, avec prière de vouloir bien les remettre personnellement à Mme Vve Gilmet, demeurant 54 rue Henri Lecoq à Salzinnes. (...) ».<sup>458</sup>

---

<sup>453</sup> « En province. A Mons. Le dîner du soldat » dans *La Libre Belgique*, 30 septembre 1919.

<sup>454</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporain*, n°232, Guerre belgo-allemande : fêtes et cérémonies, 9 octobre 1919.

<sup>455</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporain*, n°232, Guerre belgo-allemande : fêtes et cérémonies, Organisation d'une fête patriotique pour l'Armistice, 9 octobre 1919.

<sup>456</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », *op.cit.*, p.8.

<sup>457</sup> HANUS Michel, « Les traces des morts. Nécessité pour les proches et pour la société de savoir où se trouvent le corps ou les cendres des défunts », dans *Études sur la mort*, vol. 132, no. 2, 2007, p.39.

<sup>458</sup> Namur, A.V.N., *Ville de Namur*, n°227, Correspondances avec les autorités militaires allemandes, Lettre à propos des retours des objets, 10 avril 1919.

En fin de compte, les vivants rentrent dans leur foyer sans l'aide de l'État. Ils ne sont pas la priorité des autorités mais reçoivent un vif hommage de la part de la population, lors des fêtes du retour.

#### **4. Les monuments aux morts**

La présence collective des morts tout comme leur retour passent par des modes de représentation différents qui concrétisent les étapes du bras de fer engagé entre les familles et l'Etat. Après les cérémonies du souvenir, les manifestations nationales, les funérailles officielles des patriotes, l'érection de monuments aux morts permet aux endeuillés, faute de se rendre sur la tombe de leur défunt, de se recueillir devant sa tombe de substitution.<sup>459</sup> Par leur rôle rassembleur, la fonction de ces monuments commémoratifs est d'offrir aux familles et aux proches des victimes un lieu où effectuer leur deuil et un espace commun de commémoration des morts, les 11 novembre, pour tous les concernés par la mort des braves, les écoliers et l'administration communale. Généralement placés au centre de la commune, proches de l'église, ces édifices rentrent dans la vie quotidienne des civils et rappellent, à chaque passage, grâce à la présence des noms, le sacrifice de chaque personne.<sup>460</sup> Ces cérémonies organisées devant les monuments aux morts mêlent deuil privé et deuil public.<sup>461</sup>

Symboles privilégiés de l'époque de la sortie de guerre, ils donnent une vision de la représentation d'un moment précis de l'Histoire vue par les contemporains.<sup>462</sup> Œuvres sculptées ou construites, les autorités leur attribuent une place précise, dans un décor rural ou urbain, pour un moment de recueillement. Par cette vision, les regroupements près des monuments aux morts et le cérémonial qui les accompagne tous les 11 novembre, comme les drapeaux et les discours, proposent une éducation civique pendant laquelle, le temps de la cérémonie, de manière symbolique, les morts se rapprochent des vivants. De cette façon, chaque endeuillé trouve, dans les différents modèles de commémoration, la forme qui lui semble la plus adéquate pour accomplir son travail de deuil.<sup>463</sup> Mais même si le monument est le lieu de la justification du

---

<sup>459</sup> SCATES Bruce et WHEATLEY Rebecca, « Les monuments aux morts » dans WINTER Jay et BECKER Annette (dir.), *La Première Guerre mondiale. Sociétés*, t.3., Paris, Fayard, 2014, pp.563-564.

<sup>460</sup> VANRAEPENBUSCH Karla, « Les monuments aux morts ou l'immortalité des héros » dans KESTELOOT Chantal et VAN YPERSELE Laurence (dir.), *Du café Liégeois au soldat inconnu. La Belgique et la Grande Guerre*, Bruxelles, Racine, p. 128.

<sup>461</sup> CABANES Bruno, « Les vivants et les morts : la France au sortir de la Grande Guerre », *op.cit.*, p.33.

<sup>462</sup> TIXHON Axel et VAN YPERSELE Laurence, « Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie », *op.cit.*, p.84. ; RASE Céline, « Histoire d'un sacrifice. Image(s) de la Grande Guerre dans les monuments aux morts de la province de Namur », dans ROCHET Bénédicte et TIXHON Axel (dir.), *La petite Belgique dans la Grande Guerre : une icône, des images*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2012, p.71.

<sup>463</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, *op.cit.*, pp.249-250.

sacrifice des héros, il est en premier lieu le résultat de ce que les sculpteurs ont réalisé lors de la commande et ensuite la résultante du sens que les participants aux manifestations lui donnent.<sup>464</sup>

Déjà le 20 novembre 1918, dans son discours d'ouverture du premier Conseil communal d'après-guerre, le bourgmestre de Namur, Arthur Procès, honore les morts pour la Patrie :

« Saluons nos disparus, saluons nos morts.... Ils auront leur fête funèbre qui sera l'auréolement de leurs noms à jamais bénis. Ces noms seront gravés en caractères ineffaçables sur l'airain et sur le marbre. Nous garderons et nous vénérerons avec un soin jaloux les monuments élevés à leur gloire, avec mission pour les générations futures de les converser à travers les siècles comme un palladium, comme l'honneur suprême de la patrie. »<sup>465</sup>

De la même manière, le 22 novembre 1918, lors de la « Joyeuse entrée » des souverains belges à Bruxelles, la présence de monuments commémoratifs temporaires en stuc, inspirés par des maquettes et schémas confectionnés lors du conflit, évoque l'ampleur de l'évènement pour l'hommage aux morts, disparus, déportés, fusillés, rendu par le Roi.

Néanmoins, dès la fin de la guerre, la priorité de l'Etat n'est pas les monuments aux morts mais à la reconstruction du pays. Malgré les décisions gouvernementales qui poussent aux plaques commémoratives, les autorités communales ont la volonté de rendre hommage aux victimes. L'Etat, forcé par le peuple, accepte à partir de 1919 d'investir dans le financement de monuments commémoratifs. Cependant, ceux-ci doivent avoir une portée artistique et seulement un tiers de la somme finale sera alloué. Ces conditions ne bloquent pas les administrations communales dans leurs projets, elles cherchent des financements ailleurs en faisant appel, entre autres, à la population de la ville.<sup>466</sup> En ce sens, dans nos deux villes, les réflexions à propos des monuments aux morts apparaissent directement à la sortie de la guerre.

Dans la ville de Mons, dès le 6 décembre 1918, la question de la création de monuments commémoratifs se pose. La réflexion se porte sur l'érection de trois monuments relatifs à la guerre dont un monument concentré sur les batailles de la ville, du 23 et 24 août 1914 et 10 et 11 novembre 1918, placé dans un endroit, encore non défini dans la ville. Deux autres monuments seront installés dans le cimetière communal pour honorer les soldats belges et alliés décédés au combat. L'apposition d'une plaque commémorative, située sur la place du Grand

---

<sup>464</sup> *Ibid.*, p.152.

<sup>465</sup> Namur, A.V.N., *Procès-verbaux des délibérations du Conseil Communal*, 18 novembre 1918.

<sup>466</sup> VANRAEPENBUSCH Karla, « Les monuments aux morts ou l'immortalité des héros », *op.cit.*, p.128.

Trou Oudart est également réfléchi en hommage aux civils belges fusillés par les Allemands lors de l'invasion.<sup>467</sup>

Les mêmes considérations sont évoquées dans la commune de Namur comme en témoigne un article de *Vers l'Avenir* du 14 décembre 1918 :

« Au cours du discours que prononça M. le bourgmestre Procès, notre premier magistrat communal, répondant d'avance aux sentiments unanimes de la population, déclara qu'un monument imposant serait élevé à la mémoire de ceux qui tombèrent pour la Patrie. Cela est parfait, et nous croyons que déjà des idées se font jour : certains voudraient voir ce monument s'élever dans le Parc, au sein d'un cadre de verdure ; d'autres le placeraient à l'entrée en ville, dans l'axe de l'avenue qui, de la gare, conduit à la statue de Léopold Ier. Quoi qu'il en soit de cette œuvre-là, il en est une plus modeste qu'il ne faudrait pas perdre de vue : elle se rapporte aux assassinats commis par les allemands sur des civils namurois, lors de la funeste journée du 23 août 1914. (...) C'est en cet endroit, très exactement, que furent sommairement exécutés plusieurs Namurois habitant le quartier. Il serait décent qu'à cette place une plaque commémorative fixât en quelques mots le souvenir de ce crime. »<sup>468</sup>

Dans ce cadre-là, à Namur, les budgets sont prévus, dès la fin de l'année 1918, à compter de 100 000 francs pour la construction de ces divers monuments aux morts. Le financement concerne uniquement l'édification au niveau provincial. Un subside ultérieur sera attribué pour d'autres monuments.<sup>469</sup> Le même montant est prévu par le Conseil provincial du Hainaut pour l'érection d'un monument à la mémoire des officiers et soldats originaires du Hainaut morts pour la patrie durant la guerre. Les contributions pour la construction sont orchestrées par une commission, généralement fondée par les autorités communales<sup>470</sup>, créée pour cette mission, qui récupèrent les différentes souscriptions versées par les différentes villes et communes ainsi que les dons de la population. En effet, les habitants sont invités également à participer au financement de ces constructions. « Je sais bien que, dans chaque commune et même dans les plus humbles, les pouvoirs publics et les particuliers ont à cœur de perpétuer, par un souvenir durable, la mémoire de ceux de leurs concitoyens qui ont sacrifié leur vie pour la Patrie. »<sup>471</sup> Soit, la population cotise grâce à des activités comme des concerts ou des soupers<sup>472</sup> ou alors finance elle-même.

---

<sup>467</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n° 478/2, Guerre belgo-allemande : monuments commémoratifs, Extrait du procès-verbal séance du collège du 6 décembre 1918.

<sup>468</sup> « Souvenir de guerre » dans *Vers l'Avenir*, 14 décembre 1918, p.1.

<sup>469</sup> « Conseil provincial de Namur », dans *Vers l'Avenir*, 28 décembre 1918, p.1.

<sup>470</sup> « Chronique locale » dans *Vers l'Avenir*, 17 mars 1919, p.1.

<sup>471</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n° 478/2, Guerre belgo-allemande : monuments commémoratifs, 1919, Mémorial administratif de la province de Hainaut, n°31, 1919.

<sup>472</sup> Par exemple, à Mons, une société d'amateurs du jeu de balle, l'Amicale du Waux-Hall a fait une collecte en faveur du monument commémoratif pour les soldats montois lors de son souper annuel. (Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n° 478/2, Guerre belgo-allemande : monuments commémoratifs, Lettre de la société

Néanmoins, ce budget, pour le monument commémoratif provincial de Namur à l'honneur des soldats et civils, ne suffit pas. En effet, Max Wasseige, député permanent, certifie que la somme de 200 000 francs est nécessaire pour exécuter l'édifice et que la durée des travaux est de trois ans. L'artiste choisi pour la réalisation est Jules Jourdain, « un enfant de Namur ».<sup>473</sup> Le Collège échevinal namurois nomme une commission avec, à sa tête, l'échevin des travaux publics et des finances, Georges Lecocq et le premier échevin, Fernand Golenvaux pour trouver l'emplacement parfait pour le monument commémoratif.<sup>474</sup> Effectivement, parmi les différentes étapes de l'édification, le choix de l'emplacement s'avère prépondérant. L'espace tout autour nécessite une certaine étendue pour se recueillir, effectuer des cérémonies, évoluer en un lieu de rassemblement, un lieu vivant pour ne pas oublier la mort des héros.<sup>475</sup> Une autre dimension à prendre en compte pour le choix de l'emplacement est de situer le monument sur le lieu d'un événement historique afin d'accroître l'objectif commémoratif. La décision de la ville de Namur de placer son édifice au pied de la Citadelle rappelle l'endroit des combats, lors de l'invasion allemande en 1914.

Dans le bras de fer des endeuillés avec les autorités pour obtenir le retour des corps de leurs défunts, l'érection des monuments n'est pas suffisante, ils doivent être accompagnés de la liste des morts pour signifier la singularité de chacun. L'inscription des noms permet de reconnaître le deuil individuel au sein d'une commémoration collective. En effet, avoir le nom de son proche inscrit dans la pierre offre également un soulagement plus concret aux familles endeuillées, interdites du corps de leur proche.<sup>476</sup> L'ordre alphabétique, souvent choisi, accentue l'unité, comme dans les cimetières militaires où les tombes sont identiques. L'inscription des noms redonne une consistance à chaque individu disparu dans les hostilités de la guerre. Les lire, les toucher quelques instants, donnent l'impression de faire revivre les absents.<sup>477</sup>

Le retour des noms et leur inscription sur les monuments commémoratifs sont un principe nouveau depuis la Révolution française.<sup>478</sup> De plus avant la Première Guerre mondiale, en Europe, uniquement les officiers et généraux ont une sépulture individuelle et donc leurs

---

l'Amicale du Waux-Hall versant une collecte à la caisse communale en faveur du monument aux morts, 10 novembre 1919.)

<sup>473</sup> « Conseil provincial de Namur. Session extraordinaire du 25 novembre », *Vers l'Avenir*, 26 novembre 1919, p.2.

<sup>474</sup> Namur, A.V.N., *Procès-verbaux des délibérations du Collège Échevinal*, 20 janvier 1920.

<sup>475</sup> MOSSE George, *Fallen Soldiers: Reshaping the Memory of the World Wars*, *op.cit.*, 1990, p.100.

<sup>476</sup> SCATES Bruce et WHEATLEY Rebecca, « Les monuments aux morts », *op.cit.*, p.584.

<sup>477</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, *op.cit.*, p.254.

<sup>478</sup> KOSELLECK Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, Gallimard, *op.cit.*, p.138.

noms inscrits dans la pierre.<sup>479</sup> Dans l'après-guerre, chaque mort, soldats, civils, patriotes, déportés, est commémoré de manière égalitaire et a donc droit à son nom gravé, sans distinction de grade. Mais pour apparaître sur le monument et être commémoré, il faut avoir été identifié. En effet, les inconnus ne sont pas inscrits sur l'édifice.<sup>480</sup>

Le 19 juillet 1919, le gouvernement adopte la loi de glorification, dont le projet est déjà élaboré depuis février 1919 par le ministre de l'Intérieur, Charles Broqueville et le ministre de la Guerre, Fulgence Masson<sup>481</sup>, relative à la commémoration et à la glorification des morts et condamnés à mort pour la Belgique, au cours de la Grande Guerre.<sup>482</sup> Dès lors, les noms des combattants, morts pour la Belgique, sont inscrits dans un registre, conservé au Palais de la Nation, l'emplacement de la Chambre des représentants. Dans ce même registre, sont également consignés, les noms des personnes non combattantes, victimes des violences allemandes ou décédées dans l'exercice de fonctions publiques ou dans leur devoir de citoyens. Une attestation, prouvant l'inscription, sous la forme d'un diplôme, est fournie à la famille du défunt. Un extrait de ce registre est envoyé au dernier domicile de la victime et est également déposé dans chaque commune. Les communes sont tenues de tenir un second registre composé des noms des citoyens, victimes de l'occupant, domiciliés dans la commune. Sur les murs du Palais de Justice à Bruxelles, sont gravés les noms des victimes aux frais de l'Etat qui promet également la construction d'un monument commémoratif aux héros de la Grande Guerre. Ce monument national ne verra jamais le jour.<sup>483</sup> En outre, les communes désireuses d'ériger un monument ont l'obligation de citer les noms des morts, selon la classification du registre. Enfin, l'Etat entretient les tombes des combattants et des non-combattants par l'intermédiaire de la commune où sont inhumées les victimes.<sup>484</sup> Notons que dans ce projet de glorification des victimes, les combattants sont cités avant les non-combattants. De plus, cette loi n'englobe pas

---

<sup>479</sup> MOSSE George, *Fallen Soldiers: Reshaping the Memory of the World Wars*, op.cit., p.99.

<sup>480</sup> PROST Antoine. « Les cimetières militaires de la Grande Guerre, 1914-1940 », op.cit., p.138.

<sup>481</sup> Fulgence Masson (1854-1942), avocat de formation et libéral montois, il entame sa carrière politique au sein du Conseil provincial de Mons avant d'être élu à la Chambre des représentants en 1904 où il restera jusqu'à sa démission en 1933. Pendant la guerre, il continue sa fonction d'avocat en plus de présider le secteur provincial de Mons du Comité national de secours et d'alimentation. Emprisonné en Allemagne, à la sortie du conflit, le rapatriement des prisonniers lui tient à cœur. A partir du 21 novembre 1918, il obtient la fonction de ministre de la Guerre jusqu'en 1920 puis ministre de la Justice jusqu'en 1925. (Piérard Clovis, « Masson » dans *Biographie nationale*, t.38., Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique, 1973, pp.569-576)

<sup>482</sup> « La glorification des morts », dans *Vers l'Avenir*, 20 février 1919, p.1.

<sup>483</sup> CLAISSE Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la Patrie ! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre. Mémoire(s) et Reconnaissance (1918-1924)*, op.cit., 177.

<sup>484</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n° 478/2, Guerre belgo-allemande : monuments commémoratifs, 1919, Loi relative à la commémoration et à la glorification des morts et condamnés à mort pour la Belgique au cours de la Grande Guerre, 14 juillet 1919.

l'entièreté des civils, outre au niveau local avec la confection de registre regroupant les déportés et prisonniers de guerre.

La population prend également connaissance des projets de construction des monuments grâce à la presse. Le bourgmestre reçoit donc des lettres de familles de victimes pour demander et avoir la confirmation que le nom de leur proche figure bien sur la liste des noms inscrits sur l'édifice. Ainsi, le frère de René Dutronquoy écrit au bourgmestre « Je lis dans les journaux que la ville de Mons va ériger un monument à la mémoire de ses enfants tombés à la guerre. Je me permets de vous prier d'avoir l'obligeance d'informer le Comité de cette œuvre, que je demande, au cas où la liste des braves serait gravée sur le monument, qu'il veuille bien y inscrire le nom de mon frère René (...) ». <sup>485</sup> L'insistance de ce frère et de bien des familles de faire inscrire le nom du défunt sur le monument, correspond, pour Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau à la volonté de « sortir les hommes de l'irréalité anonyme de la perte et du vide ». <sup>486</sup>

La construction des monuments aux morts demande plusieurs années. En revanche, le placement des plaques commémoratives dans les murs s'effectue souvent plus rapidement. Ainsi à Namur, le 16 juin 1919, une plaque, pour honorer les victimes du faubourg de La Plante, lors des quatre années de guerre, est apposée sur la façade de l'église de La Plante. <sup>487</sup> Sur cette pierre, est inscrit « 1914-1918. Gloire à nos héros morts, à nos martyrs. » accompagné des noms et date de décès des victimes. Une cérémonie religieuse accompagne cet hommage dans l'église somptueusement décorée de drapeaux belges dont certains représentent les portraits des héros. « Au premier rang des fidèles, sur des chaises des endeuillées, les familles des défunts. Puis la foule, si dense, si compacte que l'église était trop petite pour la contenir. » <sup>488</sup>. A la fin de la cérémonie, la foule se regroupe autour de la plaque commémorative pour se recueillir et écouter le discours du comité organisateur qui reprend un mot pour chaque victime. La commémoration prend fin dans les sanglots, les applaudissements et la reprise des chants de la Brabançonne et Vers l'Avenir. <sup>489</sup> Ce type de commémoration ne représente pas un cas isolé. En effet, fin août 1919, les veuves des fusillés de la rue Jean-Baptiste Brabant à Namur demandent au

---

<sup>485</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n° 478/2, Guerre belgo-allemande : monuments commémoratifs, 5 octobre 1919.

<sup>486</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, op.cit. p.254.

<sup>487</sup> Voir annexe n° 3.

<sup>488</sup> « Gloire aux morts. Émouvante cérémonie », dans *Vers l'Avenir*, 17 juin 1919, p.2.

<sup>489</sup> *Ibid.*

bourgmestre pour organiser une cérémonie commémorative à l'occasion de l'apposition d'une plaque pour honorer leurs maris.<sup>490</sup>

Les autorités et la population des villes approuvent pour la plupart les constructions d'édifices en honneur des héros décédés pour la patrie. Néanmoins, le gouverneur de la province de Mons, Maurice Damoiseaux,<sup>491</sup> pose un doute « Est-il bien nécessaire que chaque commune, chaque établissement, chaque profession élève à ses héros des monuments ? Ne pouvons-nous pas, honorer nos morts sans accaparer pour ces édifications les briques, les pierres de taille, les matériaux de toute sorte dont les vivants ont à l'heure présente tant besoin, et que les acheteurs se disputent à des prix sans cesse croissants ? N'est-il pas à craindre que le grand nombre de pareils monuments n'engendre une banalité et une laideur dont nous aurons honte plus tard ? »<sup>492</sup> Cet avis de Maurice Damoiseaux rejoint celui du gouvernement à la sortie de la guerre, qui privilégie les plaques commémoratives et désire investir dans la reconstruction du pays.

Le retard dans l'exécution des travaux des édifices est à observer dans les deux villes étudiées. A Namur, la construction prend du retard à cause de la lenteur de l'approvisionnement des pierres. Ainsi, le monument aux morts, érigé par Jules Jourdain, sous l'administration provinciale de Namur, est inauguré, le 15 juin 1924, par le Roi, au pied de la citadelle de Namur.<sup>493</sup> La ville est en fête, les trains viennent de toutes les villes voisines dans l'espoir d'apercevoir le couple royal, les balcons sont décorés aux couleurs nationales. A la descente du train, les souverains sont accueillis par le gouverneur de la Province, le baron de Gaiffier d'Hestroy<sup>494</sup>, le commissaire de l'arrondissement, le bourgmestre, Fernand Golenvaux, et le général Mertens. Un cortège conduit le couple royal et leurs enfants à l'Hôtel du gouvernement provincial où ils sont reçus en grande pompe pour rencontrer les députés permanents, les conseils provincial et communal, ainsi que la magistrature de l'armée et le clergé. Ensuite, les souverains se rendent à l'Hôtel de Ville pour assister, à la demande de la Reine, au défilé des

---

<sup>490</sup> Namur, A.V.N., *Ville de Namur*, n°334, Cérémonies en l'honneur des fusillés namurois 1919, Lettre du représentant des veuves des fusillés de la rue Jean-Baptiste Brabant demandant l'autorisation pour effectuer une cérémonie, 19 août 1919. ; Voir annexe n° 4 pour schéma de la plaque

<sup>491</sup> Maurice Damoiseaux (1866-1938), démocrate-chrétien, il occupe le poste de gouverneur du Hainaut à partir de 1908. Caché pendant une partie du conflit à cause de renseignements fournis au gouvernement belge, à la sortie de la guerre, il reprend sa fonction de gouverneur. Néanmoins, avec la montée de popularité du parti socialiste, son poste est menacé. Pour finir, il garde son rôle jusqu'en 1937 forcé à la démission dû à son âge. (JOURET Alain « L'« Affaire des gouverneurs de province ». Le cas de Maurice Damoiseaux, gouverneur du Hainaut » dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 60, 1982, pp.870-871)

<sup>492</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°26, Cimetière communal sépultures militaires entretien 1924, Mémorial administratif de la province du Hainaut 1920 n°61, 27 mai 1920.

<sup>493</sup> Voir annexe n° 5.

<sup>494</sup> Paul de Gaiffier d'Hestroy, né en 1865 et avocat de formation, devient gouverneur de la province de Namur, en 1919. Il est également fondateur de l'École hôtelière provinciale de Namur.

écoles de la ville, officielle et libre, avant de partir se recueillir à la cérémonie et visiter, avec Monseigneur Heylen, la cathédrale Saint-Aubain. Enfin, le Roi, la Reine et les Princes se dirigent vers la Citadelle où une estrade a été montée, la veille, entourée de drapeaux pour inaugurer le monument provincial. Les discours du baron de Gaiffier d'Hestroy et de Fernand Golenvaux se succèdent suivis par celui du Roi. La manifestation patriotique se termine par une rapide visite de l'exposition des Beaux-Arts du Kursaal de la Meuse.<sup>495</sup>

Dans le cas de la ville de Mons, dès le 21 septembre 1920, lors du Conseil communal, l'échevin Rolland fait remarquer le « retard dans l'exécution des travaux des décisions prises par le Conseil communal concernant l'érection des monuments commémoratifs de la guerre et le public s'en plaint. »<sup>496</sup> Par contre, dans d'autres communes voisines, les monuments commémoratifs de la guerre sont déjà érigés. Néanmoins, les grandes villes telles que Mons présentent les mêmes difficultés pour élever leurs édifices. Suite à ces retards, des décisions sont alors prises pour la ville de Mons. Premièrement le monument dédié aux victimes, dans le cimetière des alliés, selon une directive du gouvernement, est à la charge de la nation avec le plus de morts inhumés dans le cimetière. Dans ce cas, pour la ville de Mons, la charge de la création du monument est transférée à l'Angleterre, ce qui risque d'engendrer du retard complémentaire, alors que les monuments de ce type sont déjà inaugurés dans beaucoup d'autres communes. Dans cette situation, l'échevin Rolland insiste de prendre des décisions et de confirmer le projet auquel les Anglais pourront participer financièrement. Deuxièmement, à propos de la plaque commémorative prévue sur la place des Martyrs, « (...) il faudrait passer, enfin, à l'exécution & se hâter. »<sup>497</sup> En attendant que celle-ci soit posée, une simple planche de bois est accrochée avec une inscription à propos des massacres. Troisièmement, à propos du monument en l'honneur des Montois morts pour la patrie, également prévu dans le cimetière communal, le projet a été validé par la Commission mise en place par le Conseil communal et attend les décisions de l'Angleterre. Enfin, un dernier monument est en projet par le Conseil provincial pour toutes les victimes de la Province et a voté un budget de 400 000 francs. L'hommage à Charles Simonet reste en réflexion et trois options s'offrent à l'administration communale, soit donner son nom à une rue, soit installer une plaque commémorative ou alors ériger un monument près de sa tombe.<sup>498</sup> En conséquence, fin de l'année 1920, cinq projets de

---

<sup>495</sup> « La visite royale à Namur », dans *Vers l'Avenir*, 16 juin 1924, pp.1-3. ; « A la gloire des morts héroïques de la province de Namur », *Le Patriote illustré*, 15 juin 1924, p.1.

<sup>496</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n° 478/2, Guerre belgo-allemande : monuments commémoratifs, Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de la Ville de Mons, 21 septembre 1920.

<sup>497</sup> *Ibid.*

<sup>498</sup> *Ibid.*

monuments commémoratifs sont en préparation : un au cimetière de la ville pour les alliés, un dans la ville pour les Montois morts pour la Patrie, civils et militaires, un monument spécial à la mémoire de Charles Simonet au sein du cimetière, une plaque commémorative située à la place des Martyrs en souvenir des civils assassinés par les Allemands lors de l'invasion et un monument dont l'emplacement n'a pas encore été déterminé pour commémorer les batailles d'août 1914 et de novembre 1918.<sup>499</sup>

Ainsi, la construction du monument des Montois morts à la guerre commence en juillet 1921 et l'inauguration est prévue pour le 11 novembre 1921. Ce projet est supervisé par l'architecte Edmond Bertiaux et le sculpteur, Léon Gobert, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Mons.<sup>500</sup> Comme pour le monument en l'honneur des Namurois morts à la guerre, la planification de l'inauguration est retardée en mai 1922. Le monument est presque terminé en décembre 1921, selon l'entrepreneur Léon Pette. Cependant, le pavement ne peut être placé à cause de la température. La finalisation est alors reportée au printemps.<sup>501</sup> Pour finir, l'inauguration a lieu le 28 mai 1922, en même temps que « La Croix du sacrifice » élevée au cimetière par le gouvernement anglais. Deux manifestations patriotiques se déroulent alors pour fêter l'inauguration de l'édifice. La première, au cimetière de la ville, réunit des personnalités civiles et militaires, notamment le représentant du roi, le général Doutrepon, le représentant du gouvernement, le ministre de la Justice, Fulgence Masson et M. Vibart, vice-consul d'Angleterre à Bruxelles.<sup>502</sup> L'après-midi a lieu l'inauguration du monument, pour les Montois morts pour la Patrie, au sein du parc communal.<sup>503</sup> Un cortège, formé par les enfants des écoles, des sociétés locales, des délégations de l'armée et des musiques, trompettes d'artillerie et de cavalerie, guide les citoyens jusqu'au monument où le ministre de la Justice, Fulgence Masson prend la parole suivi par le bourgmestre Jean Lescarts.<sup>504</sup>

Le 26 août 1923, le monument à la gloire de Charles Simonet est inauguré.<sup>505</sup> Cette date n'est pas choisie par hasard. En effet, les commémorations annuelles de la bataille du 23 août

---

<sup>499</sup> Mons, A.E.M., *Section contemporaine ville de Mons*, n° 478/2, Guerre belgo-allemande : monuments commémoratifs, Lettre de l'administration communale montoise à l'administration communale de Tournai à propos des monuments aux morts, 26 novembre 1920.

<sup>500</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n° 478/2, Guerre belgo-allemande : monuments commémoratifs, Extrait du procès-verbal de la séance du collège du bourgmestre et échevins, 12 juillet 1921.

<sup>501</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n° 478/2, Guerre belgo-allemande : monuments commémoratifs, Lettre de l'entrepreneur Léon Piette à propos de l'avancement du monument, 5 décembre 1921.

<sup>502</sup> « Manifestations patriotiques » dans *Le Soir*, 29 mai 1922, p.2.

<sup>503</sup> Voir annexe n° 6.

<sup>504</sup> « Les manifestations patriotiques » dans *Le Soir*, 30 mai 1922, p.2.

<sup>505</sup> Voir annexe n° 7.

1914 sont reportées en même temps que l'inauguration du monument.<sup>506</sup> La population est invitée à la cérémonie par voie d'affiche.<sup>507</sup> Le jour J, le temps n'est pas à la joie pour cette cérémonie, le drapeau sur l'Hôtel de Ville est mis en berne et la population se dirige vers le cimetière les bras chargés de fleurs. A l'entrée de la nécropole est dressé un catafalque sur lequel repose le cercueil du patriote, recouvert du drapeau national et entouré aux quatre coins d'une garde d'honneur composée de Désiré Descamps, représentant les mutilés, Maurice Vinche, pour les combattants, Edmond Malherbe, pour les déportés et Charles Dehaut, pour les condamnés politiques. La dépouille, la veille de la cérémonie, est exhumée et transférée dans un nouveau cercueil, confectionné par la ville. Cette opération se déroule dans le caveau de la ville en présence du commissaire de police adjoint, M. Dupuis. La présence de la famille est autorisée.<sup>508</sup> A droite du cercueil, la famille est présente accompagnée par le délégué du roi, le général-major Piette et un représentant de l'*Imperial War Graves Commission*<sup>509</sup> se tient également de l'autre côté du catafalque le bourgmestre et les autorités communales. La foule et les élèves des écoles, les sociétés, les amis du défunt composent le reste de l'assistance.<sup>510</sup> La cérémonie commence au moment où le cercueil est porté à bout de bras vers le tombeau, imaginé par l'architecte Vleugels et le sculpteur Devillez, suivi par un cortège funèbre qui se termine par la famille et les autorités. Arrivé devant le caveau, le bourgmestre récite, dans son discours, l'acte de décès de Charles Simonet et dresse le parcours de sa vie. Henri Simonet prend ensuite la parole au nom de la famille pour remercier l'administration communale. « (...) La famille de Charles Simonet vous est infiniment reconnaissante d'avoir accompli l'acte de piété qui permettra de perpétuer à jamais le souvenir d'une mémoire qui lui est particulièrement chère. De plus profond du cœur, elle vous remercie. (...) ».<sup>511</sup> Le choix de n'avoir qu'un seul discours de l'administration communale est une décision réfléchie par le Collège échevinal et Jean Lescarts. « (...) Le Collège pense, comme moi, que la personnalité de Charles Simonet,

---

<sup>506</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n°1229, Fêtes, Consigne générale pour la manifestation patriotique du 26 août 1923, s.d.

<sup>507</sup> « Le Mémorial Ch. Simonet » dans *La Province*, 17 août 1923, p.2.

<sup>508</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n°1229, Fêtes, Transport de la dépouille de Charles Simonet, 24 août 1923.

<sup>509</sup> Service des sépultures militaires britanniques fondé en 1917. (DENDOOVEN Dominiek, « "Bringing the dead home": Repatriation, illegal repatriation and expatriation of British bodies during and after the First World War », *op.cit.*, p.67.)

<sup>510</sup> Voir annexe n° 8 pour le plan de l'assistance.

<sup>511</sup> « La population montoise rend un solennel hommage à Charles Simonet », dans *La Province*, 27 – 28 août 1923, p.1.

appartient à toute la population sans distinction de partis, laquelle, par l'organe du chef de l'administration communale, lui rend un dernier hommage. (...) »<sup>512</sup>

Vient le temps, de la descente du cercueil, enveloppé du drapeau national et recouvert par des palmes forgées offertes lors de son rapatriement<sup>513</sup> et par la couronne de fleurs offerte par les Souverains, le gouvernement britannique et le bourgmestre de la ville, dans le tombeau au son de la Brabançonne. Le détachement militaire, sociétés, écoles et population défilent chacun à leur tour pour déposer le long du monument leur gerbe de fleurs. La cérémonie se termine avec la fermeture du caveau pour offrir à Charles Simonet le repos éternel. L'administration assiste également au service funèbre à l'église de Messine avant de partir, en voiture, vers le cimetière pour l'inauguration du monument Simonet. Le conseil communal, après la cérémonie, visite les tombes des civils et alliés décédés lors de la bataille de Mons, le 23 août 1914 pour les fleurir,<sup>514</sup> geste remercié par les familles des victimes de la bataille de Mons de 1914.<sup>515</sup>

D'autres types d'actes commémoratifs permettent à des groupes sociaux de trouver du réconfort face à la perte d'un ou de plusieurs membres lors de la Grande Guerre. Ainsi, les écoles sont extrêmement touchées par l'absence de camarades jamais rentrés en classe. Le personnel enseignant et la direction mettent alors en place un véritable culte des morts avec un livre d'or et la construction d'un monument aux morts dans la cour de récréation. C'est le cas pour la ville de Mons où les Frères des Ecoles Chrétiennes inaugurent un monument<sup>516</sup> et également à l'Institut Saint-Aubain à Namur.<sup>517</sup> Ces gestes proposent une autre forme de rapatriement des noms des morts, comme aussi inscrire les noms sur des registres dans les communes et les paroisses. L'inscription des noms sur un support, quel qu'il soit remplit la même fonction, la fonction de catharsis pour la population endeuillée.<sup>518</sup>

---

<sup>512</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n°1229, Fêtes, Lettre de Jean Lescart aux conseillers communaux à propos des discours, 23 août 1923.

<sup>513</sup> Des palmes en fer sont offertes et déposées sur la tombe de Simonet par le gouvernement britannique lors du retour de sa dépouille à Mons en 1919. Celles-ci sont nettoyées et reprises pour être replacées sur le cercueil. (Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n°1229, Fêtes, Demande du bourgmestre de nettoyer les palmes en fer forgés, 13 août 1923.)

<sup>514</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n°1229, Fêtes, Consigne générale de la manifestation patriotique du 26 août 1923. ; « La population montoise rend un solennel hommage à Charles Simonet », dans *La Province*, 27 – 28 août 1923, p.1.

<sup>515</sup> Mons, A.E.M., *Ville de Mons. Section contemporaine*, n°1229, Fêtes, Lettre de remerciement des familles, 27 août 1923.

<sup>516</sup> « Chez les Frères des Ecoles Chrétiennes. Inauguration du Mémorial » dans *Le Hainaut*, 13-14 juin 1921.

<sup>517</sup> Namur, A.V.N., *Procès-verbaux des délibérations du collège échevinal*, 6 septembre 1921.

<sup>518</sup> NIESS Alexandre. « Monuments aux morts et politique : l'exemple marnais », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 212, no. 4, 2003, p.17. ; CABANES Bruno, « Les vivants et les morts : la France au sortir de la Grande Guerre », *op.cit.*, p.33

D'autre part, à partir de mars 1919, des mesures sont prises par le ministère de l'Intérieur à propos des interdictions d'exhumation, de transfert et réinhumation des corps militaires décédés lors du conflit.<sup>519</sup> Ces décisions sont communiquées et rappelées à la population plusieurs fois en peu de mois,<sup>520</sup> par voie d'affiche et par la publication des actes officiels. Ce rappel fréquent d'interdiction d'exhumations est lié aux exhumations clandestines qui s'effectuent, principalement sur les zones de combat. Effectivement, les suspicions sur les exhumations clandestines sont bien réelles comme le démontre cette lettre envoyée au bourgmestre de Mons en novembre 1919 :

« Vous savez que des instructions ministérielles interdisent formellement toutes exhumations (...). Or nous croyons savoir que plusieurs familles montoises ont acheté, récemment, des concessions au cimetière communal, avec l'idée bien arrêtée d'inhumer, dans le plus bref délai, des corps de soldats. Nous ne savons pas comment ces personnes procéderont aux exhumations et aux transferts, mais il y a de grandes chances à parier que ces opérations se feront clandestinement et que les corps arriveront à Mons, sans les pièces nécessaires. Or, l'article 77 du Code civil dit qu'aucune inhumation ne peut être faite sans l'autorisation de l'Echevin-Officier de l'Etat-Civil. L'absence de pièces (notamment de permis de transfert) ne permettant pas la délivrance, à Mons, du permis d'inhumation, nous vous prions, monsieur le Bourgmestre, de nous donner des instructions. A mon avis, il me paraît difficile de refuser l'inhumation d'un corps ramené (même clandestinement) à la porte du cimetière pour un de nos concitoyens qui vient nous certifier qu'il s'agit du corps d'un de ses parents. »<sup>521</sup>

Suite à cette lettre, des dispositions sont prises dans la ville de Mons : « (...) En suite de ces instructions, il se verra la nécessité de refuser le permis d'inhumation au cimetière de Mons de corps de militaires ramenés clandestinement. »<sup>522</sup> Aucune confirmation à propos des exhumations clandestines dans la ville de Mons, n'a été trouvée dans nos recherches. Outre, potentiellement, six cas d'exhumations clandestines. En effet, le secteur de Namur du Service des sépultures militaires envoie à Mons six questionnaires à propos de corps de soldats montois déterrés clandestinement et ramenés dans leurs familles. L'administration communale évoque toutefois : « (...) nous ferons connaître que par la voie des journaux, nous avons rappelé, à plusieurs reprises l'interdiction ministérielle et que, nous trouvant devant le fait accompli, il ne nous a pas été possible de ne pas autoriser l'inhumation au cimetière de Mons ». <sup>523</sup>

---

<sup>519</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation déporté montois affaire Blot Alfred 1922-1937, Dépêche du ministre de l'Intérieur à tous les gouverneurs de Province, 12 août 1919.

<sup>520</sup> Une première circulaire est diffusée le 19 mars 1919, suivie par une seconde le 25 juin 1919, ensuite le 12 août 1919 et le 22 novembre 1919.

<sup>521</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation déporté montois affaire Blot Alfred 1922-1937, Lettre de Jules Brasseur au bourgmestre à propos des exhumations clandestines, 18 novembre 1919.

<sup>522</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation déporté montois affaire Blot Alfred 1922-1937, Communiqué du bourgmestre, 22 novembre 1919.

<sup>523</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation déporté montois affaire Blot Alfred 1922-1937, Transmission de la demande du Service des sépultures militaires, 1<sup>er</sup> juillet 1921.

Tout de suite, à la sortie de la guerre, des monuments éphémères sont construits, ce phénomène démontre le véritable besoin de matérialiser la mort. Créés à l'initiative des militants du souvenir et soutenus par des subventions de l'Etat, érigés pour durer et pour signifier la mort des victimes de la guerre et ne jamais oublier, les monuments aux morts rappellent la perte individuelle dans une culture collective de la commémoration. Ils prennent tout leur sens, aux yeux des endeuillés, grâce l'inscription du nom du défunt, honoré tous les ans, par les autorités civiles et militaires. Cette reconnaissance donne vie quelques instants à l'être aimé trop tôt disparu et idéalisé depuis et mêle deuil privé et deuil collectif.

Mais, ils perdent leur signification au fil du temps. Devenus des éléments invisibles dans les paysages urbains et ruraux, la disparition des générations contemporaines des faits et fondatrices de ces monuments entraîne leur invisibilité, les monuments deviennent des pierres silencieuses, régulièrement seuls sur les places communales abandonnées des passants. Qui s'attarde encore à lire ces noms et à se représenter les corps meurtris par les atrocités allemandes ? Toutefois, les monuments reprennent vie et retrouvent leur valeur lors de leur redécouverte par une génération nouvelle dont le souhait est de renouer avec les liens familiaux passés. Le renouveau mémoriel, la multiplication des sites internet, leur restauration respectueuse redonnent un attrait pour maintenir en vie les millions de noms d'humains morts pendant la Grande Guerre. Comme lors du discours pour l'érection du monument de Charles Simonet<sup>524</sup>, il y a cent ans, où l'espoir était de donner aux générations futures un enseignement sur la foi patriotique, le réinvestissement affectif actuel du passé suscite des émotions et de l'intérêt pour les traces mémorielles.

## **Conclusion**

La période de la sortie de guerre correspond à la recherche constante de la paix dans un mélange d'émotions diverses, joie et tristesse, colère et haine, espoir et deuil. Dans une époque où la société doit tout reconstruire, tant au niveau des structures économiques, politiques, sociales et familiales, l'individu fait face à la mort de masse, à l'absence et au deuil. Celui-ci semble dans l'impossibilité d'être assimilé et dépassé vu l'absence de corps et d'informations sur l'identification des dépouilles. Ces émotions se vivent pleinement lors des cérémonies en l'honneur du retour des victimes civiles et des funérailles des patriotes fusillés, les premiers héros morts à recevoir des hommages nationaux. Les fêtes de retour des soldats, heureux de rentrer dans leur famille, permettent à ceux-ci de vivre un temps de réhabilitation sociale et

---

<sup>524</sup> « La population montoise rend un solennel hommage à Charles Simonet » dans *La Province*, 27-28 août 1923, p.1.

marquent le début d'un travail de deuil pour les familles endeuillées, conscientes enfin de la réelle absence des morts.<sup>525</sup> Elles mettent dès lors toute leur énergie à réclamer la démobilisation des corps des êtres aimés, face à l'Etat dont la volonté est de conserver les morts dans des cimetières militaires, dans un souci de devoir de mémoire où des pèlerinages sur les champs de bataille drainent des milliers de personnes.<sup>526</sup> Commence alors un bras de fer des familles avec l'Etat car pour entamer leur deuil, elles ont besoin de connaître le lieu provisoire de sépulture mais aussi de ramener le corps et de l'inhumer dans le caveau familial. Pour tenter de satisfaire les familles, l'Etat belge rapatrie les noms sur des listes et sur les monuments aux morts accompagnés de cérémonies commémoratives dans lesquelles le processus de deuil collectif rencontre le besoin de deuil privé. Mais l'investissement dans ces commémorations collectives de la mort et l'érection de monuments ne prennent pas vraiment en compte toutes les victimes de la guerre comme, par exemple, les déportés morts dans les camps allemands.<sup>527</sup>

C'est pourquoi le retour des objets personnels, accordé par l'Etat, ne suffit pas à calmer les demandes des familles en deuil et le bras de fer se poursuit, avec des exhumations clandestines, jusqu'à ce que le gouvernement accepte le rapatriement des corps, thématique de notre troisième chapitre. Ces différents points de la gestion des morts à la sortie de la guerre sont abordés dans les villes de Namur et de Mons à base d'exemples de cérémonies, de funérailles nationales, de manifestations patriotiques dans les lieux communaux et religieux. Peu de différences s'observent entre les deux villes. Néanmoins, les manifestations patriotiques organisées à Mons ne collaborent pas avec les institutions ecclésiastiques.

---

<sup>525</sup> CABANES Bruno. *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, op.cit., p.425.

<sup>526</sup> HORNE John, « Les vivants » dans WINTER Jay et BECKER Annette (dir.), *La Première Guerre mondiale. Sociétés*, t.3., Paris, Fayard, 2014, p.630.

<sup>527</sup> Bruxelles, A.G.R. *Archives de la guerre. Office central belge pour les prisonniers de guerre*, n°699, Dossier de transfert des dépouilles des prisonniers de guerre 1918, 12 avril 1919.

### Chapitre 3 : la gestion des corps après la guerre

Tout au long des deux années après l'Armistice, les familles de soldats entament un véritable bras de fer avec les autorités pour récupérer le corps de leur être aimé. Malgré tous les efforts et stratégies mis en place par l'Etat pour assurer le repos des morts, ceux-ci troublent toujours les vivants.<sup>528</sup>

Les fêtes patriotiques, les hommages nationaux, les fêtes commémoratives lors des retours des vivants, le retour des objets personnels et le retour des noms sur des monuments aux morts, des registres communaux ou de diverses associations ne suffisent pas à satisfaire les familles, en demande de restitution du corps de leur défunt, afin de les inhumer dans le caveau familial ou dans le cimetière près de leur domicile. Cette demande a pour vocation de rendre aux morts les honneurs qu'ils n'ont pas pu recevoir lors de leur décès et d'autoriser les endeuillés à entamer le travail de deuil.<sup>529</sup>

En effet, dans les années vingt et trente, toutes les activités commémoratives peuvent être examinées comme des solutions collectives pour alléger le poids du deuil.<sup>530</sup> De plus, la commémoration des morts au combat prône une héroïsation relayée par les familles, au sein de leur maison, en décorant les meubles et les murs avec les diplômes et les portraits des disparus. Mais ce processus d'héroïsation semble ralentir la résolution du deuil individuel. Il n'est pas étonnant dès lors que le travail de deuil après la guerre 14-18 soit si long, jusqu'à dix ans, pour se séparer de ceux qui sont décédés.<sup>531</sup> Car le deuil est aussi une épreuve individuelle, vécue dans la solitude qui est retardée, sans la présence du corps du défunt.<sup>532</sup>

Mais l'Etat n'entend pas la demande des familles de se réapproprier les dépouilles et veut réorganiser gratuitement les cimetières militaires par la désignation d'une stèle à chaque héros avec l'objectif de perpétuer le sacrifice des morts pour la Patrie et donc de les nationaliser. Avec le soutien de la presse et des associations d'anciens combattants, les familles obtiennent enfin gain de cause et l'obtention du rapatriement des corps à partir de mars 1921 après de nombreuses circulaires et tergiversations.

---

<sup>528</sup> HORNE John, « Les vivants », *op.cit.*, p.631

<sup>529</sup> PAU Béatrix, *Le ballet des morts : État, armée, familles : s'occuper des corps de la Grande Guerre*, *op.cit.*, p.70-71.

<sup>530</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, *op.cit.*, p.291.

<sup>531</sup> VAN YPERSELE LAURENCE, « Du deuil de guerre au Soldat Inconnu », *op.cit.*, p.118.

<sup>532</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, *op.cit.*, p.291-300.

Ce chapitre abordera, dans un premier temps, l'évolution de la législation sur base des arrêtés de loi et des circulaires relatives aux décisions de l'Etat à propos des cimetières militaires et du rapatriement des corps. Ensuite, les difficultés d'exhumation et d'identification des corps par le Service des sépultures militaires seront abordées. Le paragraphe suivant examinera les complexités de rapatriement des corps dans les communes. Enfin, les funérailles avec les cortèges funèbres et les inhumations dans les cimetières communaux, à la lumière des étapes du processus de deuil, seront analysées. De manière transversale, ces thématiques seront étudiées davantage pour les villes de Namur et Mons.

Lors du dépouillement de nos archives, nous constatons l'absence de dossier relatif au parcours des corps rapatriés dans la ville de Namur. Ainsi, malgré nos recherches, peu d'informations sont découvertes dans les fonds d'archives namurois consultés à propos de la gestion des corps après la guerre.

## **1. Evolution de la législation sur la gestion des corps**

Dès le 5 septembre 1917, le gouvernement expatrié au Havre émet un arrêté de loi à propos des sépultures des militaires des armées belges et alliées décédés pendant la durée de la guerre. Ainsi, « La Nation belge assure des lieux de sépulture à perpétuité aux militaires des armées belges et alliées, décédés en Belgique pendant la durée de la guerre. ».<sup>533</sup> L'Etat promet également des concessions à perpétuité pour les combattants inhumés dans les cimetières communaux dont le transfert du corps ne semble pas opportun. C'est à cette même date que le gouvernement fonde le Service des sépultures militaires (S.S.M.) dont le but est la localisation des tombes, les exhumations, l'identification des corps pour les réinhumer dans les cimetières militaires ou sur les pelouses d'honneur. Néanmoins, sous la contrainte de la population et des exhumations clandestines, leurs objectifs vont évoluer.<sup>534</sup>

L'Etat réclame un aménagement et un entretien de qualité pour ces nécropoles militaires, situées sur le front en Flandre et à d'autres endroits de Belgique, construites à la gloire de la vaillance des braves. Chaque tombe portera une stèle identique avec le nom et l'unité du soldat ainsi que l'énumération de ses distinctions honorifiques. Ses dates et lieu de naissance et de mort, tout comme la mention « Mort pour la Patrie » et le symbole de sa croyance compléteront la stèle individuelle. En pierre, d'environ d'un mètre de hauteur, celle-

---

<sup>533</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°26, Cimetière communal sépultures militaires entretien 1924, Arrêté de loi du 5 septembre 1917.

<sup>534</sup> TROUBLEYN Rob, « Liège 1914 : la mort guette dans la Position fortifiée », *op.cit.*, pp. 445-446

ci sera de forme simple et modeste, avec un chapiteau arrondi, portant en son centre un médaillon aux couleurs nationales, surmonté soit d'une croix dorée, soit d'un lion national.<sup>535</sup>

Or, outre le fait de ne pas obtenir le retour des corps des défunts près de chez soi, la recherche des corps et l'organisation des cimetières militaires restent caduques et ne répondent pas aux promesses de l'Etat. Par exemple, en septembre 1921, ce père à la recherche de la tombe de son fils, dans les cimetières allemands de Vladslo, près de Dixmude, comme l'indique l'acte de décès reçu en 1916 par l'Ortkommandant allemand, témoigne :

« Désireux de rendre une visite à la tombe de mon fils regretté, à mon regret, je ne pus trouver aucune croix qui mentionnait son nom sur les quatre cimetières situés sur le territoire de Vladsloo (...). Cette visite a eu lieu au mois de juin 1919 et j'ai constaté un grand désordre et le manque d'entretien. Pour trouver une consolation, j'ai renouvelé mon pèlerinage et malgré je n'arrive pas à trouver la tombe 10 au cimetière II. Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir examiner vos listes qui, d'après le préposé de l'entretien des cimetières à Vladsloo, sont déposées dans votre Service à Ghistelles, figure le nom de mon fils, autre que le cimetière II. Un autre renseignement m'a fait croire que tous les soldats belges trouvés dans ces environs ont été inhumés dans une fosse commune au dit cimetière. »<sup>536</sup>

La réponse immédiate apportée à ce courrier renseigne à ce père qu'aucune liste de la part des Allemands n'a encore été envoyée à propos des cimetières de Vladslo et que les tombes dépourvues de croix seront bientôt ouvertes pour regrouper les militaires alliés. En février 1922, le service informe à nouveau ce père et lui transmet qu'il vient d'entrer en possession du registre allemand du cimetière de Vladslo et que le nom de son fils n'y figure pas. Il sera prévenu au commencement des travaux d'identification dans le cimetière militaire de Vladslo.<sup>537</sup>

Par la construction des cimetières militaires, la volonté des autorités est d'aménager des lieux de pèlerinage pour rappeler aux générations futures l'héroïsme et le dévouement des braves.<sup>538</sup> La détermination de laisser reposer ensemble les héros, dans une même égalité, à l'endroit où ils sont tombés pour la même cause sacrée, émerge de la volonté nationale de se remémorer le sens de la mort des héros. La dispersion des morts aux différents coins de la Belgique pourrait affaiblir leur souvenir et laisser tomber leur sacrifice dans l'oubli. Par ailleurs, cet arrêté ministériel considère comme un acte de solidarité à poser, par les familles vis-à-vis des autres parents dont les recherches restent infructueuses, le fait de laisser l'être aimé dans la

---

<sup>535</sup> « Petite chronique », dans *Vers l'Avenir*, 31 mars 1920, p.1. ; Voir annexe n° 9.

<sup>536</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des sépultures militaires*, n°1, Correspondance avec différents secteurs, communes et particuliers concernant l'identification et la localisation des tombes et des corps, Lettre de monsieur Vincke à la recherche de son fils, 1<sup>er</sup> septembre 1921.

<sup>537</sup> *Ibid.* ; L'emplacement de l'inhumation de son fils, Lodewijk Clement Vincke ne sera jamais retrouvé. En 1924, le Service des sépultures annonce à sa famille l'arrêt des recherches et le corps devient porté disparu. («Lodewijk Clement Vincke. Fiche n° 36749 », <https://wardeadregister.be/fr/soldier/47612>, (consulté le 20 juillet 2024))

<sup>538</sup> PROST Antoine, « Les morts », *op.cit.*, p.622.

nécropole militaire. Elles seraient donc dans l'obligation de sacrifier leurs désirs personnels à l'intérêt général et de considérer le champ de bataille comme le lieu de repos de leur soldat.

« Les cimetières militaires ainsi constitués deviendront des lieux de pèlerinage où parents, amis, compatriotes, étrangers, viendront apporter leurs témoignages de leur admiration. Ils rappelleront aux générations futures l'héroïsme de nos braves et leur dévouement à la cause du droit. Il convient que les postérités n'oublient pas le sens de la mort de nos héros et il est certain que ce but sera le mieux atteint en les laissant reposer ensemble, dans des conditions de complète égalité, au lieu même où ils sont tombés pour la même cause sacrée. »<sup>539</sup>

Ainsi, la décennie de mémorialisation des années vingt crée une géographie du souvenir où les morts s'inscrivent dans le paysage des vivants par l'hommage rendu pendant les cérémonies annuelles et lors des pèlerinages le long de l'Yser.<sup>540</sup> L'avantage selon John Horne réside dans les liens étroits noués entre les parents, les veuves et les enfants lors de ces pèlerinages, ils sont tous là pour évoquer le souvenir des morts. Ces membres de famille en deuil, pendant ces voyages éprouvants physiquement et moralement, agrandissent leur communauté de deuil car le voyage s'effectue en compagnie de personnes touchées par les mêmes émotions liées à la peine et à la perte de soldats tués.<sup>541</sup>

A cette époque, le travail de la presse est de soutenir les familles et de relayer leurs angoisses, leurs interrogations et leur désir de voir les corps démobilisés et transférés dans les cimetières communaux. Par exemple, dans *Vers l'Avenir*, le journaliste Luc des Halleux s'interroge sur le sort des dépouilles des soldats belges après la décision de l'Etat français de rapatrier les morts dans leur coin natal à partir du premier décembre 1920. De plus, le gouvernement français s'engage à assumer les frais d'exhumation, de transport des corps et de réinhumation. Il questionne les raisons belges « des objections sérieuses à une telle entreprise ».<sup>542</sup> Il perçoit un manque de tact et de respect de la part des autorités vis-à-vis des familles qui ont laissé partir leur époux ou enfant à la guerre et maintenant sont ignorées, sans leur être cher tombé pour la Patrie. Bien conscient du travail d'identification des dépouilles informelles réalisé par le service des exhumations grâce à des fouilles minutieuses, il rappelle néanmoins que des mères et des épouses se lamentent sur le devenir du corps de leur disparu. Son dernier souhait demande l'accélération de l'ouverture de deux tombes à Kayem qui renferment 48 et 18 cadavres, presque tous enfants du Namurois.<sup>543</sup> Ainsi, la presse questionne

---

<sup>539</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°26, Cimetière communal sépultures militaires entretien 1924, Arrêté de loi du 5 septembre 1917

<sup>540</sup> HORNE John, « Les vivants », *op cit.*, p.630.

<sup>541</sup> WINTER Jay, *Entre deuil et mémoire : la Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, *op.cit.*, pp.63-64.

<sup>542</sup> « Le carnet d'un solitaire », dans *Vers l'Avenir*, 15 juillet 1920, p.1.

<sup>543</sup> *Ibid.*

les autorités, éveille l'opinion publique et soutient les familles dans l'angoisse et le chagrin. Par sa position, elle accentue le bras de fer des familles.

Malgré l'impatience de tous, les familles belges doivent attendre la décision des Etats-Unis de rapatrier leurs morts, en avril 1920, qui optent pour le rapatriement des corps s'ils sont demandés par les familles et pour leur maintien en Europe, s'ils ne sont pas réclamés. Les familles américaines s'organisent en associations et engagent une action auprès des autorités afin d'obtenir un financement pour effectuer des pèlerinages sur les tombes érigées en Europe. Elles n'obtiennent un financement que pour les femmes et non pour les hommes. Dans la foulée, la France accorde également le transfert des corps en juillet 1920. Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'Etat belge cède et adopte un changement de position pour restituer les corps des soldats belges. Le retard de décision d'exhumer les corps est attribué, entre autres, à l'épidémie de grippe espagnole car les autorités veulent éviter d'exposer le pays au virus.<sup>544</sup>

Enfin, les familles ont gain de cause fin août 1920. Ainsi, malgré la volonté du gouvernement de conserver les nécropoles nationales, les rapatriements sont autorisés et les familles sont en droit de demander le retour du corps de leur défunt. Néanmoins, l'Etat ne recommande pas le rapatriement : « Dans ces conditions, le gouvernement compte que les familles belges auront à cœur de sacrifier leurs convenances personnelles à l'intérêt général, et qu'elles comprendront que le véritable lieu de repos du soldat est le champ de bataille qu'il a arrosé de son sang. ».<sup>545</sup> Les familles ont un délai de deux mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1920 pour envoyer leur requête à la direction du Service des sépultures militaires localisé à Bruges, par lettre recommandée.<sup>546</sup> A partir du moment où la demande est envoyée, le gouvernement étudie sa validité. En effet, plusieurs conditions sont à respecter par les familles :

« (...) les corps seraient remis aux familles à la gare de chemin de fer la plus rapprochée du lieu de sépulture choisi, les frais d'exhumation, de mise en bière conditionnés pour le transfert à distance, et le transport jusqu'à la dite station, seraient assumés par l'Etat, tous les autres frais ultérieurs seraient à la charge des familles (transport de la gare à l'arrivée au lieu de sépulture nouveau, réinhumation, concession perpétuelle, entretien de la tombe, ect). »<sup>547</sup>

---

<sup>544</sup> VAN DER FRAENEN Jan, « Le rapatriement des victimes de guerre. Deuil personnel ou intérêt national ? », *op.cit.*, p.223.

<sup>545</sup> Mons, A.V.M., *Secteur Grande Guerre*, n°23, 1922 sépultures visites aux tombes, Extrait du Moniteur Belge du 30-31 août 1920.

<sup>546</sup> *Ibid.*

<sup>547</sup> Mons, A.V.M., *Secteur Grande Guerre*, n°23, 1922 sépultures visites aux tombes, Extrait du Moniteur Belge du 30-31 août 1920.

En octobre 1920, le ministère de la Défense nationale annonce la possibilité d'une sépulture à perpétuité, avec une pierre tombale uniforme, dans les cimetières de l'Etat, avec l'objectif de faire des cimetières des lieux de pèlerinage afin d'évoquer l'héroïsme et le dévouement des soldats. Il implore aussi les familles de sacrifier leur intérêt personnel au nom de l'intérêt et de ne pas procéder au rapatriement de l'être aimé près de leur domicile.<sup>548</sup>

Enfin, en décembre 1920<sup>549</sup>, le gouvernement cède définitivement, autorise le rapatriement des corps dans les cimetières familiaux et accorde un délai de trois mois pour demander l'exhumation de son défunt. Cette restitution des corps est enfin vécue, par les familles en deuil, comme un devoir moral, urgent et impérieux de la part de l'Etat. Par la gratuité de la démobilisation des corps, aucune distinction entre les revenus économiques des familles ni entre les grades militaires des défunts n'est imposée. La reconnaissance de l'égalité de tous est novatrice car avant la Grande Guerre, le retour des corps n'était réservé qu'aux rois et aux officiers gradés. Grâce à l'égalité de traitement des dépouilles, le transfert des morts se veut un symbole d'unité entre les communautés en deuil et la Patrie. Unies dans la souffrance de la perte et du deuil, les familles le sont aussi dans le culte des morts. Via leur retour dans leur commune, les morts témoignent de la guerre et des sacrifices offerts à leur pays. Rassembleurs de la population reconnaissante, ils deviennent le symbole héroïque de la confrontation avec l'ennemi et une réalité concrète qui n'est plus cantonnée aux cimetières du front mais bien des noms inscrits sur des tombes à côté des monuments aux morts, dans les cimetières familiaux.<sup>550</sup>

Néanmoins, à propos du transfert des corps, le ministre de la Défense nationale rajoute que :

« Jusqu'ici le gouvernement belge s'est vu dans l'obligation de différer la restitution des corps des militaires décédés pendant la guerre et réclamés par les familles. Cette obligation dérivait, notamment, de la nécessité de procéder au repérage des tombes et l'identification de tous nos morts. Ces opérations touchent à leur fin et le moment est venu de donner à nos héros une sépulture définitive. »<sup>551</sup>

A partir de ce moment, les autorités militaires du Service des sépultures ont la tâche d'identifier le mort, d'obtenir de la commune concernée l'autorisation de le réinhumer dans le cimetière communal et puis transmettent à celle-ci la mission de s'occuper des démarches

---

<sup>548</sup> VAN DER FRAENEN Jan, « Le rapatriement des victimes de guerre. Deuil personnel ou intérêt national ? », *op.cit.*, pp.223-224.

<sup>549</sup> « Sépultures militaires », dans *Vers l'Avenir*, 24 décembre 1920.

<sup>550</sup> PAU Béatrix, « La démobilisation des morts français et italiens de la Grande Guerre », *Revue historique des armées*, no.250, 2008, pp.68-70.

<sup>551</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Office central belge pour les prisonniers de guerre*, n°699, Dossier de transfert des dépouilles des prisonniers de guerre 1918, Extrait du moniteur du 25 décembre 1920.

concrètes du rapatriement comme le transport du corps en train, l'annonce à la famille et les funérailles. Par conséquent, les demandes des familles endeuillées de rapatrier la dépouille de leur héros et d'en prendre soin de manière individuelle sont enfin entendues et comblées.

Par la suite, la loi de 1923, qui élargit celle de 1920, autorise la démobilisation des corps des déportés morts loin de leur domicile et de leur famille.<sup>552</sup>

## **2. L'identification et l'exhumation**

Par le retour des corps dans les cimetières communaux, près du domicile des proches, dernière étape du bras de fer entre les familles et l'Etat belge, les familles accèdent à une phase libératrice de leur deuil, au moment de la réinhumation de leur cher défunt, cette étape permet un apaisement et un soulagement moral. Dès l'annonce du retour, l'entourage se prépare à l'instant de l'au revoir définitif et de la séparation avec l'être aimé.

Grâce à la presse, les familles, en questionnement et en attente d'une interpellation de la commune pour envisager un rapatriement de leur défunt, reçoivent un éclairage sur les travaux d'exhumation et d'identification effectués par le Service des sépultures militaires. Après l'interview d'un officier du service, le quotidien *Vers l'Avenir* informe que tous les terrains des combats sont battus méthodiquement par des équipes de travailleurs placés l'un près de l'autre suivant l'état de bouleversement du terrain ou sa quantité de végétation. Pour ce faire, le terrain doit être praticable pour effectuer des recherches méthodiques. De même, dans la zone de l'Yser, où les corps ont été recouverts par le limon de l'inondation, les équipes sont obligées de repasser plusieurs fois. Ce travail de recherche des dépouilles demande du temps et de la rigueur pour retrouver le moindre indice afin d'identifier un défunt, comme la plaque d'identité, par exemple. L'activité des travailleurs est récompensée par l'octroi d'une prime pour la découverte de tout objet, montre, médaille, pièce d'armement, qui favorise une identification. Les renseignements recueillis et envoyés à la direction, sont notés sur une fiche numérotée avec un croquis de l'emplacement exact du corps retrouvé. Avec ces renseignements, la direction du Service des sépultures ouvre une enquête et croise les informations avec les éléments fournis par les familles. A la fin des recherches, un musée sera créé avec tous les objets retrouvés, que les familles tenteront de reconnaître, il sera alors

---

<sup>552</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », *op.cit.*, p.10.

possible de retrouver la tombe du soldat auquel a appartenu un objet reconnu.<sup>553</sup> Les opérations de repérage des tombes et d'identification prennent fin en décembre 1920.<sup>554</sup>

#### **a. Démarches requises par le Service des sépultures militaires**

Dès le 20 décembre 1920, au niveau administratif, avant toute démarche de recherche d'un corps, les familles doivent demander le retour des corps et sont dans l'obligation de se faire connaître auprès des autorités communales, dans les trois mois maximum. Les demandes d'exhumation, arrivées hors délais, ne sont pas octroyées par le ministre de la Défense nationale, même avec une lettre de soutien du bourgmestre. Les raisons invoquées sont multiples et différentes, à chaque fois, pour expliquer l'absence de demande d'exhumation dans les temps impartis. Parmi les lettres conservées aux archives de la ville de Mons, les familles évoquent un changement de législation au niveau de la gratuité des coupons de chemins de fer pour accéder aux tombes une fois par an ou encore une mauvaise compréhension de la demande à introduire pour le rapatriement des soldats morts sur le front et à l'étranger. Ainsi, la famille de Jean-Louis Staes demande le rapatriement du corps de leurs fils en mars 1922 après le changement de législation des transports gratuits. En effet, le gouvernement promet la disponibilité de deux trajets par an pour les proches souhaitant se recueillir sur la tombe de leurs proches. Néanmoins, à partir de 1921, seulement un coupon par an est offert par l'Etat.<sup>555</sup> De plus, pour la famille Staes, deux soldats portent le même nom, ce qui provoque des retards administratifs. Le Service des sépultures rejette leur demande de rapatriement de leur fils, notamment à cause de ce retard.<sup>556</sup> En conséquence, leur requête est de nouveau étudiée puis acceptée le 26 mai 1922. Finalement, le corps de leur fils est transféré et repose auprès de ses frères d'armes au cimetière communal de Mons aux frais de l'Etat.<sup>557</sup> Cependant, toutes les demandes envoyées en retard ne sont pas acceptées. C'est notamment le cas du fils de Pierre Schmitz, peu après l'Armistice, celui-ci a contacté le Service des sépultures pour quémander aux frais de l'Etat le retour de la dépouille de son père. Toutefois, cette sollicitation, envoyée avant l'autorisation des rapatriements en septembre 1920, n'a pas été prise en compte. De ce

---

<sup>553</sup> « Le service des sépultures militaires, dans *Vers l'Avenir*, 31 mai 1920, p.1.

<sup>554</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Office central belge pour les prisonniers de guerre*, n°699, Dossier de transfert des dépouilles des prisonniers de guerre 1918, Extrait du Moniteur du 20 décembre 1920.

<sup>555</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Office central belge pour les prisonniers de guerre*, n°699, Nouvelle circulaire relative à la gratuité des transports pour visites de tombes de militaires morts pour la Patrie, 18 mai 1921.

<sup>556</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation déporté montois affaire Blot Alfred 1922-1937, Lettre du bourgmestre au ministre pour soutenir la demande d'exhumation du corps de Jean-Louis Staes, 9 mars 1922.

<sup>557</sup> « Fiche personnelle Jean Louis Joseph STAES, n°28141 », <https://wardeadregister.be/fr/soldier/38094>, (consulté le 20 juillet 2024).

fait, le corps de Pierre Schmitz reste inhumé au cimetière de Calais en conséquence du refus de l'Etat de financer la translation.<sup>558</sup>

Dès lors, lorsque la demande de rapatriement est effectuée et acceptée par le gouvernement, le transfert du dossier au Service de sépultures militaires enclenche le processus d'exhumation. Pour que celui-ci puisse avoir lieu, ce service, dépendant du ministère de la Défense nationale, après avoir identifié le corps, doit avoir obtenu de la commune l'autorisation de le réinhumer dans le cimetière près de ses proches. Ainsi pour la commune de Mons, le document d'autorisation de la commune, toujours écrit à la main, pour chaque soldat, est libellé de cette manière : « (...) J'ai l'honneur de vous faire connaître que le corps de M. Dumonceau Joseph inhumé au cimetière de Haelen peut-être ramené à Mons, pour être réinhumé au cimetière de cette ville. »<sup>559</sup>

## **b. Fonctionnement du Service des sépultures militaires**

Néanmoins, les difficultés ne manquent pas pour le Service des sépultures militaires qui tentent de réunir les morts aux vivants, de retrouver les corps, de les associer à une destination finale et de les rapatrier près de leur famille afin de leur donner une sépulture paisible dans un lieu identifié. Le service s'organise en onze secteurs répartis sur le territoire belge. A savoir, huit secteurs sont situés à l'ouest de la ligne de l'Armistice et trois secteurs dans le reste du territoire : Liège (les provinces de Limbourg, Luxembourg et Liège), Malines ( les provinces de Brabant, d'Anvers et une section des Flandres orientales) et Namur (les provinces du Hainaut et de Namur). De fait, le secteur namurois est commandé par le lieutenant Bergeron<sup>560</sup> et composé de trois officiers, deux employés, un chef d'équipe et dix travailleurs.<sup>561</sup> Ce travail de recherche et d'identification, d'une durée de plusieurs années, représente une tâche pénible pour les officiers.<sup>562</sup>

Le travail d'exhumation, décrit dans un extrait des procédures<sup>563</sup> trouvé dans les archives du Service des sépultures militaires, semble pertinent à relater afin de s'imprégner

---

<sup>558</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation déporté montois affaire Blot Alfred 1922-1937, Lettre du bourgmestre au ministre de la Défense nationale pour soutenir la demande d'exhumation du corps de Pierre Schmitz, 18 décembre 1922.

<sup>559</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation déporté montois affaire Blot Alfred 1922-1937, Autorisation de réinhumation de Joseph Dumonceau.

<sup>560</sup> Malgré toutes nos recherches, aucune information n'a été trouvée sur le lieutenant Bergeron.

<sup>561</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des sépultures militaires*, n°121, Rapports hebdomadaires de la Direction SSM sur les travaux effectués (Namur), Rapport hebdomadaire, 29 mai 1920.

<sup>562</sup> CLAISSE Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la Patrie ! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre. Mémoire(s) et Reconnaissance (1918-1924)*, op.cit., p.100.

<sup>563</sup> En effet, il manque les deux premières pages à ce document et nous ne sommes pas certains d'avoir eu accès à l'entièreté des directives.

concrètement de l'atmosphère pesante et de l'intensité émotionnelle relatives à ces recherches. Les exhumations sont effectuées par des équipes de menuisiers-charpentiers pour recouper les cercueils trop grands pour les insérer dans les cercueils doubles, d'un soudeur et de son aide et de quatre terrassiers pour remonter les corps avec précaution, sous l'autorité d'un chef d'équipe dont le travail se résume en cette phrase « (...) Que tout se passe normalement, que les hommes travaillant à l'exhumation ne parlent pas bruyamment, ne rient pas, ne s'interpellent pas d'une équipe à l'autre, etc. »<sup>564</sup> Cette mesure est mise en place car « (...) après quelque temps les ouvriers ne font plus attention au genre de travail qu'ils effectuent et s'interpellent à haute voix, crient et plaisantent en travaillant. Cette façon de faire produit évidemment la plus pénible impression sur les familles. »<sup>565</sup> Ne pas abimer les corps et ne pas détacher accidentellement les plaques numérotées sur les cercueils sont les maîtres-mots de toute l'équipe. Si ce numéro se perd, le cercueil risque de ne jamais être remis à la famille car « elle doit rester sur le cercueil comme preuve d'identification. »<sup>566</sup> Les ouvriers s'aident également de plans créés et de notes prises par les Allemands lors du conflit, outils qui permettent d'anticiper le laborieux travail de recherche et d'identification des soldats par la suite. Dans certains cas, les Allemands eux-mêmes ont pris note des lieux d'inhumation et les ont organisés.

« Il est vraisemblable que la 1<sup>ère</sup> méthode suivie pour les Allemands pour le numérotage des tombes au cimetière de Vladsloo a été celle : par plot, c'est ainsi que les plots figurant au croquis ci-joint ont été numérotés par les Allemands de 1 à x. Ces numéros sont portés sur une dalle de 20x40cm et se trouvent encore en grande partie placés devant les tombes suivant les inscriptions faites par les Allemands. Le numérotage doit être considéré comme étant exact de 1 à 260. Les croix placées sur les tombes portent le numéro correspondant au registre et au plan, ce numérotage n'est cependant pas exact car j'ai constaté au cours des exhumations que vous m'avez présentées que, dans les tombes où il fallait trouver des corps allemands, contenaient des corps français. »<sup>567</sup>

Le rapport de l'officier, en charge des exhumations, relate différentes observations, dont l'exhumation immédiate des corps, et l'inhumation des corps réalisée par les Allemands à plus ou moins 20/30 centimètres de profondeur. Cette hauteur de fosse pose question à l'équipe du S.M.M. sur place pour son travail d'exhumation. Dans le cimetière de Vladslo, tous les corps exhumés reposent dans un cercueil. Lors de l'ouverture, un constat est réalisé pour vérifier la

---

<sup>564</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des sépultures militaires*, n°133, Lignes directrices du DSSM et correspondance, Procédure de rapatriement, s.d.

<sup>565</sup> *Ibid.*

<sup>566</sup> *Ibid.*

<sup>567</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des sépultures militaires*, n°20, Correspondances sur l'emplacement des tombes états des tombes, états des Belges à réinhumer en France, Rapport sur les travaux d'exhumations et d'identifications, s.d.

nationalité du défunt et la congruence des objets présents sur lui afin de confirmer son identification à l'aide des notes prises par les Allemands.<sup>568</sup>

Après le processus d'exhumation du corps, la mise en cercueil se déroule dans un atelier de fortune, installé dans le cimetière, où sont effectuées la mise en bière, la soudure et la fermeture définitive des cercueils doublés. Dans cet endroit, ont également lieu les réparations des anciens cercueils en zinc pour être réutilisés et la mise en cercueil double des défunts reposant uniquement dans un cercueil simple, avant d'être transportés dans le dépôt mortuaire. Tout au long de l'opération, un employé est chargé de dresser un procès-verbal de l'exhumation<sup>569</sup>, de noter, avant la fermeture définitive du cercueil, le nom du défunt et le numéro présent à l'intérieur du cercueil et de fixer la plaque en plomb sur laquelle est inscrit « Secteur I ou II ect ; nom et prénoms du défunt ; F.R. numéro... (numéro de la fiche de repérage). S'il s'agit d'une tombe d'un cimetière qui n'a pas été encore repéré au lieu de l'indication F.R., n° ... on mettra le n° de la tombe précédé d'une lettre caractérisant le nom du cimetière. »<sup>570</sup>

La population a le droit d'assister à ce processus d'exhumation et de mise en bière. Certaines familles refusent de se rendre sur place. Participer à l'exhumation et l'identification des défunts s'avère une tâche éprouvante pour les proches. Après un trajet en transport ferroviaire quelque peu long et harassant, reconnaître la dépouille de l'être aimé dont l'intégrité du corps est atteinte, déchiquetée, mutilée, pulvérisée par les éclats d'obus, les mines ou les lance-flammes, relève de la torture morale. La vue de ces restes humains et l'odeur de charogne des cadavres juxtaposés engendrent une épreuve insoutenable pour les familles.<sup>571</sup> Et pourtant, l'identification met fin à la perpétuelle appréhension des familles où l'attente de l'annonce éventuelle de la mort de l'être aimé est vécue avec une pression d'angoisse quotidienne. A partir du moment de l'annonce du décès, les proches ne peuvent plus marchander la mort du soldat, dans le processus de deuil, ils entament l'étape de l'acceptation, la réalité de la mort rattrape l'être aimé.<sup>572</sup> Averties dix jours à l'avance de l'exhumation, les familles peuvent entamer des démarches administratives pour obtenir un coupon de transport gratuit grâce à une autorisation délivrée par le bourgmestre :

---

<sup>568</sup> *Ibid.*

<sup>569</sup> Voir exemple en annexe n° 10.

<sup>570</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des sépultures militaires*, n°133, Lignes directrices du DSSM et correspondance, Procédure de rapatriement, s.d.

<sup>571</sup> PAU Beatrix, *Le ballet des morts : État, armée, familles : s'occuper des corps de la Grande Guerre*, op.cit., p.90.

<sup>572</sup> PROST Antoine, « Les morts », op.cit., p608.

« Le bourgmestre de la ville de Mons déclare autoriser le nommé Dupont, Adhemar, demeurant à Mons, (...), père du carabinier-cycliste Dupont, Vital, tombé au Champ d'Honneur le 10 août 1914 et présumé inhumé à Orsmaal- Gussenhoven, à se rendre à Haelere, à la demande du Service des sépultures militaires, le 6 mars 1922, pour assister à l'exhumation des restes d'un soldat homonyme de son fils défunt. »<sup>573</sup>

Grâce au transport gratuit mis en place, les proches des défunts ont l'occasion de se rendre plus facilement sur le lieu de l'exhumation. La requête pour obtenir un coupon pour la gratuité du transport doit être réclamée, directement après la connaissance de la date d'exhumation, au Commandant de Place du chef-lieu de la Province.<sup>574</sup> Des informations sont à fournir pour être légitimes à la gratuité du transport. Être en possession de : « 1. D'une pièce officielle constatant le décès et le lieu d'inhumation. 2. D'un certificat de l'autorité communale de la résidence du requérant attestant le lien de parenté au degré prévu.<sup>575</sup> 3. Éventuellement des pièces probantes pour l'obtention de la gratuité des transports en faveur des frères et sœurs et des guides. (...) »<sup>576</sup> Cette procédure peut durer jusqu'à huit jours.<sup>577</sup> Notons qu'uniquement les personnes ascendantes, les veuves (non remariées) et les descendants ont le droit de solliciter un coupon de transport, une fois sur l'année (un second coupon peut être fourni pour assister à une exhumation malgré un premier trajet pour une visite de tombe)<sup>578</sup> et en 3ème classe. Des dérogations sont autorisées, dans certains cas, pour les frères et sœurs, à défaut d'ascendants ou de descendants.<sup>579</sup> Même si le Commandant de la province du Hainaut refuse la gratuité du transport à des frères et sœurs de militaires défunts pendant la guerre, en se référant à la nouvelle circulaire du ministre de la Défense nationale.<sup>580</sup>

De même, certaines familles, en résidence à l'étranger, souhaitent rendre visite aux tombes de leurs proches et demandent un titre de transport. Par exemple, le bourgmestre de

---

<sup>573</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1922, Sépulture, Visite aux tombes, Instruction, Autorisation de participer à une exhumation, 3 mars 1922.

<sup>574</sup> « Visites aux tombes 1921 » dans *La Province*, 26 mars 1921, p.1.

<sup>575</sup> Plusieurs exemples ont été retrouvés dans les archives de la ville de Mons. Ainsi, nous pouvons lire par exemple : « Monsieur et Madame Raymond Sottiau-Semaille, domiciliés à Mons, Chaussée de Roeulx, n°403 sont les père et mère du Caporal Raymond-Jules-Henri Sottiau, du 26<sup>e</sup> régiment de ligne né à Péruwelz, le 10 mai 1892, MORT POUR LA BELGIQUE, à Wavre-Sainte-Catherine, le 2 octobre 1914 et inhumé au cimetière communal de Malines. » (Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1922, Sépulture, Visite aux tombes, Certificat de lien de parenté, 23 octobre 1928)

<sup>576</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1922, Sépulture, Visite aux tombes, Instruction, Mémorial administratif de la Province du Hainaut, 1921.

<sup>577</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des sépultures militaires*, n°133, Lignes directrices du DSSM et correspondance, Procédure de rapatriement, s.d.

<sup>578</sup> « Nouvelles militaires » dans *Vers l'Avenir*, 9 mai 1921, p.2.

<sup>579</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1922, Sépulture, Visite aux tombes, Instruction, Directive pour la gratuité des transports, 13 mai 1921.

<sup>580</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1922, Sépulture, Visite aux tombes, Instruction, Requête depuis Cambrai pour un coupon de transport gratuit, Refus de la gratuité de transport pour les frères et sœurs des militaires défunts pendant la guerre, 26 avril 1921. ; « Visite aux tombes » dans *La Province*, 26 mars 1921.

Mons reçoit la requête d'une veuve, domiciliée à Cambrai, en France, pour obtenir un coupon de transport gratuit depuis Mons pour assister à l'exhumation de son mari, Eugène Copin décédé à Lierneux.<sup>581</sup> Malheureusement, le bourgmestre est dans l'obligation de refuser la demande comme la famille n'est pas domiciliée dans la ville de Mons. Sa demande est transmise à une autre autorité compétente.<sup>582</sup> D'autre part, le bourgmestre a la compétence de délivrer des autorisations limitées dans le temps, pour une durée de 15 jours, afin d'obtenir un coupon de transport gratuit pour aller sur la tombe d'un époux tombé au champ d'honneur.<sup>583</sup>

Dans le même temps, les corps des soldats belges, inhumés dans des cimetières à l'étranger, sont réclamés par les familles. Pendant les identifications et exhumations en cours en Belgique, des victimes belges sont également exhumées à l'étranger. Les transferts commencent, petit à petit, quand les opérations s'achèvent en Belgique. Comme pour les exhumations dans le pays natal, un délégué du S.S.M. est présent lors du processus de déterrement et organise le transport jusqu'au cimetière d'inhumation.<sup>584</sup>

« (...) les opérations de restitution des corps des militaires belges inhumés en France seront entamées très prochainement par les Départements du Nord et du Pas de Calais et il est permis de croire qu'elles seront terminées pour tous les Départements avant la fin de l'année courante. Mr Soors sera avisé huit à dix jours à l'avance de la date et de l'heure exactes choisies pour l'exhumation de son fils. »<sup>585</sup>

En ce qui concerne les tombes belges à Calais, 1600 soldats belges sont inhumés dans le cimetière de Calais-Nord, les uns sont morts de leurs blessures pendant la bataille de l'Yser, beaucoup sont morts de la grippe ou du typhus. 500 familles ont réclamé le corps de leur soldat, l'exhumation est faite avec piété. Alors que les funestes exhumations sont réalisées par un lieutenant du S.S.M., une bénévole, dévouée, assiste les parents présents et dépose des fleurs sur les tombes. Les corps, extraits des cercueils provisoires, sont déposés dans des cercueils en zinc puis enfermés dans des cercueils en chêne. La plaque du premier cercueil, lavée au crésyl est remise à la famille. Les défunts sont placés dans un camion automobile, chargé de les conduire à la gare, qui porte un drapeau belge cravaté de crêpe. Tous les soirs, un wagon de 35 cercueils, attaché au train des voyageurs, rejoint Adinkerke, gare régulatrice du retour des

---

<sup>581</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1922, Sépulture, Visite aux tombes, Instruction, Requête depuis Cambrai pour un coupon de transport gratuit, 13 mars 1922.

<sup>582</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1922, Sépulture, Visite aux tombes, Instruction, Refus d'obtention de transport gratuit, 17 mars 1922.

<sup>583</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1922, Sépulture, Visite aux tombes, Instruction, Autorisation de se rendre sur la tombe d'un époux tombé au champ d'honneur, 3 mars 1922.

<sup>584</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Office central belge pour les prisonniers de guerre*, n°699, Dossier de transfert des dépouilles des prisonniers de guerre 1918, Extrait du moniteur du 25 décembre 1920.

<sup>585</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation déporté montois affaire Blot Alfred 1922-1937, Réponse du ministre de la Défense nationale à propos du retour du corps de Léon Soors, 4 août 1922.

morts. Là, les cercueils sont vernis, garnis de leurs symboles et envoyés vers leur commune d'origine. Toutes ces opérations sont effectuées aux frais de l'Etat.<sup>586</sup>

Cependant, parfois sans résultat, après plusieurs mois de recherche, le Service des sépultures militaires recontacte la famille pour obtenir de plus amples informations sur le corps. Ainsi, les proches reçoivent une fiche à compléter<sup>587</sup> avec les renseignements suivants : la taille approximative, la couleur des cheveux, les éventuels signes particuliers du squelette tels que des fractures, des traces d'intervention chirurgicale, des traces de blessure qui auraient occasionné la mort, l'état des dents de la victime et certains objets particuliers comme une montre (marque et n°), chaîne de montre, médailles religieuses, canif, bourse, bague.<sup>588</sup>

Par exemple, pour un sous-officier de Hantes-Wihéries, dans la région élargie de Mons, en juillet 1921, un échange de correspondances entre la direction du S.S.M. à Bruges, le commandant du secteur I et la famille d'Edmond Delville permet une éventuelle localisation car les recherches effectuées restent infructueuses jusqu'à présent.<sup>589</sup> Par l'apport de signes distinctifs, la famille aide à la recherche et comble certains manques d'informations : « Je vous remercie des bons soins que vous apportez pour la recherche du corps de notre cher fils, d'après quelques camarades, il serait resté à Dixmude, ancien cimetière civil, sur la mitrailleuse face à Woumen. »<sup>590</sup>

Notons qu'afin de permettre une correspondance sans dépense financière, en vertu d'un ordre spécial de l'administration des postes, l'inspecteur général du Service des sépultures militaires ainsi que le directeur à Bruges sont autorisés à recevoir, en franchise de port, toute correspondance qui leur est adressée pour le service. La même franchise est accordée à l'officier commandant un secteur du S.M.M., mais seulement dans les limites de son secteur.<sup>591</sup>

Des erreurs existent lors des exhumations, par exemple, avant l'autorisation de décembre 1920 du rapatriement des corps, certaines familles prennent la liberté d'exhumer le corps de leurs proches clandestinement pour les ramener près de chez eux. Ces démarches

---

<sup>586</sup> « Les tombes belges en France. Les exhumations au cimetière Calais-Nord » dans la *Nation Belge*, 4 avril 1922, p.2.

<sup>587</sup> Voir exemple en annexe n° 11.

<sup>588</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des Sépultures militaires*, n°20, Correspondances sur l'emplacement des tombes, états des tombes, états des Belges à réinhumer en France, Demande de la direction du SSM plus amples informations, s.d.

<sup>589</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des Sépultures militaires*, n°10, Correspondance avec la direction du SSM, les différents secteurs, les administrations locales et les particuliers concernant l'identification et la localisation des tombes et des corps, Fiche des signes distinctifs d'Edmond Delville, 1<sup>er</sup> juillet 1921.

<sup>590</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des Sépultures militaires*, n°10, Correspondance avec la direction du SSM, les différents secteurs, les administrations locales et les particuliers concernant l'identification et la localisation des tombes et des corps, Lettre de remerciement du père d'Edmond Delville, 16 juillet 1921.

<sup>591</sup> « Franchise postale », dans *Vers l'Avenir*, 6 septembre 1920, p.2.

illégales font partie des raisons pour lesquelles l'Etat change d'avis et autorise enfin le retour des morts. Les familles plus riches s'arrangent avec les fossoyeurs pour ramener les corps après avoir violé les sépultures tandis que les familles paupérisées manifestent de la colère par rapport aux privilèges des plus riches et de l'écœurement face à leur égoïsme.<sup>592</sup> De plus, ces conduites frauduleuses perturbent le travail d'identification effectué par le S.S.M., dans les cimetières près du front.<sup>593</sup> De cette façon, lorsque l'équipe d'exhumation tente d'identifier les tombes numérotées,<sup>594</sup> pour plus de praticité, lors de l'offensive de 1918, elle rencontre des problèmes. Ainsi, « (...) Toutefois, le fait que l'emplacement de plusieurs tombes n'a pu être exactement déterminé, provient de ce que certains militaires ont été exhumés clandestinement. (...) ».<sup>595</sup>

Parmi nos recherches, aucun exemple concret d'exhumation clandestine n'est trouvé, dans les villes de Namur et de Mons. Par contre, un exemple explique bien les tribulations d'une exhumation clandestine effectuée par une famille dont le besoin vital et essentiel de retrouver l'être aimé, disparu dans les boues le long de l'Yser, peut entraîner une mauvaise identification.<sup>596</sup> Le 23 octobre 1919, une lettre envoyée au lieutenant Stevens du S.S.M. de Sotteghem demande des informations sur l'exhumation, transport et inhumation de Gilbert Longerstay, originaire de Bruxelles. Suite à une erreur commise par la famille Van Cauwenberghe, lors de l'exhumation clandestine de leurs fils, Joseph Van Cauwenberghe, le corps d'un inconnu, sur lequel une croix comprend l'inscription « everberge », est exhumé. Par la suite, le S.S.M. écrit, le 23 octobre 1919, « Erreur : après examen du nommé Van Cauwenberghe. (...) Le corps du fils de V. Cauwenberghe a été trouvé plus tard dans l'eau près du pont [mot illisible] le 7 avril 1919 et enterré au cimetière d'Essen (Dixmude). »<sup>597</sup> La résolution de cette mauvaise identification s'étendra sur plusieurs années après une enquête à propos de cette erreur et du délit de l'exhumation clandestine. Il faut attendre le mois de mars 1920 pour annoncer à la famille Longerstay l'exhumation illégale de leur fils et l'envoi de renseignements pour permettre une identification. L'affaire se résout en mars 1923 par la

---

<sup>592</sup> WINTER Jay, *Entre deuil et mémoire : la Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, op.cit, p.36.

<sup>593</sup> JAUFFRET Jean-Charles, « La question du transfert du corps : 1915-1934 » dans CAUCANAS Sylvie et CAZALS Rémy (éds), *Traces de 14-1. Actes de colloque de Carcassonne*, Carcassonne, Les Audois, 1997, p.141.

<sup>594</sup> Avec l'apparition du SSM, les tombes sont numérotées au moment de l'inhumation et sont renseignées sur un plan. Ces informations sont fournies par les médecins et aumôniers qui indiquent les emplacements sur une carte lors des inhumations.

<sup>595</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des sépultures militaires*, n°1, Correspondance avec différents secteurs, communes et particuliers concernant l'identification et la localisation des tombes et des corps, Rapport au sujet de recherches effectuées pour retrouver les tombes des militaires inhumés lors de l'offensive de 1918, 8 octobre 1921.

<sup>596</sup> CLAISSE Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la Patrie ! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre. Mémoire(s) et Reconnaissance (1918-1924)*, op.cit, p.102.

<sup>597</sup> Bruxelles, M.R.A., *Service des sépultures militaires*, n°1, Correspondance avec différents secteurs, communes et particuliers concernant l'identification et la localisation des tombes et des corps, Lettre à propos de l'erreur d'identification de Van Cauwenberghe, 23 octobre 1919.

nouvelle exhumation du corps de Gilbert Longerstay, du cimetière de Mater où il était réinhumé, par la famille Van Cauwenberghe, dans un nouveau cercueil, pour être transféré au cimetière communal d'Essen aux frais des Van Cauwenberghe.<sup>598</sup> Cet exemple prouve les difficultés d'identification et montre également le droit des familles à réclamer le corps de leurs proches, à le ramener chez elles.

Les erreurs d'identification, dues à la difficulté du travail réalisé par le Service des sépultures, sont fréquentes à tel point qu'en janvier 1922, le Collège échevinal de Namur entame une enquête à propos de graves erreurs commises lors des identifications des soldats enterrés dans le cimetière de Belgrade. Ces fautes sont rapportées à l'administration communale par le lieutenant Bergeron, commandant du secteur namurois du Service des sépultures militaires.<sup>599</sup>

Une fois les identifications et exhumations effectuées, les opérations de restitution des corps commencent, dans les onze secteurs du Service des sépultures militaires, selon un ordre déterminé par le directeur. Le rôle de l'Etat se termine après la disposition du corps dans un nouveau cercueil puis dans une voiture spécifique du train et son envoi jusqu'à la gare du lieu d'inhumation, accompagné d'un convoyeur. Afin de véhiculer les corps des morts et les rassembler dans des lieux de stockage avant de les rendre aux familles, la presse informe la population d'une collaboration entre les départements de la Défense nationale et des chemins de fer. Transportés dans des wagons funéraires porteurs de l'inscription « Transport du corps des héros morts pour la Patrie » surmontée d'un lion belge, les cercueils arrivent des champs de bataille vers les gares de l'agglomération bruxelloise.<sup>600</sup>

L'explication des différentes étapes de la recherche, les exhumations des corps et leur identification effectuées par les équipes du S.S.M. concerne les familles en demande de restitution du corps de leurs proches, à l'Etat. Cependant, certaines familles décident de procéder elles-mêmes aux démarches d'exhumation et de rapatriement du corps et d'en financer la globalité. Dès lors, à partir du 1<sup>er</sup> février 1921, l'autorisation leur est accordée pour exhumer et enlever le corps, uniquement si celui-ci est parfaitement identifié, sous la supervision d'un délégué de la direction du S.S.M. Néanmoins, ces dispositions sont acceptées lorsque le

---

<sup>598</sup> « Fiche personnelle de Gilbert Longerstay, n°20331 », <https://wardeadregister.be/fr/soldier/27701>, (consulté le 20 juillet 2024)

<sup>599</sup> Namur, A.V. N., *Registre des procès-verbaux du Collège Echevinal*, 9 janvier 1922.

<sup>600</sup> « Le retour des morts » dans *Vers l'Avenir*, 30 avril 1921, p.2.

directeur du Service des sépultures juge qu'il est possible de pratiquer ces opérations, sans retarder les travaux du service.<sup>601</sup>

Pour conclure ce point, après trois années de bras de fer entre les familles et l'Etat, celui-ci autorise la démobilisation des corps des soldats à partir de décembre 1920. Ainsi le besoin de connaître l'emplacement de la sépulture de l'être aimé correspond à une étape dans le processus du deuil. La quête du corps, la nécessité à tout prix de demander le rapatriement de la dépouille pour qu'elle repose dans le cimetière près des siens fait partie des derniers moments de la tristesse avant la résignation et de l'acceptation de la mort de l'être aimé. Car la présence du corps participe à l'acceptation de la mort et les rites sociaux autour du mort et pendant les funérailles sont essentiels au processus de deuil.<sup>602</sup>

Néanmoins, la question de rapatrier le corps des défunts se pose dans certaines familles, rapatrier ou laisser les morts dans les cimetières militaires dans une vision patriotique.<sup>603</sup> Laisser reposer les corps des braves à l'endroit même où le devoir leur a donné rendez-vous et où ils ont rencontré la mort semble une pensée respectueuse. Cependant, désirer le retour des braves dans leur commune où ils auraient dû poursuivre leur destin, si la paix n'avait pas été troublée, semble naturel.

En octobre 1921, la ville de Mons anticipe ce questionnement et envoie un courrier aux familles endeuillées de sa ville. Après un bras de fer si puissant relayé par la presse, seul un tiers des familles endeuillées demande le rapatriement de son défunt. Les raisons peuvent être patriotiques, la famille désire laisser son proche avec des compagnons d'armes. Les proches ont pu également, lors de l'attente de l'autorisation de rapatriement, déménager à proximité du lieu d'inhumation. Enfin, la peur joue un rôle essentiel dans le choix de non-rapatriement, la peur de revivre un moment traumatique, enfui et oublié dans l'inconscient ou alors la peur de ne jamais retrouver le corps.<sup>604</sup>

---

<sup>601</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Office central belge pour les prisonniers de guerre*, n°699, Dossier de transfert des dépouilles des prisonniers de guerre 1918, Extrait du Moniteur du 20 décembre 1920.

<sup>602</sup> PAU Beatrix, *Le ballet des morts : État, armée, familles : s'occuper des corps de la Grande Guerre*, op.cit., p.58.

<sup>603</sup> VAN DER FRAENEN Jan, « Le dernier mois de guerre en Belgique », op.cit., p.222.

<sup>604</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », op.cit., pp.12-14.

### **3. Le rapatriement et les funérailles**

#### **a. Le rapatriement des corps des soldats**

Le rapatriement des corps des soldats morts pour la Patrie correspond à un retour à la normalité, à un retour aux sources.<sup>605</sup> La guerre totale, voleuse de fils, pères et maris, rend enfin les morts à la vie civile, les familles vont pouvoir se les réapproprier en vue d'un deuil individuel et panser leurs blessures enfin entendues par la société. Jusqu'à présent, la guerre totale a produit trop de cadavres auxquels les militaires et les gouvernants ont été confrontés. Dès lors, à partir de l'Armistice, ils doivent trouver des arrangements avec les autorités civiles pour accompagner les défunts. Celles-ci estiment avoir un droit de gestion sur le retour des corps et en réglementer les pratiques.<sup>606</sup>

Au niveau de l'organisation du transfert des morts, la restitution des corps demande une certaine coordination qui semble se dérouler, selon le même canevas, dans les différentes communes.<sup>607</sup> Quelle que soit la région, les corps arrivent généralement en train et reposent quelques instants, quelques heures, voire quelques jours, recouverts du drapeau national. Après ce temps d'hommage et de sentiment de douleur collective, les endeuillés escortent leur mort au cimetière, accompagnés des autorités locales, de la foule et de la fanfare pour rendre un dernier hommage. La dimension publique et identitaire de ces cérémonies montre un élan de solidarité et remplit le même objectif que les associations dont une des missions est de soulager le deuil des vivants.<sup>608</sup> Mais si le retour des corps prend comme signification le refus de l'anonymat, leur restitution représente la reconnaissance de leur mort. Néanmoins, à cause du caractère solennel des funérailles et par le très long temps entre la mort sur le front et les honneurs rendus, lors du retour parmi les gens qui les aiment, la mort des soldats devient aussi la mort des héros.<sup>609</sup>

Loin des réflexions porteuses de sens et des messages émotionnels, le 17 mars 1921, le ministère de l'Intérieur envoie à chaque Gouverneur de Province des instructions relatives à l'organisation des funérailles solennelles, avec le concours de l'armée. « En raison de la courte durée du terme de service actif et des nécessités de l'instruction des miliciens, mon honorable collègue se voit dans l'obligation de décider que les honneurs militaires ne seront pas rendus A

---

<sup>605</sup> CLAISSE Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la Patrie ! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre. Mémoire(s) et Reconnaissance (1918-1924)*, op.cit., p.110.

<sup>606</sup> CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos morts : les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIXe-XXe siècles)*, op.cit., p.63.

<sup>607</sup> PAU Béatrix, *Le ballet des morts. État, armée, familles : s'occuper des corps de la Grande Guerre*, op.cit., p.213.

<sup>608</sup> FARON Olivier, « Le deuil des vivants », op. cit., p.1118

<sup>609</sup> JAUFFRET Jean-Charles, « La question du transfert du corps : 1915-1934 », op.cit., p.144.

NOUVEAU aux dépouilles de nos braves. » Car pendant la campagne, tous les soldats ont été inhumés avec le cérémonial militaire. Néanmoins, le Commandant de Place pourra désigner des délégations de gradés et soldats non armés pour représenter l'armée aux funérailles qui auront lieu dans les villes de garnison. « (...) les autorités communales doivent entourer les funérailles de toute la pompe civile possible. » Elles devront « (...) prêter leur concours aux opérations de restitution aux familles par les soins de l'Etat, des corps des militaires décédés pendant la durée de la guerre. Il est désirable qu'à cet effet, un délégué de la commune, où doit se faire la réinhumation, soit présent à la gare au moment de l'arrivée des corps, et cela, en vue de donner plus d'importance à la cérémonie de translation des restes de nos braves et pour suppléer à l'absence possible de familles. Le service de sépultures militaires fera le nécessaire pour que les administrations communales connaissant à l'avance le jour et l'heure d'arrivée en gare d'un convoi de corps à restituer aux familles. »<sup>610</sup>

Afin de retracer le trajet des corps des soldats, de l'exhumation au rapatriement, il nous semble adéquat de suivre le parcours du corps d'un soldat montois, celui de Maurice Daneau, par exemple, et d'assembler les informations récoltées sur sa fiche personnelle du Service des sépultures militaires<sup>611</sup> et celles des archives de la ville de Mons. Soldat du deuxième chasseur à pied, il décède à Saint-Jacques-Capelle, le 25 octobre 1914, à l'âge de 21 ans. Dès la fin de la guerre, les parents se mettent en quête de leur fils, différentes enquêtes et courriers les lient au Service des sépultures militaires mais sans succès. L'envoi des signes distinctifs n'apporte pas d'aide supplémentaire. Finalement, sa tombe est retrouvée dans le jardin d'une habitation à Saint-Jacques-Capelle et le 13 février 1923, le père et la sœur participent à l'identification lors de l'exhumation et attestent que la dépouille exhumée est bien celle de Maurice Daneau. Lors de l'identification, des paroles prononcées par sa sœur sont rapportées ici : « Sa sœur déclarait qu'après l'armistice, elle avait entendu dire que son frère avait été inhumé avec ses bottes. S'il avait sur lui un chapelet, elle pourrait également le reconnaître. »<sup>612</sup> Ces deux objets retrouvés dans la fosse et la taille du corps ont permis, en effet, d'identifier le corps de Maurice Daneau. Le processus d'exhumation s'entame alors. Néanmoins, le 14 juin 1923, les parents du défunt rédigent une lettre au général Piette, commandant de la Place de Mons, pour demander d'essayer d'accélérer les procédures d'exhumation.

---

<sup>610</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, 1921, Lettre du ministère de l'Intérieur aux Gouverneurs à propos des funérailles des corps des soldats, 17 mars 1921.

<sup>611</sup> Celle-ci est disponible sur la base de données du War Dead Register. « Maurice Adolphe Henri DANEAU », <https://wardeadregister.be/fr/soldier/8777>, (consulté le 24 juillet 2024).

<sup>612</sup> « Maurice Adolphe Henri Daneau », *op.cit.*

« Je me permets de vous écrire encore une fois au sujet de la dépouille mortelle de mon fils, dans la lettre venant du Directeur des Sépultures à Bruges daté du 2 mai, il nous dit de patienter encore quelques jours et voilà presque qu'un mois et demi ; toujours dans l'attente. Vous nous rendriez un grand service de tâcher d'activer la chose, pour pouvoir le recevoir le plus tôt possible, car vous devez bien penser Monsieur, que la chose nous est pénible. »<sup>613</sup>

Ainsi, parmi les documents nécessaires pour accomplir un trajet de rapatriement en bonne et due forme, le procès-verbal d'exhumation de Maurice Daneau, daté du 26 juin 1923, est rédigé par le Service des sépultures militaires de Furnes et signé par deux témoins.<sup>614</sup> Par la suite, un procès-verbal de restitution témoigne de la remise du corps par le convoyeur à un délégué de l'administration communale. Les deux procès-verbaux figurent sur le même document préimprimé et rempli pour chaque corps exhumé et restitué.<sup>615</sup> Entre l'exhumation et la restitution du corps, un délai de plus ou moins dix jours est à observer. Le corps est ainsi transporté par les chemins de fer au départ d'Adinkerke jusqu'à Mons enfermée dans un cercueil de zinc doublé d'un cercueil en bois de chêne.<sup>616</sup>

Pour annoncer le retour du corps de Maurice Daneau, un télégramme d'Etat en provenance du commandant de la section du S.S.M. de Furnes est envoyé au bourgmestre de Mons avec le message suivant ; « Jeudi 5 courant arrivera gare Mons 9 heures corps militaire Daneau Maurice mort pour la Belgique prière prévenir famille et envoyer délégué arrivée train ». <sup>617</sup> Lors de l'arrivée du train, la dépouille est déposée provisoirement dans le dépôt communal de l'Hôtel de Ville. Pendant plusieurs jours, en fonction des cas, le dépôt des dépouilles, à l'Hôtel de Ville de Mons, peut provoquer, à certains moments, des nuisances comme en témoigne cette correspondance entretenue entre René Moreau, inspecteur du service Hygiène et Salubrité, à l'administration communale de Mons, et Jean Dupuis de la commune de Mons. Le courrier évoque des odeurs se dégageant de la bière du colonel Joseph Lefèbvre. Il en résulte un avancement de la date des funérailles.<sup>618</sup> D'autres problèmes sont également constatés, lors du retour en train de dépouilles. Notamment, lors du retour d'un corps, la taille

---

<sup>613</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, Lettre des parents de Maurice Daneau demandant à accélérer les démarches, 14 juin 1923.

<sup>614</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, P-V d'exhumation, 26 juin 1923 et P-V de restitution, 26 juin 1923.

<sup>615</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, P-V d'exhumation, 26 juin 1923 et P-V de restitution, 1923.

<sup>616</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, Lettre de voiture - Petite vitesse, 3 juillet 1923.

<sup>617</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, Télégramme d'Etat annonçant le retour de Maurice Daneau, 3 juillet 1923.

<sup>618</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, Correspondance entre René Moreau et Jean Dupuis à propos des odeurs issues de la bière du colonel Lefèbre, entre le 24 et 26 juin 1922.

de la caisse comportant le cercueil est trop grande pour être transportée sur le corbillard. Comme elle doit être conduite provisoirement au dépôt de l'administration communale, la situation nécessite une personne pour démonter la caisse.<sup>619</sup>

Mais poursuivons les différentes étapes du parcours du corps de Maurice Daneau. Quelques jours plus tard, les proches créent un faire-part de décès pour le retour de leur être aimé.<sup>620</sup> Grâce à l'invitation aux funérailles et au partage d'expériences vécues avec le défunt, les invités redonneront du sens à la vie de Maurice Daneau. Les funérailles permettront aussi aux parents de faire connaître publiquement le changement de statut de leur fils et son retour. De mort égaré dans les Polders, il devient présent dans le souvenir de ses amis et connaissances. Cette annonce permet d'inviter la population à participer aux funérailles prévues le 15 juillet 1923. L'organisation de cette cérémonie commence le 11 juillet 1923, avec deux courriers partant simultanément vers le commandant de Place et vers les parents, en vue des funérailles officielles. La lettre destinée au général Piette est libellée comme suit :

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le corps de M. Daneau Maurice, militaire montois mort pour la Patrie, a été ramené à Mons et déposé provisoirement au dépôt communal, à l'Hôtel de Ville. Des funérailles officielles seront faites le dimanche 15 juillet 1923, à notre brave concitoyen. (...) Nous avons l'honneur de vous prier d'honorer de votre présence cette cérémonie patriotique et de bien vouloir donner des instructions pour qu'une délégation de l'armée prenne part à la cérémonie. »<sup>621</sup>

Le courrier adressé au père, en date du 11 juillet 1923, est quelque peu différent :

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que des funérailles officielles seront faites le dimanche 15 juillet 1923 à M. Daneau Maurice, votre fils, soldat montois, mort pour la patrie. L'administration communale, les autorités civiles et militaires assisteront à la levée du corps qui se fera, le dit jour, à l'Hôtel de Ville (...) à 10 heures et demie du matin. Un cortège se formera sur la grand'place pour conduire au cimetière la dépouille de notre brave concitoyen. »<sup>622</sup>

Toute la population est conviée aux funérailles grâce à un courrier préimprimé, envoyé à toutes les personnes susceptibles d'être présentes à la cérémonie, selon une liste préétablie. Ainsi, les autorités civiles et militaires, déportés, anciens combattants, les délégations des élèves des classes supérieures des écoles privées et publiques sont invités.<sup>623</sup> Cette décision

---

<sup>619</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi 1921, Demande de la police, 27 septembre 1922.

<sup>620</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, Faire-part de décès de Maurice Daneau, 9 juillet 1923..

<sup>621</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, Courrier au commandant de Place pour l'avertir des funérailles de Maurice Daneau, 11 juillet 1923.

<sup>622</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, Courrier pour informer le père de Maurice Daneau de son retour et de ses funérailles, 11 juillet 1923.

<sup>623</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, Liste des autorités civiles et religieuses à inviter, sd.

d'inviter les élèves est annulée, par la suite, à cause des fortes chaleurs annoncées.<sup>624</sup> Par contre, les multiples invitations adressées à la population et aux autorités, aux funérailles de Maurice Daneau, identifié deux ans après d'autres soldats, manifestent à quel point la ville de Mons met tout en place pour fêter son retour comme celui des braves à chaque réinhumation dans le cimetière de Mons.

Enfin, ce jour, tant attendu par les familles en deuil, destiné à honorer enfin leur défunt est assigné aux funérailles publiques et solennelles. La cérémonie patriotique commence lors de la levée du corps prévu à 10h30 à l'Hôtel de Ville. Un cortège démarre depuis la Grand Place pour accompagner la dépouille jusqu'au cimetière communal de Mons.<sup>625</sup> Les autorités civiles et militaires rendent hommage et mêlent rituels militaires et religieux pour une démobilisation des corps et une réappropriation par les familles. Les drapeaux en berne, le cercueil recouvert du drapeau tricolore, les gerbes et couronnes de fleurs pour décorer la ville, la population recueillie le long du cortège, ces gestes de reconnaissance manifestent le respect envers le soldat mort pour la Patrie et la solennité des funérailles.<sup>626</sup> La particularité de ces funérailles, solennelles et familiales, se situe au niveau des perspectives collectives et symboliques élargies. En effet, la collectivité n'inhume pas seulement un soldat retrouvé mais un homme révérend qui, par sa mort, témoigne du devoir national accompli jusqu'à donner sa vie pour sauver son pays.<sup>627</sup>

Après la cérémonie officielle, en grande pompe, pendant laquelle les discours et témoignages empreints de respect et de considération honorent le retour du corps du défunt, le passage au cimetière, lieu organique des sociétés locales<sup>628</sup>, marque la fin de l'emprise de la guerre sur les morts et les familles. Hors du cimetière militaire, symbolisé comme lieu du souvenir, lieu du deuil personnel et collectif, le recueillement privé prendra le pas sur le deuil de guerre.

Après être tombé sur un champ de bataille ou au détour d'une tranchée, avoir été piétiné, recouvert par d'autres dépouilles ou enseveli dans les inondations des Polders, inhumé dans un cimetière civil le long de l'Yser, parfois bien loin d'où il est tombé, puis exhumé et réinhumé

---

<sup>624</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, Décision du Collège d'annuler la venue des élèves des écoles communales, 14 juillet 1923.

<sup>625</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi, Courrier pour informer le père de Maurice Daneau de son retour et de ses funérailles, 11 juillet 1923.

<sup>626</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », *op.cit.*, p.11.

<sup>627</sup> CLAISSE Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la Patrie ! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre. Mémoire(s) et Reconnaissance (1918-1924)*, *op.cit.*, p.128.

<sup>628</sup> BELLANGER Emmanuel et TARTAKOWSY Danielle, « Enterrer les morts et les honorer » dans *Mouvement social*, n°237, 2011, p.6.

dans un cimetière militaire et enfin exhumé une nouvelle fois pour vivre des funérailles solennelles dans sa ville d'origine, honoré par ses proches et l'ensemble de la population en deuil,<sup>629</sup> le mort à la guerre, père, fils ou compagnon, a bien mérité le repos auprès des siens, sous une tombe fleurie, aimé et prié par ses proches. Sa mémoire, saluée dans les cœurs, défie l'oubli des générations futures dont le bonheur sera acquis au prix de son sacrifice. Famille, amis, commune aspirent, dans un même élan, à veiller sur la tombe des morts triomphants. Par le retour du corps et l'hommage qui lui est réservé lors de ses funérailles solennelles, des rites funéraires sont à nouveau vécus et permettent le passage de la famille endeuillée et des communautés de deuil d'accéder à une nouvelle manière de vivre, dans de nouvelles habitudes. Sans ce rite lié à l'inhumation, la perte de l'être aimé peut se vivre comme une source d'isolement perpétuel.<sup>630</sup>

Lors du retour des dépouilles, les funérailles ne sont pas obligatoirement solennelles ni accompagnées d'une cérémonie patriotique, comme pour le retour, depuis l'étranger, du vicomte Edouard de Walckiers, major de réserve. Déjà en janvier 1922, la vicomtesse s'est informée sur l'emplacement de la tombe exacte de son mari, dans le cimetière de Calais, ville française dans laquelle il décède le 18 mars 1918. Pour les corps rapatriés de l'étranger, les procédures mises en place sont identiques à celles décidées pour le rapatriement des soldats tués dans le pays occupé, à la seule différence qu'un délai plus long, de trois semaines, est nécessaire entre l'exhumation et la restitution du défunt. Dans cette situation, l'éloignement du lieu d'inhumation accentue le délai de rapatriement. Les funérailles, à la demande de la famille, s'effectuent en toute intimité, le 29 septembre 1922. Le bourgmestre de Mons, Jean Lescarts, se fait tout de même un honneur d'assister à la levée du corps.<sup>631</sup> Encore davantage pour les soldats déportés dont le retour ne s'effectue que plus tard, les familles pleurent l'absent, cherchent sa dépouille tandis que leur souffrance de guerre et la perte du soldat aimé ne sont pas reconnues. Le processus de deuil individuel est retardé, dans l'attente du retour du corps.

Bien que l'hommage religieux ne soit pas fréquent lors du retour des soldats montois tués à l'ennemi, un courrier de parent informe l'administration communale qu'à sa demande une bénédiction sera rendue à son fils. « J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à ma demande, Mr l'Abbé Colbrant, ex-aumônier militaire, viendra bénir le corps de mon fils à

---

<sup>629</sup> PAU Beatrix, *Le ballet des morts : État, armée, familles : s'occuper des corps de la Grande Guerre*, op.cit., pp.285-286.

<sup>630</sup> KEIRSE Manu, *Faire son deuil. Vivre un Chagrin*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2022, pp.281-288, (Comprendre).

<sup>631</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi 1921, Lettre annonçant l'arrivée du corps à la famille, 27 septembre 1922.

l'Hôtel de Ville avant son transport au cimetière. Cette courte cérémonie, ne retardera guère, je pense, le programme et l'horaire fixés. »<sup>632</sup>

Des lettres de remerciement sont également adressées aux autorités communales, certaines emphatiques, plus riches en émotions que d'autres. Par exemple, à Mons :

« J'ai l'honneur de vous remercier vivement, tant en mon nom qu'au nom de ma famille, du suprême hommage que vous avez bien voulu rendre à mon fils Jules, mort au champ d'honneur. Veuillez également transmettre mes remerciements aux fonctionnaires et employés de l'administration communale qui ont prêté leurs bons offices à la pieuse cérémonie de dimanche. Croyez bien, Messieurs, que nous avons été profondément touchés des sentiments de douloureuse sympathie qui m'ont été témoignés à cette occasion. »

En ce qui concerne la ville de Namur, peu d'informations nous sont parvenues à propos du retour des corps. Néanmoins, la ville a la volonté de ramener les corps de tous les combattants namurois au même moment dans le cimetière communal. Un comité organisateur se crée pour l'occasion et fait les démarches pour entamer les procédures de rapatriement des dépouilles. Dans ce sens, les familles sont invitées à renseigner à l'Aumonier divisionnaire, Van Luyten, toutes les informations sur les inhumations de leurs défunts proches. L'objectif de cette démarche est : « Tous les cercueils seront réunis le même soir dans la cité qui prendra le deuil. Le lendemain, à la Cathédrale, un grandiose service funèbre sera célébré auquel sera conviée la population tout entière ; puis dans un cortège triomphal, nos héros seront conduits à leur dernière demeure ». <sup>633</sup> Les retours des corps débutent en mai 1921 où le comité formé a récolté une cinquantaine de noms de combattants namurois décédés près du front. En revanche, le projet de rapatriement commun de toutes les dépouilles échoue. « Mais il a compté sans la sacrosainte routine administrative. » <sup>634</sup>. Tout de même, deux dépouilles reviennent, à la demande des familles, dans leur ville d'origine, le sergent Henri Wilmet et le lieutenant Cartuyvels de Collaert. Le sergent Henri Wilmet, exhumé depuis le cimetière de Steenkerke, arrive à la gare le samedi 30 avril 1921. Son corps est transporté jusqu'à la maison de ses parents. Le lendemain matin, son cercueil est exposé et une foule, composée notamment de la fédération des Combattants, de déportés, des anciens sous-officiers et des élèves du collège Notre-Dame de la Paix, se regroupe devant le domicile familial. Une série de discours sont prononcés avant la levée du corps. « Un officier rappela éloquemment les brillantes qualités et le courage d'Henri Wilmet ; le représentant de la Fédération des Invalides apporta le statut des compagnons d'armes du défunt ; M. l'avocat Côme parla au nom du faubourg de La Plante, où

---

<sup>632</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des soldats montois tués à l'ennemi 1921, Demande de bénédiction religieuse, 24 mars 1923.

<sup>633</sup> « Le retour de nos soldats morts pour la Patrie » dans *Vers l'Avenir*, 12 avril 1921, p.2.

<sup>634</sup> « Ils reviennent ! Les obsèques du sergent Henri Wilmet » dans *Vers l'Avenir*, 3 mai 1921 p.2.

le jeune héros vit le jour ; M. Marcel Grafé se fit l'interprète de la Ligue du Souvenir. »<sup>635</sup> A la suite de ces témoignages, le cercueil orné de fleurs traverse la ville jusqu'à l'église Notre-Dame. Les maisons sont closes, les volets fermés et les drapeaux sont en berne. La ville adopte un état de deuil et de recueillement pour le retour d'un de ses héros à la maison. Lors de la messe funèbre célébrée par le vicaire général, le chanoine Cawet, un peloton de garnison compose la garde d'honneur autour de catafalques. A la fin de la cérémonie, le curé Bruyer adresse « (...) l'au revoir suprême au valeureux volontaire qui se sacrifia pour l'indépendance de sa Patrie. »<sup>636</sup> Le cercueil prend alors le chemin du cimetière entouré de ses concitoyens pour un dernier adieu. Notons que pour cette cérémonie, les enfants des écoles, outre ceux de l'école de Notre-Dame de la Paix, ne sont pas invités à participer en comparaison des retours des corps des patriotes fusillés en 1919.

Quant aux funérailles du lieutenant Pierre Cartuyvels de Collaert, mort à l'hôpital de Bruges, en octobre 1918, elles se déroulent le 7 mai 1921. Son corps arrive en gare avec quatre autres dépouilles<sup>637</sup> de la région namuroise, le 3 mai 1921, sous quelques spectateurs silencieux et est transféré en corbillard vers la maison paternelle.<sup>638</sup> Une invitation aux funérailles est publiée dans le quotidien *Vers l'Avenir* : « Le lieutenant-colonel, E.R. Ecuyer et Mme Cartuyvels de Collaert et leur famille ont l'honneur de vous faire part de l'exhumation de leur cher et regretté fils et frère, Pierre-Adrien-Jules-Marie-Ghislain Ecuyer Cartuyvels de Collaert. »<sup>639</sup> Comme pour Henri Wilmet, la foule se presse dans les rues entre la maison mortuaire et la place Saint-Aubain. Lors de la levée du corps, Max Wasseige, député permanent, prononce un discours d'hommage sur le parcours et l'héroïsme du défunt et de son père, également parti au front pour la Patrie. Le cortège, composé des autorités communales et provinciales, d'anciens généraux et combattants, se met en marche mené par le père de famille, le lieutenant-colonel écuyer Charles Cartuyvels de Collaert et ses deux autres fils. La messe funèbre, célébrée par le chanoine Demanet, en la présence de Monseigneur Heylen, est la dernière étape des funérailles avant de repartir vers le cimetière sous le son des trompettes de cavalerie.<sup>640</sup> Ces deux exemples sont les premiers corps à rentrer dans leur ville d'origine. A partir de juillet 1921, le conseiller communal Bovesse propose de prendre en charge les frais

---

<sup>635</sup> *Ibid.*

<sup>636</sup> *Ibid.*

<sup>637</sup> Il s'agit de Gustave Laboureur inhumé à Wépion, Léon Colignon envoyé à Bouges, le capitaine-commandant du génie, Balwin, part en auto vers la commune de Champion et Maurice Loozen enterré à Gembloux.

<sup>638</sup> « Le retour de nos morts » dans *Vers l'Avenir*, 3 mai 1921, p.2.

<sup>639</sup> « Nécrologie » dans *Vers l'Avenir*, 3 mai 1921, p.3.

<sup>640</sup> « Ils reviennent ! Les funérailles du lieutenant Pierre Cartuyvels de Collaert » dans *Vers l'Avenir*, 9 mai 1921, p.3.

de corbillard au nom de la commune, lors de l'arrivée en gare des dépouilles.<sup>641</sup> Le collègue échevinal accepte cette suggestion. Ainsi, lors du retour de son fils, François Rosar, M. Rosar est remboursé des frais de transport entre la gare et la maison mortuaire.<sup>642</sup>

## **b. Le rapatriement des corps des déportés**

Outre les retours des dépouilles des soldats, d'autres familles restent en attente de leurs proches. La lenteur des procédures administratives n'aide pas à un retour rapide des corps ni au travail de deuil des familles. Les déportés civils passent après d'autres civils déjà glorifiés et rapatriés, les fusillés, et également après les soldats morts sur le champ de bataille. Ces inhumations rouvrent des plaies déjà présentes après lors du retour des fusillés et des soldats mais elles sont également bénéfiques pour les proches à la recherche de l'être disparu depuis la sortie de la guerre et en quête d'un corps à enterrer dans le cimetière communal. Ainsi, le 27 juillet 1922, les corps des déportés civils en Allemagne sont autorisés à être rapatriés collectivement par l'Etat. Le S.S.M. est de nouveau réquisitionné pour cette charge et commence les opérations de rapatriement en 1922. Les demandes de restitution, composées du nom et prénoms du déporté, sa nationalité, sa dernière résidence en Belgique, son lieu et date de naissance et de décès, son lieu de sépulture en Allemagne, province ou état, commune, cimetière, n° de la tombe et enfin le nom, prénom et adresse du parent le plus proche du défunt, pour les familles désireuses, sont à envoyer aux administrations communales avant le 1<sup>er</sup> septembre.<sup>643</sup> Aucune tolérance n'est accordée pour les retards, une fois les exhumations commencées en Allemagne, plus aucune requête n'est acceptée.<sup>644</sup> A partir de ce moment, les lettres des parents arrivent dans les administrations. Ainsi, à Mons, sur les 15 déportés civils décédés en Allemagne<sup>645</sup>, nous constatons, dans nos archives, quelques lettres de demande de rapatriement.

« Je soussignée Madame Veuve Laune Charles née Jeanne Dutilleux (...). Demande le rapatriement de mon mari civil. Laune Charles Victor. Nationalité Belge. Rue de la petite triperie 24 Mons. Né à Mons le 23 août 1884. Décédé à Meschedé Wesphalie Allemagne.

---

<sup>641</sup> Namur, A.V.N., *Registre des procès-verbaux du Conseil communal*, 15 juillet 1921.

<sup>642</sup> Namur, A.V.N., *Registre des procès-verbaux du Collège échevinal*, 17 octobre 1921.

<sup>643</sup> Bruxelles, A.G.R., *Archives de la guerre. Office central belge pour les prisonniers de guerre*, n°699, *Dossier de transfert des dépouilles des prisonniers de guerre 1918*, n°699 Dossier de transfert des dépouilles des prisonniers de guerre 1918, 2 août 1922.

<sup>644</sup> « Fédération des Déportés des provinces de Namur et de Luxembourg » dans *Vers l'Avenir*, 24 août 1922, p.4.

<sup>645</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, *Inhumation au cimetière de Mons des corps des déportés civils montois décédés en Allemagne 1921-1934, Rapatriement des déportés civils*, 29 juillet 1922.

Inhumé à Meschède n° de la tombe... Je désire qu'il soit réinhumé au cimetière de Mons. (...) »<sup>646</sup>

L'administration communale peut également prendre contact avec les familles endeuillées pour leur proposer un rapatriement. De cette façon, le 11 août 1922, une lettre est envoyée à la veuve de Camille Busquin : « Nous avons l'honneur de nous faire connaître s'il entre dans vos intentions de voir le corps de M Busquin Camille, déporté civil belge décédé en Allemagne, ramené à Mons, pour être inhumé dans cette ville. (...) »<sup>647</sup> Nous posons l'hypothèse que cette demande de l'administration communale est envoyée à cause du statut particulier de M. Busquin. En effet, ce père de quatre enfants travaille, pour les Allemands, à la gare de Mons, par nécessité. Cependant, il est emprisonné pour avoir porté des coups à un ressortissant allemand et est alors emprisonné en Allemagne. Il décède des mauvais traitements reçus. Dans ce sens, Camille Busquin n'est pas un déporté au sens strict du terme.<sup>648</sup>

Les procédures de rapatriement se déroulent de la même façon que pour les soldats. Les corps reviennent également en train et par groupe,<sup>649</sup> à la différence, qu'à leur arrivée, ceux-ci ne plus déposés à l'Hôtel de Ville mais directement dans les familles en attente de funérailles.<sup>650</sup> Les cérémonies patriotiques sont composées, comme pour les militaires, d'une levée du corps et d'un cortège jusqu'au cimetière où un espace leur est réservé. A Mons, des corps de déportés rentrent encore dans leur ville d'origine en 1926. Ainsi par exemple, le 25 août 1926, arrivent en gare douze dépouilles<sup>651</sup> de déportés depuis l'Allemagne, déposés dans la salle d'attente de la première classe, décorée de draperie noire et de plantes vertes, chaque cercueil est recouvert par le drapeau national.<sup>652</sup> Lors des préparatifs des funérailles, le bourgmestre sollicite également : « (...) la disposition de deux groupes de six chevaux, montés, pour conduire les deux plateformes sur lesquels seront déposées les glorieuses dépouilles mortelles pour être

---

<sup>646</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des corps des déportés civils montois décédés en Allemagne 1921-1934, Demande de rapatriement, 2 août 1922.

<sup>647</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des corps des déportés civils montois décédés en Allemagne 1921-1934, Proposition de rapatriement, 11 août 1922.

<sup>648</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des corps des déportés civils montois décédés en Allemagne 1921-1934, Informations sur Camille Busquin, 2 septembre 1922.

<sup>649</sup> Par exemple, à Mons le 25 août 1922 arrive en gare un convoi avec 12 corps.

<sup>650</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des corps des déportés civils montois décédés en Allemagne 1921-1934, Extrait du procès-verbal de la séance du collège des bourgmestre et échevins, 26 juin 1923.

<sup>651</sup> Ces douze déportés sont Marius Dupont, Charles Parent, Adolphe Navez, Jean-Baptiste Demoulin, Charles Rousseau, Charles Laune, Charles Laitat, Paul Helynck, Joseph Baise, Désiré Cadoudal, Joachim Duvivier et Maximilien Mailhes. (Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des corps des déportés civils montois décédés en Allemagne 1921-1934, Retour des déportés, 23 août 1926.

<sup>652</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des corps des déportés civils montois décédés en Allemagne 1921-1934, Lettre du chef de la station au bourgmestre sur les préparatifs des funérailles, 24 août 1926.

conduites au cimetière communal. (...) »<sup>653</sup> Après la levée des corps, un cortège est organisé, avec à sa tête la gendarmerie à cheval, suivi par la musique et un détachement de l'armée, les écoles et sociétés locales, les orphelins de guerre, les combattants français et montois, les déportés montois. La suite du cortège se compose des deux chars transportant les dépouilles, suivis des familles, du conseil communal et des autorités et se dirige vers le cimetière communal.<sup>654</sup> En effet, lors de la séance du Collège échevinal du 16 septembre 1922, les échevins proposent d'effectuer des aménagements dans le cimetière communal pour l'inhumation définitive des corps des déportés civils. Ce projet,<sup>655</sup> créé par le Directeur du service des plantations, M. Anselin, prévoit le déplacement de deux concessions.

Ainsi, en Belgique, le processus de translation des corps se déroule entre 1921 et 1926. Ce laps de temps, principalement à cause des procédures administratives, n'aide pas les familles dans leur deuil, toujours dans l'espoir de recevoir un courrier annonçant l'identification et le retour de l'être cher disparu. Pour les foyers dont le défunt ne rentre jamais et restera à jamais disparu, la cérémonie du soldat inconnu apporte un point de rencontre où leur souffrance est entendue. « Ce culte du soldat inconnu, c'est la brutalisation de la guerre passée à la postérité mémorielle, c'est l'invention commémorative par excellence de la Grande Guerre : l'anonymat garantit l'héroïsme de tous et permet le deuil de tous.

Au départ, l'inhumation d'un soldat inconnu n'est pas souhaitée par le gouvernement car un monument national belge est en projet pour symboliser l'héroïsme de la Belgique.<sup>656</sup> Cependant, les familles des victimes et les anciens combattants pressent l'Etat pour obtenir les mêmes dispositions que dans les pays voisins.<sup>657</sup> Cinq corps, dont l'identité n'est pas établie, disposés dans des cercueils recouverts du drapeau national, sont placés, dans une chapelle, au sein de la gare de Bruges. Un ancien combattant aveugle, aidé par le ministre de la Défense, indique un des cercueils. L'enterrement des autres victimes de guerre issues des champs de bataille belges (Liège, Namur, Anvers, le front de l'Yser) a lieu au cimetière de Bruges.

Le cercueil choisi, placé dans un sarcophage, est transporté à Bruxelles et posé sur un affût de canon tiré par des chevaux. Un cortège se forme avec la présence du roi Albert Ier et

---

<sup>653</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des corps des déportés civils montois décédés en Allemagne 1921-1934, Retour de douze dépouilles de déportés, 23 août 1926.

<sup>654</sup> Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des corps des déportés civils montois décédés en Allemagne 1921-1934, Organisation des funérailles des déportés montois, 24 août 1926.

<sup>655</sup> Voir annexe n°12 pour le plan du projet.

<sup>656</sup> CLAISSE Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la Patrie ! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre. Mémoire(s) et Reconnaissance (1918-1924)*, op.cit., p.132.

<sup>657</sup> VANRAEPENBUSCH Karla, « Les monuments aux morts ou l'immortalité des héros », op.cit., p.149.

son fils, Léopold III, jusqu'à la colonne du Congrès où des décorations sont épinglées sur le drapeau qui garnit le cercueil, par le souverain et des délégués des pays alliés. Sous le coup de canon, le corps est enseveli au pied de la colonne. La flamme du souvenir est allumée, à la demande d'anciens combattants, le 2 novembre 1924, comme symbole de la perpétuité de la mémoire des victimes de guerre.<sup>658</sup> Comme pour les listes de noms inscrits sur les monuments aux morts, le Soldat inconnu complète la prise en charge des morts par l'Etat et remplace tous les corps perdus qui manquent à l'appel. Ce monument rappelle la mort de tous les soldats décédés pour la patrie.<sup>659</sup> Compensation symbolique, il représente l'individualité d'un sacrifice collectif et est mis en valeur lors des rites nationaux, honoré lors des manifestations commémoratives. Il rassemble à la fois les notions de sacrifice et de malheur relatives à la guerre.<sup>660</sup>

## **Conclusion**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'inhumation dans un grand cimetière, construit à la périphérie des communes, est l'aboutissement d'une vie terrestre, l'élévation de caveaux imposants n'est plus l'apanage des familles riches et célèbres mais reste, malgré tout, réservé à la bourgeoisie. Dans ces cimetières romantiques,<sup>661</sup> les sépultures accueillent les défunts mais aussi perpétuent leur mémoire. A proximité, les chapelles funéraires invitent à la prière et au recueillement.<sup>662</sup>

La restitution des corps militaires et déportés, au sein de leur famille, passe par plusieurs étapes administratives dont l'autorisation de rapatriement, en décembre 1920, pour les soldats, et en juillet 1923, pour les déportés. Cette approbation du retour des dépouilles entame un processus de plusieurs années jusqu'en 1926. L'identification des corps, par le Service des sépultures militaires, pour permettre leur exhumation, se déroule en la présence des proches venus identifier leur défunt. Ensuite, l'attente du retour en train et l'arrivée du défunt à la gare apportent un sentiment d'apaisement.

Néanmoins, à travers l'étude de ce processus, quelques différences sont constatées dans les deux villes. A Namur, la création d'un comité pour le retour des dépouilles prouve la volonté de l'administration communale et des familles d'organiser la restitution des corps. Ce comité, bien qu'utopiste, regroupe une cinquantaine de noms et de demandes de proches, désireux d'une restitution des défunts. Cependant, ce comité est dissous et renvoie chaque famille effectuer les

---

<sup>658</sup> *Ibid.*, pp.146-149.

<sup>659</sup> POURCHER Yves, « La fouille des champs d'honneur », *op.cit.*, p.18.

<sup>660</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, *op.cit.*, pp.265-268

<sup>661</sup> VOVELLE Michel, *L'heure du grand passage. Chronique de la mort*, Paris, Gallimard, 1993, pp.97-98.

<sup>662</sup> PAU Beatrix, *Le ballet des morts : Etat, armée, familles : s'occuper des corps de la Grande Guerre*, *op.cit.*, p.59.

démarches administratives, directement avec le Service des sépultures. Aucun comité de ce type n'est créé à Mons, l'administration communale collabore directement avec le S.S.M..

Le retour des corps, dans les deux villes respectives, pose également question. Dans les deux cas, des funérailles officielles sont organisées. Lors du rapatriement des dépouilles à Namur, les corps sont déposés, après leur arrivée en gare, dans les maisons familiales. A Mons, les dépouilles sont conservées à l'Hôtel de Ville. De plus, comme pour les cérémonies patriotiques, lors du retour des fusillés, à Namur, le cortège funèbre s'arrête à la cathédrale pour se recueillir et recevoir une bénédiction, avant de se diriger vers le cimetière. Cette divergence est déjà observée au chapitre précédent. Dans les funérailles montoises, nous ne constatons pas la présence d'autorité ecclésiastique mais les écoles accompagnent le cortège funèbre, particularité non observée pour les deux exemples de rapatriement namurois.

Ainsi, les opérations du Service des sépultures militaires se concluent doucement dans le courant des années 1926. La dissolution du service est le 4 janvier 1928. La responsabilité d'entretenir les cimetières nationaux est alors transmise au ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène.<sup>663</sup>

---

<sup>663</sup> TROUBLEYN Rob, « Liège 1914 : la mort guette dans la Position fortifiée », *op.cit.*, p.446.

## Conclusion générale

« L'amour porté à un être cher ne s'arrête pas avec sa mort. Au contraire, la perte brutale liée à la guerre et la douleur qui en résulte contribuent parfois à accroître cet amour, à l'embellir, à l'héroïser, à le rendre indestructible. Cet attachement au défunt est amplifié par l'absence du cadavre ; c'est pourquoi à l'annonce de la perte succède la quête du corps. »<sup>664</sup>

Cette citation de Béatrix Pau résume bien la thématique de notre mémoire relative à la gestion des corps, pendant et après la Première Guerre mondiale. Loin des champs de bataille, des combats entre les pays belligérants, ce travail de recherche plonge dans les affres de la guerre où s'entremêlent les cadavres mutilés, explosés, fusillés, perdus, d'hommes et de femmes, témoins de la première guerre totale et face à la mort de masse. En effet, au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'ère de la guerre industrielle commence à se développer et concurrence les armes blanches, grâce à ses nouveaux moyens de tuer à distance et en masse, l'artillerie et la généralisation des bombardements.<sup>665</sup> Au cœur de notre travail, la mort à la guerre, la mort violente possède la caractéristique d'être une mort de jeunes où l'ordre de succession des générations s'inverse, où les mourants ne sont pas accompagnés et meurent seuls, où les personnes aimantes autour du mourant sont représentées par des camarades de combat. Dans ces circonstances brutales, les parents, les familles, les endeuillés ne peuvent veiller le corps de l'être aimé ni se recueillir sur sa tombe. Sans point de départ pour entamer leur deuil, leur douleur ne peut disparaître et dure un temps infini. D'autant plus que, le deuil n'est pas unique dans une même famille, en temps de guerre, les pertes humaines s'accumulent et réactivent, à chaque décès, la douleur de la perte. En particulier, la douleur des parents d'un fils tué à la guerre représente un deuil extrême, encore plus accentué si le corps du défunt reste longtemps absent du cimetière familial, pas encore identifié, ni restitué, voire perdu.<sup>666</sup> Par conséquent, la Grande Guerre oblige les sociétés à entrevoir un renouveau au niveau du processus de deuil, par l'abandon des rites funéraires traditionnels, faute de corps à veiller, de temps à offrir à la dépouille et par la transformation des rituels de passage vers la mort. Basé sur l'étude de l'histoire de la perte en temps de guerre, le travail tente de comprendre comment articuler le deuil de guerre et la gestion des morts, soldats, civils, fusillés, déportés, pendant et après la guerre. Cette étude s'axe davantage sur les villes de Namur et Mons.

---

<sup>664</sup> PAU Béatrix, *Le ballet des morts*, op.cit., p.51.

<sup>665</sup> CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos morts : les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, op.cit, pp.19-20.

<sup>666</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? », op.cit., p.13.

La quête du corps, pendant la guerre, doit composer avec tous les facteurs impondérables liés au climat de tension et d'hostilités imposé par l'armée allemande. Le contexte de guerre en Belgique empêche un accès aisé aux corps des civils et des soldats tombés devant l'ennemi. A partir de la stabilisation du front, en automne 1914, les Allemands identifient et inhument les morts pour raisons d'hygiénisme mais sans prendre de précautions pour garantir l'identification des morts ultérieurement, la fréquence de fosses communes et de tombes éparpillées sur les lieux de combats témoigne du peu de considération de la part de l'ennemi. Par la suite, malgré l'emploi de plaques d'identité et d'inventaires des tombes, le constat futur sera que l'identification des corps s'avère impossible de nombreuses fois. Après les premiers mois de guerre, l'usage de sépultures individuelles et du marquage au sol de l'emplacement des tombes par une simple croix indiquent une volonté de reconnaissance vis-à-vis des soldats morts pour la Patrie et un refus de la mort anonyme, du moins de la part des frères de combat. Ce geste symbolique marque l'appartenance du soldat à son régiment et à sa famille militaire. C'est pourquoi les cimetières militaires, créés en 1917, par les autorités étatiques, proposent une sépulture à perpétuité, aux frais de l'Etat, afin de respecter chaque mort.

Pour les familles, identifier et inhumer demeure une tâche prioritaire mais l'identification des victimes provoque la confrontation à la réalité, enclenche le début du travail de deuil et stoppe l'espoir de retrouver la personne vivante. Mais les proches ne reçoivent plus d'informations de leurs militaires, depuis le champ de bataille, sauf par quelques soldats de retour dans la région. Ce manque de renseignements laisse les familles imaginer la pire agonie et la solitude de leurs proches.<sup>667</sup> Néanmoins, grâce à l'identification de l'être aimé, les veuves et orphelins obtiennent un statut et des aides du gouvernement. L'identification des civils et l'annonce de la mort déclenchent le début du processus du deuil parmi les membres de la famille. Avant la guerre, les rituels autour de la mort, fait social et public, modifiaient l'espace et le temps de la famille, de la communauté, avec une veillée funèbre autour du mort, volets fermés dans la chambre funéraire, bougies, eau bénite et accueil des voisins pour un dernier hommage.<sup>668</sup> Pendant la guerre, ce cérémonial se réduit à un silence devant l'absence de tombe et de corps. La souffrance intime reste muette, cachée, refoulée et le deuil individuel ne peut s'exprimer. Le deuil de guerre ne connaît pas les étapes du deuil classique où les rites traditionnels de passage favorisent l'acceptation de la mort et l'apaisement de l'endeuillé.

---

<sup>667</sup> CUCHET Guillaume, *Le crépuscule du purgatoire*, op.cit. p. 209.

<sup>668</sup> ARIÈS Philippe, *L'Homme devant la mort*, op.cit., p.553.

Victimes de la violence de l'ennemi, des massacres et des exécutions, les civils subissent et résistent malgré la famine et les conditions de vie imposées, dans le stress du lendemain. Les réseaux de patriotes, contrôlés par la police secrète allemande, subissent des sanctions pouvant aller jusqu'à la peine capitale mais deviennent des héros aux yeux de la population. Certains soldats décédés, victimes de la brutalité de la guerre et des dégâts provoqués par l'artillerie, reçoivent une sépulture correcte grâce à Jeanne Orianne et son *Œuvre pour l'Exhumation et l'Identification des soldats belges* ou grâce au service d'Hendrik Haesen à Malines. La création du Service de sépultures militaires, en 1917, permet enfin de pratiquer des identifications et exhumations et assure un lien d'information avec les familles, en quête du corps de leur disparu.

Dès la fin de la guerre, les familles réclament la restitution du corps de leur défunt afin de lui donner une sépulture dans le cimetière familial et commencer un travail de deuil personnel. Un bras de fer de trois ans s'enclenche alors où les autorités gouvernementales refusent le rapatriement, pour des prétextes de grippe espagnole, mais aussi pour garder les morts dans des cimetières militaires afin que l'oubli n'affaiblisse pas le souvenir des soldats tombés pour la patrie, au sacrifice de leur vie. Entre la volonté de l'Etat de nationaliser les morts et le désir des familles de les démobiliser, la restitution des corps va se réaliser par étapes.<sup>669</sup>

A partir d'une lecture transversale des différentes étapes du bras de fer, une analyse plus minutieuse de la gestion des corps va distinguer les deux villes étudiées, Namur et Mons. Tout au long des trois chapitres de ce travail, des différences entre les deux villes étudiées apparaissent imperceptiblement d'abord, par le biais de la reconstitution de récits de deuil, à l'échelle micro-historique, où des extraits de vies endeuillées permettent de reconstituer des fragments de destin, empreints de souffrance et de douleur intime, face au deuil de guerre.<sup>670</sup> Déjà, pendant la guerre, un contraste entre les contextes d'invasion est à observer. La ville de Namur, défendue dans un premier temps par ses forts, est détruite et incendiée par les Allemands. En comparaison, la ville de Mons n'est pas détruite, lors de l'invasion, devient rapidement une zone étape et subit un régime policier strict. Néanmoins, la gestion des corps y est identique avec des inhumations rapides, dans des cimetières communaux ou de fortune.

La guerre terminée, les premières étapes du retour des corps, les funérailles nationales des patriotes et, par la suite, le retour des vivants, sont sensiblement différentes dans les deux villes. L'étude de la souffrance liée à la perte, dans sa dimension sociale, à travers la complexité de ses manifestations, analyse les réactions complexes des personnes en deuil, dans des actes

---

<sup>669</sup> VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », *op.cit.*, p.5.

<sup>670</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, *op.cit.*, p.239.

et gestes de la quotidienneté qui leur permettent d'exprimer leur peine et de franchir les étapes du deuil.<sup>671</sup> A Mons, aucun représentant religieux n'est convié à participer aux fêtes patriotiques, aux commémorations en l'honneur des patriotes fusillés et des soldats revenus du front en vie. Par contre, la ville de Namur organise des fêtes commémoratives et patriotiques, en l'honneur de tous les héros de la guerre, et y associe un passage par la cathédrale, avec une messe chantée célébrée par Monseigneur Heylen ou, pour le moins, une bénédiction donnée par un prêtre. Ce même constat est dressé, lors du rapatriement des soldats et des déportés dans les villes de Mons et de Namur. Nous posons l'hypothèse qu'à Mons, le rejet des figures ecclésiastiques est lié à la majorité politique communale. Le bourgmestre Jean Lescarts est libéral et le Parti ouvrier belge prend de l'ampleur dans le Borinage. Par contre, Namur connaît des instabilités au sein des autorités communales et une alternance d'opinion a lieu au sein de l'administration. En 1911, le libéral Arthur Procès obtient le poste de bourgmestre, celui-ci passe dans les mains du catholique, Fernand Golenvaux, pendant la guerre. Cependant, les cérémonies patriotiques à la sortie de la guerre ont lieu sous le mandat de Arthur Procès, libéral. A sa suite, Joseph Saintraint, d'opinion catholique, reprend le poste de bourgmestre. Au niveau provincial, le parti catholique a l'hégémonie jusqu'en 1924 et Maurice Damoiseaux exerce les fonctions de gouverneur du Hainaut. Très conservateur, il mène une politique démocrate-chrétienne.<sup>672</sup> D'autre part, la ville de Namur héberge le diocèse de Namur, circonscription ecclésiastique de l'Église catholique.

Les étapes successives du bras de fer entre les familles et l'Etat passent par le retour des objets mais nous en avons peu de traces à Namur et à Mons, puis par le retour des noms sur les monuments aux morts, les registres, les plaques commémoratives, avant que l'Etat cède et autorise le retour des corps. En l'absence de corps, les rites traditionnels se modifient et la société propose des commémorations en tant que pratique de deuil, de remémoration collective des combattants morts pour la Patrie. L'objectif de ces fêtes commémoratives vise l'allègement de la douleur de ceux qui n'ont même pas de tombe sur laquelle fixer leur propre deuil.<sup>673</sup> L'érection des monuments aux morts offre, aux familles, des rites commémoratifs, à partager avec les communautés de deuil. En réalité, elles cachent la dimension personnelle de la perte, comme le deuil individuel et le deuil familial.

---

<sup>671</sup> WINTER Jay, *Entre deuil et mémoire : la Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, op.cit., pp.246-247.

<sup>672</sup> BRAGARD Philippe et CHAINIAUX Jacques, *Namur face aux "Grosses bertha" : le siège de la position fortifiée en août 1914*, op.cit., pp.6-7.

<sup>673</sup> AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? », op.cit., p.5.

La dernière étape du bras de fer, la restitution des corps, met en évidence une différence avérée entre les deux villes. A Namur, la création d'un comité, utopiste et sans lendemain, pour le retour des dépouilles, et à Mons, une collaboration étroite et infaillible entre l'administration communale et le S.S.M., marquent la divergence entre les deux villes. De plus, le point de départ des corps pour les funérailles n'est pas identique, il se situe dans la maison familiale, à Namur, et à l'Hôtel de Ville, pour Mons. De nouveau, la participation des autorités religieuses n'est pas observée, malgré leur invitation par le bourgmestre.

Par ailleurs, le temps de l'après-guerre et le retour des morts vont tout doucement estomper le temps du deuil, collectif et privé, lié aux traumatismes de la guerre, pour accéder lentement à un retour, vers un temps de paix avec des fêtes et des instants de bonheur. Ce glissement vers un retour à une vie normale donne l'autorisation sociale de réinvestir sa vie.<sup>674</sup>

Plusieurs thématiques abordées dans ce travail peuvent faire l'objet d'une étude plus approfondie, notamment, le retour des vivants dans leur ville d'origine, peu étudiée pour la Belgique et le travail d'identification et d'exhumation du S.S.M., grâce à un dépouillement du fonds d'archives, pour ouvrir la recherche sur d'autres régions.

---

<sup>674</sup> TISON Stéphane, « La fête endeuillée ? Modalités de retour à la fête en sortie de guerre », dans de OLIVERA Matthieu, DERRIEN Marie et ELISE Julien (dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2022, p.121.

# Bibliographie

## 1. Sources

### **a. Sources inédites**

#### **Mons, Archives de l'Etat de Mons, *Ville de Mons. Section contemporaine.***

- N°174 : Guerre belgo-allemande : fêtes et cérémonies
- N°232 : Guerre belgo-allemande : fêtes et cérémonies - objets divers
- N°276 : Guerre belgo-allemande : objets divers
- N°303 : Guerre belgo-allemande : fêtes et cérémonies
- N°478/2 : Guerre belgo-allemande : monuments commémoratifs
- N°1229 : Fêtes
- N°2113 : Guerre belgo-allemande

#### **Mons, Archives de l'Etat de Mons, *Congrégation des Filles du Sacré Coeur de Jésus Mons***

- N°5-6 : Chronique du couvent débutée à l'occasion du centenaire de la congrégation. 1914-1922.

#### **Mons, Archives de la ville de Mons, *Section Grande Guerre***

- N°23 : Inhumations et transports funèbres
- N°25 : Inhumations et transport funèbres
- N°26 : Cimetière communal

#### **Namur, Archives de la ville de Namur, *Ville de Namur***

- N°33 : Commémoration des héros photographies de soldats tués/ proposition de M. Ledoux 1919-1920
- N°245 : Listes des fusillés et des immeubles détruits par les Allemands en 1914 (1919-1920)
- N°227 : Correspondances avec les autorités militaires allemandes

#### **Namur, Archives de la ville de Namur, *Registre des procès-verbaux des délibérations du Conseil communal***

- 1914-1924

#### **Namur, Archives de la ville de Namur, *Registre des procès-verbaux des délibérations du Collège échevinal***

- 1914-1924

#### **Bruxelles, Archives générales du royaume, *Croix-Rouge de Belgique (Première Guerre mondiale)***

- N°527 Lettres reçues de H. Haese, concernant réinhumation des soldats tombés à Malines

#### **Bruxelles, Archives générales du royaume, *Archives de la guerre. Collection des mémoires de guerre***

- N°19 : Manuscrit D'Oudou ' *Souvenir montois de la grande guerre. Notes quotidiennes du 1er avril au 31 décembre 1918*'. 1918.
- N°32 : Journal du docteur Edmond Min, maire de Bolinne-Harlue. 1914-1918.

**Bruxelles, Archives générales du royaume, Archives de la guerre. Office central belge pour les prisonniers de guerre**

- N°699 : Dossier de transfert des dépouilles des prisonniers de guerre 1918

**Bruxelles, Musée royal de l'Armée, Service des sépultures militaires**

- N°1 : Correspondance avec différents secteurs, communes et particuliers concernant l'identification et la localisation des tombes et des corps
- N°10 : Correspondance avec la direction du SSM, les différents secteurs, les administrations locales et les particuliers concernant l'identification et la localisation des tombes et des corps
- N°20 : Correspondances sur l'emplacement des tombes états des tombes, états des Belges à réinhumer en France
- N°121 : Rapports hebdomadaires de la Direction SSM sur les travaux effectués (Namur)
- N°133 : Lignes directrices du DSSM et correspondance

**Liège, Archives de la ville de Liège, Registre des délibérations du Conseil communal de la ville de Liège**

- Appendice de 1919.

**Diocèse de Tournai, Rapports paroissiaux**

- Paroisse de Sainte-Waudru
- Paroisse de Notre-Dame de Messine

**Diocèse de Namur, Rapports paroissiaux**

- Rapport collégial des Frères des écoles chrétiennes (Saint-Aubain)

**b. Sources éditées**

- J. SERVAIS, Pasinomie; collection complète des lois, décrets, ordonnances, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique: 1917, Belgique, E. Bruylant, 1917.
- J. SERVAIS, Pasinomie; collection complète des lois, décrets, ordonnances, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique: 1918, Belgique, E. Bruylant, 1918.

**c. Presse**

- *L'Ami de l'Ordre*, 1914-1918
- *La Dernière Heure*, 1918, 1919
- *Vers l'Avenir*, 1918-1923
- *Le Hainaut*, 1921
- *L'indépendance belge* 1914, 1918, 1919
- *La Libre Belgique*, 1919
- *La Meuse*, 1919
- *Le Patriote illustré*, 1924
- *La Province*, 1919-1923
- *Le Soir*, 1920, 1922
- *Le Vingtième Siècle*, 1919

## **2. Travaux-sources**

- SCHMITZ Jean et NIEUWLAND Norbert, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et Luxembourg*, 7 t. Bruxelles, Van Oest, 1919-1924.
- TYTGAT Charles, *Nos fusillés : (recruteurs et espions)*, Bruxelles, Charles Bulens & Cie, 1919

## **3. Travaux**

- AMARA Michaël e.a., « La recherche sur la Première Guerre mondiale : un champ disciplinaire en plein développement », dans JAUMAIN Serge, e.a. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles tendances de la recherche historique*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2005, pp.11-20.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18 : retrouver la grande guerre*, Paris, Gallimard, 2000.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Apocalypses de la guerre », dans COURTINE Jean-Jacques (dir.), *Histoire des émotions. De la fin du XIXe siècle à nos*, t.3., Paris, Seuil, 2021, pp.277-298, (Points. Histoire, n°573)
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *A travers leurs journaux : 14-18, les combattants des tranchées*, Paris, Armand Colin, (L'histoire par la presse).
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *Cinq deuils de guerre : 14-18*, Paris, Tallandier, (Texte)
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Corps perdus, corps retrouvés. Trois exemples de deuil de guerre », dans *Annales, Histoire, Sciences sociales*, no.1, 2000, pp.47-71.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « La Grande Guerre le deuil interminable », dans *Le Débat*, no.104, 1999, pp.117-136
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane. « Les cultures de guerre », dans PELLISTRANDI Benoît et SIRINELLI Jean-François (éd.), *L'histoire culturelle en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2008, pp.289-299, (Collection de la Casa de Velasquez, v.106).
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? », dans *Revue historique des armées*, n°259, 2010, pp.3-12.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et PROCHASSON Christophe, « Sortir de la guerre ou sortir de l'occupation ? » dans Audoin-Rouzeau Stéphane et PROCHASSON Christophe (dir.), *Sortir de la grande guerre : le monde et l'après-1918*, Paris, Tallandier, 2008, pp.209-212.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, « Vers une histoire culturelle de la première guerre mondiale », dans *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, no.41, 1994, pp. 5-8.

- AMARA Michaël, « Le retour en Belgique en 1918-1919 », dans LIERNEUX Pierre et PEETERS Natasja (dir.), *Au-delà de la grande guerre : la Belgique 1918-1928*, Tielt, Lannoo, 2018, pp.55-61.
- ARIÈS Philippe, *L'Homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.
- ARIÈS Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*, Paris, Seuil, 1975.
- BACH André, « La mort en 1914-1918 » dans *Revue historique des armées*, no.259, 2010, pp.23-32.
- BARCELLINI Serge, « Les nécropoles de la Grande guerre », dans *Historiens et géographes*, n°321, 1988, pp.299-301.
- BELLANGER Emmanuel et TARTAKOWSY Danielle, « Enterrer les morts et les honorer » dans *Mouvement social*, n°237, 2011, pp.3-12.
- BAILLARGEON Camille, « La soupe populaire a-t-elle un goût amer ? Des soupes de guerre aux soupes identitaires » dans *Analyse de l'IHOES*, n°59, 2009, pp.1-7.
- BECHET Christophe, « La défense de Liège », dans, MARECHAL Christine et SCHLOSS Claudine (dir.), *1914- 1918 : vivre la guerre à Liège et en Wallonie*, Allier, Editions du Perron, 2014, pp.135-157.
- BECKER Annette, « Deuils privés, deuils collectifs : comment transfigurer les morts de la Grande Guerre ? » dans *Modern and Contemporary France*, 1998, vol. 6, no. 2, pp.169-176.
- BECKER Annette, *Les cicatrices rouges 14-18 : France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010.
- BECKER Annette, « Le culte des morts, entre mémoire et oubli », dans *l'Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, pp. 1099-1113.
- BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Éditions Noësis, 1998.
- BECKER Annette. *La Guerre et la foi. De la mort à la mémoire, 1914-1930*, Paris, Armand Colin, 1994.
- BECKER Annette, *Les monuments aux morts. Patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Errance, 1990.
- BECKER Annette, et TISON Stéphane (éd), *Un siècle de sites funéraires de la Grande Guerre*, Paris, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018.
- BECKER Jean-Jacques et KRUMEICH Gerd, « La violence contre les civils », dans BECKER Jean-Jacques et KRUMEICH Gerd (dir.), *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*, Paris, Tallandier, 2012, pp.167-186, (Texte).
- BECKER Jean-Jacques, « L'évolution de l'historiographie de la Première Guerre mondiale », dans *Revue historique des armées*, n°242, 2006, pp.4-15.

- BENVINDO Bruno, MAJERUS Benoît et VRINTS Antoon, « La Grande Guerre des historiens belges, 1914-2014 », dans *Revue Belge d'Histoire contemporaine*, n°44, 2014, pp.170-196.
- BITSCH Marie-Thérèse, *Histoire de Belgique. De l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2004, (Questions à l'Histoire).
- BOST Mélanie et COLIGNON Alain, *La Wallonie dans la Grande Guerre 1914-1918*, Bruxelles, CEGESOMA, 2016.
- BOST Mélanie et KESTELOOT Chantal. « Les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2235-2236, no. 30-31, 2014, pp.5-63.
- BOURDON Yves, *Le premier choc. La Bataille de Mons 23-24 août 1914*, Mere, De Krijger, 2014.
- BRAGARD Philippe et CHAINIAUX Jacques, *Namur face aux "Grosses bertha" : le siège de la position fortifiée en août 1914*, Namur, Les amis de la citadelle de Namur, 2006.
- CABANES Bruno. *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Le Seuil, 2004, (L'Univers Historique).
- CABANES Bruno, « Les vivants et les morts : la France au sortir de la Grande Guerre » dans AUDOIN-ROUZEAU STÉPHANE et PROCHASSON Christophe (dir.), *Sortir de la Grande Guerre. Le monde et l'après-1918*, Paris, Tallandier, 2008, pp.27-45, (Histoires d'aujourd'hui).
- CAMPÉ René, *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, Gérard, 1975.
- CAPDEVILA Luc et VOLDMAN Danièle, *Nos morts : les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Payot et Rivages, 2002, (Histoire Payot).
- CAPPART Marie, « « From fiction to facts » : analyse de l'affaire des anges de Mons à travers la presse britannique » dans NIEBES Pierre-Jean (éd), *14-18, La Grande Guerre à Mons et dans sa région*, Bruxelles, Avant-Propos, 2015, pp.261-278.
- CAZALS Rémy et LOEZ André, *14 - 18, vivre et mourir dans les tranchées*, Paris, Tallandier, 2012, (Texte le goût de l'histoire).
- CLAISSE Stéphanie, « Les monuments aux morts » dans VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la Guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage de 14-18 en Belgique occupée. Histoire et mémoire*, Bruxelles, Labor, 2004, pp.134-146.
- CLAISSE Stéphanie, *Monuments aux morts... et aux survivants belges de la Guerre 14-18*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2016
- CLAISSE Stéphanie, *Ils ont bien mérité de la Patrie ! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre. Mémoire(s) et Reconnaissance (1918-1924)*, UCLouvain, Louvain-la-Neuve, 2005, (Thèse en histoire).

- COLIGNON Alain et BOST Mélanie, *1914-1918. La Wallonie dans la Grande Guerre*, Bruxelles, Renaissance du livre, 2016.
- DE LICHTERVELDE Louis, « Broqueville » dans *Biographie nationale*, t.22., Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique, 1956, pp.369-377
- CUCHET Guillaume, *Le crépuscule du purgatoire*, Paris, Armand Colin, 2005.
- DAMOUSI Joy, « Le deuil », dans WINTER Jay et BECKER Annette (dir.), *La Première Guerre mondiale. Sociétés*, t.3., Paris, Fayard, 2014, pp.393-418.
- DAMOUSI Joy, *The Labour of Loss: Mourning, Memory and Wartime Bereavement in Australia*, Cambridge, Cambridge UP, 1999.
- DECOCK Christine, « Le bourgmestre Golenvaux, espion » dans PACCO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, Namur, Les éditions namuroises, 2020, pp.351-352.
- DEBRUYNE Emmanuel, « Combattre l'occupant en Belgique et dans les départements français occupés en 1914-1918. Une « résistance avant la lettre » ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/3, no.115, pp. 15-30.
- DEBRUYNE Emmanuel. « L'appareil répressif allemand dans l'arrondissement judiciaire de Mons, 1914-1918 », dans Amandine Dumont, e.a., (éd), *Mons dans la tourmente*, Presses universitaires de Louvain, 2016., pp.23-51.
- DEBRUYNE Emmanuel, *Le réseau Edith Cavell. Des femmes et des hommes en résistance*, Bruxelles, Racine, 2015.
- DEBRUYNE Emmanuel et VAN YPERSELE Laurence, *Je serai fusillé demain. Les dernières lettres des patriotes belges et français fusillés par l'occupant 1914-1918*, Bruxelles, Racines, 2011.
- DELFORGE Paul, « Jean Lescarts », dans DELFORGE Paul, DESTATTE Philippe et LIBON Micheline (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t.2., Charleroi, Institut Jules Destrée, 2001, p.980.
- DE MUNCK Luc, « De werking van het Belgische Rode Kruis in bezet gebied tijdens de Eerste Wereldoorlog », dans JAUMAIN Serge, e.a. (dir.), *Une guerre totale? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles tendances de la recherche historique : actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2005, pp.183-199.
- DENDOOVEN Dominiek, « “Bringing the dead home”: Repatriation, illegal repatriation and expatriation of British bodies during and after the First World War », dans CORNISH Paul et SAUNDERS Nicholas J. (éds), *Bodies InConflict. Corporeality, materiality and transformation*, Londres, Routledge, 2014, pp. 66-80.
- DEPREAY Philippe, FAERHES André et NIEBES Pierre-Jean, « Journal d'Hélène Dinsart. Témoignage d'une artiste montoise », dans *Les cahiers de la MMM*, no.6, 2018.

- DE VOS Luc, *La première guerre mondiale*, Bruxelles, Éditions J.-M. Collet, 1996.
- DE SCHAEPPDRIJVER Sophie, *La Belgique et la Première guerre mondiale*, Bruxelles, Archives et musée de la littérature, 2004, (Document pour l'histoire des francophonies. Europe, 4).
- DE SCHAEPPDRIJVER **Sophie**, « Au-delà des légendes », dans *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, no.118, 2014, pp.47-53.
- DIDIER Béatrice, *Le journal intime*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, (Littératures modernes, 12).
- DUMOULIN Michel, « L'entrée dans le XXe siècle. 1905-1918 » dans DUMOULIN Michel, e.a. (dir.), *Nouvelle Histoire de Belgique*, v.2., Bruxelles, Editions Complexe, 2006, pp.83-145, (Questions à l'histoire).
- FALISE Alain, « Les civils et la guerre », dans JACQUET Philippe et LADRIER Françoise (éd.), *La vie à Namur au temps du roi Albert*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1984, pp.203-212.
- FARON Olivier, « Le deuil des vivants », dans AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Jean-Jacques (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004, pp.1113-1125.
- FARR Don, *Mons 1914-1918. The beginning and the end*, Solihull, Helion, 2008.
- FRANÇOIS Aurore et VESENTINI Frédéric, « Essai sur l'origine des massacres du mois d'août 1914 à Tamines et à Dinant », *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, no. 7, 2000, pp.51-82 .
- GOL Jean, *Le monde de la presse en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1970.
- GOFFIN André-Marie « Delvaux Victor » dans JACQUET-LADRIER Françoise (dir.), *Dictionnaire biographique namurois*, Wépion, Société royale Sambre et Meuse, 1999, p .76, (Le guetteur wallon ; 3-4
- GORER Geoffrey, *Death Grief and Mourning in Contemporary Britain*, New-York, Doubleday, 1965.
- HANUS Michel. « Les traces des morts. Nécessité pour les proches et pour la société de savoir où se trouvent le corps ou les cendres des défunts », dans *Études sur la mort*, vol. 132, no. 2, 2007, pp.38-43.
- HARDIER Thierry et JAGIELSKI Jean-François, *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre, 1914-1925*, Paris, Imago, 2001.
- HAUTECLER Georges, « Leman Gérard » dans *Biographie nationale*, t.30., Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique, 1958, pp.512-516.
- HORNE John et KRAMER Alan, *German Atrocities, 1914. A History of Denial*, New Haven, Yale University Press, 2001.

- HORNE John, « Atrocités et exactions contre les civils », dans AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Jean-Jacques (éd.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918: histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004, pp.367-381.
- HORNE John, « Contentieux », dans JAUMAIN Serge, e.a. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles tendances de la recherche historique : actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2005, pp.445-453.
- HORNE John et KRAMER Alan, *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, Paris, Tallandier, 2011.
- INGLIS Kenneth Stanley, *Sacredplaces. War Memorials in the Australian Landscape*, Melbourne, Melbourne University Press, 1998
- JACQUET-LADRIER Françoise, « Golenvaux Fernand », dans JACQUET-LADRIER Françoise (dir.), *Dictionnaire biographique namurois*, Wépion, Société royale Sambre et Meuse, 1999, p.108, (Le guetteur wallon ; 3-4)
- JAUFFRET Jean-Charles, « La question du transfert du corps : 1915-1934 » dans CAUCANAS Sylvie et CAZALS Rémy (éds), *Traces de 14-1. Actes de colloque de Carcassonne*, Carcassonne, Les Audois, 1997, pp.133-146.
- JAUMAIN Serge, e.a. (dir.), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles tendances de la recherche historique*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2005.
- JEURIS Françoise, « Les autorités communales liégeoises face à l'invasion », dans MARECHAL Christine et SCHLOSS Claudine (dir.), *1914-1918 : vivre la guerre à Liège et en Wallonie*, Aleur, Editions du Perron, 2014, pp.185-201.
- JOURET Alain « L'« Affaire des gouverneurs de province ». Le cas de Maurice Damoiseaux, gouverneur du Hainaut » dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 60, 1982, pp.870-886.
- KEIRSE Manu, *Faire son deuil. Vivre un Chagrin*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2022, pp.281-288, (Comprendre).
- KESTELOOT Chantal, « Brussel », dans Ute Daniel, e.a.,(éds), *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2015.
- KESTELOOT Chantal et VAN YPERSELE Laurence (dir.), *Du café liégeois au soldat inconnu. La Belgique et la Grande Guerre*, Bruxelles, Racine, 2018.
- KOSELLECK Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, Gallimard, Paris, 1997.
- KÜBLER-ROSS Elisabeth et KESSLER David, *Sur le chagrin et sur le deuil. Trouver un sens à sa peine à travers les cinq étapes du deuil*, Paris, Pocket, 2011.

- LEBOUTTE René, « Introduction. Liège dans la Première Guerre mondiale », dans MARECHAL Christine et SCHLOSS Claudine (dir.), *1914-1918 : vivre la guerre à Liège et en Wallonie*, Allier, Editions du Perron, 2014, pp.7-19.
- LEBOUTTE René, PUISSANT Jean et SCUTO Denis, *Un siècle d'histoire industrielle (1873-1973)*, Paris, Éditions Sedes, 1998, (Regards sur l'histoire)
- LEJEUNE Philippe, *Les Brouillons de Soi*, Paris, Editions Le Seuil, 1998.
- LIERNEUX Pierre et PEETERS Natasja (éds), *Au-delà de la Grande Guerre. Belgique 1918-1928*, Bruxelles, Racine, 2018.
- LITTLE Branden, « The humanitarian mobilization of American cities for Belgian Relief, 1914-1918 », dans *Cahiers Bruxellois – Brusselse Cahiers*, vol.57, no. 1E, 2014, pp. 121-138.
- LHOIR Olivier, *La vie quotidienne à Mons durant la Première Guerre mondiale*, Louvain-la-Neuve, 1983 (mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain).
- MIGNON Nicolas, « Les jours les plus longs ? Le vécu des Montois dans les dernières semaines de la guerre et leur expérience de l'Armistice », dans NIEBES Pierre-Jean (dir.), *14-18 : la Grande Guerre à Mons et dans sa région*, Waterloo, Avant-propos, 2015, pp.189-215.
- MONAUX Louise et DEBLANDER Bruno, *Apocalypse en Belgique. Récits de patriotes*, Bruxelles, Racine, 2013.
- MOSSE George, *Fallen Soldiers: Reshaping the Memory of the World Wars*, Londres, Oxford University Press, 1990.
- NAHOE Dominique, « La population liégeoise face aux soldats allemands en août 1917 », dans MARECHAL Christine et SCHLOSS Claudine (dir.), *1914-1918 : vivre la guerre à Liège et en Wallonie*, Allier, Editions du Perron, 2014, pp.171-185.
- NIEBES Pierre-Jean, *Inventaire des archives de la congrégation des Filles du Sacré-Cœur de Jésus à Mons (1514 - 1998)*, Bruxelles, Archives de l'Etat de Mons, 2015.
- NIEBES Pierre-Jean (éd), *14-18, La Grande Guerre à Mons et dans sa région*, Bruxelles, Avant-Propos, 2015.
- NIEBES, Pierre-Jean. « Mons durant la Grande Guerre à travers des témoignages inédits », *Cahiers Bruxellois – Brusselse Cahiers*, vol. 56, no. 1F, 2014, pp. 73-95.
- NIESS Alexandre. « Monuments aux morts et politique : l'exemple marnais », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 212, no. 4, 2003, pp.17-31.
- NORA Pierre (dir.). *Les Lieux de mémoire*, 3vol., Gallimard Paris, 1984.
- PACCO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, 2.v., Namur, Les éditions namuroises, 2020.

- PAU Béatrix, « La démobilisation des morts français et italiens de la Grande Guerre », *Revue historique des armées*, no.250, 2008, pp.66-76.
- PAU Beatrix, *Le ballet des morts*, Paris, Librairie Vuibert, 2016.
- PIERARD Clovis, « Masson » dans *Biographie nationale*, t.38., Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique, 1973, pp.569-576.
- POURCHER Yves, « La fouille des champs d'honneur », dans *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, no.20, 1993, pp. 37-56.
- PROST Antoine, « La Guerre de 1914 n'est pas perdue », dans *Le Mouvement Social*, no. 199, 2002, pp. 95-102.
- PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, 3 vol., Paris, 1977.
- PROST Antoine, « Les morts », dans WINTER Jay, *La Première Guerre mondiale. Société*, t.3, Paris, Fayard, pp.599-623.
- PROST Antoine, « Les cimetières militaires de la Grande Guerre, 1914-1940 », dans *Le Mouvement Social*, vol. 237, no. 4, 2011, pp. 135-151.
- QUAIRIAUX Yves, « Mons sous l'occupation allemande à travers les affiches de l'époque », dans NIEBES Pierre-Jean (éd), *14-18, La Grande Guerre à Mons et dans sa région*, Bruxelles, Avant-Propos, 2015, pp.59-81.
- RASE Céline, « Histoire d'un sacrifice. Image(s) de la Grande Guerre dans les monuments aux morts de la province de Namur », dans Rochet Bénédicte et Tixhon Axel (dir.), *La petite Belgique dans la Grande Guerre : une icône, des images*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2012, pp.59-79.
- ROMANO Hélène, « Le deuil empêché, accompagner les endeuillés en contexte de pandémie », dans *Études sur la mort*, vol. 156, no. 2, 2021, pp.187-196.
- RONVAUX Marc, *Une histoire du namurois*, t.3., Namur, Éditions Martagon, 2016.
- ROOLF Christoph et GERTZEN Thomas L., « Bissing, Moritz Ferdinand Freiherr von », dans Ute Daniel, e.a., (éd), *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2014.)
- ROUSMAN Corentin, « La bataille de Mons d'août 1914, Un bref aperçu », dans NIEBES Pierre-Jean (éd), *14-18, La Grande Guerre à Mons et dans sa région*, Bruxelles, Avant-Propos, 2015, pp.15-27.
- ROUSSEAU Frédéric, *Guerres, paix et sociétés, 1911-1946*, Neuilly, Atlande, 2004, pp. 667-674
- SCATES Bruce et WHEATLEY Rebecca, « Les monuments aux morts » dans WINTER Jay et BECKER Annette (dir.), *La Première Guerre mondiale. Sociétés*, t.3., Paris, Fayard, 2014, pp.563-594.

- SIMON A., « Thomas-Louis Heylen » dans *Biographie nationale*, t. 32, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1964, pp.296-298.
- TALLIER Pierre-Alain et ONGHENA Sofie, *Cent ans -et plus- d'ouvrages historiques sur la Première Guerre mondiale en Belgique*, vol. 1, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2019 (Etudes sur la Première Guerre mondiale ; 23).
- TISON Stéphane, *Comment sortir de la guerre ? Deuil, mémoire et traumatisme (1870-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- TISON Stéphane, « La fête endeuillée ? Modalités de retour à la fête en sortie de guerre », dans de OLIVERA Matthieu, DERRIEN Marie et ELISE Julien (dir.), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2022, pp.105-122.
- TISON Stéphane, e.a. « Notice historique du dossier d'inscription. De la fosse commune à la tombe individuelle : une rupture culturelle et anthropologique majeure », dans BECKER Annette et TISON Stéphane (éd), *Un siècle de sites funéraires de la Grande Guerre*, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018, pp.327-370.
- TIXHON Axel, « Namur, à l'heure allemande (1914-1918). Le quotidien Namurois », dans BODART Emmanuel, CLAES Marie-Christine et TIXHON Axel (dir.), *Namur à l'heure allemande, 1914-1918 : la vie quotidienne des Namurois sous l'Occupation*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2010, pp.9-25.
- TIXHON Axel, « Les archives de Jean Schmitz, observateur privilégié de l'occupation de Namur », dans BODART Emmanuel, CLAES Marie-Christine et TIXHON Axel (dir.), *Namur à l'heure allemande, 1914-1918*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2010, pp.27-33.
- TIXHON Axel, « Au secours des Namurois », dans PACCO Jean-François, e.a., *Les carnets du chanoine Schmitz. La Grande guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg*, v.1., Namur, Les éditions namuroises, 2020, pp. 376-377.
- TIXHON Axel et VAN YPERSELE Laurence, « Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie », dans *Cahiers d'Histoire du Temps Présent, Bruxelles (CEGES)*, 2000, n°7, pp.83-126
- TRÉVISAN Carine, *Les fables du deuil. La Grande Guerre : mort et écriture*, Paris, Presse universitaire de France, 2001.
- TROUBLEYN Rob, « Liège 1914 : la mort guette dans la Position fortifiée » dans MARÉCHAL Christine et SCHLOSS Claudine (dir.), *1914-1918. Vivre la guerre à Liège et en Wallonie*, Liège, Éditions du Perron, 2014, pp. 441-452.
- VAN EVENBROECK Christine, « Belgique », dans LAGRANGE François (dir.), *Inventaire de la Grande Guerre*, Paris, Universalis, 2005.
- VAN EVERBROECK Christine et VERSTRAETE Pieter, *Le silence mutilé. Les soldats invalides belges de la Grande Guerre*, Namur, Presses universitaires de Namur.

- VANDENBUSSCHE, Robert, « Résister en Belgique et en France du Nord occupées 1914-1918 ». La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918), dans VANDENBUSSCHE Robert (dir.), *La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2013, p.6, (Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS), no.51).
- VAN DER FRAENEN Jan, « Achtung ! L'espion et son exécution : la répression allemande de l'espionnage pendant la Première Guerre mondiale » dans VANDENBUSSCHE Robert (dir.), *La Résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2013, p.155, (Histoire et littérature du Septentrion (IRHiS), no.51
- VAN DER FRAENEN Jan, « Le dernier mois de guerre en Belgique », dans Lierneux Pierre et Peeters Natasja (éd), *Au-delà de la Grande Guerre. La Belgique de 1918-1928*, Bruxelles, Racine, 2018, p.p.39-47.
- VAN DER FRAENEN Jan, « Le rapatriement des victimes de guerre. Deuil personnel ou intérêt national ? » dans LIERNEUX Pierre et PEETERS Natasja (éd.), *Au-delà de la Grande Guerre. La Belgique 1918-1928*, Bruxelles, Racine, 2018, pp.226.
- VANRAEPENBUSCH Karla, « Les monuments aux morts ou l'immortalité des héros » dans KESTELOOT Chantal et VAN YPERSELE Laurence (dir.), *Du café Liégeois au soldat inconnu. La Belgique et la Grande Guerre*, Bruxelles, Racine, pp.128-130.
- VAN YPERSELE Laurence, « Du deuil de guerre au Soldat Inconnu » dans Watthee-Delmotte Myriam (dir.), *Rite et création*, Paris, Herman, 2020, pp.105-118, (Vertige de la langue).
- VAN YPERSELE, Laurence. « Enterrer les civils en Belgique occupée », dans Annette BECKER et Stéphane TISON (dir.), *Un siècle de sites funéraires de la Grande Guerre*, Paris, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2018, pp.91-103, (Les passés dans le présent)
- VAN YPERSELE Laurence, « Héros, martyrs et traîtres : les fractures de la Belgique libérée », dans AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et PROCHASSON Christophe (dir.), *Sortir de la grande guerre : le monde et l'après-1918*, Paris, Tallandier, 2008, pp.213-236.
- VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre, 1914-1923 », dans *La Thérésienne. Revue de l'Académie royale de Belgique*, no.1, 2020, pp.1-15.
- VAN YPERSELE Laurence, « Le retour des morts. Les Belges et la Grande Guerre », dans OLIVEIRA Matthieu de, DERRIEN Marie et JULIEN Élise (éds), *La vie d'après. Les retours de la Grande Guerre*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2022, (War Studies).

- VAN YPERSELE Laurence, « Les monuments aux morts belges de la Grande Guerre », dans LIERNEUX Pierre et PEETERS Natasja (éds), *Au-delà de la Grande Guerre. La Belgique 1918-1928*, Bruxelles, Racine, 2018, p. 205.
- VAN YPERSELE Laurence, « VI. Du deuil de guerre au Soldat Inconnu », dans WATTHEE-DELMOTTE Myriam (dir.), *Rite et création*, Paris, Hermann, 2020, pp. 105-118, (Vertige de la langue).
- VAN YPERSELE Laurence, « Sortir de la guerre, sortir de l'occupation. Les violences populaires en Belgique au lendemain de la Première Guerre mondiale », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 83, no 3, 2004, pp.65-74.
- VAN YPERSELE Laurence et DEBRUYNE Emmanuel, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, Bruxelles, Labor, 2004, (Histoire).
- VELDEMAN Piet, « Garde Civique » dans Ute Daniel, e.a., (éds), *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2016.
- VOVELLE Michel, *La mort en Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.
- VOVELLE Michel, *L'heure du grand passage. Chronique de la mort*, Paris, Gallimard, 1993.
- War Heritage Institute, *War Heritage Institute. Rapport d'activité 2017*, Bruxelles, War Heritage Institute, 2018.
- Warlomont René, « Harmignie Alphonse » dans *Biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale des Sciences des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, t.35, 1969, pp.347-349
- WINTER Jay, *Sites of memory, sites of mourning: the Great War in European cultural history*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997
- WINTER Jay, *Entre deuil et mémoire : la Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, Paris, Armand Collin, 2008.
- WINTER Jay, « Historiography 1918-Today », dans Ute Daniel e.a. (éd), *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie Universität Berlin, 2014.

#### **4. Ressources électroniques**

- « Fiche personnelle Jean Louis Joseph STAES, n°28141 », <https://wardeadregister.be/fr/soldier/38094>, (consulté le 20 juillet 2024).
- « Les rapports de paroisses de la Guerre 14-18 sont en ligne », <https://www.arch.be/index.php?l=fr&m=actualites&r=toutes-les-actualites&a=2014-07-01-les-rapports-de-paroisses-de-la-guerre-14-18-sont-en-ligne>, (consulté le 14 avril 2024).
- « Lodewijk Clement Vincke. Fiche n°36749 », <https://wardeadregister.be/fr/soldier/47612>, (consulté le 20 juillet 2024)

- « Maurice Adolphe Henri Daneau », <https://wardeadregister.be/fr/soldier/8777>, (consulté le 24 juillet 2024).

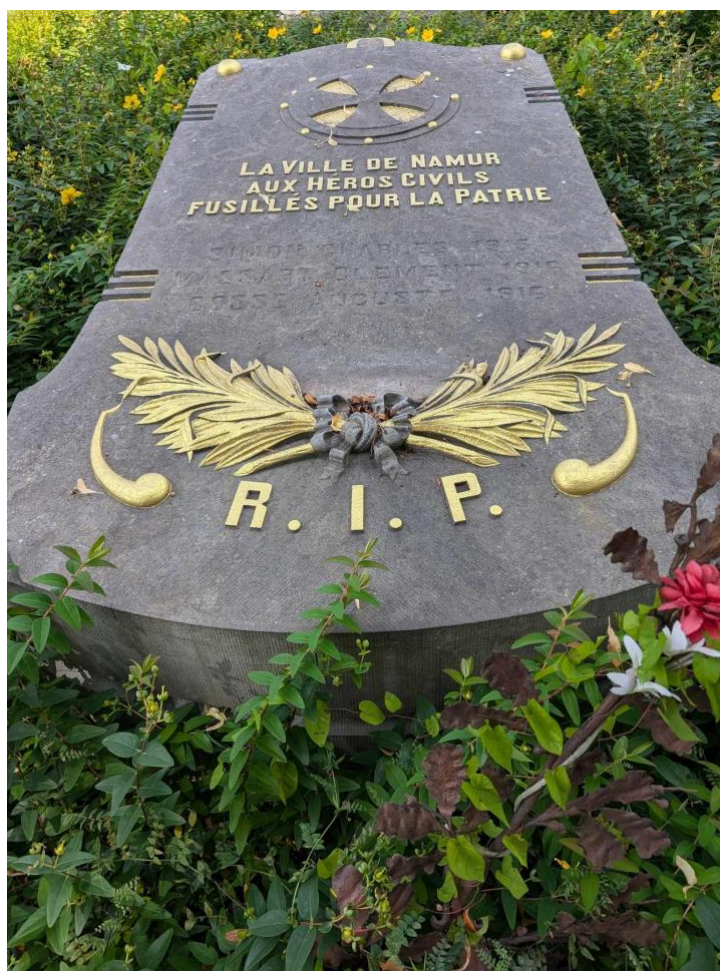
## **Annexes**

**Annexe n°1** : Translation des corps de Jules Legay et Charles Simonet, depuis le Tir national, à Schaerbeek, vers Mons, en mai 1919.



(Source : « Charles Simonet », [https://bel-memorial.org/photos\\_bruxelles/saint-gilles/SIMONET Charles\\_23803.htm](https://bel-memorial.org/photos_bruxelles/saint-gilles/SIMONET_Charles_23803.htm), (consulté le 27 juillet 2024))

**Annexe n° 2** : Caveau des trois civils namurois fusillés au cimetière de Belgrade.



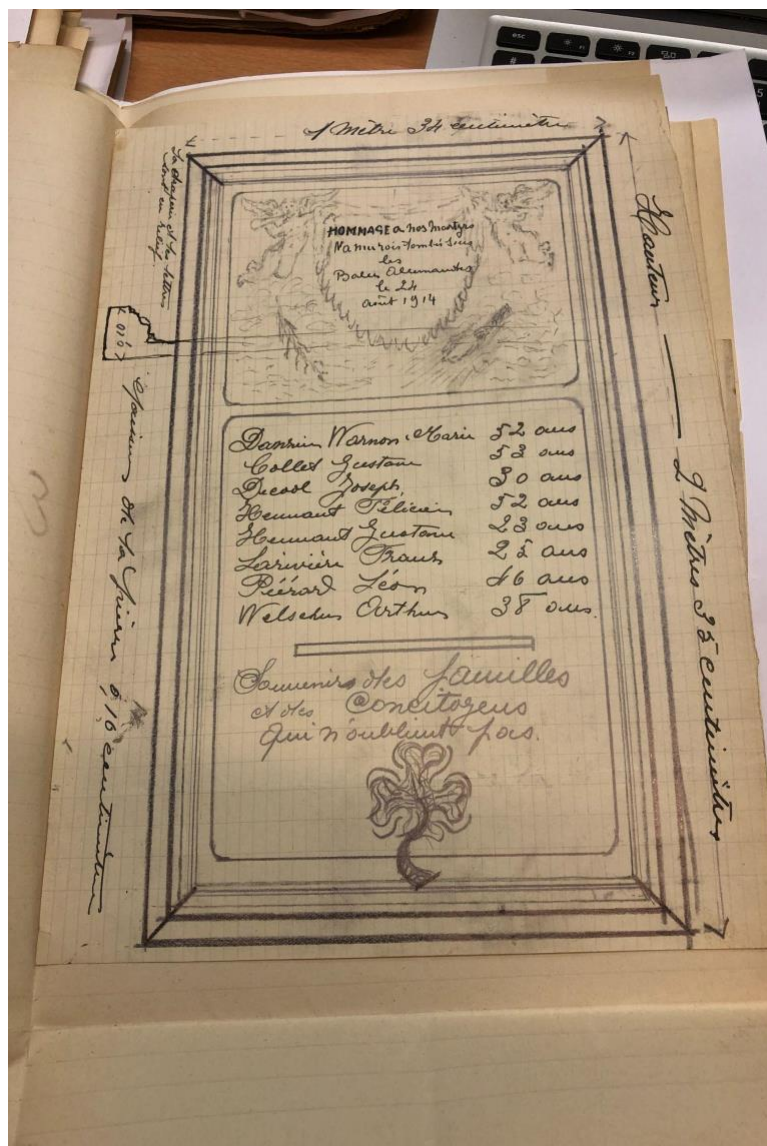
(Photo prise en août 2024 par Eloïse Ferdin)

**Annexe n° 3 :** Plaque commémorative en hommage aux civils tués au faubourg de La Plante lors de l'invasion.



(Photo prise en août 2024 par Eloïse Ferdin)

**Annexe n° 4 :** Dessin de la plaque commémorative pour les fusillés de la rue Jean-Baptiste Brabant.



(Source : Namur, A.V.N., Ville de Namur, n°334, Cérémonie en l'honneur des fusillés namurois, 1919, Schéma de la plaque commémorative.)

**Annexe n° 5 :** Monument aux morts en hommage aux héros de la province de Namur au pied de la Citadelle.



(Photo prise en août 2024 par Eloïse Ferdin)

**Annexe n° 6** : Monument aux morts provincial en hommage aux Montois décédés lors du conflit.



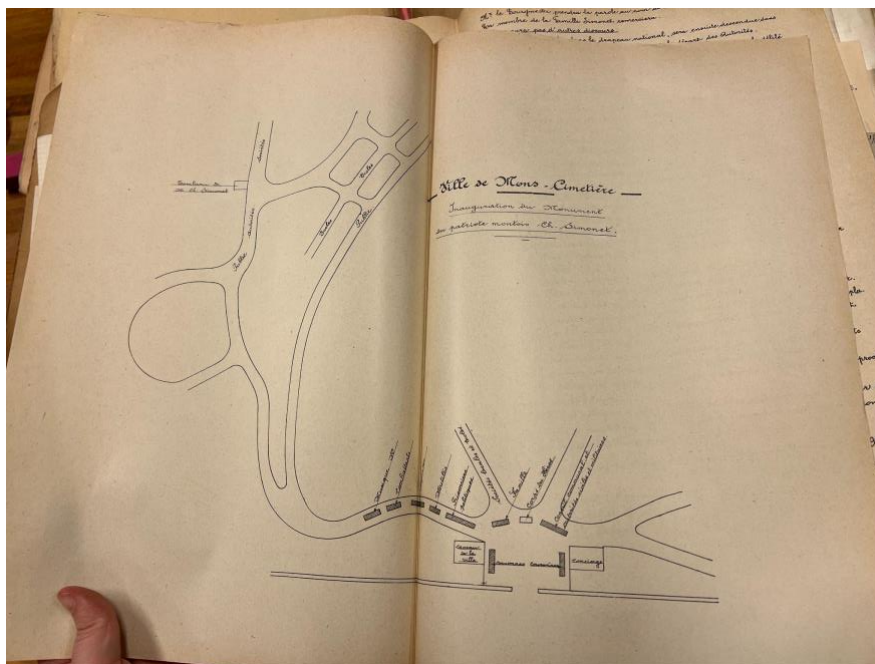
(Photo prise en août 2024 par Eloïse Ferdin)

**Annexe n° 7 :** Monument en l'hommage de Charles Simonet dans le cimetière communal de Mons.



(Photo prise en août 2024 par Eloïse Ferdin)

**Annexe n° 8 :** Plan de placement pour la cérémonie patriotique en l'hommage de Charles Simonet.



(Source : Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°23, 1919 : Inhumation et transport funèbre inhumation au cimetière de Mons du corps du citoyen montois Simonet fusillé par les Allemands, Plan de la cérémonie, s.d.)

**Annexe n° 9 : Cimetière militaire belge de Westvleteren.**



(Photo prise en décembre 2023 par Eloïse Ferdin)

## Annexe n° 10 : Procès-verbal d'exhumation et de restitution

1927.

*Schmidt*

SERVICE DES SÉPULTURES  
MILITAIRES BELGES

N° 613

Procès-verbal d'Exhumation

Conformément aux prescriptions du Ministre de la Défense Nationale et en exécution des ordres du Major Directeur du Service des Sépultures Militaires,

L'an mil neuf cent vingt sept, le trente et un Août

en présence de *Monsieur de Bock*, le *Président* et *Monsieur de Bock*,  
et de *Monsieur de Bock*, du Service des Sépultures Militaires

il a été procédé, dans les conditions d'hygiène prévues, à l'exhumation du corps du militaire

*Schmidt* mort au Champ d'Honneur, qui était provisoirement inhumé sur le territoire de la commune de *Cocleux*, sous le nom de *Schmidt*, *de Cocleux* (prénoms, grade, position) *Schmidt*, *Fernand*, *Schmidt*, *Moyen*, *1er*, *1er*, *1er* à l'endroit indiqué par la fiche de repérage N° *613*.

Le corps a été placé dans un cercueil étanche portant intérieurement le N° *613* et sur lequel a été fixée une plaque en métal portant le N° *613*, pour être ensuite transporté au cimetière *de Cocleux*.

*La plaque porte les inscriptions suivantes :*  
*T. P. 1. 8*  
*Bienvenue de Cocleux & C. G.*  
*613*

En foi de quoi le présent procès-verbal a été dressé par nous soussignés.

Fait en double à *Cocleux*, le *31 Août* 1927.

Les témoins,  
*E. Lantost*



Procès-verbal de Restitution

Le cercueil, contenant le corps du militaire dénommé ci-dessus, a été remis par le convoyeur *Hautrel-Lepold*, à Monsieur *Alexis Moreau* délégué de l'Administration Communale de \_\_\_\_\_, lequel déclare :

1° Avoir vérifié les inscriptions appliquées sur le cercueil et les avoir trouvées conformes à celles mentionnées au procès-verbal d'exhumation ci-dessus;

2° Avoir pris possession du corps au nom de l'Administration Communale qu'il représente, pour le restituer à la famille du défunt;

3° Avoir reçu un exemplaire du procès-verbal d'exhumation ci-dessus.

En foi de quoi il signe le présent procès-verbal en deux expéditions, dont une lui est remise.

Fait à *Mon.*, le *27 Sept.* 1927.

*Alexis Moreau*

B. Hoff., Imp. M. D. R., Roubaix.

(Source : Mons, A.V.M., *Section Grande Guerre*, n°25, Inhumations et transport funèbres objets divers,  
Procès-verbal d'exhumation, 31 août 1922)

**Annexe n° 11** : Fiche envoyée aux familles par le S.S.M. pour obtenir des renseignements supplémentaires.

53-Procès-verbaux de réunions  
exécution des ordres - 1921-22

10-17 SERVICE  
DES  
SÉPULTURES MILITAIRES  
DIRECTION  
KRIIGSBEGRAVINGSDIENST  
BESTUUR  
N° 63.194.  
n° à rappeler  
S.V.P.

Bruges, le 16 I 1921.  
Madame J. P. Kwart  
rue des Braveries  
Pétange

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que jusqu'à présent toutes les recherches effectuées en vue de retrouver la tombe de votre regretté *époux Willie* sont restées infructueuses.

Afin de prévoir le cas où au cours de nos exhumations nous retrouverions le corps de votre *époux* sans arriver à l'identifier il serait nécessaire que vous me fassiez connaître tous les signes distinctifs qui pourraient nous permettre l'identification et notamment :

RÉPONSE.

1°) taille approximative: 168 environs  
2°) couleur des cheveux: blonds foncés  
3°) le squelette peut-il présenter des signes particuliers tels que fractures anciennes, traces d'intervention chirurgicale, trace de la blessure qui a occasionné la mort etc..... présentait cicatrice au ventre par suite d'opération, d'appendicite, soit avoir été frappé d'une balle dans la tête.  
4°) le défunt avait-il des dents cariées ou plombées, ou des dents artificielles (éventuellement lesquelles) ? évéant  
5°) le défunt portait-il habituellement sur lui certains objets particuliers : montre (marque et n°), chaîne de montre, médailles religieuses, canif, bourse, bague, etc..... montre nickelée, porte monnaie cuir noir à pattes fermoir.  
Et copie conforme  
Le Secrétaire F.N.C.

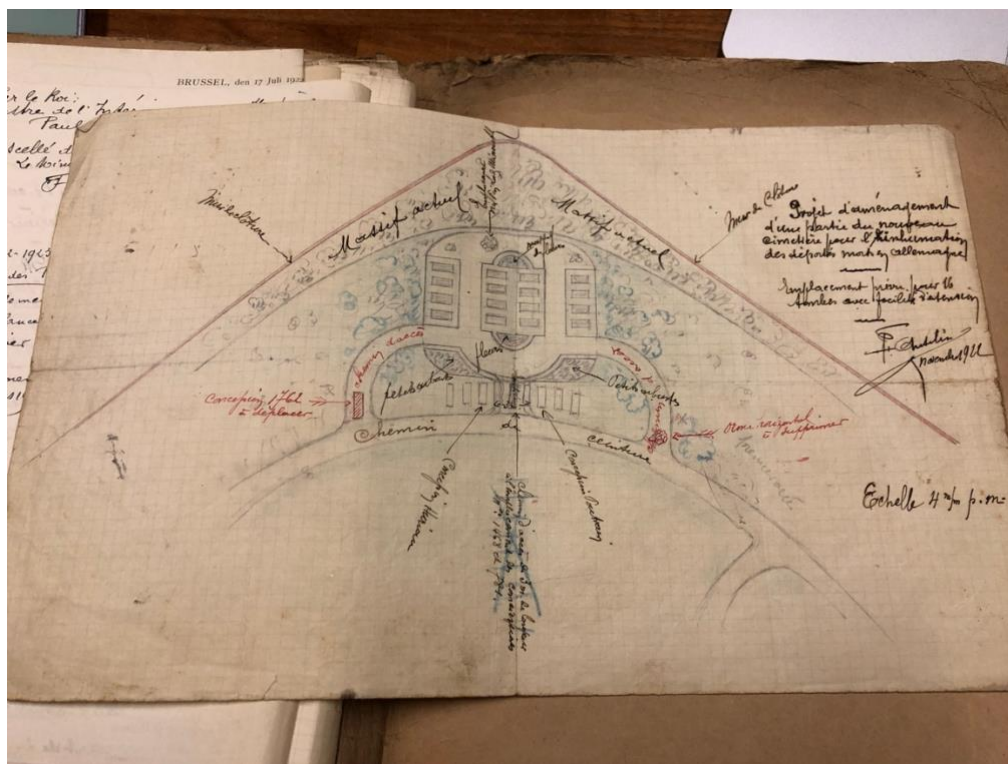
Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Prière de renvoyer le présent questionnaire dûment complété S.V.P.

SERVICE SÉPULTURES MILITAIRES  
DIRECTION

(Source : Bruxelles, M.R.A, *Service des sépultures militaires*, n°1, Correspondance avec différents secteurs, communes et particuliers concernant l'identification et la localisation des tombes et des corps, Demande de renseignements, 26 septembre 1921)

**Annexe n° 12 : Plan du projet d'aménagement du cimetière communal de Mons pour les déportés.**



(Mons, A.V.M., Section Grande Guerre, n°25, Inhumation au cimetière de Mons des corps des déportés civils montois décédés en Allemagne 1921-1934, novembre 1922)

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**  
**Faculté de philosophie, arts et lettres**

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/fial](http://www.uclouvain.be/fial)